DOCUMENT RESUME

ED 211 042 IR 009 833

TITLE The Future of the National Library of Canada. L'Avenir de la Bibliotheque Nationale du Canada.
INSTITUTION National Library of Canada, Ottawa (Ontario).
PUB DATE 79
NOTE 196p.
LANGUAGE English; French

EDRS PRICE MF01/PC08 Plus Postage.
DESCRIPTORS Archives; Foreign Countries; Information Services; Library Collections; Library Networks; *Library Planning; *Library Role; *Library Services; *National Libraries; Resource Allocation; *Self Evaluation (Groups)
IDENTIFIERS *Canada; Canada Institute Scientific Technical Information; Canadian Studies

ABSTRACT

Initially undertaken as a review of the achievements of the National Library of Canada during its first 25 years of existence, this study submitted to the Canadian government by the National Librarian includes a set of 11 recommendations for the future development of National Library functions, resources, and services. A brief description of the contemporary Canadian library scene is followed by a review of the role of the National Library; an outline of the current status of research collections, Canadian Studies collections, and Canadian public archival collections, together with recommendations for practice and policy in each of these areas; discussion of the establishment of a national lending service to handle periodicals and government publications, the propects for the development of a Canadian bibliographic network, and actions to be taken toward these ends; and suggestions for the development of more extensive National Library accommodations. A list of recommendations, three figures, and eight appendices, including the text of the National Library Act, a National Library organization chart, and a 46-item bibliography accompany the text, which is printed in English and French. (JL)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED211042

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☒ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.

☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official NIE position or policy.

THE FUTURE OF THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

OTTAWA

1979

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

R.H. Engfield

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

IR009833

Canadian Cataloguing in Publication Data

National Library of Canada
The future of the National Library of Canada =
[L'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada]

Text in English and French, each with special t.p. and separate paging. French text on inverted pages.
Bibliography: p.
ISBN 0-662-50628-6
DSS cat. no. SN3-119/1979

1. National Library of Canada. I. Title.
II. Title: L'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada.

Z736.N3N28 027.571 C80-090003-0E

© Minister of Supply and Services Canada 1981
Cat. No. SN3-119/1979
ISBN 0-662-50628-6

CONTENTS

Letter of Transmittal v

List of Recommendations vii

INTRODUCTION

A. The Canadian Library Scene Today 1

B. Review of the Role of the National Library 5

PART I - THE RESOURCES NETWORK

A. Research Collections 10

B. Canadian Studies 18

C. Library and Archives Mandates 23

D. A National Lending Service 33

PART II - THE BIBLIOGRAPHIC NETWORK

A. Sharing Information About Books 38

B. A Strong Agency for a Strong Policy 45

PART III - NATIONAL LIBRARY ACCOMMODATION 56

APPENDICES

Appendix 1: Toward a Canadian Library Network 57

Appendix 2: National Library Act 68

Appendix 3: Text of Cabinet Committee Decision on Scientific and Technical Information Dissemination, December 11, 1969 75

Appendix 4: List of Institutions and Persons Who Submitted Briefs on the Role of the National Library 76

Appendix 5: Operating Expenditures - Public Libraries, Academic Libraries, and Universities and Colleges 78

Appendix 6: Organization Chart of the National Library of Canada 83

Appendix 7: National Library of Canada Person-Year, Total Budget and Book Purchase Account Allocations, 1953/54 to 1979/80 84

Appendix 8: Bibliography 85

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

Office of the National Librarian
Cabinet du Directeur général

August 22, 1979

The Hon. David MacDonald
Secretary of State
Parliament Buildings
Ottawa

Sir:

I have the honour to submit herewith my Final Report on the Role of the National Library. Over the last three years, the National Library has conducted an intensive review of its role, services and objectives. Briefs submitted from the Canadian academic, scholarly, and library and information science communities have all been considered in the drafting of this Final Report. The strengthening of existing programs, the organizational changes and the emphasis on cooperative networking recommended here are meant to equip Canada with a National Library whose mandate would be more commensurate with the nation's information needs or with international practice, and whose stature would make it easier for such a federal state as ours to cope with the worldwide information explosion.

Respectfully submitted,

Guy Sylvestre,
National Librarian

395 Wellington
Ottawa K1A 0N4

LIST OF RECOMMENDATIONS

It is recommended that:

1. The National Library of Canada, owing to its underdevelopment and to the continuing nature of its operations, needs and services, be exempted from the budgetary limitations imposed on federal government programs and be given the necessary additional human and financial resources to perform satisfactorily its statutory responsibilities.

2. The Canadian Government provide financial assistance to designated federal and non-federal libraries with a view to making it possible for them to maintain strong research collections in specified subjects and to provide nation-wide services based on such collections; and that such funds be made available either through the National Library on the advice of a committee on which all federal research granting agencies would be represented, or through the granting councils on the advice of a joint committee on which the National Library would be represented.

3. National Library services in support of Canadian Studies be consolidated and strengthened through the:

   a) extension of legal deposit to microforms and maps;

   b) development of a nation-wide decentralized plan for the preservation of newspapers;

   c) creation of a National Register of Microform Masters;

   d) extension of coverage of the national bibliography to classes of materials not yet covered;

   e) up-grading of treatment of all classes of materials included in the national bibliography to that given to monographs so that all publications in all forms be retrievable by author, by title and by subject;

   f) completion of retrospective bibliographies with a view to bringing under control all Canadian imprints since the introduction of printing in Canada in 1751;

   g) extension of microreproduction of theses to all universities and their full listing in annual lists;

   h) creation of a clearinghouse for the storage and dissemination of unpublished reports of research value;

   i) funding of bibliographic projects by institutions or individuals aimed at facilitating the creation of manual or computerized information banks to support research in significant areas of Canadian Studies;

j) development of a national program for the preservation of library materials through deacidification, proper storage and microreproduction;

k) appointment of specialists in priority disciplines to provide more expert advice to researchers;

l) maintenance and development of collections of foreign materials required to support Canadian Studies or to provide services in areas not adequately covered otherwise, such as the Multilingual Biblioservice and coordinating activities in the fields of law libraries as well as in services to the handicapped.

4. The Secretary of State initiate a review of the functions of the Public Archives of Canada and the National Library of Canada with the objectives of rationalizing collections policies and assigning definite and specific responsibilities to each institution. The responsibilities of the Public Archives be more clearly defined in the proposed new Public Archives Act, to obviate the possibility of further confusion with programs of the National Library.

5. The National Map Collection of the Public Archives of Canada, its staff and equipment, be transferred to the National Library of Canada. The Public Archives could have in its library a small collection of maps deemed to be essential to support general historical research on Canadian subjects.

6. The National Library of Canada be assigned the mandate for collecting materials of a literary nature in manuscript as well as published form, and the few papers of literary personages in the possession of the Public Archives be transferred to the National Library of Canada.

7. The Music Division of the National Library be assigned overall responsibility for the collection of music materials in all forms. Papers of musical personages concerned with Canadian music and presently in the possession of the Public Archives of Canada be transferred to the Music Division of the National Library.

8. The National Library establish and develop a national lending service consisting initially of periodicals and government documents, and eventually of little-used materials in areas not assigned to other research libraries and of unpublished reports; that this service incorporate the substantial collection of journals of CISTI; that it be made available to all Canadians through all categories of libraries; and that its expansion to other categories of materials be examined at a later date.

9. The National Library

a) develop, in cooperation with other institutions managing computerized bibliographic centres, a decentralized bibliographic network with a view to ensuring the fullest sharing of information and library materials in the most cost-effective manner by Canadians anywhere;

b) fund research and development studies and pilot projects, prerequisite to the effective development of the proposed nation-wide library network;

c) promote the extension to other fields of the on-line information retrieval services provided by the CAN/OLE system, and the development of the system to provide access to other important data banks maintained by other institutions in Canada;

d) establish the appropriate network management and governance boards and committees to ensure that the network will function in a cost-effective manner by developing and following common procedures.

10. The National Research Council Act (1966-67) be amended by deleting paragraph (i) from section 13 which reads: "to establish, operate and maintain a national science library"; and that an order-in-council be passed to transfer the Canada Institute for Scientific and Technical Information from the National Research Council to the National Library of Canada, and to instruct the Treasury Board to effect all necessary administrative and financial arrangements. It is further recommended that the National Library Act be amended as required and that the National Library of Canada establish its own administrative services and that the necessary person-years and funds be transferred from the Public Archives and the National Research Council.

11. A separate Public Archives building be erected as early as feasible or that some other existing appropriate buildings be assigned to the Public Archives as a temporary home, and that plans be made to build an extension to the present permanent home of the National Library within five years.

INTRODUCTION

A. The Canadian Library Scene Today

The National Library of Canada celebrated its twenty-fifth birthday on January 1, 1978. A quarter of a century is a very short time in the life of an institution which is responsible for ensuring that the written heritage of a people is preserved and for making it easier for everyone to share the resources of a country's libraries. Such an anniversary is a good time to look back and to measure our progress; this report will show, I think, that if much was achieved in several areas, much remains to be done. This is not an anniversary exercise, however; the time for a review had come.

Canada has changed greatly over the past twenty-five years, and so have our libraries. When the National Library of Canada was created in 1953, there was not a single great library in Canada, with the possible exceptions of the University of Toronto and McGill University libraries. Today, there are four or five other libraries which are, or are on the way to becoming, great libraries, but whose growth is being halted by budgetary restraints in a period of considerable inflation. The fact is that the future of research libraries in the country is now at stake. Over the past few years Canadian research libraries have continued to lose momentum and, if the present low rate of growth is maintained, their collective collections will slowly sink back into the mediocrity that has been the Canadian lot for so long.

That there has been considerable progress made in several areas during the last twenty-five years is a source of gratification. Public libraries have increased in number, and in most provinces they have been grouped into regional networks that make more books available to readers than ever before. They too have been forced to reduce their expenditures on library materials to the same degree as research libraries have, but what most of them need are good general collections rather than special ones, except for local and regional history. The great imbalance in the development of public and school libraries observed between the various provinces and territories cannot but be a source of concern for all who know how important information and books are for the preservation of democracy and the personal and collective development of Canadians.

Special libraries serving scientists and engineers, without substantially enlarging their collections, are able to make fairly complete and up-to-date information available to their users through computerized documentation services to which they subscribe, as well as through photocopies of articles obtained from larger libraries, in particular from the Canada Institute for Scientific and Technical Information.

The situation is less favourable for special libraries serving the needs of readers in the social sciences, literature and the arts. In the first place, indexing and abstracting services, and data bases, in these disciplines are much less developed than in the natural sciences, engineering and medicine. Secondly, the rate of growth of collections of both current and retrospective publications on which humanists and social scientists depend more than scientists and engineers has decreased, at least during the last five years. Researchers in the humanities and the social sciences and those who administer programs of all sorts in the public as well as in the private sectors are accordingly at a distinct disadvantage in relation to scientific researchers, although the last are also affected through the freezing of research budgets.

With the exception of the Canadiana collection of the National Library, now acquired principally through legal deposit,and of the collection of scientific journals of the Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI), which benefited from substantial budget increases, research collections in all parts of the country have been adversely affected by the rise in the cost of books, services and salaries, as well as by the recent devaluation of the dollar. Solutions to many of our problems will not be found without concerted action on the part of the two levels of government and of the libraries themselves.

This study of the National Library's programs had become a necessity owing to the underdevelopment of the National Library itself, and also to the deteriorating general situation of libraries in the country. The role of the National Library can indeed only be properly defined by taking into consideration the context in which it operates. For this reason, not only National Library personnel, but also the major research associations, learned societies, and library organizations were invited to submit briefs on the role of the National Library. The response was good and many individuals and groups participated in the study in a significant and constructive way. Furthermore, the National Librarian and other senior personnel met with librarians at meetings held specifically for this purpose in all parts of Canada, for it had become urgent to take a nation-wide approach to the library situation if a satisfactory solution to the main problems facing our libraries was to be found. At the very moment when its leadership has become more necessary than ever, the National Library is subject to the federal policy of fiscal restraint. These restrictions compromise not only the continuation of some of the Library's essential services, but they also delay some of the initiatives that should be taken to ensure the development of a national library network. Such a network would make possible the more effective participation of the country's libraries in joint national projects of benefit to all. These problems are not uniquely Canadian as they are experienced by libraries in other countries, for example, by the Library of Congress in the United States and by the British Library in England. The difference is that in those countries the problem is how to better divide up their wealth, whereas we are concerned with how to share our common poverty.

In the year 1979 Canada is still, as it has always been, a book poor country. If the situation does not improve, we will have no choice but to return to the pre-Second World War policy and send more and more Canadians wishing to do graduate work or advanced research in some fields of the humanities and social sciences to other countries. This is one option. Studies abroad will continue to be desirable: the question is how much? In spite of the current financial restrictions, universities are endeavouring to maintain existing programs and to

retain the corps of professors brought together over the past quarter of a century. They do not, however, provide the funds necessary to continue to build up their book collections to respond adequately to the legitimate demands of professors and doctoral students in many disciplines. Interlibrary loan is a partial response to these needs, but it is becoming an increasingly inadequate solution as research collections in Canada gradually come to represent less and less of the available literature. There is not only less material available locally, there is less available to borrow. We must accordingly find ways of making an increased number of publications accessible to those who need them at the lowest possible operating cost, even if cutbacks should take place in university teaching and research programs. Attempts should be made to establish a national policy around which the federal and provincial governments, along with the libraries, can rally, transcending jurisdictional disagreements. In that spirit, this report will recommend that:

(1) the bibliographic, reference and lending services of the National Library be strengthened and enlarged in order to facilitate the development of Canadian Studies;

(2) national lending services be a major priority for the National Library, with a view to providing cost-effective delivery of more documents to Canadians generally and to making it possible for other libraries to reduce their subscriptions to journals and their interlibrary loan burden so that, with the funds thus released, they may continue to build their research collections in priority fields;

(3) federal funds be made available to support the development of national resource collections in important fields not provided for by the enlarged National Library recommended here;

(4) a decentralized bibliographic network be developed in order to facilitate access to resources in national and other libraries and to reduce processing costs;

(5) the respective roles of the Public Archives and of the National Library in respect to maps, literary papers and music be clarified;

(6) some special services be maintained at the national level for reasons of economy, such as the Canadian Book Exchange Centre, the Library Documentation Centre, the Multilingual Biblioservice, the Library Standards Office, and that coordinating offices for library services to the visually and physically handicapped and for law library services be created at the National Library;

(7) a national conservation program be adopted and implemented in order to ensure the preservation of Canada's printed heritage, much of which would otherwise become unusable;

(8) the Canada Institute for Scientific and Technical Information be integrated into the National Library in order to facilitate the development of one overall library policy, plan and program for the gradual creation of a decentralized nation-wide information system;

(9) the National Library building be fully assigned to the National Library.

The challenge of retrenchment must be met by a better coordination of policies at all levels - national, provincial, local - in order to develop the most cost-effective scheme of systems for the delivery of information to library users. It

is also suggested that in reviewing the role of the National Library full consideration be given to the impact on libraries of the new technology which will soon make a great deal of information available directly to people in their homes, a technology which has been dubbed "the Wired City." It is accordingly imperative that in the development of library and archival policies full attention be given to communications policies now under current review elsewhere.

Appendix I describes the program which will be submitted in greater detail to the Secretary of State and to the Treasury Board in order to translate into action the policies recommended here. It is a scenario which, if approved and funded, could be modified in the light of developments made by other major library systems with which the National Library systems would interface. The program reflects the priority needs identified during the review.

B. Review of the Role of the National Library

A review team composed of members of the staff of the National Library analyzed all the briefs and other suggestions received and produced a preliminary report on the objectives, services and organization of the National Library of Canada. The report was made available to national organizations which had submitted briefs and their comments were invited. Several very helpful suggestions were received in response. The preliminary report was also examined by the National Library Advisory Board whose comments were most useful in the preparation of this final report. Many suggestions were implemented without delay when resources were available and where they led to improvements in already approved programs. The recommendations made in this final report are those which exceed the authority of the National Librarian inasmuch as they relate either to substantial changes or improvements in existing programs, or to the creation of new programs, both requiring additional human and financial resources, or to a review of the mandate of other federal agencies as well as of the National Library; or even to initiatives (such as the funding of research or special collections elsewhere) which may be undertaken by other federal agencies.

An attempt was made to define the objectives of the National Library so as to encompass all of its programs, present or proposed. As amended and approved by the National Library Advisory Board, the statement reads:

(1) to gather, preserve, and make known the nation's literature and to provide national research, reference, and information facilities and services in Canadian Studies;

(2) to locate and to facilitate bibliographical and physical access to the collections present in libraries across Canada;

(3) to assure the coordination of and to advise on national planning for the provision of library and related services in Canada and to participate in international planning for library services;

(4) to utilize National Library resources in the most beneficial and effective way to meet National Library objectives and goals, including representing the public need for information services to the Secretary of State and Treasury Board, and supporting initiatives that are clearly in line with the goals and objectives of the National Library.

Within the scope of these objectives can be accommodated all of the essential functions of national libraries as observed in virtually all developed countries and in a growing number of developing countries. These were summarized in my annual report for 1973/74 as follows:

"1) to gather, through legal deposit, purchase, exchange or otherwise, the nation's literature in order to collect and maintain the most comprehensive national collection;

2) to publish the national bibliography;

3) to promote and coordinate the development of national bibliographic and information services which would work in cooperation with international agencies and organizations involved in planning of worldwide bibliographical and information services;

4) to publish retrospective bibliographies, especially of the national literature;

5) to participate in and coordinate the collection of foreign literature within the nation;

6) to maintain a national union catalogue in order to facilitate, through interlibrary lending, the sharing of existing resources;

7) to prepare exhibits to publicize the services and collections of the national library and of other libraries in the country;

8) to develop a collection of manuscripts;

9) to provide a centralized international exchange service;

10) to distribute duplicate library materials;

11) to develop library services for the blind and other handicapped persons;

12) to initiate and implement research on library techniques;

13) to train librarians; and

14) to provide assistance in library techniques to other libraries in the country."(1)

With reference to 3, 5 and 13, the Canadian situation differs from most, however, inasmuch as Canada is a federal state where jurisdiction is divided and/or shared between the federal and the provincial governments. Coordination here is possible only on a voluntary basis or through contractual agreements between various levels of government. The Canadian Library Association, in a brief to the Special Joint Committee of both Houses on the Constitution, submitted that "any changes made to the Constitution of Canada should not be of a kind that would inhibit the participation of the Federal Government or its agencies in the support and co-ordination of libraries and information services."(2) The CLA brief specifically recommended that the constitution should provide as follows:

> "Without altering the legislative authority of the Parliament of Canada or of the legislatures of the provinces or the rights of any of them with respect to the exercise of

---

(1) National Library of Canada, Annual Report of the National Librarian 1973/74 (Ottawa: Information Canada, 1974), p. 2-4.

(2) Canadian Library Association, CLA Brief to the Federal Special Joint Committee on the Constitution of Canada, August 30, 1978 (Ottawa: Canadian Library Association, 1978), p. 2.

> their legislative authority pursuant to Section 93 (i.e. the one on education) of this Act, the Parliament of Canada shall further the development and co-ordination of libraries and library-related information services for the benefit of all individuals in Canada, wherever they may live."(3)

Be that as it may, the basic programs developed by the National Library since its establishment a quarter of a century ago all aim at facilitating the availability, to all who need them, of information and library materials held not only in Ottawa but also across the land. It is in that general spirit, and in response to priority needs, that the existing services are offered and that recommendations are made. Attention is especially drawn to a later chapter which advocates the strengthening of the National Library mandate as the cornerstone of a national information policy.

The question of a federal role, and of federal funding, to support public libraries directly is not specifically addressed in this Report. That question is being studied by the Canadian Library Association and by the Council of Provincial and Territorial Library Directors and should be discussed if and when proposals are formally submitted to the Canadian and other governments for their consideration. If emphasis in this Report is placed on research libraries it is due to the fact that the federal government has an established policy for the promotion of research; such a responsibility does not exist in respect of public and school libraries, except that it should be made clear here that **all** National Library services are available to public libraries in all ten provinces and the territories, as they are to all other categories of libraries anywhere in Canada. Furthermore, the Multilingual Biblioservice is one which makes available publications in non-official languages to public libraries only, for the use of their ethnic clientele. This program was launched after consultation with, and approval of, provincial authorities.

A message that comes loud and clear from the briefs submitted for the review is that the priorities assigned by the National Library to its various programs are the right ones and that National Library services rest on sound foundations. What is needed is a consolidation and expansion of existing services and programs and some organizational changes to deliver some services in a more cost-effective manner. There is a consensus, too, that implementation of some programs should be more decentralized in order to take advantage of expertise available elsewhere, and this is reflected in the recommendations of this Report dealing with research collections, and the development of a network of networks or systems. Strong support was given to the concept that the National Library should provide substantial services to the library community, notably by the Canadian Library Association which stated: "Since its inception in 1946, the Canadian Library Association has vigorously supported the establishment of appropriate national library functions within the services of the Government of Canada. In the thirty-one ensuing years nothing has occurred to sway the Canadian Library Association from that view. We still hold that a federal

(3) Ibid., p. 3.

government-based national library service is the keystone of an efficient national network for the provision of library-mediated information services to all Canadians."(4)

It is hoped that the Canadian government will give the National Library the human and financial resources required to exercise the leadership that is required more than ever in this period of retrenchment in the face of evolving technology and service demands.

The efforts of the National Library over the last twenty-five years have been concentrated mainly on the building of a strong collection of Canadian imprints, on the recording and dissemination of bibliographic information on Canadian publications, and on facilitating the use of the country's library resources through union catalogues, union lists and surveys. More recently, considerable study was conducted on the development of an integrated information management system, and of bibliographic standards, with a view to facilitating the gradual creation of a nation-wide library network.

As services became increasingly available and better-known, the demands made on the National Library have increased year after year and, with the recent levelling off of human and financial resources, it is no longer possible to cope with these. Either more resources will be forthcoming, or some services must be discontinued or downgraded more than they already are. Considering that (except for the Multilingual Biblioservice which meets the special needs of a country of massive immigration):

- all of the services currently provided by the National Library of Canada are services which are normally expected of a national library;
- few of these services are adequately supported by person-years and funds in relation to the needs of a country as developed as Canada;
- most briefs received during the review confirm that these services are essential and that librarians and users of library services hope that they will be further expanded to help cope with the information explosion;
- failure to maintain collections and bibliographic and other information services at an acceptable level would create further gaps which would be virtually impossible to fill later and would jeopardize the role and credibility of the National Library in several areas.

It is recommended that:

REC. 1 THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA, OWING TO ITS UNDER-DEVELOPMENT AND TO THE **CONTINUING** NATURE OF ITS OPERATIONS, NEEDS AND SERVICES, BE EXEMPTED FROM THE BUDGETARY LIMITATIONS IMPOSED ON FEDERAL GOVERNMENT PROGRAMS AND BE GIVEN THE NECESSARY ADDITIONAL HUMAN AND FINANCIAL RESOURCES TO PERFORM SATISFACTORILY ITS STATUTORY RESPONSIBILITIES.

---

(4) Canadian Library Association, The Future Role and Priorities of the National Library of Canada: Brief to the National Librarian of Canada (Ottawa: Canadian Library Association, 1977), p. 1.

This Report will attempt to justify this recommendation under four main headings:

- the priority which should be given to library resources required to support Canadian Studies;
- the urgent need to better rationalize collections development in Canada with a view to making use of human and financial resources in the most cost-effective manner for the delivery of library materials to those who need them;
- the need to delineate more clearly the respective mandates of the Public Archives and of the National Library in some areas where the situation appears to be either anomalous or confusing;
- the need to amalgamate into one strong national institution the main national library services provided by the federal government and to have one minister, and one agency, responsible for such services and for the development of a nation-wide library network and the implementation of a national information policy.

PART I

THE RESOURCES NETWORK

A. Research Collections

Thirty years ago, Kirkconnell and Woodhouse remarked that "the weakest feature of the whole Canadian library situation is the isolated fragmentation of our resources,"[5] and they suggested that the proposed National Library "give leadership to the libraries of Canada in planning a division of responsibility in the acquisition of library materials in special fields."[6] Fifteen years later, Williams noted that "except in Canadian subjects and in mediaeval studies, there are no collections in major fields that are outstanding as a whole"[7] in Canadian libraries. He suggested that an Office of Library Resources be established to gather and disseminate information about research collections, but he did not recommend the adoption of a Farmington Plan[8] in Canada, mainly because of "the relative weakness and immaturity of Canadian libraries."[9] Then, in 1968, Downs observed that the impact of the Williams Report had been such that several university libraries "have corrected some of their serious weaknesses and have gone far toward reaching a state of maturity,"[10] and he felt that "it would be appropriate, therefore, to reopen the question of a Farmington Plan for Canada."[11] Library holdings in Canada increased substantially in the late sixties; nevertheless, they remain deficient in many subjects. In its preliminary statement before the Senate Special Committee on Science Policy, the Canada Council in 1969 reiterated that "the major issue related to the adequate tooling of social sciences and humanities research in Canada is undeniably that of the

---

(5) Watson Kirkconnell and A.S.P. Woodhouse, The Humanities in Canada (Ottawa: Humanities Research Council of Canada, 1947), p. 165.

(6) Ibid., p. 166.

(7) Edwin Everett Williams, Resources of Canadian University Libraries for Research in the Humanities and Social Sciences (Ottawa: National Conference of Canadian Universities and Colleges, 1962), p. 48.

(8) The Farmington Plan is a shared acquisitions plan for United States research libraries.

(9) Williams, Resources... p. 56.

(10) Robert Bingham Downs, Resources of Canadian Academic and Research Libraries (Ottawa: Association of Universities and Colleges of Canada, 1967), p. 177.

(11) Ibid.

present state of our university library collections. This is the fundamental and most dramatic shortcoming of Canadian research institutions."[12] More recently, Macdonald stated that this situation was "serious," for "all significant research is in some measure dependent upon library resources... As for the humanist and social scientist, his dependence upon library resources is virtually continuous."[13] He observed that the consensus of opinion is that the rationalization of acquisitions requires a national approach and recommended the adoption of "an integrated national acquisitions program."[14] From Kirkconnell and Woodhouse to Macdonald, all major library surveys identify a National Library responsibility in this respect.

An Office of Library Resources was established in the National Library on January 1, 1968. Its first task was the up-dating, through visits and by correspondence, of the information on research collections obtained from the Williams and Downs surveys. The Office, strengthened and renamed Resources Surveys Division, was later integrated into the Collections Development Branch, and has published several substantial reports providing much useful information on strengths and weaknesses of research collections in Canada. No national cooperative scheme could be devised without such information. The coordination of research collections was discussed time and again over the last few years and many recommendations were made in respect of a number of problem areas, but no global, nation-wide policy has been developed as yet, although several useful cooperative arrangements here and there pave the way to future developments. There is no need to describe here cooperative plans developed elsewhere, such as Farmington, Scandia, Deutsche Forschungsgemeinschaft, etc. They differ considerably from one another; they all demonstrate clearly, however, that some measure of cooperation can be achieved where there is a will. With the recent explosion of publications in all parts of the world, no library can hope to have the funds, the staff, the time and the space to acquire, organize, store and make available such quantities of research material as come off the press nowadays, much less deal with the shadow literature. Furthermore, in Canada there is still such a dearth of retrospective material that any agreement under which libraries would accept special collecting responsibilities should include out of print as well as current publications. Cooperation, it would appear, is a necessity, and an urgent one at that. It is hoped, accordingly, that we Canadians will no longer be satisfied with talking about these problems and that we will begin to do something about them.

We must also be realistic. We must recognize that there are areas of research which cannot, and will not, be conducted very successfully in Canada. Recent surveys point out the many serious weaknesses in our research collections, and show clearly that our university libraries have built their collections in response

---

(12) Canada. Parliament. Senate. Special Committee on Science Policy, Proceedings, no. 1, March 12, 1968 (Ottawa: Queen's Printer, 1968), p. 5.

(13) John B. Macdonald, The Role of the Federal Government in Support of Research in Canadian Universities, Science Council of Canada, Special Study, no. 7 (Ottawa: Queen's Printer, 1969), p. 213.

(14) Ibid., p. 237.

to the most urgent needs of the faculty and students, and rightly so. The recent expansion of post-graduate studies and research called for the acquisition of research collections at an unprecedented level. Now that we are going into a period of retrenchment, one wonders how far libraries will be able to go in their efforts to meet the requests of specialists in marginal fields, who are scattered throughout a number of institutions. There are obviously some disciplines in which we will not maintain reasonable strength without concentration, where it will not be possible for us to acquire, catalogue, store and make available in several university libraries large collections of little-used material for the benefit of a handful of experts. Extensive duplication of collections is required in basic fields, and additional funds will be required if libraries are to meet the demands made by both faculty and students; but no library can expect to have either unlimited book funds or additional buildings, and the present situation would deteriorate further should we fail in Canada to develop a plan under which research libraries would accept special responsibilities, at least in some subjects. We Canadians cannot expect to make available to the research community strong research collections in virtually all disciplines unless we agree to avoid the unnecessary duplication of little-used publications. This is the essence and purpose of rationalization, which implies the use of reason.

The benefits of cooperation on a provincial or regional basis have been explored in a preliminary way by the Ontario Council of University Librarians, the Conseil des Recteurs des Universités du Québec, the Association of Atlantic Universities and the Librarians of Western Canadian Universities, including those of British Columbia. It would appear, however, that nothing short of a national plan could maximize the benefits to be derived from the money Canadians invest collectively in the purchase of books for research purposes. The benefits of a national approach should be assessed fully, and as early as possible: to procrastinate further would only make the situation worse. Addressing the Assembly on Library Functions of the States, at the Library of Congress on November 14, 1963, Frederick H. Wagman (then President of the American Library Association) had this to say about the same problems as they existed in the United States: "It may be the most efficient approach for each state to seek its own intra-state solution, at least in the more populous areas, leaving multi-state or national programs to develop more slowly. But in the long run, the local answers will prove inadequate and we shall look to larger regional and national programs and it would be well if the national points of view were represented in the development of the new cooperative reference and bibliographical services within each state... All the state plans that I have read or heard discussed seem to me in danger of parochialism."(15)

Since that pronouncement, the National Program for Acquisition and Cataloguing (NPAC) was developed at the Library of Congress, the Department of Health, Education and Welfare has subsidized research collections in academic libraries

---

(15) Frederick H. Wagman, "Planning Complete National Reference and Research Service," Canadian Library 20 (March 1964): 256.

and the need for a National Periodicals Centre has been documented. It would seem that if such rich states as New York and California are dependent on national collections for much of their needs, the poorer Canada should all the more seek to develop a nation-wide plan, and that it would be presumptuous for any province to try to act for itself without taking care to fit into a national context. A national approach should also consider the needs of public libraries, indeed those of all categories of libraries.

No cooperative plan, be it national or regional, for the acquisition of research collections, however good it may be, could be the expected panacea capable of curing all our ills. Any plan that may be designed, and agreed upon, would be an experiment at first and it would likely be controversial. Many would say that it would not accomplish enough. But it would accomplish more than the present chaos. There is no reason for doing nothing, and in the face of the present needs of the research population, the current explosion of printing, and continuing inflation, we have no choice but to seek to achieve the largest measure of cooperation upon which we may reach agreement. Limited rationalization would appear to be better than none at all, and should provide a foundation upon which to build a larger scheme as time goes on. If it is to be successful at all, any cooperative plan should be acceptable to the participating institutions. In any such plan, each library would have to decide what its contribution should be. It would remain to be seen, however, how much could be achieved by voluntary cooperation, and it is possible that both federal and provincial authorities may have to take a harder line for the common good, should voluntary schemes fall too short of expectations. The National Library should participate actively in any national acquisitions scheme, for there are limits to what university and other libraries can do in order to contribute to any cooperative plan beyond their urgent needs. "It is difficult, therefore, to avoid wondering if the national Government must not soon begin to finance the national library system more directly and more generously than it has thus far,"[16] wrote Edwin E. Williams with reference to the United States in the revised Farmington Plan Handbook. The United States Government does contribute far more generously and more directly to the financing of library collections and services than does the Government of Canada.

Although the freedom of action of universities should be preserved, and although they would remain free to duplicate holdings in their collections whenever necessary, the existence of strong research collections within a relatively short distance from them, and in some cases elsewhere in the country, would be a restraining factor which should eliminate to a large degree the unnecessary duplication of little-used research material. This should, in turn, release funds that could be applied to building up collections not existing elsewhere in Canada and for which designated libraries could accept a special responsibility. The purpose of any national plan should not be to reduce book funds, but to ensure that they are better spent for the benefit of all. The availability of strong

---

(16) Edwin Everett Williams, Farmington Plan Handbook, Rev. ed. (Ithaca, N.Y.: Association of Research Libraries, 1961), p. 25.

collections for advanced studies and research in a given area, or in the country (as the case may be), should lead libraries to buy more selectively in many fields. Mention should be made here too of the fact that strong collections in given subjects not only attract scholars, but also attract gifts.

No such plan could be developed and implemented without the active participation of universities. They hold, and will continue to hold collectively, the largest part of research collections available in the country. Their first responsibility is to the faculty and students. They are not likely to be able to participate effectively in any national cooperative scheme unless the university authorities agree to a parallel rationalization of higher studies and research. If no rationalization of studies and research is achieved, our success in increasing, through cooperation, the nation's total resources for research will be more limited. The role of provincial, public and special libraries in a national scheme should also be examined and resolved, for some of these libraries have significant collections in areas which are in fact national resources and should be recognized and supported as such.

As was indicated earlier, the total library resources of Canada are decreasing in relation to the world publishing output. This is true of other countries too, and new solutions are being sought to problems which grow more serious year after year. In Canada, although library budgets have increased substantially in the past decade, the percentage of funds spent on the acquisition of library materials has decreased gradually. In 1974, public libraries spent 19 per cent of their budgets on books as opposed to 21 per cent in 1971 (Figure 1), but the emergence

Figure 1

PUBLIC LIBRARIES OPERATING EXPENDITURES

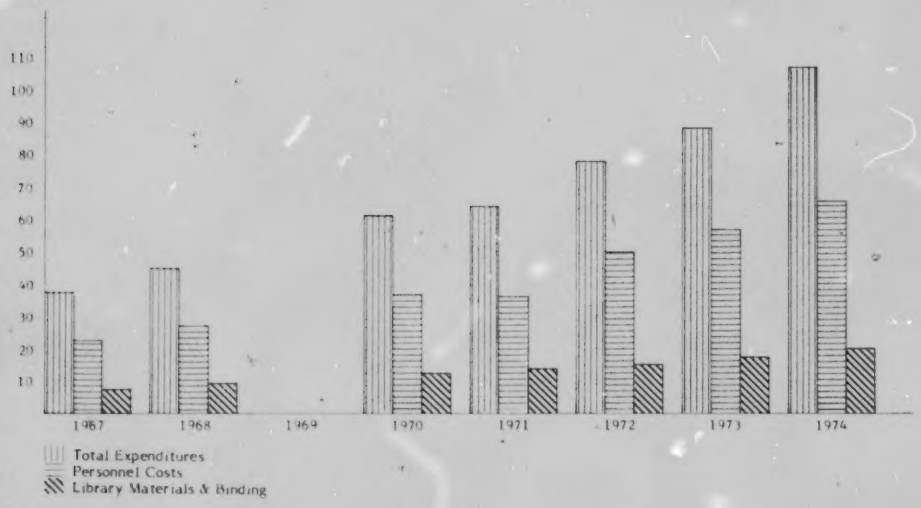

of regional systems has in fact improved the availability of books to most of their users. Nevertheless they need more money to cope with inflation, the devaluation of the dollar and increased demand. Some research collections are to be found in public libraries, especially on their cities, towns and regions, and in special libraries, both public and private.

Since most of our research collections are to be found, however, in university libraries, action is urgently required there. These collections appear to be the most seriously threatened now and in the years ahead. From 1967/68 to 1976/77, the percentage of university library expenditures which is spent on library materials has decreased from 43 per cent to 28 per cent. Total university library expenditures have grown from $50,834,000 to $116,063,000 in the last ten years (an increase of 113 per cent), while book budgets have increased from $22,044,000 to $32,622,000, an increase of only 48 per cent (Figure 2). During

Figure 2

ACADEMIC LIBRARIES OPERATING EXPENDITURES

the same period, total university expenditures grew by 147 per cent, that is, from $825,000,000 to $2,044,399,000. Universities are spending an increasingly smaller percentage of their total budget on their libraries (from 9.8 per cent in

1968/69 to 5.8 per cent in 1976/77) (Figure 3) and an increasingly smaller percentage of their library budget on books and other library materials.[17] The

Figure 3

UNIVERSITY AND COLLEGES OPERATING EXPENDITURES

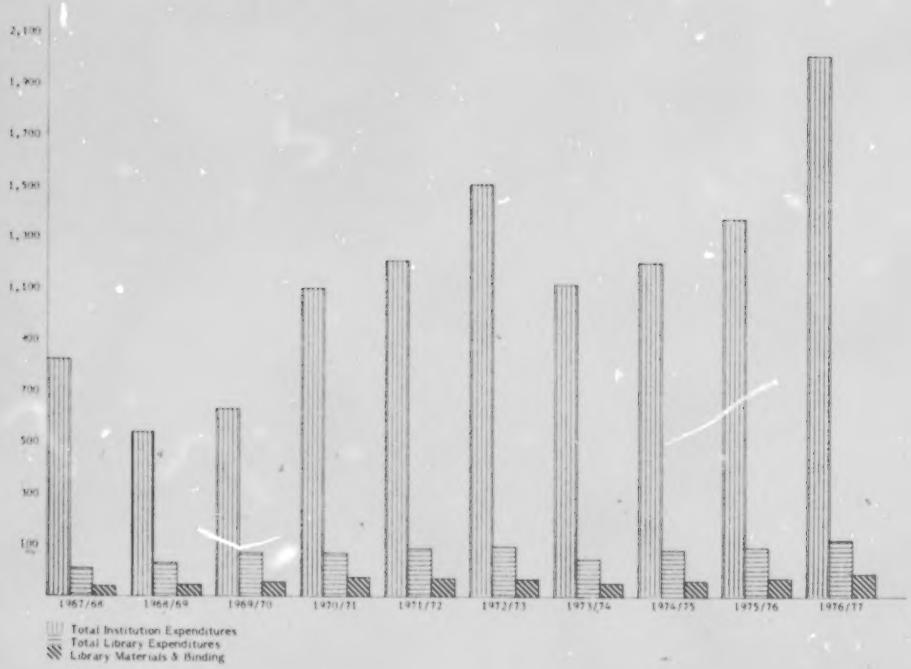

end result is that we are gradually returning to the level of mediocrity observed by Williams, Downs and others, and we are jeopardizing the research capability of Canadians in many areas. It is imperative, accordingly, to inject more funds into Canadian research collections and to do so in the most cost-effective manner. This program should be developed jointly with the national lending collection recommended hereunder, with a view to maximizing the use of our human and financial resources towards the delivery of library materials and information to those who need them.

---

(17) Information collated from Statistics Canada. University and College Libraries, (SC 81-218) 1967/68-1969/70, University and College Libraries in Canada (SC 81-206), 1970/71-1972/73, and Canadian Association of Research Libraries, Annual Statistics, 1973/74-1976/77.

To that end, it is recommended that:

REC.2 THE CANADIAN GOVERNMENT PROVIDE FINANCIAL ASSISTANCE TO DESIGNATED FEDERAL AND NON-FEDERAL LIBRARIES WITH A VIEW TO MAKING IT POSSIBLE FOR THEM TO MAINTAIN STRONG RESEARCH COLLECTIONS IN SPECIFIED SUBJECTS AND TO PROVIDE NATION-WIDE SERVICES BASED ON SUCH COLLECTIONS; AND THAT SUCH FUNDS BE MADE AVAILABLE EITHER THROUGH THE NATIONAL LIBRARY ON THE ADVICE OF A COMMITTEE ON WHICH ALL FEDERAL RESEARCH GRANTING AGENCIES WOULD BE REPRESENTED, OR THROUGH THE GRANTING COUNCILS ON THE ADVICE OF A JOINT COMMITTEE ON WHICH THE NATIONAL LIBRARY WOULD BE REPRESENTED.

B. Canadian Studies

Although the National Library collects foreign books, periodicals, government documents and other publications, especially in the humanities and the social sciences, the large[illegible]centration of effort in the past twenty-five years has been on the acquisit[illegible] preservation of, and dissemination of information on, Canadian publications in all fields. Material acquired on legal deposit, and the purchase of earlier Canadiana account for the larger part of the collection. All categories of library materials are not yet requested on legal deposit, however, owing to the chronic lack of person-years and funds that has made it impossible to fully implement the intent and letter of the National Library Act in this respect. Books, periodicals, sound recordings and educational kits are now deposited, but newspapers, microforms, and maps are not.

The problem in respect of maps is dealt with in another chapter which addresses the mandates of the National Library and of the Public Archives. This Report recommends that person-years and funds be allocated to the National Library to implement without further delay the legal deposit of microforms, a form of publication increasingly important for the dissemination of research materials including much original publishing in microform only. It should be pointed out that microforms produced only for preservation purposes by a library or other institution are not subject to legal deposit; microforms that are produced to be "released in Canada for public distribution or sale" are subject to legal deposit. It is hoped that repeated requests for human and financial resources necessary to receive such microforms and to list them in the national bibliography will be forthcoming in the near future. Resources will be requested also to establish a national register of microform masters, which has become a necessity if we are to be able to (1) disseminate information on holders of negatives from which copies of microforms may be obtained and (2) avoid unnecessary duplication of filming already done or under way.

The legal deposit of newspapers, a standard practice in most countries, is not recommended here, at least at this time, owing to the major requirements involved: more staff, more funds, and considerable space. Not that one should be unconcerned about our failure to ensure the preservation of all our newspapers. The fact is that the National Library's collection of old newspapers is so heavily used that its importance as a source of information cannot be underestimated. However, considering that the Bibliothèque nationale du Québec is already collecting Quebec newspapers under its own Act, and that a great many others are already preserved by other libraries, it may be preferable to attempt to adopt a decentralized scheme for the preservation of Canada's newspapers.

The National Library would probably have to accept some responsibilities within such a decentralized nation-wide scheme, and all that is recommended here is that the National Librarian be authorized to investigate the feasibility of such a plan to which the Canadian government would have to commit some resources.

The National Library's mandate is not restricted to the preservation of Canada's printed heritage, it also extends to the proper listing of the nation's publications in such a way as to facilitate their retrieval, availability and use. There is now world-wide agreement on the need for each country's national library to acquire (through legal deposit — or otherwise) all the publications of the country in every form and to produce as complete a register of such publications (which is normally and principally the national bibliography) so that all those who may need them — both at home and abroad — may obtain them by purchase, exchange or loan. It is also hoped that all national bibliographies will be developed to make it possible to locate publications by author, by title or by subject. Canadiana (which is available in print, on microfiche and on magnetic tape) does not yet cover categories of materials not received on legal deposit, nor does it provide a subject approach to government documents (federal or provincial), owing to insufficient resources. It is paradoxical that the Canadian government, which publishes more than all the trade publishers together, should not have given the National Library the person-years and money necessary to provide subject access to government publications, which would considerably increase their retrieval, their use and their sales, owing to the extensive use made of the national bibliography in its three forms (printed, microfiche, and magnetic tape). It is accordingly recommended not only that other categories of library materials be obtained through legal deposit, but that all categories of publications be processed more fully in order to (1) avoid the unnecessary costly duplication of cataloguing by Canadian and other libraries and (2) permit their retrieval by author, title or subject through manual or computer systems.

A study was initiated recently in cooperation with the Canadian Government Publishing Centre to examine the feasibility of centralizing in one bibliographic data bank the cataloguing and classification of federal government documents.

All the above is related to Canadian publications and is mandatory to support Canadian Studies in which the Symons Report[18] is generating an unprecedented interest. In that spirit, it is equally important to expedite the compilation of bibliographies to cover the period preceding the establishment of the national bibliography (1751-1950), and to fill the gaps from 1950 on. Several useful bibliographies exist covering various periods, regions or classes of publications, but considerable time, energy and money will be required to complete the task. This should be done by contracting out parts of the work to experts who have easy access to appropriate collections.

---

(18) T.H.B. Symons, To Know Ourselves: The Report of the Commission on Canadian Studies (Ottawa: Association of Universities and Colleges of Canada, 1975-).

It is also desirable to establish within the National Library a clearinghouse to disseminate to those who need them, thousands of unpublished reports which contain a wealth of information on virtually all aspects of Canadian life. Any freedom of information legislation should provide for such a clearinghouse in order to facilitate efficient, cost-effective access to unpublished but publishable government reports. The proposed clearinghouse should maintain a computer listing of such reports for retrieval through CAN/OLE.

Finally, the National Library should continue to list Canadian theses accepted by Canadian universities and to microcopy them for preservation, sale and loan in order to ensure the effective and wide dissemination of the results of research conducted by post-graduate students in Canadian universities, a substantial amount of knowledge and information in which individuals and public institutions have invested considerable time, effort and money.

To facilitate the use of the central collection of Canadiana, both at the National Library itself and at other libraries to which it should provide strong back-up services, it is recommended that the Public Services Branch not only be enlarged to cope with the constant increase of information requests received, but that it also be strengthened by the hiring of specialists in more disciplines than are now covered. There should be centres of excellence in some fields throughout the land, but in Canadian Studies, the National Library should be the centre of excellence par excellence. Fields in which experts are needed include political science, economics, sociology, history, the performing arts and Canadian literature. It is highly desirable to supplement the excellent reference work done by our generalists by the kind of specialized assistance now available in the Music Division.

Conservation

To merely collect library materials does not ensure their availability to future generations of Canadians, unless means can be found to prevent their rapid deterioration. The decay rate of today's paper is such that most books published now will be unusable in 100 years. This unalterable fact underlines the importance of developing and implementing a national program of preservation which will not only preserve what has already been published, but which will also ensure the preservation of future materials. The National Library has a vested interest and an important role in such a program, but it is not the only agency concerned. The Public Archives, the Canadian Conservation Institute of the National Museums of Canada, and the newly created Canadian Institute for Historical Microreproductions, among others, have already initiated programs for preservation. These initiatives have, so far, been uncoordinated, and lack a unified policy and program that would ensure against duplication of effort.

The National Library, because of its responsibilities, should assume a leadership role in developing a national preservation policy and program, in collaboration with the Public Archives and the National Museums, both of which are involved in preservation efforts. A rationalization of the activities of these three departments and a clarification of their mandates are necessary preliminary steps to

the creation of a national policy for the preservation of library materials. High level meetings between the National Library, Public Archives and National Museums should be undertaken as soon as possible with the objective of determining jointly a national policy on the preservation of library materials. The objective of such a program should be to preserve (1) the intellectual content of deteriorating materials which have permanent research value, and (2) the valuable library materials themselves.

Much work is already being done in microreproduction of library materials, but no overall coordination has been provided in the identification of what should be filmed, and no rationalized priority scheduling has been established. Furthermore, no steps have been taken to implement controls over bibliographical information and production standards for microforms, except for the program just launched by the Canadian Institute for Historical Microreproductions.

The use of microforms can be viewed as a method of preservation in itself. Most researchers need only the content of an item, and the form in which it is available is not important. With its contents on microform, a physical item will receive less handling and therefore the rate of deterioration will be slowed down.

Some types of library materials are, however, valuable beyond their intellectual content, making it desirable to preserve the physical item. The major areas of insufficiency here are the lack of adequately trained personnel in book and paper restoration, a lack in most parts of the country of adequate restoration/conservation facilities, and a lack of advisory and consultative services in restoration methods and programs. It is suggested that the National Library, Public Archives and National Museums jointly investigate, with members of the library community and representatives of community colleges, the establishing of training programs for paper conservators and binder/conservators.

The National Library supports in every possible way the expansion of the Records Conservation Unit of the Public Archives and the extension of these services to federal government libraries; its own in-house preservation program should be expanded to include collections of Canadiana from all areas of the library as well as other valuable books; it should also provide advisory and consultative services, including the development of emergency and disaster planning; and be given funds to subsidize preservation measures in other libraries which have national "treasures." A detailed discussion paper on a national preservation policy and program will be published in 1980.

It is accordingly recommended that:

REC. 3 NATIONAL LIBRARY SERVICES IN SUPPORT OF CANADIAN STUDIES BE CONSOLIDATED AND STRENGTHENED THROUGH THE:

a) EXTENSION OF LEGAL DEPOSIT TO MICROFORMS AND MAPS;

b) DEVELOPMENT OF A NATION-WIDE DECENTRALIZED PLAN FOR THE PRESERVATION OF NEWSPAPERS;

c) CREATION OF A NATIONAL REGISTER OF MICROFORM MASTERS;

d) EXTENSION OF COVERAGE OF THE NATIONAL BIBLIOGRAPHY TO CLASSES OF MATERIALS NOT YET COVERED;

e) UP-GRADING OF TREATMENT OF ALL CLASSES OF MATERIALS INCLUDED IN THE NATIONAL BIBLIOGRAPHY TO THAT GIVEN TO MONOGRAPHS SO THAT ALL PUBLICATIONS IN ALL FORMS BE RETRIEVABLE BY AUTHOR, BY TITLE AND BY SUBJECT;

f) COMPLETION OF RETROSPECTIVE BIBLIOGRAPHIES WITH A VIEW TO BRINGING UNDER CONTROL ALL CANADIAN IMPRINTS SINCE THE INTRODUCTION OF PRINTING IN CANADA IN 1751;

g) EXTENSION OF MICROREPRODUCTION OF THESES TO ALL UNIVERSITIES AND THEIR FULL LISTING IN ANNUAL LISTS;

h) CREATION OF A CLEARINGHOUSE FOR THE STORAGE AND DISSEMINATION OF UNPUBLISHED REPORTS OF RESEARCH VALUE;

i) FUNDING OF BIBLIOGRAPHIC PROJECTS BY INSTITUTIONS OR INDIVIDUALS AIMED AT FACILITATING THE CREATION OF MANUAL OR COMPUTERIZED INFORMATION BANKS TO SUPPORT RESEARCH IN SIGNIFICANT AREAS OF CANADIAN STUDIES;

j) DEVELOPMENT OF A NATIONAL PROGRAM FOR THE PRESERVATION OF LIBRARY MATERIALS THROUGH DEACIDIFICATION, PROPER STORAGE AND MICROREPRODUCTION;

k) APPOINTMENT OF SPECIALISTS IN PRIORITY DISCIPLINES TO PROVIDE MORE EXPERT ADVICE TO RESEARCHERS;

l) MAINTENANCE AND DEVELOPMENT OF COLLECTIONS OF FOREIGN MATERIALS REQUIRED TO SUPPORT CANADIAN STUDIES OR TO PROVIDE SERVICES IN AREAS NOT ADEQUATELY COVERED OTHERWISE, SUCH AS THE MULTILINGUAL BIBLIOSERVICE AND COORDINATING ACTIVITIES IN THE FIELDS OF LAW LIBRARIES AS WELL AS IN SERVICES TO THE HANDICAPPED.

C. Library and Archives Mandates

For the historical reasons discussed here, the National Library of Canada does not perform in respect of Canadian Studies some functions assigned to national libraries throughout the world. In following their individual mandates as defined in their respective Acts, the Public Archives and the National Library have encountered areas of overlap which have caused problems that need to be resolved. These include: maps, literary papers and music. The terms of reference dealing with collection policies for these materials were never clarified at the legislative or executive level and have been subject to varied interpretation, resulting in confusion of staff and patrons, the postponement of required services, and competition for the acquisition of materials.

It has been suggested in government and other circles that a global review of the responsibilities of the Public Archives and of the National Library be conducted with a view to reorganizing these along the lines followed in other countries, especially those with which Canada has the closest cultural relations: the United States, France and Great Britain. Some hold the view that the Public Archives role be restricted to Public Records and that the responsibility for private papers as well as for maps and photographs be transferred to the National Library. The suggestion was also made that the Public Archives collection of historical paintings be transferred to the National Museums Corporation and that the federal government establish a separate national **cinemathèque** whose role would not only be archival, but also promotional. No recommendation in these respects is made here, for a global review of federal responsibilities in these areas would exceed the intent and scope of the present review and the responsibilities of the National Librarian. It is the responsibility of the Secretary of State, and of the Cabinet, to decide whether or not such a review should be initiated.

The recommendations made here in respect of the responsibilities of the National Library and of the Public Archives represent the minimum changes which are considered mandatory at this time. These jurisdictional problems were discussed by the National Library Advisory Board at its meeting held in Halifax on November 2-3, 1978, and the following three resolutions were passed unanimously (the Dominion Archivist abstaining):

(1) The Secretary of State review such functions as may appear at present to overlap, of the Public Archives of Canada and the National Library of Canada so that the responsibilities of the Public Archives be more clearly defined in the proposed new Public Archives Act, to obviate the possibility of further confusion with programs of the National Library.

(2) In the opinion of this Board, as policy the National Library should collect the papers of creative writers and musicians, and a policy statement to this effect should be drafted by the National Librarian with input from the Dominion Archivist. The Board recommends further that consideration be given to moving such papers from the Public Archives to the National Library; the intent is that collected papers of individual writers and musicians, plus such isolated items relating to such writers and musicians as do not form part of other collections, be transferred.

(3) The question of jurisdiction over the National Map Collection, at present under the control of the Public Archives of Canada, be reviewed. The Board considers the following criteria to be desirable (if not essential) in the future development of the National Map Collection:
   a) that the collection be maintained substantially in its present form;
   b) that the scope of the collection be retained without diminution;
   c) that as far as possible the collection be housed in close proximity to related research material because of the need of many researchers to consult them together;
   d) that the legal deposit of Canadian maps be implemented — even though at present only a very small percentage of maps acquired for the collection would be governed by these provisions;
   e) that maps be included in the national bibliography — Canadiana;
   f) that bibliographic data on Canadian maps be made available in machine-readable form using the CAN/MARC format, for purposes of computer-based reference service and shared cataloguing of maps;
   g) that the National Union Catalogue of Maps be converted to machine-readable form using a system compatible with that of a machine-readable Canadian Union Catalogue.

In 1871, "a very numerously signed petition from authors and literary enquirers in Canada, was presented to Parliament, calling attention to the disadvantageous position in which they were placed, and expressing their conviction that the best interests of this country would be consulted (sic) by establishing a system with respect to Historical Archives, analogous to those of Great Britain, France and the United States."(19) This recommendation was adopted by Parliament and subsequently assigned to the Minister of Agriculture, who at the time was also responsible for the Arts and Statistics. In 1912, an Act of Parliament raised the former Canadian Archives to the status of a Department with the title of the Public Archives of Canada. As defined by the Act, it was to consist of "all such public records, documents and other historical material of every kind, nature and description" as under the provision of the Act would be placed under the "care, custody and control of the Dominion Archivist."

The Public Archives of Canada collected and cared for public records, conforming with universal practices. It also accumulated a large and valuable

---

(19) Douglas Brymner, Report on Canadian Archives, 1883 (Ottawa: MacLean, Roger, 1884), p. 1.

collection of Canadian historical manuscripts, and a Canadian newspaper collection. It developed a map library, known today as the National Map Collection, whose coverage is now international. By gathering to itself these more or less closely related functions, the Public Archives undertook valuable services performed by no other federal agency at that time.

The Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences (henceforth referred to as the Massey Commission) was appointed in 1949. The terms of reference of the Commission included the examination of "the eventual character and scope of the National Library."(20) In its Report released in 1951, the Commission recommended "that a national library be established without delay. . .,"(21) that "the Board of Trustees (of the National Library) be empowered to add to its collection Canadian music, in printed or manuscript form, and such records, films and photographs as are considered necessary supplements to the printed collection of books, pamphlets and newspapers; and that manuscripts primarily of literary rather than of historical interest may be acquired by the National Library."(22) The following year, Prime Minister Louis St. Laurent acted upon this recommendation and introduced Bill 245 respecting the establishment of a national library. The National Library Act took effect on January 1, 1953, and was revised in 1969, at which time a book was defined as "library matter of every kind, nature and description and includes any document, paper, record, tape or other thing published by a publisher, on or in which information is written, recorded, stored or reproduced."

The Prime Minister, when introducing Bill 245 to the House of Commons in 1952 observed that: "Since no national library has been in existence, essential book needs have had to be met from other sources. The Library of Parliament has done its best to fill partially that gap, and the Public Archives have for many years been performing services normally associated with a national library rather than with archives."(23) Stanley Knowles, before the House of Commons in Committee, drew attention to representations made to the Massey Commission "that the national library might be a depository for, amongst other things, maps, music, art, photographs, films and recordings."(24)

The review of policies implied in the above statements never formally took place. Some limited transfers of responsibility have occurred. The newspaper collection of the Archives was assigned to the National Library in 1967, where it was amalgamated with a collection donated by the Library of Parliament. The Newspaper Division now holds the finest collection of Canadian newpapers anywhere. The National Library also accepted 250,000 volumes from the Library

---

(20) Canada. Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences, Report (Ottawa: King's Printer, 1951), p. xviii.
(21) Ibid., p. 331.
(22) Ibid., p. 332.
(23) Canada. Parliament. House of Commons, Debates, May 20, 1952 (Ottawa: Queen's Printer, 1952), p. 2373.
(24) Ibid., p. 2390.

of Parliament, and became responsible for certain non-parliamentary functions performed by the Library of Parliament, and for exchanges of certain specified types of materials.

That a more thorough revision of responsibilities was never undertaken may be due to the fact that both the Public Archives and the National Library were under the direction of one person from 1953 to 1968. Frictions caused by overlapping responsibilities and differences of interpretation, foreseen when the National Library was established, would not have been apparent under such circumstances. Yet frictions have now developed, despite the best efforts and intentions of the Dominion Archivist and the National Librarian, and it is basic to future progress and to continuing prosperous relations both within and beyond the federal government, that collections policies be clarified without delay.

It is therefore recommended that:

REC.4 THE SECRETARY OF STATE INITIATE A REVIEW OF THE FUNCTIONS OF THE PUBLIC ARCHIVES OF CANADA AND THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA WITH THE OBJECTIVES OF RATIONALIZING COLLECTIONS POLICIES AND ASSIGNING DEFINITE AND SPECIFIC RESPONSIBILITIES TO EACH INSTITUTION. THE RESPONSIBILITIES OF THE PUBLIC ARCHIVES BE MORE CLEARLY DEFINED IN THE PROPOSED NEW PUBLIC ARCHIVES ACT, TO OBVIATE THE POSSIBILITY OF FURTHER CONFUSION WITH PROGRAMS OF THE NATIONAL LIBRARY.

Although films, photographs and pictures are normally the responsibility of national libraries rather than that of national archives, their present location is not questioned here. Film collections are increasingly of an archival nature as a result of the massive production of television stations and networks. The situation in respect of maps, literary papers and music is different, however, and is the object of recommendations in this part of the review.

Maps

Maps are the preferred method of representing geographical knowledge and are thus a medium for the communication of information. As with other forms of recorded knowledge, maps must be systematically acquired, organized and disseminated, to ensure that their intended message is carried to its destination. Such responsibilities are implicitly attributed to the National Librarian of Canada in the National Library Act, where book is defined as "library matter of every kind, nature and description..." Staff handling maps are called **map librarians.** Maps, universally recognized as "library matter," are consequently implied in the definition of "book" outlined in Section 2 (b) of the National Library Act. Thus the power and duties of the National Librarian to collect and organize maps, to maintain a union catalogue of maps, to list maps in the national bibliography, to conduct exchanges, to subject maps to the terms of legal deposit etc., are clearly stated in the Act.

Despite the legal position outlined above, a large map collection is administered by the Public Archives of Canada. The National Map Collection (formerly the

Map Division) contains over 750,000 maps, of which 75 per cent are Canadian. The Canadian collection consists of maps and plans relating to Canada, or published in Canada. These can be originals, facsimiles, reproductions, manuscripts or published items, from the earliest history to current imprints. The involvement of the Public Archives of Canada in the area of maps is an expanded continuation of its original mandate to acquire "all such public records, documents and other historical material of every kind, nature and description as... are placed under the care, custody and control of the Dominion Archivist." The Public Archives appears to exceed its mandate by collecting and maintaining non-Canadian maps. The involvement of the Archives in the documentation of foreign countries is contrary to the letter and intent of the National Library Act.

It is an historical accident that the Public Archives administers the National Map Collection. The Map Division was originally created to collect and conserve Canadian cartographic material of historical interest. In 1949 however, the decision was made "to build up complete files of the official maps and charts that were currently available"(25) and there began a distinct change in the orientation of the collection. In 1965, when the Geographic Branch of the Department of Mines and Technical Surveys transferred approximately 150,000 foreign maps to the Public Archives, the nature of the collection was altered dramatically. From that time the Public Archives has collected current Canadian and foreign maps. The fact is however that the Map Division should have been the object of a policy review in 1965, and the responsibility for building a national collection of maps should have been assigned to the National Library of Canada.

The development of national standards and the conducting of resources surveys are implicit functions of the National Library. With respect to maps, however, the Association of Canadian Map Libraries, founded in 1967 by an archivist, a geographer and two librarians, has carried out these functions by undertaking surveys of map libraries in Canada and participating in the development of the Canadian MARC format for maps developed by the Canadian MARC Office. It is commendable that an association of professionals has accomplished so much, but distressing that such important activity had to be undertaken by a professional association rather than by a national agency. Normally, the National Library should provide leadership, as the great majority of map collections in Canada are located in research libraries, with which the National Library has developed extensive formal and informal relations. Leadership has been impossible because of the unfortunate de facto position of the National Library concerning maps. Without a supporting collection of maps it is impossible to employ and develop map specialists, and without specialists there can be no direction and no leadership. The Public Archives on the other hand has attempted to provide the leadership required without the official mandate to do so.

The International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA) Geography and Map Subsection was created in 1969. The major thrust of the

---

(25) Public Archives of Canada, Report of the Public Archives for the year 1949 (Ottawa: King's Printer, 1950), p. xxiii.

IFLA subsection has been an international survey of map libraries and map collections. Its programs are directed towards fostering cooperation and establishing international standards. The National Library of Canada participates actively in the work of IFLA and is naturally expected to speak for this country on all library matters. That the National Library cannot speak for or administer programs relating to maps impedes desirable initiatives at the international level and reflects poorly upon the state of bibliographical organization in Canada.

When viewed from the broader angle of current and future national and international developments, the position of the National Library becomes more obviously cogent and defensible. It is in the area of programs at the national and international level, where consistent, unified authority is essential, that the abnormality of the Canadian situation becomes an impediment to progress and cooperation.

The National Library, in administering the National Map Collection, proposes the following programs to broaden the reach of the collection:

1) the inclusion of maps in legal deposit;
2) the inclusion of cartographic material in Canadiana, and the distribution of cartographic data in machine-readable form on Canadian MARC tapes;
3) the continuing development of an official Canadian MARC format for maps, and its promotion as the national standard;
4) full Canadian participation in international programs related to map libraries.

REC. 5 THE NATIONAL MAP COLLECTION OF THE PUBLIC ARCHIVES OF CANADA, ITS STAFF AND EQUIPMENT, BE TRANSFERRED TO THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA. THE PUBLIC ARCHIVES COULD HAVE IN ITS LIBRARY A SMALL COLLECTION OF MAPS DEEMED TO BE ESSENTIAL TO SUPPORT GENERAL HISTORICAL RESEARCH ON CANADIAN SUBJECTS.

Literary Papers

The National Library of Canada takes the position that materials which are conceived with the objective of publication are library materials. In this perspective, literary manuscripts and papers of literary personages, often intimately associated with their work, are considered library materials. This position is based on the certainty that literary manuscripts, which have usually been corrected and amended throughout several versions, need to be placed alongside the published works, and that the personal papers of authors, which often relate directly to their literary output, need also to be available in one place for the benefit of serious researchers. The researcher needs to compare and consult in one place the original manuscripts, the various printed editions and the critical material.

The Massey Commission recognized the right of the National Library to collect literary papers when it noted that "there are collector's items which appear from time to time and which, if not then acquired, may later be unattainable. These collections may include original manuscripts primarily of literary interest."(26) It recommended "that manuscripts primarily of literary interest rather than of historical interest may be acquired by the National Library."(27) In accordance with this recommendation, the National Library has acquired by donation a number of valuable literary papers, and has effected some unique purchases.

The Dominion Archivist, in a letter dated March 10, 1970, however stated: "I strongly believe that it is the unpublished nature of material rather than the subjects with which it deals that distinguishes the responsibilities of the Public Archives from those of the National Library" and "I believe that the position which the Public Archives must take... is that it should be the sole repository for unpublished material in any form for the Government of Canada." In accordance with this view, the Public Archives has elaborated the wide-ranging program of "total archives." In Mirror of Canada Past, a publication marking the centennial of the Archives, the Dominion Archivist states: "the Public Archives of Canada is perhaps the most prominent example of total archives in practice. In the past it has been considered unusual, if not unique, among national archives, but it seems now to illustrate the trend of world developments in its field."(28)

Despite the above statements, the Public Archives of Canada stands alone in its effort to restrict the collection of personal papers to the national archives. J.R. Ede, Keeper of the Public Records for Great Britain, found this situation so divergent from the world-wide pattern that he dubbed it "The Canadian Thesis." Arundell Esdaile, in his study of the National Libraries of the World, described the Canadian situation and felt obliged to note "The Public Archives, in addition to collecting public documents of the kind usually associated with a national repository of records, had in the absence of a national library been responsible also for maps and private papers."(29)

The expression "Canadian Thesis" which was coined abroad does not in fact describe the situation in the rest of Canada. It is the university libraries across Canada which have acquired the important collections of literary papers, e.g. the papers of Hugh MacLennan, Mordecai Richler and W.O. Mitchell at the University of Calgary, the Margaret Lawrence papers at McMaster, the Purdy and Layton papers at Saskatoon, the papers of Mazo de la Roche at the University of Toronto, etc. At the provincial level, the Bibliothèque nationale du Québec was

---

(26) Canada. Royal Commission on National Development in the Arts, Letters, and Sciences, Report, p. 332.
(27) Ibid.
(28) Public Archives of Canada, Archives: Mirror of Canada Past (Toronto: University of Toronto Press, 1972), p. 20.
(29) Arundell Esdaile, National Libraries of the World, 2d ed., revised by F.J. Hill (London: Library Association, 1957), p. 311.

shaken in 1973 by the resignation of its director, M. Georges Cartier, when the Ministère des Affaires culturelles issued a directive to the effect that all cultural manuscripts, including literary papers in the possession of the Bibliothèque nationale, would be transferred to the Archives nationales du Québec. There ensued a vehement public protest, including the presentation of a petition protesting the directive signed by nearly 150 authors and researchers in Quebec, and the withdrawal of a number of manuscripts and personal papers which had formerly been deposited with the Bibliothèque nationale. The public outcry was such that in June 1973, the Government of Quebec felt compelled to reverse its position and issued a new directive to the effect that literary papers would be solicited, acquired and retained by the Bibliothèque nationale du Québec. This is consistent with international practice.

If, as stated by the Dominion Archivist, there is a trend towards "total archives," then this trend definitely excludes the collection of literary papers and manuscripts, which are recognized as library materials, and are everywhere held by libraries. The National Library of Canada is the only national library in the world upon which attempts are made to impose such a restrictive mandate for collecting and preserving the national literature, while the Public Archives of Canada is the only national archives which interprets its mandate so broadly. That one national institution in Canada is accorded extraordinary privileges at the expense and to the embarrassment of the other is a condition which should be examined closely, and for which a more equitable solution should be negotiated.

It is therefore recommended that:

REC.6 THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA BE ASSIGNED THE MANDATE FOR COLLECTING MATERIALS OF A LITERARY NATURE IN MANUSCRIPT AS WELL AS PUBLISHED FORM, AND THE FEW PAPERS OF LITERARY PERSONAGES IN THE POSSESSION OF THE PUBLIC ARCHIVES BE TRANSFERRED TO THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA.

Music

Sir Ernest MacMillan, in his study on Music prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences, bemoaning the lack of a great library of music in Canada, suggested "that at least one library include a large body of musical Canadiana"(30) and strongly urged that "in considering the establishment of a National Library the needs of music be kept in mind."(31) In the Massey Commission report, mention is made of representations urging the establishment of "special collections of music, particularly of unpublished Canadian music."(32) With these and other considerations in mind, the Commis-

(30) Sir Ernest Macmillan, "Music," in Royal Commission Studies: a Selection of Essays Prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences (Ottawa: King's Printer, 1951), p. 356.

(31) Ibid.

(32) Canada. Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences, Report, p. 105.

sion recommended "that the Board of Trustees be empowered to add to its collection Canadian music, in printed or manuscript form, and such records, films and photographs as are considered necessary supplements to the printed collection of books, pamphlets and newspapers."(33) As early as 1953, Dr. W. Kaye Lamb expressed the hope that "in due course" a full-fledged music division would be established and that "some day" the National Library would possess a really comprehensive music library. Music holdings grew rapidly in the ensuing years, chiefly through the acquisition of large special collections, and a separate Music Division was created in 1970.

The outstanding collection of Canadian music includes a nearly complete file of sheet music acquired through copyright deposit in the period from Confederation to the 1970's, and a complete collection of Canadian printed music acquired since 1953. In 1969, the legal deposit regulations were extended to cover phonograph records and audio tapes with a Canadian content. The collection of the Music Division now includes some 32,000 sound recordings of Canadian interest, 7,000 volumes of music, 8,500 volumes about music, and 42,000 pieces of sheet music.

The Music Division was designated by subject rather than form of publication or service, reflecting one of the earliest and most consistent acquisitions policies of the National Library: the collection of music in all its forms. This policy recognizes that the study of music requires the examination of all renditions of a composition, in whatever form. The Music Division, by gathering to itself all types of materials relating to music, offers to scholars the most logical and consistent arrangement for the conduct of research. Also, the processing and servicing of all forms of music requires specialized knowledge and the National Library has developed a small, but expert, staff of musicologists.

The collection of music and music-related materials in all forms is also a functional policy, born out of a recognition of the Canadian situation. There is a limited body of published critical literature on music in Canada, much of it restricted to the daily and periodical press. In order to supplement the meagre published literature, information required by researchers must be found in unpublished sources. The staff of the Music Division must compile information files, such as indexes of premiere performances in Canada, pictures of Canadian musicians, files of instrument manufacturers, concert societies and phonograph record companies, lists of musicologists and their current research, subject files and biography files. The raw material for these files and indexes is drawn from both the "archival" and the "library" holdings of the Music Division; indeed, it is impossible to distinguish where one ends and the other begins.

The great national libraries of the world have developed music libraries and provide an outstanding example for the National Library of Canada to follow. In Canada, the largest music collections are at the Music Library of the University of Toronto, the Canadian Broadcasting Corporation libraries, the Music Library of the Metropolitan Toronto Library Board and the Music Division of the

---

(33) Ibid., p. 332.

National Library of Canada. Most Canadian university libraries have music collections, and a large number have separate music libraries reporting to the University Librarian. Several of these collect autograph scores and the papers of musicians.

The situation in Canada is such that the published materials relating to music are insufficient to satisfy the informational needs of researchers, and primary materials are of the utmost importance. To divide the responsibilities of music and music-related materials along the traditional lines of "published" and "unpublished" documents would be a prejudicial action. It is impossible to provide a reasonable service in the field of Canadian music to historians, biographers, graduate students and others, unless both published and unpublished materials are available simultaneously. Patrons wishing to study several works by one composer must not be forced to consult those published in one place and those unpublished in another, making it impossible to compare one work with another, or an original score with its printed version. The acquisition of music-related materials, published or unpublished, is essential to complete any collection of musical scores.

The area of contention between the National Library and the Public Archives primarily concerns materials related to music. The Dominion Archivist subscribes to the theory that it is the "unpublished nature of material rather than the subjects with which it deals that distinguishes the responsibilities of the Public Archives from those of the National Library." (Letter dated March 10, 1970.) Conversely, the National Librarian feels strongly the need to create a comprehensive music library of Canadian interest, and expects this collection to include primary materials such as musical autograph scores, and letters and personal papers of musicians.

A clarification of collection responsibilities in the field of music is essential to prevent the recurrence of such divergent approaches.

It is therefore recommended that:

REC. 7 THE MUSIC DIVISION OF THE NATIONAL LIBRARY BE ASSIGNED OVERALL RESPONSIBILITY FOR THE COLLECTION OF MUSIC MATERIALS IN ALL FORMS. PAPERS OF MUSICAL PERSONAGES CONCERNED WITH CANADIAN MUSIC AND PRESENTLY IN THE POSSESSION OF THE PUBLIC ARCHIVES OF CANADA BE TRANSFERRED TO THE MUSIC DIVISION OF THE NATIONAL LIBRARY.

D. A National Lending Service

Interlibrary loan is a means of obtaining for library users loans of materials which their own libraries, for various reasons, do not own or cannot at the moment supply. All types of Canadian libraries have to rely heavily on such borrowing because, although collections have grown over the years, it is still impossible for them to meet all demands from their own stock. But, except where formal agreements have been made, interlibrary lending is voluntary, not a matter of right, and the viability of the system depends on the goodwill of librarians and the institutions for which they work and on an equitable sharing of the loan burden. Some lenders, however, request few loans for their own users, but receive many requests to lend materials to others, and incur heavy expense if they accede to the demands made on them. The situation has reached a point at which some of these "net lenders," notably large university libraries, feel they can no longer absorb the cost and are seeking to recover some of it by charging for loans. Their charges have, to date, been applied on a selective basis, and the result has been to create inequality of access, with hardship for many users and the danger that if the trend continues, with no coordination of policies, the situation will become chaotic and many more users will suffer.

The problem, therefore is to decide upon an equitable, speedy, cost-effective means by which Canadian libraries can obtain the materials their users need, when borrowing rather than buying is the most rational way to fill a request or is the only possible way, since even the largest libraries cannot cope with the information explosion, and the country is growing relatively poorer in current and retrospective materials, as was shown earlier. Indeed, an increasing number of requests will not be satisfied from Canadian sources, unless we make better use of our collective funds.

The solution proposed by the Canadian Library Association (CLA) in a brief submitted in 1976 would have had the federal government "assume permanent financial responsibility for the cost of out-of-Province loans made by libraries"[34] other than federal libraries; meet the cost of loans to federal libraries (other than the national libraries) and federal personnel; and "offer incentives for the development" of local interlibrary lending systems.[35]

(34) Canadian Library Association, Brief submitted to The Hon. Hugh Faulkner, Secretary of State, and The Hon. C.M. Drury, Minister Designate, National Research Council... Presenting Proposals for the Funding of Interlibrary Lending in Canada (Ottawa: Canadian Library Association, 1976), p. 1.

(35) Ibid., p. 2.

An Interdepartmental Group chaired by the National Librarian considered this solution carefully but rejected it for a number of reasons which are valid today as they were at the time:

1. Since most interlibrary lending is intra-provincial, payments for out-of-province loans will cover only a fraction of the total interlibrary loan traffic.
2. Because the interlibrary lending problem applies to all types of libraries, all types should be eligible for subsidies if they are net lenders. There will be many libraries in which the number of transactions eligible for the proposed payments will be small. Keeping the records necessary for proper accounting and control of these will involve high administrative costs for both the libraries and the federal government.
3. Since interlibrary lending is not part of the mission of most net lending libraries, their internal procedures are not set up in a way which would ensure the most efficient interlending service. Subsidizing the present system would not provide incentives for them to increase the efficiency of their interlibrary loan procedures.
4. It would probably not be possible to ensure that the money would be spent for the designated purpose (as it can be, for example, under the United States system of aid to libraries) because of the jurisdictional problems involved.
5. Since libraries fall under provincial jurisdiction, there could be jurisdictional problems involved in the federal government's offering incentives to the provinces to set up intra-provincial lending services.(36)

After a discussion of various alternatives, the Group proposed as its solution the strengthening of the CISTI and National Library collections so that they provide national lending collections of first resort, able to supply back-up materials to other libraries.

"The advantages of this solution are:

1. the government avoids jurisdictional problems and retains full control of funds;
2. access to these collections is the right of all Canadians;
3. the collections will be geared to the needs of the country as a whole, not to the needs of a single institution;
4. concentration of funds on the two central collections would enable them not only to improve their resources but also the efficiency of their lending procedures, at lower administrative and operating costs;

---

(36) Interdepartmental Ad Hoc Working Group to Study The Canadian Library Association Brief on Interlibrary Loan, Report to the Ministers (Ottawa: 1977), p. 2-3.

5. efficient national collections which fill, promptly, a high percentage of the requests received should permit more effective use of library holdings at the local level by reducing demands on the net lenders to an acceptable level and by reducing the need for local loan collections, union catalogues, and the like;

6. libraries across the country cannot continue indefinitely enlarging buildings or constructing new ones in order to store past acquisitions and provide space for the new materials. National lending collections as back-up sources of less-used as well as highly-used materials could mean a reduction in this proliferation of buildings and would also enable many libraries to realize appreciable savings on the costs of acquiring, processing, and servicing materials. There is also the potential for savings through a transfer of less-used materials to the national collections;

7. a national collection could be partially self-supporting if moderate charges were made for the lending and photocopying service;"(37)

8. libraries would be reimbursed for loans which could not be provided from, and which would be referred to them by, the national lending service.

Implementation of the proposed solution would affect the programs of the National Library and CISTI differently because of differences in their respective mandates, collections and collecting policies, staff and space available, and subjects dealt with. Close cooperation between the two will be necessary so that policies and collections will complement each other. This summarizes the point of view of the Interdepartmental Group.

In another part of this report, I recommend that CISTI and the present National Library be combined to form a new comprehensive National Library. It follows that the lending services should be integrated. CISTI has for some time been geared to providing a national loan and photocopy service for scientific and technical journals, and it has a new, convenient building in which to work. All that would be needed is a small increase in the number of staff in order to improve response time and deal with increased workload.

For the National Library the situation is somewhat different, since a significant change in emphasis in some of its procedures would be involved. More funds would be needed for the expansion of serials holdings in the social sciences and the humanities. There is now a very large imbalance between the two collections. An adequately enlarged collection and properly planned storage facilities would require extra funding only partly offset by diversions from present funds and collections. On the other hand, appropriate changes in procedures and organization as the program was phased in would minimize the need for extra staff and allow diversions from present manpower resources. For example, as the lending collection developed, the present dependence on the Canadian Union Catalogue would be somewhat reduced so that the central Catalogue would not need to be as sizeable and comprehensive as it must now be.

---

(37) Ibid., p. 3-4.

This change in the scope of the present manual Catalogue would free some staff to work on the lending collection.

A separate collection maintained solely for lending would allow the enlarged National Library to provide fast, easy access to Canadian materials, including Canadian government publications; it would also allow the Library to preserve Canada's heritage in print by developing its in-house holdings as a non-circulating research collection of Canadian materials. The Library could divert duplicates of a large proportion of its Canadian holdings to the lending collection, as well as the foreign official publications received on exchange. It might also be able to augment resources through increasing the number of items selected from the surplus materials received by the Canadian Book Exchange Centre. The national lending collection would be strengthened to a point where it would jointly provide coverage of the most important and useful current journals and government publications in all disciplines. The desirability of extending the collection to other categories, such as heavily used monographs, could be examined later.

It should be pointed out also that the availability of current awareness services providing on request citations according to interest profiles and the more recently developed on-line access to data bases reduces the dependence of researchers on local browsing; the emphasis should be placed on speed of delivery and it is expected that telefacsimile transmission costs will be reduced in the not too distant future to a manageable level so that thousands of journal articles and short documents could be transmitted electronically.

The observations of the Interdepartmental Group are more valid now than they were three years ago; in fact, the general availability of library materials has worsened in the last four years and the cost of lending is increasing by approximately 7 per cent or 8 per cent per year; it is now about $10.00 per unit. A national lending collection on the British model would provide the same service at a fraction of the cost; it would release substantial funds for other purposes if individual libraries reduced their subscriptions to journals and, hopefully, as recommended elsewhere, agree on some Farmington-like cooperative acquisitions plan, at least in a number of subject or language areas. The Report of the Interdepartmental Group was received at first with considerable skepticism on the part of many. The need for a national lending service is now recognized by as many, who see their purchasing power decrease and library holdings in Canada get weaker year after year. The same need is recognized in the United States where resources are much greater but where "there seems to be a consensus among librarians that the problem with periodicals is quickly reaching a crisis level."[38] In Canada, the Canada Council Consultative Group on University Research Libraries recently recommended: "We strongly endorse the recommendation that the federal government fund the development of a

(38) National Commission on Libraries and Information Science, Task Force on a National Periodicals System, Effective Access to the Periodical Literature: A National Program (Washington: National Commission on Libraries and Information Science, 1977), p. 5.

national lending library of first resort, with particular emphasis on providing a periodical lending service."(39) As already mentioned, this national lending service should be considered as one of the three main elements of a national acquisitions plan, the other two being the national reference collection at the National Library and the designation of national resource collections in special fields in other libraries, federal and other. Without a strong national lending service, Canadian readers and researchers would have access to increasingly fewer publications at constantly increasing costs, unless governments —federal and provincial — would be prepared to increase very substantially the library budgets for collections and operations, as well as huge capital expenditures for new buildings. This is not likely to happen. There is no hope of coping with some success with the information explosion unless we agree on more cost-effective library programs than at present. A national lending library is a must in Canada, **and now**.

The time frame for implementation should allow one year for planning, and it is suggested that this service be initially operated from the new CISTI building which could accommodate this operation for a few years; an additional adjoining warehouse-type building would be necessary at a later date.

To that end, it is recommended that:

REC.8 THE NATIONAL LIBRARY ESTABLISH AND DEVELOP A NATIONAL LENDING SERVICE CONSISTING INITIALLY OF PERIODICALS AND GOVERNMENT DOCUMENTS, AND EVENTUALLY OF LITTLE-USED MATERIALS IN AREAS NOT ASSIGNED TO OTHER RESEARCH LIBRARIES AND OF UNPUBLISHED REPORTS; THAT THIS SERVICE INCORPORATE THE SUBSTANTIAL COLLECTION OF JOURNALS OF CISTI; THAT IT BE MADE AVAILABLE TO ALL CANADIANS THROUGH ALL CATEGORIES OF LIBRARIES; AND THAT ITS EXPANSION TO OTHER CATEGORIES OF MATERIALS BE EXAMINED AT A LATER DATE.

---

(39) Canada Council, Consultative Group on University Research Libraries, University Research Libraries (Ottawa: Canada Council, 1978), p. 18.

PART II

THE BIBLIOGRAPHIC NETWORK

A. Sharing Information About Books

The role of the National Library of Canada is not — and should not be — limited to supporting Canadian Studies; it does — as it should — facilitate the use of the nation's library resources by those who need them. This is provided for in the National Library Act and it is done principally through the maintenance of the Canadian Union Catalogue, the publication of union lists and of inventories of research collections. It also assists other libraries and documentation centres — both Canadian and foreign — in cataloguing and classifying their own collections of Canadian books by providing them with current and retrospective bibliographic data in print, on microfiche or on computer tape.

This information is also made available to other countries as a result of bilateral exchanges as well as by providing Canadian input into international data bases (such as the world-wide International Serials Data System, or the North-American CONSER data base of serials) and into universal inventories, such as UNESCO's Index Translationum. These programs make Canadian publications known abroad and are significant contributions to Universal Bibliographic Control (UBC), one of the two major international library programs maintained and promoted by IFLA with the support of UNESCO.

The other major IFLA program under development is UAP (Universal Availability of Publications), referred to in the part of this Report dealing with the Resources Network; UBC obviously supports UAP. These programs, which aim at universality, rest on the capability of exporting and importing information and library materials. It is naturally much less expensive to acquire and disseminate information about publications — through the acquisition and use of bibliographies, and indexing and abstracting services, be they national or international, general or special, printed or computerized — than to acquire, process, store and make available the publications themselves. Bibliographic access is less expensive than physical access, but the creation of local and national bibliographic services is far more expensive than the utilization of international and foreign indexing and abstracting services. The on-line information system developed by the Canada Institute for Scientific and Technical Information, CAN/OLE, provides information on scientific literature indexed and abstracted by foreign and international services. These services alert researchers to the existence of millions of documents not held anywhere in Canada unless the serial in which they were published is covered by CISTI's Union List of Scientific Serials.

The CAN/OLE system is an excellent system and it should not only be maintained, but also expanded by the addition of more data bases covering more subject fields and more world regions, especially Europe and Canada. At the moment, the information retrieval services available to Canadians either through CAN/OLE or through the private sector are too exclusively American and scientific — an imbalance which should be gradually corrected in order to improve the availability of more diversified information to the Canadian scientific community, and to scholars in other disciplines, public men, managers, decision-makers and other users willing to pay for such services.

The future of CAN/OLE is presently under study by an ad hoc committee appointed by ABSTI (and on which the National Library is represented) which will eventually submit recommendations for the consideration of the National Research Council, the National Library and the Canadian government. This report accordingly does not include any recommendations regarding the future development of information retrieval networks in Canada, for it would be improper to do so as the matter is under active study elsewhere and will be dealt with in another report. The interface of information retrieval networks and of bibliographic networks must be studied further.

It would be premature also to attempt to make recommendations regarding the interface between library-based information services and such services as may be made available directly into the home by TELIDON or other videotext systems. It is, however, suggested that this interface be studied without delay by a task group appointed either by the Secretary of State or by the Minister of Communications, and that such a task group comprise not only representatives of both departments, but also those of the National Library, the National Research Council, and appropriate provincial authorities, as well as representatives of research and public libraries.

Action is required without delay, however, for the creation of a nation-wide bibliographic network. This network would link catalogues and data banks in which are recorded the publications (in every form) actually held by Canadian libraries and accordingly available in Canada (in fact, a small percentage of what is published throughout the world). Such a bibliographic network is essential not only to facilitate the use of Canadian library holdings by those who need them — it is the key to the resources network — but to reduce as much as possible (1) the ever-increasing cost of cataloguing by providing greater and less expensive access to cataloguing copy and (2) the unnecessary acquisition of publications not essential to a given institution when their availability elsewhere is readily made known through information stored in an accessible node of the network. The decentralized resources network discussed earlier cannot be used cost-effectively on a national basis unless it is controlled by a parallel bibliographic network.

The manual Canadian Union Catalogue which performs this function can no longer be the answer to current requirements when an ever-increasing number of libraries create and maintain their catalogues in machine-readable form. This

development was naturally anticipated, and in 1974, a Task Group on the Canadian Union Catalogue was appointed by the National Librarian to make recommendations regarding the maintenance and use of a computerized union catalogue. Two years later, the Task Group submitted its Report which recommended a number of studies, which were done, and a number of proposals which were, and still are, a valid framework within which a nation-wide network of bibliographic data banks could be developed. The hierarchical structure recommended by the Task Group would require a number of agreements with a number of institutions or consortia, or local or provincial authorities, owing to the great variety in the structure and scope of existing data banks, in the functions they perform and in their management style. It is accordingly imperative that the policy regarding the creation, development and management of a nation-wide bibliographic network be both empirical and flexible. The computer and information fields are dynamic ones and the proposed network will require continuing study, adaptation and action at various jurisdictional levels, all of which should be coordinated at the national level in order to ensure that the network as a whole and its nodes are planned, managed and used in the most cost-effective manner for the benefit of all. Such coordination should be achieved **by cooperation.**

The Canadian Union Catalogue system proposed by the Task Group would consist of a network of computerized bibliographic data bases linked through switching mechanisms. It would be relatively easy to develop in the hierarchical way proposed if the National Library had to cooperate with a number of provincial libraries which would maintain similar union catalogues that could interface with a national bibliographic data base. But we live in the real world, and at the time of writing, bibliographic information is to be found in catalogues of individual institutions, manual or computerized; in local union catalogues; in provincial union catalogues, manual (Nova Scotia) or computerized (under development in British Columbia); in cooperative bibliographic data banks being built by consortia of libraries of more than one type, operating under different provincial ministries, and from more than one province (UNICAT/TELECAT, which uses the utility of the University of Toronto Library Automation Systems (UTLAS), a major utility first developed by the University of Toronto Library using university funds and now turned into a nonprofit corporation, which utility is also used by a number of other libraries for a variety of functions). Furthermore, there are cases where the same institution participates in the creation of more than one central file; for instance, universities of Nova Scotia are represented in the Nova Scotia Union Catalogue (a manual one) and in the batch system being developed by a number of libraries in the Atlantic provinces. We are accordingly faced with a situation where we must attempt to link, as best we can, into a nation-wide system of bibliographic information services operated either manually or with computer systems of various levels of sophistication, and located in private, municipal, regional, provincial, or federal institutions, or in centralized data banks managed by consortia of various configurations.

A nation-wide bibliographic network will not happen **by miracle,** any more than did the CPR, the CNR, Air Canada or the CBC. It will not happen without much planning, cooperation, labour and money. All four are indispensable. A good deal has been accomplished which contributes to the creation of a computer library network. Considerable progress has already been made in the areas of

standardization of cataloguing and of communications formats (MARC), prerequisites to the cost-effective development of bibliographic networks. With the development of AACR II (the new Anglo-American Cataloguing Rules), there will be in the near future an unprecedented level of standardization of cataloguing in the English-speaking world (including Canadian libraries working in French which use a French version of these rules). Similarly, much progress has been accomplished internationally in the area of MARC formats which facilitate the exchange of bibliographic information in machine-readable form between countries. These are great strides ahead towards the creation of computerized national union catalogues which cover not only the national literature, but also books and other library materials in many languages from all parts of the world. The standardization of MARC formats makes the international exchange of MARC tapes cost-effective, inasmuch as it reduces the volume of original cataloguing by individual libraries (a very costly process), but also inasmuch as it facilitates (1) the creation of union catalogues or central files which facilitate access to such information by broader groups of users and (2) the rationalization of research collections. It is for these basic reasons that the National Library has created the Canadian Committee on Cataloguing and the Canadian Committee on MARC, and participates actively in similar committees at the international level.

National networks require cooperation at the national level, as international networks do at the international level — bilateral and multilateral. The National Library has demonstrated its willingness to enter into cooperative arrangements at both levels, for the benefit of Canadians. Cataloguing in publication (CIP) was introduced in a decentralized fashion, the preliminary cataloguing being done by other libraries under contract. The creation and dissemination of French-language subject headings in cooperation with Université Laval provides a high level of standardization in the subject analysis of books by Canadian libraries working in French. These French subject headings are compatible with the English-language Canadian Subject Headings developed by the National Library and those of the Library of Congress, which are widely used in Canada. More recently, the National Library has initiated a pilot project whereby the files of the UNICAT/TELECAT libraries maintained by UTLAS are interrogated on-line from Ottawa to locate items for interlibrary loans. This will permit a preliminary assessment of the cost-effectiveness of decentralizing the Canadian Union Catalogue function, as opposed to the storage and retrieval of the same information from a single unified data bank in Ottawa. This and other experiments should help in the future design of the evolving nation-wide library network and in the best mix of functions to be performed at the local, regional, provincial and national levels.

With a view to facilitating the development of the proposed network, the National Library of Canada has done considerable and successful work on bibliographic standards and communications formats (with the active participation of experts from all parts of Canada), created the Task Group on the Canadian Union Catalogue referred to above and conducted or commissioned a number of technical studies. It has also developed, in cooperation with CISTI, an integrated information management system, DOBIS (acquired from the University of Dortmund), eventually capable of supporting all essential library functions

in a network environment. This major system should not only meet the basic requirements of the integrated National Library recommended in the next section, but should also meet those of all other federal libraries which should be brought into an integrated federal library network in order to develop, manage and make available federal library services and collections in the most cost-effective manner. This federal network should naturally be one of the main systems to link to other systems in the proposed nation-wide network. The federal government is a major producer, owner and user of information and should profit from, as well as contribute to, an efficient nation-wide library network.

The National Library has developed its own authority files system with a view both to creating high-quality files for its own collections, and to facilitating the merging of other individual files in centralized systems. Technical problems to be undertaken in the next few years will be discussed in greater detail in separate reports. The development of the required National Library services will be enunciated and costed in detail in a separate program submission to Treasury Board. (The Canadian Computerized Bibliographic Centre Study,[40] prepared under the direction of R. Duchesne and published recently, is a useful background paper: it summarizes the findings of a number of studies which indicate where we are in this respect and from where we should proceed.)

As new technology is increasingly used by Canadian libraries, and as a nation-wide bibliographic network is emerging in the United States, it is urgent to attempt to link into a Canada-wide network the existing and emerging library systems of the country if we are to ensure that individual Canadian systems are not to be hooked separately to American utilities. With a view to pursuing its work in this area with greater vigour and expedition, a special working group on networks to be headed by Ms. Cynthia Durance, Director, Cataloguing Branch, was established and charged with the responsibility of planning and monitoring developments within the National Library in order to ensure that it performs effectively its role as "the keystone of a national network," as recommended by the Canadian Library Association[41] and others.

It is not proposed that this network be monolithic nor centrally controlled; this would not be desirable or feasible in a federal state like Canada where the jurisdiction over cultural and research programs is divided, or shared, where academic freedom is sacred and where the private sector enjoys great freedom. It is only through contractual arrangements between the parties involved that such a network could develop and be managed, and these contracts would vary according to the nature and scope of the services to be provided by the various nodes. The necessary contracts should provide federal assistance to facilitate the enhancement of systems so that they may be linked nationally and to

---

(40) R.M. Duchesne, M. Islam and D.A. Guenter, Overview of Computerized Library Networking in Canada (Ottawa: National Library of Canada, 1979).

(41) Canadian Library Association, The Future..., p. 1.

subsidize the services which would be provided on a nation-wide basis by institutions which have only local, regional or provincial responsibilities. A great deal of study and negotiation will be required regarding the economic impact of computer links, and pricing policies must be agreed upon. It is to be noted that although no library ever refused to provide catalogue cards to build the manual Canadian Union Catalogue over the last twenty-five years, many are now reluctant to have the same information stored in an on-line system accessible to others. This problem of the "ownership of records" may very well prove to be the most difficult to resolve and could be the main stumbling block in the networking of Canadian library systems.

Furthermore, federal grants should be made available to finance research and pilot projects which are prerequisite to these enhancements. In this respect, it is to be noted that the British Library administers, through its Research and Development Department, substantial funds granted to outside institutions for research and development related to library and information operations in all subject fields, including on-line interactive library systems. In the United States, even larger sums are made available to the Library of Congress and other institutions, for similar purposes, by several large foundations, and more particularly by the Council on Library Resources which has recently launched its new bibliographic network program.(42) The development of networks in Canada has been principally financed — and with great difficulties — out of operational funds. More recently, some Canadian provincial authorities have made some funds available for the development of cooperative bibliographic data banks, but the Canadian government has not, until now, funded the development of a nation-wide library network made up of centres operating under federal or provincial jurisdiction, or privately. It has become imperative that the Canadian government finance the creation of a nation-wide library network if we are to prevent the development of a balkanized information system whose elements could very well be absorbed by the library network now emerging south of the border.

It is accordingly recommended that:

REC. 9 THE NATIONAL LIBRARY

a) DEVELOP, IN COOPERATION WITH OTHER INSTITUTIONS MANAGING COMPUTERIZED BIBLIOGRAPHIC CENTRES, A DECENTRALIZED BIBLIOGRAPHIC NETWORK WITH A VIEW TO ENSURING THE FULLEST SHARING OF INFORMATION AND LIBRARY MATERIALS IN THE MOST COST-EFFECTIVE MANNER BY CANADIANS ANYWHERE;

---

(42) An explanation of this program may be found in: "CLR Expands Efforts to Improve Bibliographic Services for Libraries," CLR Recent Developments 7 (February 1979): 1-2,5 or "The Bibliographic Service Development Program of the Council on Library Resources," Library of Congress Information Bulletin 38, no. 14 (April 6, 1979): 132-134.

b) FUND RESEARCH AND DEVELOPMENT STUDIES AND PILOT PROJECTS, PREREQUISITE TO THE EFFECTIVE DEVELOPMENT OF THE PROPOSED NATION-WIDE LIBRARY NETWORK;

c) PROMOTE THE EXTENSION TO OTHER FIELDS OF THE ON-LINE INFORMATION RETRIEVAL SERVICES PROVIDED BY THE CAN/OLE SYSTEM, AND THE DEVELOPMENT OF THE SYSTEM TO PROVIDE ACCESS TO OTHER IMPORTANT DATA BANKS MAINTAINED BY OTHER INSTITUTIONS IN CANADA;

d) ESTABLISH THE APPROPRIATE NETWORK MANAGEMENT AND GOVERNANCE BOARDS AND COMMITTEES TO ENSURE THAT THE NETWORK WILL FUNCTION IN A COST-EFFECTIVE MANNER BY DEVELOPING AND FOLLOWING COMMON PROCEDURES.

B. A Strong Agency for a Strong Policy

The proposed nation-wide bibliographic network requires leadership from a strong central agency with a clear mandate. Today's world is inundated by an unprecedented quantity of recorded knowledge and agencies charged with collecting this knowledge and transforming it into a meaningful and accessible form are usually divided into three categories:

a) **Archives.** An archival institution is a repository for the organized body of records produced or received by a public, semi-public, institutional, business or private entity in the transaction of its affairs.

b) **Libraries.** A library collects, organizes, and retrieves information recorded in traditional and conventional forms (e.g. books, periodicals, maps, etc.), and in modern and non-conventional forms (e.g. machine-readable tapes, microforms, films, phonotapes, etc.). Libraries locate and borrow materials through national and international interlibrary loan systems, and provide individualized current awareness and literature search services. Some employ subject and media specialists to select, interpret, and evaluate recorded information for their clientele.

c) **Information Centres.** This category consists of a great variety of specialized sources and services outside the realm of libraries and archives. These centres collect, index and retrieve recorded information, usually in a limited subject area, and often employ sophisticated retrieval techniques. Their information search and retrieval capabilities are of a high order of specificity. Some centres, described as information analysis centres, go beyond the retrieval function by employing highly qualified subject specialists to analyze, evaluate, and interpret the collected data and information. Another sub-type, the technical information service, is staffed by technical specialists who make use of published and unpublished information and data and personal contacts to assist in the solving of particular technical problems posed by a clientele composed of private citizens, business, and industry. Also included in the information centre category are abstracting and indexing services, automated and non-automated data banks, and research activities in science, technology, the social sciences, the humanities, business, industry, the professions, etc.

The distinction between a library and an information centre is not always clear as each may possess characteristics of the other. Where the emphasis of an information unit is placed on acquiring, cataloguing, classifying, storing, and retrieving documents and other recorded information in any or all forms, and in providing bibliographical and reference services (current awareness, literature searches, bibliographies, reference information), that unit may be called a

library. Where the emphasis is on evaluation, analysis, or interpretation of recorded information, and where the acquisition and storage function, if any, is narrowly limited by kind or form, that unit may be classed as an information centre.

Because research activities draw on archives, libraries, and information centres, there should be continuing, effective liaison between the three types in order that their services will complement one another wherever possible.

The control of the archival resources of the Government of Canada is now the exclusive responsibility of the **Public Archives.** It is also clear that federal involvement in any cooperative system of archives both across Canada and abroad is a responsibility of the Public Archives. As recommended earlier, the new Public Archives Act should give a clearer and stronger mandate to the Public Archives.

With regard to libraries, the role of the **National Library** as provided in its legislation is adequate. One particularly strong attribute of libraries is their tradition of successful interaction. There is a trend in Canada and abroad for the central library authority to seek ways of utilizing computer, micrographic and telecommunication technologies to strengthen and expand library cooperation and coordination. The National Library should be a vital force in the promotion and direction of a national network of libraries encompassing all disciplines. UNESCO has recommended that all member states assign a coordinating role to a central agency.

It is in the area of information centres that there is no central agency responsible for their coordination, and consequently there is no general federal policy covering their activities. They are developed by individual departments and agencies, as well as by private institutions, in line with their respective missions.

The Government of Canada has never addressed itself to the formulation of an overall national information policy, and the various agencies dealing with information have developed over the years without effective overall central coordination. The Cabinet Directive of December 1969, instructing the National Research Council to develop, under the general direction of the National Librarian, a national scientific information network, has not established an efficient machinery to ensure the effective implementation of the policy.

The National Library is concerned about the absence of a guiding policy, and this document attempts to identify problems and inefficiencies within the present system, and recommends solutions. Several points should be considered in the formulation of an information policy:

a) The desirability of developing one overall policy and plan for a multidisciplinary, integrated, national information system rather that two or more separate policies and plans for form- or subject-oriented systems. This comprehensive policy and plan should make use of existing and new federal coordinating machinery.

b) The need for a mechanism to deal with information centres in their varied forms. The responsibilities of this coordinating body would be to identify all significant information resources and centres in all disciplines outside the realm of libraries and archives, to promote the coordination of these centres to the extent possible and to guide their participation in a comprehensive national information system. Networking efforts in particular disciplines would be dictated by demand and feasibility. This body would have the role of coordinating the policies and programs of such centres with those of other institutions involved in information storage and transfer.

c) The need for a mechanism to direct the planning of an integrated national information system consisting of three components: archives, libraries, and information centres. The National Library has not formulated a position on the detailed composition and structure of such a coordinating mechanism but believes it should be a strong Board assisted by a strong secretariat. This Board should consist of the deputy heads of the National Library, the Public Archives, senior representatives of key departments, as well as academic, professional, business, and industrial representatives. The Board should have a federal government committee entrusted with the responsibility for coordinating the federal participation in the national network. It would also serve as the National Committee for the General Information Program of UNESCO, so that Canadian positions on information policies and programs developed at the international level better reflect national priorities in these fields.

This report studies certain interfaces of the National Library of Canada with the National Research Council's Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI) and the Public Archives of Canada, and presents specific recommendations for action at this time. These recommendations, while lacking the breadth necessary for the formulation of an overall information policy for Canada, are nevertheless a valuable first step in the rationalization of jurisdictions and responsibilities among some of the various information handling agencies of the federal government. This section will demonstrate the need for creating a new national library structure capable of planning and implementing a true national policy for library services, principally through the amalgamation of the Canada Institute for Scientific and Technical Information with the National Library.

The National Library Advisory Board accepted the National Librarian's recommendation that the amalgamation of CISTI and the National Library into a single organization be one on which it would take no position owing to the considerable amount of time and information needed to evaluate the functioning of both within the complex government structure. This was deemed to be a matter for the government itself to examine and resolve.

Problem

The statutory and administrative arrangements regarding the development and implementation in Canada of a comprehensive policy on library and related

information centres is unsatisfactory. The main difficulty originally arose from the location and status of CISTI within the National Research Council and the consequent Cabinet Directive of 1969 instructing the National Research Council to develop a national scientific information network, whereas the National Library Act assigns an overall responsibility in this respect to the National Librarian.

The situation had been further complicated by the fact that in October 1974, the National Research Council merged its Technical Information Service with the National Science Library to form the Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI). Although the activities of the Library continued in a reorganized form, its existence as a distinct and recognizable entity had ceased. However, the Technical Information Service has now been transferred to another division of the National Research Council and what remains in CISTI is in fact the former National Science Library.

This situation makes it difficult for the National Librarian to effectively exercise the powers and perform the duties assigned to him by law. The current division of responsibilities is not conducive to a well-coordinated action on the part of the federal government. This arrangement does not take into account five important points:

1. There is a "national library" function in science and technology to be performed in Canada. This function requires a library-oriented outlook where full recognition is given to the needs of libraries across the country for adequate back-up collections and associated bibliographic services as well as for leadership in the national planning and development of library services in science and technology and in all other disciplines.

2. There is an increasing interdisciplinary relationship between the social sciences and the pure and applied sciences.

3. In the establishment of information networks the consideration of subject matter is secondary to the establishment of systems, standards, and communications formats, the development of acceptable criteria for determining what is to be placed on the network, the clarification of the role of network participation, agreement on network organization and operation, and the investigation of its social, legal, financial and administrative implications.

4. There is a need for the Government to speak with one voice on library policies and planning to universities, other educational and research bodies, provincial, foreign and international authorities (whenever their programs cover a great variety of disciplines, both scientific and non-scientific), and to other types of libraries and documentation centres.

5. Coordination is extremely difficult when the two main information agencies are respectively: (a) a branch having the rank of a department and (b) a division of a Crown corporation.

Objectives

The objectives of this new structure would be:

1. to provide the federal government with a single, distinct, strong policy planning arm for all library and related information centres at the national and international levels;
2. to give university, public, and other research and academic libraries across Canada an opportunity to make representations conveniently to one federal authority on any planning and operational matter;
3. to facilitate the negotiation of agreements with large university and other research libraries and documentation centres regarding their role in a decentralized national information network;
4. to facilitate the coordination or integration of existing overlapping or duplicated services and procedures at the two "national libraries," and the development of present and future national services where a strict distinction between science and non-science need not be made;
5. to permit the more effective coordination of all federal libraries, including those having science and technology as major portions of their collections, by making CISTI part of the coordinating agency, the National Library.

Factors

Modern libraries, examples of which may be found in the federal government, in universities and in the private sector, embrace recorded information in forms far beyond the traditional media, and make use of new technology to analyze material in depth and to offer sophisticated reference, information retrieval, and dissemination and referral services. In addition to books, periodicals, documents, technical reports and other traditional published and non-published print forms, libraries maintain collections of phonotapes, phonodiscs, films, microforms and other audiovisual and multi-media materials, and create and use computer-based files of bibliographic and non-bibliographic data. With a view to disseminating the most up-to-date and relevant information to their communities of users, these libraries provide automated current awareness and literature search services based on individually constructed interest profiles, and some, to the extent that finances permit, employ subject and media specialists to select, interpret and evaluate resources for their clientele. Reference services involve personal interaction with clients to determine the exact nature and intellectual level of the information required, and clients are frequently referred to non-library sources of information.

In addition to the broad spectrum of library services now available or being planned, such groups as government bodies, industry, and the universities will develop other information centres in the years ahead to respond to special needs.

Some of the sources, for example information analysis centres handling proprietary or restricted information, will not be networkable, but there is, nevertheless, a pressing need to organize the access to available resources by means of referral centres which could be based in libraries, the existing major resource components of any information network.

The federal government offers library services to a national clientele through several departments and branches. Among these are the Department of Agriculture, the Geological Survey of Canada, the Canada Centre for Mineral and Energy Technology, the National Gallery, Statistics Canada, Fisheries and Oceans, Environment, and Industry, Trade and Commerce. These libraries and certain others with reasonably comprehensive, highly specialized, or even unique collections have attempted within their limited financial and manpower resources to extend their services beyond their agency clientele to the interested public across the country. The two main components of the government library service, however, are the National Library, and the Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI). Both have a national mandate and their resources are available to Canadians anywhere. Departmental libraries, on the other hand, support principally, and in some cases exclusively, departmental officials, and have been developed on an ad hoc basis, without much consideration being given to the availability of resources elsewhere, and more as a result of the initiative of individual librarians and of the degree of support they have received from senior management than as a consequence of an overall federal library policy and plan. At this time of fiscal constraints, such a policy has become an urgent necessity. Rationalization of collections should be more acceptable now that a dedicated truck delivery service ensures daily transfer of library materials between departments and agencies in Ottawa, and should be facilitated further by the proposed development of a central bibliographic data base for federal libraries using the DOBIS system (which would also reduce processing costs). The broadened National Library proposed here should attempt to achieve greater cooperation between federal libraries, with the support of the Cabinet and the Treasury Board. It is further recommended that the distribution and sale of unpublished technical reports of all federal departments and agencies which lend themselves to such centralized distribution be assured through the proposed central clearinghouse. Should these be left to individual departments and agencies to distribute under the proposed freedom of information legislation, their availability would be considerably reduced to those who need them. It is therefore recommended that such a clearinghouse be provided for in the proposed Freedom of Information Act.

The National Library is authorized (National Library Act, 1969) to collect "library material of every kind, nature, and description." It has no subject limitations; it has responsibility for coordinating the library services of all departments and agencies, including those of the National Research Council and it may enter into agreements with other libraries in and outside Canada. The National Library provides a number of comprehensive national services covering all subject fields, for example the Canadian Union Catalogue and the national bibliography, both of which cover all disciplines. Its Library Documentation Centre offers an information analysis and referral service on all aspects of

library and information science. In addition to direct service to other libraries and to the public, the National Library conducts a great deal of developmental and planning work for national application regardless of discipline. The elements which comprised the National Science Library remain a key component of a national scientific and technical information network, supplying the scientific and technical community with a wide range of bibliographic and reference information services. These are now organizationally located under the Director of the Canada Institute for Scientific and Technical Information (CISTI) who reports to a Vice-President of the National Research Council. Paragraph (i) Section 13 of the National Research Council Act (1966-67) provides for the maintenance of a "national science library."

The two libraries have attempted to complement one another's goals and services over the years. In 1964, on the advice of the Dominion Archivist who at that time was also the National Librarian, the Secretary of State reaffirmed an earlier understanding that the National Library would not duplicate the scientific and technical holdings of the National Research Council Library, but would concentrate its collecting efforts principally on the social sciences and the humanities. In spite of this division of responsibilities in respect of disciplines, the two libraries have so many common problems that they have formed task groups in the pursuit of compatibility, and have many links at the operational level, especially in the development of systems.

Another factor linking the two libraries stems from the Cabinet Decision of December 19, 1969, which instructed "the National Research Council, under the general direction of the National Librarian, to develop in concert with existing information organizations, a national scientific and technical information system to encompass the natural sciences and engineering." This decision recognized the essential role of libraries in any such system, and the overall coordinating responsibility of the National Librarian. The arrangement for accomplishing the objective, however, has not proved effective because it requires the implementation of part of a national system to be carried out by one agency, while the overall direction and implementation of the system is vested in the deputy head of another agency.

There are serious deficiencies and limitations in the existing arrangement. Though information centres encompass more than library-oriented services, they rest on a central node which is the National Library, and the Library should not have services limited to the humanities and the social sciences when its mandate is general. Collectively, the university libraries are and are likely to remain the largest information resources of the country, and they cover all disciplines. In view of their heavy reliance (and that of government, industrial, and other libraries) on central supporting services, and the need for more planning regarding the role of libraries within a national information network, the present division of responsibilities between the National Library and the library of CISTI is inappropriate to the responsibility that a national library is usually expected to have, and makes its role within an overall system less effective.

This deficiency is especially obvious in the coordination of the Government's science-oriented libraries. In the National Capital Region alone, in addition to CISTI and the eight NRC branch libraries, there are some 50 libraries of varying size having some part or parts of science and technology as major portions of their collections. CISTI has expertise which should be used to effectively coordinate the development of collections and services in these libraries and should be integrated into the National Library, which has the mandate to do so for all federal libraries, be they in Ottawa or elsewhere. While CISTI has reached agreement with some government libraries on the avoidance of duplication in certain subjects and has served as an effective back-up to all science collections, it has never been in a position to contribute effectively to implementing an overall plan for the optimum development and use of the federal collections and services by the Government and the public. On the other hand, the National Library, which has taken initiatives in the coordination of government libraries, could fulfill its mission more effectively — at the federal, national and international levels — should the present division of subject responsibilities be eliminated.

The key difficulty is the question of overall policy direction. Because both the social sciences and the pure and applied sciences are increasingly combined in problem-oriented research projects, services now offered separately by the two libraries and services contemplated for the future would be improved through their integration. Joint boards, committees, and task groups have attempted to work towards these goals, but they have not proved to be an efficient and effective mechanism. The presence of separate jurisdictions for the two main components (one a department, the other a Crown corporation) of the existing national library system makes the planning and implementing of national library and information policies difficult, slow and uneconomical. A good example of this is the confusion that results when the two federal agencies discuss problems and negotiate agreements separately with the same university on the same or related matters.

It is interesting to note that such a group as the Information Policy Group of the Directorate for Scientific Affairs of the OECD has extended its concern to the social sciences and that it has discussed "the central national library concept and its implications for information policy" (21st meeting, Paris, June 10-11, 1974). After years of exhaustive study, the British Government created in 1973 through legislation "the British Library," a single national library which brought together into a single organization the country's four outstanding national library institutions: the British Museum Library, the National Central Library, the National Lending Library for Science and Technology and the British National Bibliography. Such integrated systems exist in Australia and Belgium and the U.S. National Commission for Libraries and Information Science, regretting the lack of such a central authority in the United States, has suggested that legislation be introduced to assign such responsibilities to the Library of Congress. Senator Kennedy has recently introduced a bill in the United States Congress which would create a central national library agency in the United States.

There is no agreement in the United States as to where the national library agency should be located; but all recognize the need for such an agency.

The National Library of Canada is already heavily involved in planning a total Canadian library network as part of an integrated national information service. Its Research and Planning Branch and its Office of Library Standards have been concerned with research into and development of services, systems, standards and formats for information transfer and the utilization of computer-based data on a national and international level. It is also undertaking the development, promotion and coordination of a Canadian library network, with international interfaces, as well as planning the involvement of the National Library and other Canadian libraries in national and international cooperative services and projects in the library and information services in all disciplines. The National Library has been studying problems in consultation with experts from across the country; some of these problems have also been examined by the National Research Council from the point of view of the scientific and technical information field. The Federal Libraries Liaison Office of the National Library advises the National Librarian and departments on the needs of library and information services at the federal government level and assists in coordinating centralized and cooperative services and arrangements. The National Library has conducted a survey of all university and federal government library collections with a view to resources sharing and rationalization of collecting policies across the country. Thus the National Library has considerable expertise in services and systems and the studies already undertaken have determined many of the urgent information needs of the Canadian library community and its users.

A comprehensive survey of federal government libraries authorized by the Secretary of State under the National Library Act and carried out by the National Library was conducted by a mixture of specialists from within and outside the Government. The survey put forward in its report,[43] which made no less than 157 recommendations, a broad plan for an integrated federal government library system, including the amalgamation of the National Library and of the National Science Library into a single organization. In addition to recognizing the need for more systematic interaction among federal libraries, the survey noted a serious lack of coordination, within and between departments, of other information sources and services. It concluded that the information activities of each department should be more closely integrated and made a series of proposals in this respect addressed to the National Librarian. These proposals are a part of a general program which the National Librarian hopes to implement in cooperation with all appropriate departments and agencies.

The report also called for the establishment by the National Library of five regional centres across Canada which would facilitate the coordination of the resources of the Canadian library community, serve as information referral

---

(43) National Library of Canada, Summary of the Federal Government Library Survey Report (Ottawa: National Library, 1974).

centres, and promote the services of the National Library and the National Science Library.[44] The objective of the survey's recommendations is not only to ensure that there is a better network of information resources for the use of the Government, but also that these resources, excepting those that are proprietary or must be restricted, should be made as fully available to the public as possible.

Solution

The Canada Institute for Scientific and Technical Information should be transferred from the National Research Council and amalgamated with the existing National Library, under the Secretary of State, to create a body better able to plan and implement a true national policy for library and information services. This expanded library would include two broad subject sectors, science-technology, and social sciences-humanities, which would be linked by a third sector for joint services and operations. The science-technology sector would be required to provide to the NRC laboratories the same high level of service they now receive, thereby retaining its advantage of proximity to the scientific research environment. As well, the eight branch libraries would remain with the National Research Council. The National Library Advisory Board would be strengthened to incorporate greater representation from the scientific community than at present. The Board has authority to appoint committees and it would naturally wish to establish committees to advise on the development of services in science and technology (a smaller ABSTI should be a committee of the NLAB) and in the social sciences and humanities respectively, with a view to ensuring that services are developed in response to priority needs of the various groups of users represented thereon. The committees would have adequate representation from the research and granting councils. An interdepartmental committee, chaired by the National Librarian, would be charged with the responsibility for advising on priority needs based on existing federal policies.

The Technical Information Service should remain with the National Research Council, or be relocated elsewhere should that be deemed desirable. This specialized service to industry would continue to benefit from general information services provided by the enlarged National Library, as well as from highly specialized information available from both the eight branch libraries of the National Research Council (and other special documentation centres) and the expertise of scientific personnel in its laboratories.

The advantages of the proposed amalgamation are:

1. elimination of the ambiguous relationship at the policy level of the two "national libraries" and the creation of a single administration with clear reporting lines;
2. effective coordination or integration of existing overlapping services and efficient pooling of supporting services;

(44) Ibid., p. 21-22.

3. improved coordination of scientific and technical libraries within the Government through the full use of CISTI staff expertise;

4. a unified approach to the implementation and operation of the integrated on-line information management system (DOBIS) and of the information retrieval system (CAN/OLE) which will be key factors in federal leadership and participation in library and information networks;

5. availability to all multidisciplinary libraries of a single federal library authority with which to cooperate in all general matters;

6. the establishment of a stronger central node in the nation-wide network for the benefit of all specialized libraries, documentation centres and information analysis centres, many of which combine natural and social sciences;

7. the development and promotion of common systems and standards which are applicable to information transfer in all disciplines and essential for interdisciplinary information searches;

8. unified approach in service to users and to charging schemes for national services.

The National Library is inhibited from fulfilling its full statutory role by the existence under another agency of a separate "national library" for science and technology. The Government and the public would be better served if the distinction between science and technology, and the social sciences and humanities were de-emphasized in the provision of library and information services and the planning and development of systems and networks. The Cabinet Directive of December 19, 1969, on Scientific and Technical Information Dissemination does not provide a satisfactory mechanism for meeting these objectives.

It is therefore recommended that:

REC.10 THE NATIONAL RESEARCH COUNCIL ACT (1966-67) BE AMENDED BY DELETING PARAGRAPH (i) FROM SECTION 13 WHICH READS: "TO ESTABLISH, OPERATE AND MAINTAIN A NATIONAL SCIENCE LIBRARY"; AND THAT AN ORDER-IN-COUNCIL BE PASSED TO TRANSFER THE CANADA INSTITUTE FOR SCIENTIFIC AND TECHNICAL INFORMATION FROM THE NATIONAL RESEARCH COUNCIL TO THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA, AND TO INSTRUCT THE TREASURY BOARD TO EFFECT ALL NECESSARY ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL ARRANGEMENTS. IT IS FURTHER RECOMMENDED THAT THE NATIONAL LIBRARY ACT BE AMENDED AS REQUIRED AND THAT THE NATIONAL LIBRARY OF CANADA ESTABLISH ITS OWN ADMINISTRATIVE SERVICES AND THAT THE NECESSARY PERSON-YEARS AND FUNDS BE TRANSFERRED FROM THE PUBLIC ARCHIVES AND THE NATIONAL RESEARCH COUNCIL.

PART III

NATIONAL LIBRARY ACCOMMODATION

The National Library and Archives building was completed in 1967 following architectural plans approved in 1953. The plans were designed to accommodate the National Library permanently, and the Public Archives temporarily (that is until such time as they would outgrow the present facility) at which time a separate building would be erected for the Public Archives. Both agencies outgrew the present building some years ago, and both have moved staff and collections to no less than seven other buildings (not counting the two buildings of the Public Archives Records Centre). This dispersal of staff and collections is neither effective nor economical, and the proposed consolidation of a number of National Library and Public Archives services into two buildings in Hull is not a satisfactory permanent solution to the problem; it is a **pis aller**. When the move to Hull takes place next year, the National Library of Canada will have more staff in its satellite buildings than in its headquarters building, originally erected as its permanent home. The National Library needs the whole of its permanent home **now**, and it will need an extension building within five years, hopefully to be built behind, and connected to, the present headquarters. The Public Archives needed a large building of its own yesterday! Both institutions should be provided immediately with physical plants commensurate with their needs in order to ensure proper storage, organization, retrieval, display, and use of their collections, which represent a significant portion of Canada's cultural heritage.

The need for a Public Archives building is fully documented in Public Archives submissions to the Treasury Board. These were and still are most fully supported by the National Library.

It is therefore recommended that:

REC.11 A SEPARATE PUBLIC ARCHIVES BUILDING BE ERECTED AS EARLY AS FEASIBLE OR THAT SOME OTHER EXISTING APPROPRIATE BUILDINGS BE ASSIGNED TO THE PUBLIC ARCHIVES AS A TEMPORARY HOME, AND THAT PLANS BE MADE TO BUILD AN EXTENSION TO THE PRESENT PERMANENT HOME OF THE NATIONAL LIBRARY WITHIN FIVE YEARS.

APPENDIX I

TOWARD A CANADIAN LIBRARY NETWORK:

the National Library's five-year plan

1. INTRODUCTION

The report on the future of the National Library of Canada is the culmination of three years of internal and external examination of its role, services and objectives. The Report recommends the creation of a Canadian library network and describes a policy framework for its implementation. This appendix translates those recommendations, insofar as they relate to the National Library, into a plan of program activities over a five-year period describing the role that the National Library envisages as its part of the network. The plan is a scenario only and additional services and changes to existing services are subject to approval by the Government.

This appendix presents an outline of the role of the National Library. The forthcoming report of the Canadian Computerized Bibliographic Centre Study will describe in greater detail projected National Library programs relating to computerized library network development in Canada. This forthcoming report will also develop further the concept of a Canadian computerized library network and the more general means of promoting its development.

1.1 Assumptions

To present an itemization of the National Library's plan, it was necessary to make a number of assumptions about the Canadian library network as a whole. In addition, these assumptions are presented here to provide the Canadian library community with a document for discussions leading to eventual agreement on the structure of a Canadian library network. Comments and suggestions are welcomed.

The objectives of the Canadian library network are:

- the sharing of library collections, bibliographic records and specialist expertise to better meet users' needs;
- the best and most economical use of scarce human and financial resources by eliminating unnecessary duplication in library collections, storage and services, and by cost-sharing activities;
- the preservation of the national cultural heritage and the promotion of information on Canada at home and abroad;
- the conservation of valuable library materials for the future.

The network would be built using, when possible, components already in place and existing strengths (collections, systems, specialist expertise). It would be as decentralized as possible but based on a common, agreed on policy and plan. Services which can most effectively be provided centrally would be so provided. Compatibility at higher system levels should still permit individual variations at local levels. All resources in the network should be available to all who require them.

The overall functions of the network would be:

1. resource sharing;
2. referral and advisory services;
3. information retrieval and bibliographic activities in specific subject fields;
4. shared cataloguing, including control of name and subject authorities and the production of bibliographic products as required;
5. the creation of a cooperative national bibliographic data base which would support all of the above functions as well as assist individual libraries in carrying out housekeeping operations;
6. a system of library network management information and statistics;
7. a national plan and program for the preservation/conservation of library materials.

To enable such a network to fulfill all of these functions, specific requirements must be met. Library and bibliographical standards must be developed including CAN/MARC (MAchine-Readable Cataloguing) formats for various types of materials and standards for computer protocol. Such a network, in Canada, must be accessible in both French and English. As the network will encompass many libraries, it must be able to receive input from and provide access to multiple libraries. It would have to provide an interface with Canadian library systems, as well as with international systems in which Canada is now participating or plans to participate.

The network, to be effective, should be capable of operating at three levels: 1) national/central services and international interface; 2) regional/provincial/ type of library/consortia groups; and 3) individual institutions. Levels 1 and 2 will be joined by computer to computer links. Levels 2 and 3 will, for the most part, be joined by terminal to computer links.

The functions of the national/central level would include:

1) overall network planning and liaison;
2) development and promotion of standards;
3) coordination of interface with international network nodes;
4) national data base authentication;
5) provision of bibliographic records for current and retrospective Canadian materials, and provision of records from foreign sources in the Canadian MARC format;
6) funding for research and development and network studies;
7) development of protocols for computer to computer links;
8) provision of nationwide lending and location services;
9) collection development funding for resource and back-up libraries;
10) conservation/preservation plan and services.

All of these functions are included in the scenario outlining the National Library's role in the Canadian library network. However, some functions or nationwide services may be carried out by contract or agreement with other network levels.

Functions at the regional/provincial/type of library/consortia level would include:

1. regional secretariat and liaison with other levels;
2. shared cataloguing and other shared housekeeping services and products;
3. union catalogues and location services;
4. resource sharing and document delivery;
5. information retrieval;
6. provision, by agreement or contract, of central services to the whole or part of the network;
7. research and development and other studies;
8. interface with other levels;
9. management information.

To these would be added more specific functions to meet the requirements of the particular network group.

At the individual institution level, functions have been identified as:

1. operation of in-house cataloguing, circulation, acquisition and serials control functions;
2. provision of direct services to users;
3. contribution of resources to be shared (e.g. records, collections, expertise) to the other levels as appropriate.

1.2 The National Library's Role

Based on the preceding assumptions, the National Library has divided its network plan into three areas in order of priority: 1) the bibliographic and communications network, 2) the resources network, and 3) Canadian Studies and conservation. This does not mean that action will be withheld in the third area until the other two are completed, only that more resources will be assigned to the highest priority area so that it develops at a faster rate. National Library developments which will assist the Canadian library community and their users as a whole will be given priority over services to specialized groups and to researchers who use the Library's services directly in Ottawa. External services always take priority over internal housekeeping improvements.

Factors influencing the assigning of priorities are: external needs, demands and developments in the Canadian library community; economic factors; the need to be in a position to take advantage of and relate to national and international network developments; work already in progress at the National Library; logical order of implementing activities which are interrelated; number of people to be served and who will benefit; and availability of technology and standards.

2. BIBLIOGRAPHIC AND COMMUNICATIONS NETWORK

The first overall priority is the development of the bibliographic and communications network whose objective is to ensure national bibliographic control and communication links between Canadian bibliographic centres and libraries. The existence of such a network will not only make resource sharing possible, but will also encourage its development in a more economical and efficient manner.

The concept of a bibliographic and communications network would encompass:

- complete in-depth coverage of and full bibliographic records for current and retrospective Canadian materials;
- more decentralized shared record creation;
- continued work on Canadian bibliographic, MARC and computer protocol standards, with increased mechanisms for interfacing, both manually and mechanically, with Canadian and foreign libraries and programs;
- provision of bibliographic records from other countries according to the needs of Canadian libraries;
- operation of DOBIS for federal libraries and with direct links to other Canadian systems;
- stronger network planning, consultation and liaison functions supported by research and development funds for Canadian network projects.

The National Library already provides bibliographic records for Canadian publications through the national bibliography Canadiana; distributes authority records on microform; converts and distributes records from other national sources, such as the Library of Congress in the United States and the British Library in the United Kingdom; continues to develop MARC formats for monographs and serials; has established in concert with the Canadian Library Association and l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, two committees for bibliographic and MARC standards; has made a beginning on retrospective Canadiana; has implemented decentralized Cataloguing-in-Publication (CIP) for English trade monographs and some provincial government monographs; assigns or coordinates the assignment of International Standard Serial Numbers (ISSN) and International Standard Book Numbers (ISBN); has developed and is implementing the DOBIS system for cataloguing and catalogue search; has established a network liaison office; and has done preliminary work with the Library of Congress on protocols for computer to computer links.

2.1 Source Bibliographic Records

The plan proposes first to increase the coverage and level of bibliographic treatment of library materials in the national bibliography Canadiana, and to improve its currency and its output products.

Improvements are planned for both the microfiche and printed editions of Canadiana that would include additional categories of materials, and extended bibliographic treatment of those materials. The new format of Canadiana (Microfiche), with its expanded indexes, is now available. The complementary printed version will be available in 1981. Full descriptive and subject cataloguing will be provided for federal and provincial government documents and Canadian

theses in microform. Legal deposit will be extended to include original works published in microform, and these will receive full bibliographic control and coverage in Canadiana. Provision of full coverage and bibliographic treatment will be made for additional audiovisual materials, as well as for materials resulting from new technologies.

CIP will be extended to federal and other provincial government monographs using individual departments or official publishers as cataloguing agents. It is hoped that arrangements can be worked out to cover French trade publications.

Canada's input to the International Serials Data System (ISDS) would become comprehensive over the five-year period covering both current Canadian serials and those which have ceased publication with the assignment of ISSN's and the creation and provision of machine-readable records to the central data base in Paris. The National Library will publish a directory of block ISBN number assignments to English-language publishers.

In the area of retrospective Canadian bibliography, a checklist of Canadian monographs published from 1867 to 1900 will be issued on microfiche over the next three years. All records for the retrospective bibliography are added to the machine-readable files and will be available on the MARC Records Distribution Service (MRDS) in the future. Priorities for other periods of retrospective bibliography are: 1) 1751-1866, followed by 2) 1901-1949. The National Library ultimately plans to complete retrospective bibliography for all Canadian materials from 1751 (with the introduction of printing to Canada) to 1950 (the beginning of Canadiana), and to complete the coverage for forms of material not at present completely covered in Canadiana.

In addition to Canadian bibliographic data, the MARC Records Distribution Service will increase its scope to include CAN/MARC Authorities, INTER-MARC from France, and Australian MARC. Records for other types of materials such as maps and audiovisual items, both Canadian and from the Library of Congress, will be added as requested by users.

Network plans include the establishment of centres of authentication to verify names and subject headings and other access points of records. This will be done in a decentralized fashion with the National Library taking particular responsibility for Canadian names and for liaison in case of conflict with other national and international bibliographic centres. The centres of authentication concept is at present demonstrated in the CONSER (CONversion of SERials), SHARAF (Shared Authority Files), CIP and the Université Laval subject-headings projects. Other likely decentralized authentication centres are federal and provincial departments for establishment of their own headings, and further authentication agreements with Canadian bibliographic centres and other national centres and bibliographic agencies.

2.2 Library Standards

The development and promotion of library standards is fundamental to a Canadian library network. MARC communication formats have been developed for authority records and will be done for maps, machine-readable data files, and analytics. Work on the standardization of character sets for non-Roman scripts will continue.

The two Canadian committees on Cataloguing and on MARC may, in the future, be expanded to include specialist consultants in various types of materials, and other representatives, and will continue to review codes and formats in view of network requirements.

DOBIS would be operated as a shared system for federal libraries and as the system for the processing of the National Library's national bibliographic and internal services. Acquisitions, circulation and serials control modules of DOBIS would be developed for federal library use. As the system supporting the national node of the Canadian bibliographic network, it would be linked with Canadian and international bibliographic centres.

2.3 Network Development and Promotion

The National Library has expanded its network planning activity with an increased budget for liaison, consultation with regional networks and consortia, advisory services, workshops, conferences, committees and a technical bulletin. Studies will be undertaken in the areas of applied research and general networking, in the applications of future technology, e.g. Telidon, and in user needs.

The National Library would act as the Canadian focal point for the UNESCO General Information Program by establishing an advisory committee and a secretariat to ensure effective Canadian input into UNESCO plans and programs. As well, the National Library, on behalf of Canadian libraries, would participate in the development of a national information policy and plan.

An essential element in a Canadian library network is the development and operation of computer links between national, regional, provincial and international centres. These links would form the backbone of a cooperative and decentralized bibliographic and resource network. The National Library would establish links between its DOBIS installation and other systems and consortia as they already exist or evolve, and other provincial or regional library systems. In addition, a link would be established with the Library of Congress, pending the approval of the United States Congress, and with Euronet, and a link for location and document delivery purposes with CAN/OLE. Future links might also be made with other information retrieval systems and with individual library systems if requested, in order to make the national bibliographic data base available to them. Any time scale is uncertain in this area because the rate at which new systems will evolve is unknown, but the development of several links to other systems would be planned for each year. Federal funds would have to be made available to establish these links. Once the links are in place, a system of cost-sharing based on respective use would be implemented for the actual operation of the links between the federal node and other systems.

3. A RESOURCE NETWORK

The second overall priority is a resource network with the objectives of establishing a satisfactory level of coverage within the country of library materials needed by Canadians, the maintenance of resource collections at an adequate level, and the effective sharing of resources among libraries, to ensure the most efficient use of available funds.

The concept of a resource network would comprise:

- a national lending centre for periodicals and government documents;
- a clearinghouse for shadow literature;
- national resource collections at the federal level, backed up by a network of resource libraries across the country supported by collection development grants;
- continuing resources surveys;
- expanded services to meet demands in the areas of the Canadian Book Exchange Centre and the Multilingual Biblioservice;
- a program to support library service for the handicapped.

The National Library already maintains union catalogues and publishes union lists, operates a location service and lends from its own collections. The National Library also carries out resources surveys of Canadian library collections and operates the Multilingual Biblioservice, and the Canadian Book Exchange Centre for the redistribution of surplus library materials.

3.1 A National Lending Centre

The first priority for the national lending centre would be the establishment of a periodicals lending collection which would later be expanded to include government publications. It would be a centre of first resort, stocked to fill at least 70 per cent of requests. It would be backed up by a network of supporting resource libraries in specialized fields with which it would have contractual arrangements. The lending centre would be operated separately from the bibliographic and research areas of the National Library and would be set up to provide fast photocopying and lending services with a minimum of overhead. It cannot be accommodated in the present National Library building which, in any case, is not suited to what is essentially a rapid turn-around operation. Our concept of a lending centre closely resembles that of the British Lending Library at Boston Spa but on a smaller scale.

A planning and feasibility study for the centre and its implementation of operations for periodicals would take two years. In the second year, a document delivery study would be undertaken to examine alternatives and determine the best means for document delivery in a country of the geographical extent of Canada, e.g. air freight, truck services, facsimile or electronic transmission, courier, etc. Government documents would later be added to the centre, using the Library's large collections of Canadian, foreign and international documents as a base, but reorganizing them for lending rather than for research. The existing collections would also be increased by other selected international exchanges.

Following the establishment of a national periodical lending collection, a clearinghouse for Canadian shadow literature would be initiated as part of the expanded lending centre. This program might be moved forward pending the passing of a freedom of information bill allowing access to government information. Such a clearinghouse would begin by making available government technical and research reports in photocopy and/or microfiche form. It would be expanded gradually to cover unpublished reports from other Canadian sources as

well as semipublished municipal documents which are issued in very limited numbers. Access to such a collection would be via an information retrieval system, with a direct document delivery link to the lending centre.

The lending centre would incorporate the lending operations of CISTI for scientific and technical materials and thus provide a multidisciplinary program for most categories of users. A charge would be levied for loans or photocopies based on the direct cost of providing the service. Back-up libraries would be reimbursed for loans made on the centre's behalf. Thus charges would be based on search, retrieval, photoduplication, telefacsimile, distribution and payment to back-up libraries but would not include overhead or collection development and maintenance costs.

The operations of the lending centre would be backed up by union catalogues and union lists. The nature of these would gradually change as a result of its operations and of computer links with other library systems. For example, if a fast lending service is available for the most frequently requested serials, union lists may be able to concentrate on more specialized subject areas. However, the National Library plans to produce a comprehensive union list in the social sciences and the humanities; input of this material into DOBIS is well underway and should be available on the CAN/OLE system.

The Union Catalogue of Books will be mounted on DOBIS for all current accessions beginning next year, with terminals or computer links used to access materials in other systems. A feasibility study on the future of the existing Canadian Union Catalogue would be conducted to determine whether it should be converted or partially converted to machine-readable form, published on microfiche, digitized as a card image only with searchable access points (a new technology now being investigated by the Library of Congress) or left as it is. User statistics would give a clearer picture of the effect of on-line systems and the lending centre on the usage of the old Union Catalogue and would indicate its relative importance and the cost-benefit of making it more directly available. It would of course continue to be searched at the National Library but would naturally be less used when current material is no longer added.

3.2 National Resource Libraries

An essential element in the development of a resource network is the identification and appointment of back-up national resource libraries and the assurance of adequate funding to maintain these collections. Federal funding in the form of annual grants would be needed to maintain resource back-up collections across the country. Such funds would not necessarily be administered by the National Library, but the Library would play a role in the development of a funding policy and in the identification of resource libraries. National resource libraries in the federal government would be identified first, with other resource libraries later. Agreements with these libraries to act as back-ups to the lending centre would be negotiated and a referral network implemented to enable these libraries to act as reference and research back-up. The National Library would continue to support, on contract, the conduct of resources surveys of Canadian collections to identify strengths and weaknesses of Canadian libraries. It would

itself maintain some special resource collections outside the area of Canadian Studies to fill gaps not covered by research libraries elsewhere, for example, the performing arts collection, and other special collections such as the Vanier Collection on the Family, and the Hebraica, Philatelic, Dutch, History of the Book, etc. Most of these were established or are supported by gifts.

3.3 Canadian Book Exchange Centre

The Canadian Book Exchange Centre would receive extra funding so that it could distribute library materials more rapidly, provide more complete and frequent listings of materials available, as well as fill individual requests. The Canadian Book Exchange Centre would also be a prime source of back files for the periodical lending centre.

3.4 Services to Specialized User Groups

Resources are clearly needed to put the Multilingual Biblioservice on an adequate level to meet the demands made upon it, and to enable it to meet future needs by expanding collections in languages already covered and by adding new languages. This service now cannot keep up with the demands made on it.

The National Library would like to implement a program for the physically and visually handicapped in 1980/81, the International Year for the Handicapped. A union catalogue of materials for the handicapped, an inventory of work in progress, advisory services and development and promotion of standards would be important elements of such a program. This program would be based on planning already done at the National Library from 1976 to March 1979.

4. CANADIAN STUDIES AND CONSERVATION

Canadian Studies comprises a basic part of the National Library's mandate to conserve and preserve the literary and cultural heritage of Canada and to disseminate and promote at home and abroad information on Canada. It is given the third overall priority because it is a long-range activity and because the National Library is already active in this area. The expansion of bibliographic services and resource networks which support all of the country's libraries in their direct service to their users is given higher priority than are services to researchers who use the National Library in Ottawa.

The concept of Canadian Studies and conservation would include: the expansion of coverage to additional forms of Canadian library materials; filling in gaps in the National Library's collections of the Canadian imprint; concentrating its acquisitions beyond those of Canadiana to materials supporting in-depth Canadian Studies; hiring of subject specialists in Canadian fields; creating a reference referral network; promoting Canadian bibliography; and creating a national conservation program for library materials.

4.1 Canadian Studies

The National Library already has a substantial Canadiana collection which is supported by the legal deposit of monographs, serials, sound recordings and

educational kits. It provides reference services to researchers and to libraries. Materials from its collections are available on loan to other libraries.

The plan proposes to increase the coverage of Canadian materials and their availability to the country. It should be noted that bibliographic control of all Canadian materials, both for present and expanded coverage, has already been described under the section on the bibliographic network.

Legal deposit would be expanded to cover materials in microform. Much original publishing is now done in this format, making the comprehensive collecting of this material urgent. The central legal deposit of newspapers is not proposed (the National Library already has the major newspaper collection in the country), but rather a scheme for decentralized deposit of newspapers through arrangements with the provinces to cover local and regional papers. (Newspapers of major cities are, of course, collected in the National Library.) Legal deposit would be extended to maps and to other materials in the newer audiovisual fields.

The Canadian Theses on Microfiche service is being improved so it can offer competitive prices, adequate turn-around time and up-to-date publication of annual lists. This service now covers nearly all Canadian universities.

The Library will make a concentrated attempt to fill in the gaps not covered by legal deposit in its retrospective Canadiana collection by weeding existing uncatalogued collections and incorporating required items and by studying its collections in depth to prepare desiderata lists. The book budget for retrospective Canadian imprints and foreign imprints on Canadian topics should be increased annually by 15 per cent to cover inflation, plus an additional $100,000 per year is required. The area of Canadian Studies should be more clearly defined and the National Library's acquisition policy updated to reflect a concentration on subsidiary materials to support Canadian Studies, for example, foreign material on comparative government of federal states, English and French history, immigration to the New World, bilingualism and other topics of Canadian importance and interest.

The Library would undertake more active acquisition of Canadian-produced materials not subject to legal deposit: literary and music manuscripts; annual reports of businesses and societies, and municipal documents.

The Library would upgrade its reference, referral and advisory services by adding Canadian subject specialists to build collections and assist researchers. Specialists are needed in the following areas: native peoples; social studies (political science, sociology, anthropology, economics, business, public administration); performing arts; Canadian history and literature; and multicultural studies. These subject specialists would also help to promote Canadian bibliography. Using DOBIS, the National Library would be able to select and produce special bibliographies on Canadian topics and select Canadian input to international data bases. There would be a clearinghouse of Canadian Bibliographies in Progress (basically a list of unpublished bibliographic research) and some funds to support the development of Canadian subject bibliographies.

The National Library hopes to add social science data bases to CAN/OLE. A guide to machine-readable data bases would also be prepared.

A cooperative reference/referral network in subject specialties would be developed beginning with federal libraries and adding other back-up libraries.

The public relations program would be expanded to keep in touch with our Canadian users. The frequency of the National Library News would be increased as would National Library representation at regional library conferences. Travelling displays on Canadian books and topics and slide/sound productions on National Library services would be prepared.

Access to National Library collections, a chronic problem due to lack of staff and the lower priority always assigned to in-house projects as opposed to external services, will be improved with the retrospective conversion of in-house catalogues to machine-readable form and some push towards the cataloguing of uncatalogued collections.

4.2 Conservation of Library Materials

An essential element in the collection and preservation of the national heritage is the conservation/preservation of library materials. The National Library would undertake the development of a national conservation plan, including the creation of training programs and advisory services. A micrographic specialist would be added to the staff and funds for preservation microfilming, especially of newspapers, would be requested. A registry of Canadian microform masters would also be initiated.

The National Library would commence deacidification of Canadian materials in its own collections and then proceed to unique Canadiana in other collections. It would encourage the development of regional deacidification centres to serve the immediate needs of other parts of Canada.

5. CONCLUSION

In summary, this plan has presented an outline of how the National Library sees the implementation of a Canadian library network over a five-year period. A decentralized national network would propose a sharing not only of bibliographic records but also of library materials and expertise. Some basic services, such as the provision of standard bibliographic source records and of photocopies of periodical articles, could be provided centrally. The National Library, as the central node of such a network, would have a national coordinating role, but would contract with other libraries in the network for such activities as record creation and for back-up of lending and referral services. Federal funding would be needed to maintain national resource collections, for network research and development and for the creation of network links.

This appendix represents an extensive planning venture undertaken by the National Library to best determine its role in a national library network for Canada that will enable libraries to continue to function adequately at a time of financial restraint and to provide Canadians with the information they require. It is not definitive nor is it inflexible. The purpose of a national network is to best serve the interests of its members. The emphasis is on sharing, and any network, at any level, must be capable of reacting and responding to the evolving needs of its component parts. It is in this spirit that the National Library has developed its five-year plan and this present scenario of its implementation.

APPENDIX 2

National Library Act

This text includes the amendments to Section 9 of the N.L. Act adopted by Parliament in 1977

17-18 ELIZABETH II

ANNEXE 2

Loi concernant la Bibliothèque nationale

Ce texte comprend les amendements à l'article 9 de la Loi de la B.N. adoptés par le Parlement en 1977

17-18 ELIZABETH II

CHAPTER 47

An Act respecting the National Library

[*Assented to 27th June, 1969*]

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

CHAPITRE 47

Loi concernant la Bibliothèque nationale

[*Sanctionnée le 27 juin 1969*]

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Library Act*.

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur la Bibliothèque nationale*.

INTERPRETATION

Definitions

2. In this Act,

"Board"

(*a*) "Board" means the National Library Advisory Board established pursuant to section 9;

"Book"

(*b*) "book" means library matter of every kind, nature and description and includes any document, paper, record, tape or other thing published by a publisher, on or in which information is written, recorded, stored or reproduced;

"Library"

(*c*) "Library" means the National Library;

"Minister"

(*d*) "Minister" means the Secretary of State of Canada; and

"Published in Canada"

(*e*) "published in Canada" means released in Canada for public distribution or sale, otherwise than by Her Majesty in right of a province or by a municipality.

INTERPRÉTATION

Définitions

2. Dans la présente loi,

«Conseil»

a) «Conseil» désigne le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale créé en conformité de l'article 9;

«livre»

b) «livre» désigne les articles de bibliothèque de toute sorte, de toute nature et de toute désignation et s'entend également de tout document, tout écrit, tout disque, toute bande magnétique ou autre chose, publiés par un éditeur, où sont écrites, enregistrées, conservées ou reproduites des informations;

«Bibliothèque»

c) «Bibliothèque» désigne la Bibliothèque nationale;

«Ministre»

d) «Ministre» désigne le Secrétaire d'État du Canada; et

«publié au Canada»

e) «publié au Canada» signifie mis en circulation au Canada en vue d'une distribution ou d'une vente publiques, autrement que par Sa Majesté du chef d'une province ou par une municipalité.

National Library continued

3. (1) The National Library established under section 3 of the Act referred to in section 16 is hereby continued.

Maintien de la Bibliothèque nationale

3. (1) La Bibliothèque nationale créée en vertu de l'article 3 de la loi mentionnée à l'article 16 est par la présente maintenue.

Books

(2) Every book placed in the care and custody of the National Librarian or delivered to or otherwise acquired by the National Librarian pursuant to this Act, otherwise than by loan, is vested in Her Majesty and forms part of the Library.

(2) Tout livre confié aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale ou qui lui est livré ou est d'une autre façon acquis par lui en conformité de la présente loi, autrement qu'à titre de prêt, appartient à Sa Majesté et fait partie de la Bibliothèque. Livres

ADMINISTRATION OF LIBRARY

ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Minister

4. The Minister shall preside over and has the supervision of the management and direction of the Library.

4. Le Ministre préside à la gestion et à la direction de la Bibliothèque et en a la surveillance. Ministre

National Librarian

5. (1) The Governor in Council may appoint an officer to be called the National Librarian.

5. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire à titre de directeur général de la Bibliothèque nationale. Directeur général de la Bibliothèque nationale

Idem

(2) The National Librarian has the rank and status of a deputy head of a department and, subject to section 4, has the management and direction of the Library.

(2) Le directeur général de la Bibliothèque nationale a rang de sous-ministre et, sous réserve des dispositions de l'article 4, il gère et dirige la Bibliothèque. Idem

Tenure and salary

(3) The National Librarian holds office during pleasure and shall be paid such salary as is fixed by the Governor in Council.

(3) Le directeur général de la Bibliothèque nationale est nommé à titre amovible et perçoit le traitement que fixe le gouverneur en conseil. Mandat et traitement

Associate National Librarian

6. (1) The Governor in Council may appoint an officer to be called the Associate National Librarian.

6. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire à titre de directeur général adjoint. Directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale

Idem

(2) The Associate National Librarian shall assist the National Librarian in the performance of his duties under this Act and shall act as National Librarian in the event of the absence or incapacity of the National Librarian or if the office of National Librarian is vacant.

(2) Le directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale seconde le directeur général dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en vertu de la présente loi. Il fait fonction de directeur général de la Bibliothèque nationale en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier ou en cas de vacance du poste de directeur général. Idem

Tenure and salary

(3) The Associate National Librarian holds office during pleasure and shall be paid such salary as is fixed by the Governor in Council.

(3) Le directeur général adjoint est nommé à titre amovible et perçoit le traitement que fixe le gouverneur en conseil. Mandat et traitement

POWERS AND DUTIES OF NATIONAL LIBRARIAN

ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Powers and duties of Librarian

7. (1) Subject to the direction of the Minister, the National Librarian shall generally manage and direct the Library in such a manner that the facilities of the

7. (1) Sous réserve des instructions du Ministre, le directeur général de la Bibliothèque nationale gère et dirige la Bibliothèque de façon à la mettre à la disposition Attributions du directeur général

Library may be made available to the Government and people of Canada to the greatest extent consistent with the sound administration of the Library, and to that end may

(*a*) undertake the collection, by purchase or otherwise, of books for the Library;

(*b*) compile and maintain a national union catalogue in which the contents of the principal library collections throughout Canada may be listed;

(*c*) compile and publish a national bibliography in which books produced in Canada, written or prepared by Canadians or of special interest or significance to Canada may be noted and described;

(*d*) lend, sell or otherwise dispose of books forming part of the Library; and

(*e*) enter into book exchange agreements with libraries and other institutions in or outside Canada.

du gouvernement et de la population du Canada dans la plus large mesure compatible avec sa bonne administration et peut, à cette fin,

a) collectionner, par acquisition à titre onéreux ou gratuit, des livres pour la Bibliothèque;

b) compiler et tenir un catalogue collectif national dans lequel peut être inscrit le contenu des principales collections de bibliothèques du Canada;

c) compiler et publier une bibliographie nationale dans laquelle peuvent être notés et décrits les livres produits au Canada, écrits et préparés par des Canadiens ou présentant un intérêt spécial ou une importance particulière pour le Canada;

d) prêter ou vendre des livres de la Bibliothèque ou autrement en disposer; et

e) conclure avec des bibliothèques et autres institutions du Canada ou d'ailleurs des accords pour l'échange de livres.

Coordination of certain library services

(2) Subject to the direction of the Governor in Council, the National Librarian may coordinate the library services of departments, branches and agencies of the Government of Canada including

(*a*) the acquisition and cataloguing of books;

(*b*) the supply of professional advice, supervision and personnel; and

(*c*) the provision of modern information storage and retrieval services including photocopying and microfilming services, electronic and other automated data processing services and facsimile or other communication of information services.

Coordination de certains services de bibliothèque

(2) Sous réserve des instructions du gouverneur en conseil, le directeur général de la Bibliothèque nationale peut coordonner les services de bibliothèque des ministères, départements, directions ou organismes du gouvernement du Canada, notamment

a) l'acquisition et le catalogage des livres;

b) la fourniture de conseils techniques, de surveillants et de personnel; et

c) la fourniture de services modernes de conservation et de recouvrement des informations, notamment les services de photocopie et de microfilmage ainsi que les services électroniques et autres services automatisés de traitement des informations et les services de communication des informations par fac-similé ou autrement.

Agreements respecting library services

8. The National Librarian may, on terms and conditions approved by the Minister, enter into agreements with libraries and library and educational associations and institutions in and outside Canada in

Accords concernant des services de bibliothèque

8. Le directeur général de la Bibliothèque nationale peut, selon les modalités approuvées par le Ministre, conclure, avec des bibliothèques et des associations et institutions s'occupant de bibliothèques et

respect of library services, including library services referred to in subsection (2) of section 7.

d'éducation au Canada et ailleurs, des accords portant sur les services de bibliothèque, notamment les services mentionnés au paragraphe (2) de l'article 7.

NATIONAL LIBRARY ADVISORY BOARD

CONSEIL CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

National Library Advisory Board

9. (1) The Governor in Council may establish a Board, to be known as the National Library Advisory Board, to advise and assist the National Librarian in the organisation and development of the Library and to advise and assist in the development of the relations of the Library with other libraries and library and educational associations and institutions.

9. (1) Le gouverneur en conseil peut créer un Conseil, appelé Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, chargé d'une part de conseiller et d'aider le directeur général de la Bibliothèque nationale à organiser et développer la Bibliothèque et de contribuer d'autre part, par ses conseils et son aide, à développer les rapports de la Bibliothèque avec d'autres bibliothèques et avec des associations et institutions s'occupant de bibliothèques et d'éducation. Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale

Membership of Board

"(2) The membership of the Board shall consist of

(*a*) the National Librarian;

(*b*) the Parliamentary Librarian and the Dominion Archivist, who shall be members *ex officio*;

"(*c*) four other persons, one each representing and nominated by the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, the Association of Universities and Colleges of Canada and the National Research Council of Canada; and"

(*d*) eleven other persons, at least five of whom shall be professional librarians and each of whom shall be appointed by the Governor in Council to hold office for a term of not more than four years."

(2) Le Conseil se compose Composition du Conseil

a) du directeur général de la Bibliothèque nationale;

b) du bibliothécaire parlementaire et de l'archiviste fédéral, qui sont membres de droit;

c) de quatre autres personnes respectivement nommées par le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, l'Association des universités et collèges du Canada et le Conseil national de recherches du Canada pour les représenter; et

d) de onze autres personnes, dont au moins cinq sont des bibliothécaires diplômés et qui sont toutes nommées par le gouverneur en conseil pour un mandat de quatre ans au maximum.»

Chairman of Board

(3) The Board may, with the approval of the Governor in Council, elect one of its members to be Chairman of the Board.

(3) Le Conseil peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, élire un de ses membres à la présidence du Conseil. Président du Conseil

Eligibility for re-appointment

(4) A person appointed pursuant to paragraph (*d*) of subsection (2) who has served as a member of the Board for two consecutive terms is not, during the twelve months following the completion of his second term, eligible for reappointment.

(4) Une personne nommée en conformité de l'alinéa *d*) du paragraphe (2) qui a rempli deux mandats consécutifs en qualité de membre du Conseil ne peut, pendant les douze mois qui suivent la fin de son second mandat, être renommée. Condition à remplir pour pouvoir être nommé de nouveau

Remuneration

(5) Each member of the Board who is not an employee of Her Majesty, an agent

(5) Tout membre du Conseil qui n'est pas employé de Sa Majesté, mandataire de Rémunération

71

of Her Majesty or the Canada Council shall be paid, for each day he attends any meeting of the Board or any committee of the Board, such remuneration therefor as may be approved by the Governor in Council.

Sa Majesté ou du Conseil des Arts du Canada perçoit, pour chaque jour au cours duquel il assiste à une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil, la rémunération y afférente que peut approuver le gouverneur en conseil.

Expenses

(6) Each member of the Board is entitled to be paid reasonable travelling and living expenses while absent from his ordinary place of residence in connection with the work of the Board.

(6) Tout membre du Conseil a le droit de percevoir des frais raisonnables de voyage et de subsistance lorsque les travaux du Conseil l'amènent à s'absenter de son lieu ordinaire de résidence. Dépenses

Rules

(7) The Board may, with the approval of the Minister, make rules governing its procedure and the conduct of the work of the Board, including the establishment of committees of the Board.

(7) Le Conseil peut, avec l'approbation du Ministre, établir les règles qui gouvernent sa procédure et la conduite de ses travaux, notamment la création de ses comités. Règles

TRANSFER OF BOOKS

TRANSFERT DE LIVRES

Transfer of books

10. (1) The Governor in Council may direct that the books in the care or custody of any department, branch or agency of the Government of Canada be transferred from that department, branch or agency and placed in the care and custody of the National Librarian.

10. (1) Le gouverneur en conseil peut ordonner que les livres confiés aux soins ou à la garde de quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada soient transférés et confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale. Transfert de livres

Surplus books

(2) Notwithstanding the *Surplus Crown Assets Act*, all books that have become surplus to the requirements of any department, branch or agency of the Government of Canada shall be placed in the care and custody of the National Librarian.

(2) Nonobstant la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, tous les livres qui ne sont plus nécessaires à quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada doivent être confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale. Surplus de livres

Application of *Surplus Crown Assets Act*

(3) The *Surplus Crown Assets Act* does not apply to any books placed in the care and custody of, delivered to or otherwise acquired by the National Librarian pursuant to this Act.

(3) La *Loi sur les biens de surplus de la Couronne* ne s'applique à aucun livre confié aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale ou à lui livré ou par lui autrement acquis en conformité de la présente loi. Application de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*

NEW PUBLICATIONS

NOUVELLES PUBLICATIONS

Legal deposit of new books

11. (1) Subject to this section and the regulations, the publisher of a book published in Canada shall, at his own expense and within one week from the date of publication, send two copies of the book to the National Librarian, who shall give

11. (1) Sous réserve du présent article et des règlements, l'éditeur d'un livre publié au Canada, doit, à ses propres frais et dans le délai d'une semaine à compter de la date de publication, envoyer deux exemplaires du livre au directeur général de la Dépôt légal de nouveaux livres

80

to the publisher a written receipt for the book.

Bibliothèque nationale qui lui en donnera récépissé.

Value of copies

(2) Where the retail value of a book published in Canada exceeds fifty dollars, the publisher of the book is deemed to have complied with the requirements of this section if, at his own expense and within one week from the date of publication, he sends to the National Librarian one copy of the book, equal in quality to the best quality produced.

(2) Lorsque la valeur au détail d'un livre publié au Canada excède cinquante dollars, l'éditeur du livre est censé s'être conformé aux exigences du présent article s'il envoie au directeur général de la Bibliothèque nationale, à ses propres frais et dans le délai d'une semaine à compter de la date de publication, un seul exemplaire du livre, pourvu que cet exemplaire soit de qualité égale à la meilleure qualité produite. Valeur des exemplaires

Regulations

(3) The Minister may make regulations

(a) respecting the quality of the copies required to be sent to the National Librarian of any book the copies of which are not of uniform quality;

(b) prescribing the classes or kinds of books in respect of which only one copy is required to be sent to the National Librarian; and

(c) prescribing the classes or kinds of books in respect of which no copies are required to be sent to the National Librarian unless specifically requested by him.

(3) Le Ministre peut établir des règlements Règlements

a) concernant la qualité des exemplaires à envoyer au directeur général de la Bibliothèque nationale pour tout livre dont les exemplaires ne sont pas de qualité uniforme;

b) prescrivant les catégories ou genres de livres dont il suffit d'envoyer un seul exemplaire au directeur général de la Bibliothèque nationale; et

c) prescrivant les catégories ou genres de livres pour lesquels l'envoi d'exemplaires au directeur général de la Bibliothèque nationale n'est exigé qu'à la demande spéciale de ce dernier.

Offence and punishment

(4) Every publisher of a book published in Canada who contravenes or fails to comply with any provision of this section or the regulations is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding one hundred and fifty dollars.

(4) Tout éditeur d'un livre publié au Canada qui enfreint l'une quelconque des dispositions du présent article ou des règlements ou qui ne s'y conforme pas est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cent cinquante dollars. Infractions et peines

FINANCIAL

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Purchase Account

12. (1) There shall be credited to the special account in the Consolidated Revenue Fund, called the National Library Purchase Account, all amounts appropriated by Parliament in any fiscal year for the purpose of acquiring books for the Library.

12. (1) Le compte spécial du Fonds du revenu consolidé, appelé Compte d'achat de la Bibliothèque nationale, est crédité de toutes les sommes affectées par le Parlement, au cours d'une année financière quelconque, à l'acquisition de livres pour la Bibliothèque. Compte d'achat

Expenditures for books

(2) Any amounts required for the purpose of acquiring books for the Library,

(2) Toutes sommes requises aux fins d'acquisition de livres pour la Bibliothèque, Frais d'acquisition de livres

81

including any costs in connection with such acquisitions, may be paid out of amounts credited to the National Library Purchase Account.

y compris les frais accessoires de l'acquisition, peuvent être payées sur les crédits du Compte d'achat de la Bibliothèque nationale.

Special Operating Account

(3) There shall be credited to the special account in the Consolidated Revenue Fund, called the National Library Special Operating Account, all amounts received for the purpose of the Library by way of donation, bequest or otherwise.

(3) Le compte spécial du Fonds du revenu consolidé, appelé Compte spécial d'exploitation de la Bibliothèque nationale, est crédité de toutes les sommes reçues, pour les fins de la Bibliothèque, sous forme de dons, de legs ou autrement.

Compte spécial d'exploitation

Amounts required

(4) Subject to subsection (2), all amounts required for the purposes of this Act may be paid out of the National Library Special Operating Account or out of any moneys appropriated by Parliament therefor.

(4) Sous réserve du paragraphe (2), toutes les sommes requises aux fins de la présente loi peuvent être payées sur les crédits du Compte spécial d'exploitation de la Bibliothèque nationale ou sur les deniers affectés à cet effet par le Parlement.

Sommes requises

Annual Report

13. The National Librarian shall within three months after the end of each fiscal year submit to the Minister a report, in the form required by the Minister, of all proceedings under this Act for the fiscal year, and the Minister shall lay the report before Parliament within fifteen days after the receipt thereof or, if Parliament is not then sitting, on any of the first fifteen days next thereafter that Parliament is sitting.

13. Le directeur général de la Bibliothèque nationale doit, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année financière, soumettre au Ministre, en la forme prescrite par ce dernier, un rapport sur tout ce qui a été fait en vertu de la présente loi pendant l'année financière, et le Ministre doit déposer le rapport au Parlement dans les quinze jours qui suivent sa réception ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite.

Rapport annuel

TRANSITIONAL AND REPEAL

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET ABROGATION

Librarian continued in office

14. The person who, immediately before the coming into force of this Act, held the office of National Librarian under the Act referred to in section 16 shall be deemed to have been appointed National Librarian under this Act.

14. La personne qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente loi, occupait le poste de bibliothécaire national en vertu de la loi mentionnée à l'article 16 est censée avoir été nommée directeur général de la Bibliothèque nationale en vertu de la présente loi.

Le bibliothécaire national devient directeur général de la Bibliothèque nationale

Repeal of R.S., c. 55, s. 52

15. Section 52 of the *Copyright Act* is repealed.

15. L'article 52 de la *Loi sur le droit d'auteur* est abrogé.

Abrogation de l'art. 52 du c. 55 des S.R.

Repeal of R.S., c. 330

16. The *National Library Act*, chapter 330 of the Revised Statutes of 1952, is repealed.

16. La *Loi sur la Bibliothèque nationale*, qui constitue le chapitre 330 des Statuts revisés de 1952, est abrogée.

Abrogation du c. 330 des S.R.

COMMENCEMENT

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Coming into force

17. This Act shall come into force on a day to be fixed by proclamation.

17. La présente loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation.

Entrée en vigueur

THE QUEEN'S PRINTER—L'IMPRIMEUR DE LA REINE
Ottawa, 1969

1099

APPENDIX 3

Text of:

Cabinet Committee Decision on Scientific and Technical Information Dissemination, December 11, 1969

The Cabinet Committee On Culture And Information

RECORD OF COMMITTEE DECISION

Meeting of December 11th, 1969

Scientific And Technical Information Dissemination

The Committee agreed that:

(a) pursuant to subsection 2 of Section 7 of the National Library Act, the Governor in Council direct that the National Research Council, under the general direction of the National Librarian, develop in concert with existing information organizations, a national scientific and technical information system, to encompass the natural sciences and engineering;

(b) the National Research Council be given approval to appoint for the above purposes an advisory Board of Directors responsible for formulating general policies for scientific and technical information services in Canada and for guidance toward their implementation and that the National Library be given adequate representation on the Board;

(c) subject to the approval of Treasury Board, the STI operations of the National Research Council be funded through a separate parliamentary vote.

CONFIRMED BY THE CABINET ON DECEMBER 19TH, 1969

APPENDIX 4

List of Institutions and Persons Who Submitted Briefs on the Role of the National Library

Association

Association of Canadian Medical Colleges. Special Resource Committee on Medical School Libraries

Association of Universities and Colleges of Canada

Atlantic Provinces Library Association

British Columbia Library Association

Canadian Association for Information Science/L'Association canadienne des sciences de l'information

Canadian Association of Law Libraries

Canadian Association of Library Schools

Canadian Association of Research Libraries

Canadian Library Association

Council of Federal Libraries/Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral

Humanities Research Council of Canada

Library Association of Alberta

Queen's University Library Council

Royal Society of Canada/Société royale du Canada

Social Science Federation of Canada

Government Bodies

Agriculture Canada. Libraries Division

Alberta. Ministry of Culture

Conseil du Trésor, Secrétariat. Affaires culturelles, Direction des programmes

Dept. of Consumer and Corporate Affairs Library

DOBIS Planning and Implementation Team

National Library Advisory Board. Committee on Bibliographical Services for Canada.

Individuals

Amtmann, Bernard	Bernard Amtmann, Inc.
Behrens, Elizabeth	Memorial University of Newfoundland, Regional College at Corner Brook
Bishop, Olga B.	Faculty of Library Science, University of Toronto.
Donnelly, Sister F. Dolores	Faculty of Library Science, University of Toronto
Elrod, J. McRee	University of British Columbia, Library
Kavanaugh, J. John	Dartmouth Regional Library Board
MacDougall, D.B.	Legislature Library of Alberta
MacLean, Eleanor	Blacker-Wood Library, McGill University
Morley, William F.E.	Douglas Library, Queen's University
Parker-Jervis, N.J.	Dept. of English, University of Alberta
Rothstein, Samuel	School of Librarianship, University of British Columbia.
Wick, D.E.	University of Lethbridge Library

APPENDIX 5

Operating Expenditures: Public Libraries, Academic Libraries, and Universities and Colleges

APPENDIX 5.1

Summary
Operating Expenditures
Public Libraries

YEAR	A Library Materials & Binding	B Total Library Expenditures	% of A to B
1967	7,459,500	38,326,000	20%
1968	8,943,500	45,120,500	20%
1969	NOT PUBLISHED		
1970	12,436,000	62,162,000	20%
1971	13,638,000	64,615,500	21%
1972	15,034,500	78,041,000	19%
1973	16,628,000	88,800,000	19%
1974	20,045,500	107,913,000	19%

APPENDIX 5.2

Details
Operating Expenditures
Public Libraries

YEAR	Type of Library	Personnel Costs	%	Library Materials & Binding	%	Other Costs	%	Total Expenditures
1967	MUNICIPAL	19,358,500	62	5,693,000	18	6,300,500	20	31,352,000
	REGIONAL	2,488,000	49	1,417,500	28	1,184,000	23	5,089,500
	PROVINCIAL	797,500	42	349,000	19	738,000	39	1,884,500
	TOTAL	22,644,000	59	7,459,500	20	8,222,500	21	38,326,000
1968	MUNICIPAL	22,673,000	63	6,653,500	18	6,817,500	19	36,144,000
	REGIONAL	3,158,500	51	1,690,000	28	1,280,000	21	6,128,500
	PROVINCIAL	1,192,500	42	600,000	21	1,055,500	37	2,848,000
	TOTAL	27,024,000	60	8,943,500	20	9,153,000	20	45,120,500
1969	NOT PUBLISHED							
1970	MUNICIPAL	28,497,000	62	9,069,000	20	9,009,500	18	46,575,500
	REGIONAL*	7,419,500	51	2,873,000	21	3,187,000	28	13,479,500
	PROVINCIAL	1,260,500	60	494,000	24	352,500	16	2,107,000
	TOTAL	37,177,000	60	12,436,000	20	12,549,000	20	62,162,000
1971	MUNICIPAL	33,988,000	63	9,878,500	18	10,051,000	19	53,917,500
	REGIONAL	1,458,500	18	3,181,500	39	3,437,500	43	8,077,500
	PROVINCIAL	1,481,500	57	578,000	22	561,000	21	2,620,500
	TOTAL	36,928,000	57	13,638,000	21	14,049,500	22	64,615,500
1972	MUNICIPAL	38,852,000	66	10,679,000	18	9,628,000	16	59,159,000
	REGIONAL	8,868,000	57	3,679,000	24	3,134,000	19	15,681,000
	PROVINCIAL	1,824,500	57	676,500	21	700,000	22	3,201,000
	TOTAL	49,544,500	64	15,034,500	19	13,462,000	17	78,041,000
1973	MUNICIPAL	44,069,000	66	11,611,000	18	10,802,000	16	66,482,000
	REGIONAL	10,592,500	58	4,230,000	23	3,838,000	19	18,660,500
	PROVINCIAL	2,224,500	61	787,500	22	645,500	17	3,657,500
	TOTAL	56,886,000	64	16,628,500	19	15,285,500	17	88,800,000
1974	MUNICIPAL	50,489,000	64	12,893,500	16	15,955,000	20	79,337,500
	REGIONAL	13,020,000	53	6,219,500	25	5,361,000	22	24,600,500
	PROVINCIAL	2,317,500	60	932,500	23	725,000	17	3,975,000
	TOTAL	65,826,500	61	20,045,500	19	22,041,000	20	107,913,000

*Includes Rural Library Boards.
Figures taken from Statistics Canada Publications.

APPENDIX 5.3

Summary
Operating Expenditures
Academic Libraries

YEAR	A Library Materials & Binding	B Total Library Expenditures	C Total Institution Expenditures	% of A to B	% of A to C	% of B to C
1967/68	22,044,000	50,834,000	825,006,000	43%	2.7%	6.1%
1968/69	22,309,000	53,886,000	546,511,000	41%	4.1%	9.8%
1969/70	25,324,000	63,082,000	643,002,000	40%	3.9%	9.8%
1970/71	29,741,000	79,686,000	1,101,303,000	37%	2.7%	7.2%
1971/72	31,514,000	89,290,000	1,211,864,000	35%	2.6%	7.4%
1972/73	30,956,000	91,672,000	1,506,074,000	34%	2.1%	6.1%
1973/74	22,787,000	74,237,000	1,118,713,000	31%	2.6%	6.6%
1974/75	23,670,000	81,207,000	1,212,304,000	29%	1.95%	6.7%
1975/76	26,570,000	91,469,000	1,381,446,000	29%	1.9%	6.6%
1976/77	32,662,000	116,063,000	2,004,399,000	28%	1.65%	5.8%

APPENDIX 5.4

Operating Expenditures
Universities and College

YEAR	Personnel costs	%of Lib. Exp.	%of Inst. Exp.	Library Materials & Binding	%of Lib. Exp.	%of Inst. Exp.	Other costs	%of Lib. Exp.	%of Inst. Exp.	Total Library Expenditures	%of Inst. Exp.	Total Institution Expenditures
1967/68@	24,805,000	49	3.0	22,044,000	43	2.7	3,985,000	8	0.4	50,834,000	6.1	825,006,000
1968/69@	27,821,000	51	5.1	22,309,000	41	4.1	3,756,000	8	0.6	53,886,000	9.8	546,511,000
1969/70@	32,354,000	51	5.0	25,324,000	40	3.9	5,404,000	9	0.9	63,082,000	9.8	643,002,000
1970/71@	43,358,000	54	3.9	29,741,000	37	2.7	6,587,000	9	0.6	79,686,000	7.2	1,101,303,000
1971/72@	51,141,000	57	4.2	31,514,000	35	2.6	6,635,000	8	0.6	89,290,000	7.4	1,211,864,000
1972/73@	54,650,000	60	3.6	30,956,000	34	2.1	6,066,000	6	0.4	91,672,000	6.1	1,506,074,000
1973/74*(1)	42,418,000	57	3.8	22,787,000	31	2.6	9,032,000	12	0.2	74,237,000	6.6	1,118,713,000
1974/75*	47,383,000	58	3.9	23,670,000	29	1.95	10,154,000	13	0.85	81,207,000	6.7	1,212,304,000
1975/76*	57,669,000	63	4.2	26,570,000	29	1.9	7,230,000	8	0.5	91,469,000	6.6	1,381,446,000
1976/77*	73,929,000	64	3.7	32,622,000	28	1.65	9,512,000	8	0.45	116,063,000	5.8	2,004,399,000

@ Figures from 1967/68 to 1972/73 are taken from Statistics Canada Publications.
* Figures from 1973/74 to 1976/77 are taken from the CARL annual statistics.
(1) Incomplete data. Tabulations omitted for University of Manitoba, Université de Montréal and Dalhousie Univ..

APPENDIX 4

Organization Chart of the National Library of Canada

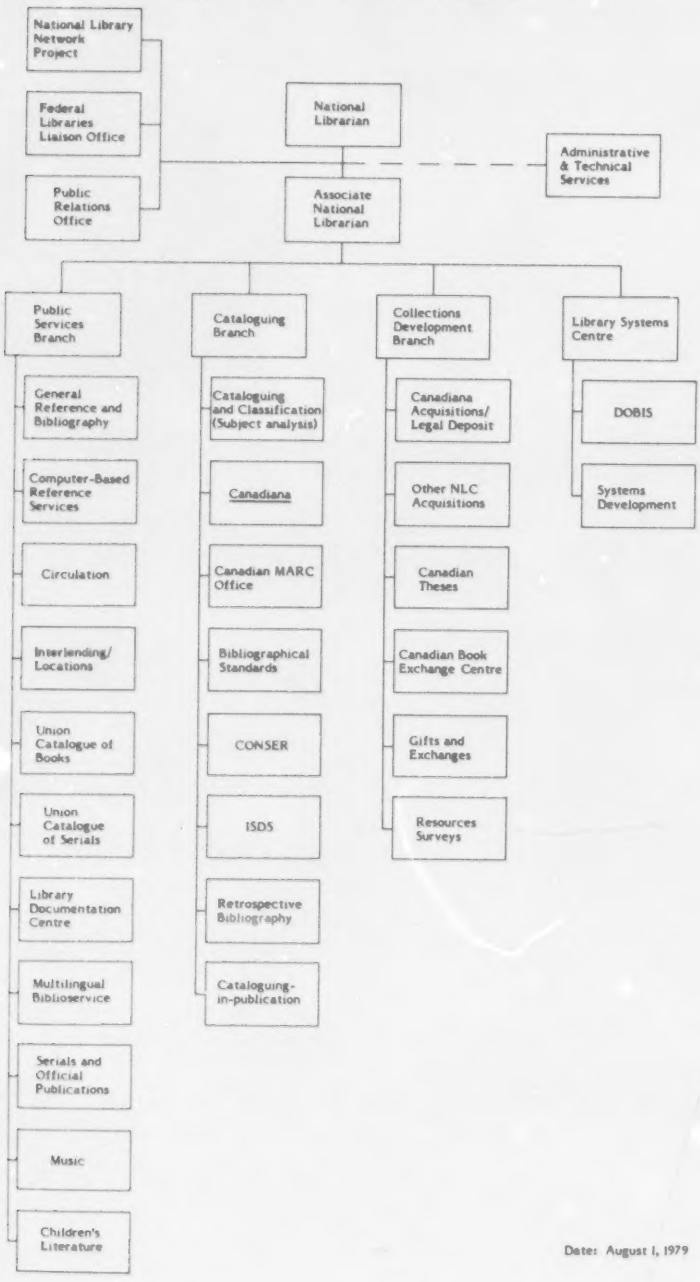

Date: August 1, 1979

APPENDIX 7

National Library of Canada
Person-Year, Total Budget and Book Purchase Account Allocations, 1953/54 to 1979/80

Fiscal year	Person-Year allocation	Book Purchase Account	TOTAL Budget	Combined total of budget & book purchase account
1953/54	14	16,000	60,608	76,608
1954/55	21	40,000	102,998	142,998
1955/56	26	40,000	119,097	159,097
1956/57	32	40,000	146,221	186,221
1957/58	36	40,000	165,784	205,784
1958/59	39	40,000	182,591	222,591
1959/60	41	40,000	188,279	228,279
1960/61	43	40,000	192,619	232,619
1961/62	48	40,000	209,281	249,281
1962/63	57	40,000	326,700	366,700
1963/64	57	38,000	321,800	359,800
1964/65	66	100,000	369,300	469,300
1965/66	121	100,000	583,500	683,500
1966/67	158	150,000	779,000	929,000
1967/68	210	250,000	1,370,000	1,620,000
1968/69	225	140,000	1,445,000	1,585,000
1969/70	234	127,000	1,836,000	1,963,000
1970/71	246	200,000	2,400,000	2,600,000
1971/72	307	300,000	3,684,000	3,984,000
1972/73	372	496,000	5,002,000	5,498,000
1973/74	413	544,000	5,785,000	6,329,000
1974/75	449	639,000	6,639,000	7,278,000
1975/76	487	650,000	8,406,500	9,056,500
1976/77	490	650,000	9,722,000	10,372,000
1977/78	490	650,000	10,828,000	11,478,000
1978/79	494	800,000	12,724,000	13,524,000
1979/80	490	900,000	14,039,000	14,939,000

APPENDIX 8

Bibliography

Benton, Rita. Directory of Music Research Libraries. Vol. 1: Canada and the United States. Preliminary edition. Iowa City: University of Iowa, 1967.

"The Bibliographic Service Development Program of the Council on Library Resources." Library of Congress Information Bulletin 38, no. 14 (April 6, 1979): 132-134.

Brymner, Douglas. Report on Canadian Archives, 1883. Ottawa: MacLean, Roger, 1884.

Canada. Dept. of the Secretary of State. National Library Act: National Library Book Deposit Regulations. Ottawa: Queen's Printer, 1969.

Canada. Laws, Statutes, etc. "National Library Act, 1968-69, ch. N-11." In: Revised Statutes of Canada, 1970, Ottawa: Queen's Printer, 1970.

Canada. Laws, Statutes, etc. "National Research Council Act, 1966-67, ch. N-14." In: Revised Statutes of Canada, 1970. Ottawa: Queen's Printer, 1970.

Canada. Laws, Statutes, etc. "Public Archives Act, ch. P-27." In: Revised Statutes of Canada, 1970. Ottawa: Queen's Printer, 1970.

Canada. Parliament. House of Commons. Debates, May 20, 1952. Ottawa: Queen's Printer, 1952.

Canada. Parliament. Senate. Special Committee on Science Policy. Proceedings, no. 1, March 12, 1968. Ottawa: Queen's Printer, 1968.

Canada. Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences. Report. Ottawa: King's Printer, 1951.

Canada Council. Consultative Group on University Research Libraries. University Research Libraries. Ottawa: Canada Council, 1978.

Canadian Association of Research Libraries. Annual Statistics, 1973/74-1976/77.

Canadian Library Association. Brief Submitted to the Hon. Hugh Faulkner, Secretary of State, and The Hon. C.M. Drury, Minister Designate, National Research Council... Presenting Proposals for the Funding of Interlibrary Lending in Canada. Ottawa: Canadian Library Association, 1976.

Canadian Library Association. CLA Brief to the Federal Joint Committee on the Constitution of Canada, August 30, 1978. Ottawa: Canadian Library Association, 1978.

Canadian Union Catalogue Task Group. Final Report to the National Librarian of Canada. Ottawa: National Library of Canada, 1976.

"CLR Expands Efforts to Improve Bibliographic Services for Librarians." CLR Recent Developments 7, no. 1 (February 1979): 1-2, 5.

Downs, Robert Bingham. Resources of Canadian Academic and Research Libraries. Ottawa: Association of Universities and Colleges of Canada, 1967.

Duchesne, R.M., M. Islam, and D.A. Guenter. Overview of Computerized Library Networking in Canada. Ottawa: National Library of Canada, 1979.

Esdaile, Arundell. National Libraries of the World. 2d ed. Revised by F.J. Hill. London: Library Association, 1957.

Gerstenberg, Walter. Composer's Autographs. 2 vols. Translated by Ernst Roth. London: Cassell, 1968.

Gorman, Michael and Paul W. Winkler, eds. Anglo-American Cataloguing Rules. 2d ed., prepared by the American Library Association, The British Library, The Canadian Committee on Cataloguing, the Library Association, and the Library of Congress. Chicago: American Library Association; Ottawa: Canadian Library Association, 1979.

Hamer, Philip M. ed. A Guide to Archives and Manuscripts in the United States. New Haven: Yale University Press, 1961.

Interdepartmental Ad Hoc Working Group to Study the Canadian Library Association Brief on Interlibrary Loan. Report to the Ministers. Ottawa: 1977.

Kirkconnell, Watson and A.S.P. Woodhouse. The Humanities in Canada. Ottawa: Humanities Research Council of Canada, 1947.

Macdonald, John B. et al. The Role of the Federal Government in Support of Research in Canadian Universities. Science Council of Canada, Special Study no. 7. Ottawa: Queen's Printer, 1979.

Macmillan, Sir Ernest. "Music." In Royal Commission Studies: A Selection of Essays Prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences. Ottawa: King's Printer, 1951.

National Commission on Libraries and Information Science. Task Force on a National Periodicals System. Effective Access to the Periodical Literature: a National Program. Washington: National Commission on Libraries and Information Science, 1977.

National Library of Canada. Annual Report of the National Librarian. Ottawa: National Library of Canada, 1953-1977/78.

National Library of Canada. The Objectives, Services, and Organization of the National Library of Canada: Final Report of the National Library Review Team. Ottawa: National Library, 1978.

National Library of Canada. Research Collections in Canadian Libraries. Pt. I: Universities. 6 vols. Ottawa: National Library, 1974.

National Library of Canada. Summary of the Federal Government Library Survey Report. Ottawa: National Library, 1974.

Peel, Bruce. A Bibliography of the Prairie Provinces to 1953. Toronto: University of Toronto Press, 1956.

Public Archives of Canada. Archives: Mirror of Canada Past. Toronto: University of Toronto Press, 1972.

Public Archives of Canada. Report of the Public Archives for the Year 1949. Ottawa: King's Printer, 1950.

Statistics Canada. Canadian Universities, Income and Expenditures. (SC 81-212). Ottawa: Statistics Canada, 1967/68-19.

———. Education Service Bulletin, vol. 3, no. 2 (1974). (SC 81-001).

———. Public Libraries in Canada. (SC 81-205), Ottawa: Statistics Canada, 1967-1974.

———. University and College Libraries. (SC 81-218). Ottawa: Statistics Canada, 1967/68-1969/70.

———. University and College Libraries in Canada. (SC 81-206). Ottawa: Statistics Canada, 1970/71-1972/73.

Stephenson, Richard W., ed. Federal Government Map Collecting: A Brief History. Washington: Special Libraries Association, Washington, D.C. Chapter, Geography and Map Group, 1969.

Symons, T.H.B. To Know Ourselves: The Report of the Commission on Canadian Studies, vol. 1- . Ottawa: Association of University and Colleges of Canada, 1975-

United States. Library of Congress. National Union Catalogue of Manuscript Collections, 1959-1960. Ann Arbor, Michigan: J.W. Edwards, 1962.

Wagman, Frederick H. "Planning Complete National Reference and Research Service." Canadian Library 20 (March 1964): 255-257.

Wees, Ian. The National Library of Canada: twenty-five years after. Ottawa: National Library of Canada, 1978.

Williams, Edwin Everett. Farmington Plan Handbook. Rev. ed. Ithaca, N.Y.: Association of Research Libraries, 1961.

Williams, Edwin Everett. Resources of Canadian University Libraries for Research in the Humanities and Social Sciences. Ottawa: National Conference of Canadian Universities and Colleges, 1962.

L'AVENIR
DE LA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

Bibliothèque nationale du Canada
National Library of Canada

OTTAWA

1979

Données de catalogage avant publication (Canada)

Bibliothèque nationale du Canada
L'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada = [The future of the National Library of Canada]

Textes français et anglais disposés tête-bêche avec p. de t. supplémentaire et pagination séparée.
Bibliographie: p.
ISBN 0-662-50628-6
Cat. MAS no SN3-119/1979

I. Bibliothèque nationale du Canada. I. Titre.
II. Titre: The future of the National Library of Canada.

Z736.N3N28 027.571 C80-090003-0F

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1981
N° de cat. SN3-119/1979
ISBN 0-662-50628-6

SOMMAIRE

Lettre de transmission v

Liste des recommandations vii

INTRODUCTION

A. Les bibliothèques canadiennes aujourd'hui 1

B. Étude du rôle de la Bibliothèque nationale 5

PARTIE I - Le réseau des collections

A. Les collections de recherche 10

B. Les études canadiennes 18

C. Le mandat de la Bibliothèque nationale et celui des Archives publiques 24

D. Un service national de prêt 35

PARTIE II - Le réseau bibliographique

A. Échange d'information sur les livres 40

B. Pour un organisme dynamique 47

PARTIE III - Les locaux de la Bibliothèque nationale 59

ANNEXES

Annexe 1: Vers un réseau canadien de bibliothèques 60

Annexe 2: Loi concernant la Bibliothèque nationale 73

Annexe 3: Texte de la décision du Comité du Cabinet sur la diffusion de l'information scientifique et technique (11 décembre 1969) 80

Annexe 4: Liste des institutions et des particuliers qui ont présenté un mémoire sur le rôle de la Bibliothèque nationale du Canada 81

Annexe 5: Dépenses de fonctionnement: bibliothèques publiques, bibliothèques académiques, universités et collèges 83

Annexe 6: Organigramme de la Bibliothèque nationale du Canada 88

Annexe 7: Bibliothèque nationale du Canada: années-personnes, données budgétaires et achats de livres, 1953-1954 à 1979-1980 89

Annexe 8: Bibliographie 90

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

Office of the National Librarian
Cabinet du Directeur général

le 22 août 1979

L'honorable David MacDonald
Secrétaire d'État
Édifice du Parlement
Ottawa

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre avec la présente mon rapport final sur le rôle de la Bibliothèque nationale. Au cours des trois dernières années, la Bibliothèque nationale a étudié en profondeur son rôle, ses services et ses objectifs. Les mémoires présentés à ce sujet par des universitaires, des chercheurs, des bibliothécaires et des informaticiens ont tous été pris en considération pour la préparation de ce rapport final. Le renforcement des programmes actuels, les changements de structures et l'accent mis sur la création de réseaux coopératifs ici recommandés ont pour objet de doter le Canada d'une bibliothèque nationale dont le mandat soit mieux accordé aux besoins du pays en matière d'information, ou à la pratique internationale, et dont la stature permette à un état fédéral comme le nôtre de mieux faire face à l'explosion mondiale de l'information.

Respectueusement soumis,

Le Directeur général,

Guy Sylvestre

395 Wellington
Ottawa K1A 0N4

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Il est recommandé

1. Que la Bibliothèque nationale du Canada, en raison de son sous-développement et vu le caractère **continu** de son activité, de ses besoins et de ses services, soit dispensée des restrictions budgétaires imposées aux programmes du gouvernement fédéral et reçoive les ressources humaines et financières supplémentaires qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de façon satisfaisante des responsabilités que lui confère la loi.

2. Que le gouvernement du Canada aide financièrement les bibliothèques désignées, fédérales et non fédérales, pour leur permettre de maintenir de fortes collections de recherche dans des domaines spécifiés et d'offrir dans tout le pays des services axés sur ces collections, et que ces fonds soient versés soit par l'entremise de la Bibliothèque nationale, sur l'avis d'un comité au sein duquel seraient représentés tous les organismes fédéraux de subventions à la recherche, soit par l'entremise des conseils de subventions, sur l'avis d'un comité mixte au sein duquel la Bibliothèque nationale serait représentée.

3. Que les services de la Bibliothèque nationale qui appuient les études canadiennes soient consolidés et renforcés

   a) par le recours au dépôt légal pour les microformes et les cartes;

   b) par l'établissement d'un plan national décentralisé pour la conservation des journaux;

   c) par la création d'un registre national des microformes originales;

   d) par l'extension de la bibliographie nationale à certaines catégories d'ouvrages qui ne sont pas actuellement incluses;

   e) par le traitement, de façon aussi poussée que pour les monographies, de toutes les catégories d'ouvrages qui entrent dans la bibliographie nationale, de sorte que l'on puisse repérer n'importe quelle publication, sous n'importe quelle forme, selon l'auteur, le titre ou le sujet;

   f) par le parachèvement des bibliographies rétrospectives avec l'idée d'amener sous contrôle tous les imprimés canadiens depuis l'introduction de l'imprimerie au Canada, en 1751;

   g) par l'application de la microreproduction aux thèses de toutes les universités canadiennes et l'établissement d'un répertoire complet à cet égard sous forme de listes annuelles;

h) par la création d'un centre de documentation pour l'entreposage et la dissémination des rapports inédits utiles à la recherche;

i) par le financement de projets bibliographiques, réalisés par des institutions ou des individus, qui contribueraient à faciliter la mise sur pied de banques manuelles ou informatisées d'information pour appuyer la recherche dans des secteurs importants des études canadiennes;

j) par l'établissement d'un programme national de préservation des documents de bibliothèque par la désacidification, les soins d'entreposage et la microreproduction;

k) par l'embauche de spécialistes dans les disciplines prioritaires, qui pourront donner des conseils plus judicieux aux chercheurs;

l) par l'établissement et la tenue à jour de collections d'ouvrages étrangers qui sont nécessaires pour appuyer les études canadiennes ou pour offrir des services dans des domaines qui ne sont pas suffisamment représentés au Canada, comme le Biblioservice multilingue ou des programmes de coordination pour les bibliothèques de droit et pour les services aux handicapés.

4. Que le Secrétaire d'État amorce une révision des fonctions des Archives publiques du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada pour rationaliser les politiques relatives aux collections et assigner à chaque établissement des responsabilités particulières et bien définies. Que les responsabilités des Archives publiques soient plus clairement définies dans la nouvelle loi concernant les Archives publiques qu'on se propose de présenter, de façon à éviter toute nouvelle confusion possible entre ses programmes et ceux de la Bibliothèque nationale.

5. Que la collection nationale de cartes et plans des Archives publiques du Canada, ainsi que le personnel et le matériel préposés à cette collection, soient transférés à la Bibliothèque nationale. Les Archives publiques pourraient conserver dans leur fonds une petite collection de cartes jugées essentielles pour aider ceux qui font de la recherche historique générale sur des thèmes canadiens.

6. Que la Bibliothèque nationale soit mandatée pour collectionner les ouvrages de nature littéraire, sous forme manuscrite ou imprimée, et que les rares papiers des hommes de lettres que possèdent les Archives publiques soient transférés à la Bibliothèque nationale du Canada.

7. Que ce soit la Division de la musique de la Bibliothèque nationale qui ait la responsabilité de collectionner tout document musical canadien sous n'importe quelle forme, et que les rares papiers des personnalités du monde de la musique, qui ont trait à la musique au Canada et qui sont présentement entre les mains des Archives publiques du Canada, soient transférés à la Division de la musique de la Bibliothèque nationale.

8. Que la Bibliothèque nationale établisse un service national de prêt qui comprendrait, au début, une collection de périodiques et de publications officielles et, plus tard, de documents peu consultés, dans des domaines peu

collectionnés par les autres bibliothèques de recherche, et des rapports inédits; que ce service englobe la collection importante des revues de l'ICIST; qu'il soit offert à tous les Canadiens à travers toutes les catégories de bibliothèque; et qu'on étudie plus tard la possibilité de l'étendre à d'autres catégories d'ouvrages.

9. Que la Bibliothèque nationale

   a) établisse, avec la collaboration d'autres établissements munis d'un centre informatisé de bibliographie, un réseau bibliographique décentralisé, pour que tous les Canadiens puissent échanger, dans la plus large mesure possible et de la façon la plus rentable qui soit, de l'information et des documents de bibliothèque;

   b) finance des études en recherche et développement ainsi que des projets pilotes, préalables à la bonne mise sur pied du réseau national de bibliothèques qu'on se propose d'établir;

   c) encourage l'application à d'autres domaines des services automatisés en direct de recherches documentaires, fournis par le système CAN/OLE, et le développement de ce système pour assurer l'accès à d'autres banques de données importantes qui existent dans d'autres établissements canadiens;

   d) établisse les conseils et les comités voulus pour l'administration et la direction du réseau, pour que ce dernier puisse fonctionner de façon rentable grâce à l'établissement et à l'application de méthodes communes.

10. Que la Loi concernant le Conseil national de recherches du Canada (1966-1967) soit modifiée par la suppression de l'alinéa (i) de l'article 13, qui se lit comme suit: "établir, diriger et conserver une bibliothèque scientifique nationale"; et qu'on adopte un décret du conseil pour transférer l'Institut canadien de l'information scientifique et technique du Conseil national de recherches à la Bibliothèque nationale du Canada, et pour demander au Conseil du Trésor de prendre toutes les dispositions administratives et financières voulues. Il est en outre recommandé que la Loi concernant la Bibliothèque nationale soit modifiée selon les modifications expliquées ci-haut, que la Bibliothèque nationale du Canada établisse ses propres services administratifs et que les années-personnes et les fonds voulus lui soient transférés des Archives publiques et du Conseil national de recherches.

11. Qu'un immeuble distinct soit construit le plus rapidement possible pour les Archives publiques ou que d'autres locaux appropriés soient assignés temporairement aux Archives publiques et qu'on trace les plans, d'ici cinq ans, d'un prolongement à l'immeuble actuel de la Bibliothèque nationale.

INTRODUCTION

A. Les bibliothèques canadiennes aujourd'hui

La Bibliothèque nationale du Canada a célébré son vingt-cinquième anniversaire le 1er janvier 1978. C'est très peu, un quart de siècle, dans la vie d'un établissement qui a pour tâche de conserver le patrimoine écrit d'un peuple et de permettre à tous d'avoir plus facilement accès au fonds des bibliothèques du pays. Un tel anniversaire est un bon moment pour faire un retour en arrière et mesurer les progrès accomplis; ce rapport va montrer, je crois, que, si bien des réalisations ont été accomplies dans bien des domaines, il reste encore beaucoup à faire. Ce rapport n'est pas, cependant, le produit de cet anniversaire; l'heure était arrivée de se passer en revue.

Le Canada a grandement évolué depuis vingt-cinq ans; nos bibliothèques aussi. Au moment de l'établissement de la Bibliothèque nationale du Canada, en 1953, il n'y avait pas une seule grande bibliothèque au pays, à l'exception peut-être de celles de l'Université de Toronto et de l'Université McGill. Aujourd'hui, il y en a quatre ou cinq autres qui sont devenues de grandes bibliothèques, ou sont sur le point de le devenir, mais dont l'expansion est considérablement gênée par des restrictions budgétaires en période de grande inflation. L'avenir même des bibliothèques de recherche est en jeu. Depuis quelques années, les bibliothèques canadiennes de recherche ralentissent leur course et, si le taux de croissance actuel se maintient à son faible niveau, leurs collections collectives vont lentement s'enliser de nouveau dans la médiocrité qui a été, pendant si longtemps, la marque de commerce des bibliothèques canadiennes.

Que nous ayons fait des progrès considérables dans plusieurs secteurs depuis vingt-cinq ans, voilà qui doit nous réjouir. Les bibliothèques municipales se sont multipliées et, dans la plupart des provinces, elles ont été regroupées en réseaux régionaux qui mettent à la disposition des lecteurs un nombre de livres plus grand que jamais. Elles ont aussi dû, dans la même mesure que les bibliothèques de recherche, réduire aussi leurs acquisitions. La plupart auraient davantage besoin de bonnes collections générales plutôt que de collections spécialisées, sauf pour ce qui est de l'histoire locale ou régionale. Le déséquilibre considérable qu'on peut observer dans le niveau des services offerts par les bibliothèques publiques et scolaires, d'une province à l'autre et dans les territoires, ne peut qu'inquéter ceux qui apprécient l'importance de l'information et des livres tant dans la protection des institutions démocratiques que dans le développement personnel et collectif des Canadiens.

Les bibliothèques spécialisées, que consultent les scientifiques et les ingénieurs, peuvent, sans nécessairement ajouter beaucoup à leurs collections, mettre à la disposition de leurs usagers une information assez complète et à jour, grâce aux services informatisés de documentation auxquels elles sont abonnées et grâce aux photocopies qu'elles peuvent obtenir des grandes bibliothèques, en particulier de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique.

La situation n'est toutefois pas aussi rose dans le cas des bibliothèques spécialisées s'adressant à ceux qui s'intéressent aux sciences sociales, à la littérature et aux arts. Tout d'abord, les services d'indexation et d'analyse, de même que les bases de données, sont bien moins développés dans ces disciplines que pour les sciences naturelles, le génie et la médecine. Ensuite, le taux de croissance des collections de publications courantes et rétrospectives, sur lesquelles les spécialistes des sciences humaines dépendent davantage que les scientifiques et les ingénieurs, a diminué, surtout depuis cinq ans. Les chercheurs dans le domaine des sciences humaines, de même que ceux qui administrent des programmes de toutes sortes, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, ont ainsi un net désavantage sur les chercheurs scientifiques, bien que ces derniers soient aussi touchés par le blocage des crédits réservés à la recherche.

A l'exception de la collection de Canadiana de la Bibliothèque nationale, acquise surtout maintenant par la voie du dépôt légal, et de la collection des revues scientifiques de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), qui a bénéficié d'augmentations budgétaires considérables, les collections de recherche, dans toutes les régions du pays, ont subi le contre-coup de la hausse du prix des livres et des services, de l'augmentation des salaires et de la récente dévaluation du dollar. La plupart de nos problèmes ne se résoudront que par une action concertée des deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) et des bibliothèques elles-mêmes.

La présente étude des programmes de la Bibliothèque nationale a été rendue nécessaire par le sous-développement de la Bibliothèque elle-même et aussi par le fait que, dans l'ensemble, la situation ne cesse pas de s'aggraver pour les bibliothèques canadiennes. On ne peut vraiment bien définir le rôle de la Bibliothèque nationale sans considérer le contexte dans lequel elle fonctionne. C'est pourquoi on a demandé aux grandes associations de recherche, aux sociétés savantes et aux organisations de bibliothécaires, de même qu'au personnel de la Bibliothèque nationale, de présenter des mémoires sur le rôle de cet organisme. La réponse fut encourageante et nombreux sont les particuliers et les groupes qui ont contribué à cette étude, de façon significative et constructive. En outre, le Directeur général et d'autres cadres supérieurs de la Bibliothèque nationale ont rencontré des bibliothécaires au cours de réunions qui ont été tenues spécialement à cette fin, dans toutes les régions du Canada, car il était devenu urgent d'envisager la situation des bibliothèques dans une optique nationale, en vue de trouver une solution satisfaisante aux grands problèmes auxquels se heurtaient nos bibliothèques. Au moment précis où il est plus que jamais nécessaire pour la Bibliothèque nationale de donner le ton, la voici qui se bute à la politique fédérale de restrictions budgétaires. Ces restrictions compromettent le maintien de certains des services essentiels de la Bibliothèque et, ce qui est plus grave, elles retardent la mise à exécution d'initiatives qu'il faudrait prendre pour assurer l'établissement d'un réseau national de bibliothèques. Ce réseau permettrait la participation effective des bibliothèques du pays à des projets nationaux conjoints, dont tous tireraient profit. Ces problèmes ne sont pas particuliers au Canada; dans d'autres pays aussi, les bibliothèques y font face, notamment la Library of Congress aux États-Unis et la British Library en Angleterre. La différence est que, dans ces pays, il s'agit de décider comment répartir la richesse; ici, par contre, il s'agit de décider comment partager notre pauvreté commune.

Le Canada est encore, en 1979 comme toujours auparavant, un pays pauvre en livres. Si la situation ne s'améliore pas, il faudrait procéder comme dans les années précédant la deuxième guerre mondiale et expatrier de plus en plus de Canadiens qui veulent entreprendre des travaux postuniversitaires ou des recherches avancées dans divers domaines des sciences humaines. C'est là une option possible. Les études à l'étranger seront encore à conseiller: la question est de déterminer dans quelle mesure. Les universités s'efforcent, malgré les restrictions financières, de maintenir les programmes actuels et de retenir les corps professoraux, regroupés depuis un quart de siècle. Elles ne fournissent pas toutefois les fonds nécessaires à leurs bibliothèques pour qu'elles puissent continuer à monter, dans bien des disciplines, des collections de livres capables de répondre aux demandes légitimes des professeurs, de même qu'à celles des étudiants qui poursuivent des études de doctorat. On peut satisfaire en partie à ces besoins grâce aux prêts entre bibliothèques; mais cela devient de moins en moins satisfaisant car, au train où vont les choses, les collections de recherche au Canada en viennent à représenter une proportion décroissante de la littérature mondiale. Il n'y a pas seulement moins d'ouvrages sur place, il y en a moins à emprunter. Nous devons par conséquent trouver le moyen, et le plus économiquement possible, de mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin un nombre toujours plus grand de publications, même s'il fallait réduire les programmes universitaires d'enseignement et de recherche. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient, de concert avec les bibliothèques, s'efforcer d'établir une politique nationale qui se situerait au-delà des désaccords qui les divisent sur le plan du partage des pouvoirs. C'est dans cette optique que le présent rapport recommande

(1) que les services de bibliographie, de référence et de prêt de la Bibliothèque nationale soient consolidés et élargis pour mieux contribuer au développement des études canadiennes;

(2) que les services nationaux de prêt deviennent l'une des grandes priorités de la Bibliothèque nationale, de façon à pouvoir mettre à la portée des Canadiens en général, et sans trop de frais, un nombre toujours plus grand d'ouvrages, et permettre ainsi aux autres bibliothèques de réduire leurs abonnements à des revues et le nombre d'ouvrages qu'elles doivent prêter à d'autres bibliothèques, et de pouvoir continuer, grâce aux sommes ainsi épargnées, à monter leurs collections de recherche dans des domaines prioritaires;

(3) que le gouvernement fédéral fournisse les fonds voulus pour aider au développement de collections nationales de recherche dans certains domaines importants qui ne sont pas prévus dans le projet de Bibliothèque nationale élargie recommandé ici;

(4) qu'un réseau bibliographique décentralisé soit mis sur pied, pour que les chercheurs puissent plus facilement avoir accès aux fonds des bibliothèques nationales ou autres et pour réduire les frais de traitement;

(5) que le rôle respectif des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale soit précisé à l'égard des cartes, des manuscrits littéraires et de la musique;

(6) que certains services spéciaux soient, pour des raisons d'économie, assurés à l'échelon national, tels le Centre canadien d'échange du livre, le Centre de

documentation sur les bibliothèques, le Biblioservice multilingue, le Bureau des normes sur les bibliothèques, et que soient créés à la Bibliothèque nationale des bureaux de coordination des services de bibliothèque pour les handicapés visuels et physiques ainsi que des services des bibliothèques de droit;

(7) qu'un programme national de conservation soit adopté et mis en oeuvre pour assurer la préservation du patrimoine écrit du Canada, sans quoi une grande partie en deviendrait inutilisable;

(8) que l'Institut canadien de l'information scientifique et technique soit incorporé à la Bibliothèque nationale, ce qui faciliterait l'établissement d'une politique globale d'un plan et d'un programme d'ensemble et nous permettrait de mettre progressivement sur pied un système national d'information décentralisé;

(9) que l'immeuble de la Bibliothèque nationale soit, dans son ensemble, affecté à la Bibliothèque nationale.

Afin d'utiliser le mieux possible les fonds disponibles insuffisants, il faut une meilleure coordination des politiques à tous les niveaux - national, provincial et local - en vue d'établir les systèmes les plus économiques pour mettre l'information à la disposition des usagers des bibliothèques. Il est aussi à conseiller que, en étudiant le rôle de la Bibliothèque nationale, on tienne pleinement compte de l'impact sur les bibliothèques de la nouvelle technologie qui va bientôt transmettre aux gens, directement dans leur salon, toute une somme d'information. Il est par conséquent impérieux qu'en établissant la politique de la Bibliothèque et celle des Archives, on étudie attentivement les politiques des communications qui sont, elles aussi, en cours de révision.

On trouvera à l'Annexe 1 le programme qui sera soumis d'une manière plus détaillée au Secrétaire d'État et au Conseil du Trésor dans le but de mettre en oeuvre les politiques proposées ici. S'il est approuvé, ce scénario pourrait néanmoins être modifié à la lumière des développements qui auront lieu dans les autres systèmes de bibliothèques importants auxquels ceux de la Bibliothèque nationale seraient reliés. Ce programme tient compte des priorités établies au cours de cet examen.

B. Étude du rôle de la Bibliothèque nationale

Un groupe d'étude, recruté chez les membres du personnel de la Bibliothèque nationale, a analysé les mémoires et autres suggestions qui ont été présentés, et a rédigé un rapport préliminaire sur les objectifs, les services et la structure de la Bibliothèque nationale du Canada. Ce rapport fut mis à la disposition des organisations nationales qui avaient présenté des mémoires et on les a priées de nous faire part de leurs observations sur ce rapport. C'est ainsi que plusieurs suggestions très utiles ont été faites. Le rapport préliminaire a aussi été examiné par le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, dont les commentaires ont grandement contribué à la préparation de ce rapport final. Nombreuses furent les suggestions auxquelles on a donné suite sans tarder quand les ressources le permettaient et quand elles contribuaient à l'amélioration de programmes déjà existants. Les recommandations qui sont faites ici sont celles qui dépassent le cadre de l'autorité du Directeur général de la Bibliothèque nationale; en effet, elles nécessiteraient des transformations ou améliorations radicales de programmes existants ou encore la création de nouveaux programmes, et exigeraient, dans un cas comme dans l'autre, des ressources humaines et financières supplémentaires; ou encore elles nécessiteraient une révision du mandat d'autres organismes fédéraux outre celui de la Bibliothèque nationale; ou même elles donneraient lieu à des initiatives (tel le financement des recherches faites ailleurs ou de collections spéciales montées ailleurs) qui peuvent être entreprises par d'autres organismes fédéraux.

On a essayé de définir les objectifs de la Bibliothèque nationale en tenant compte de tous ses programmes, présents et futurs. Les voici, modifiés et approuvés par le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale

(1) recueillir, conserver et faire connaître l'héritage écrit du pays et fournir, à l'échelle nationale, des services de recherche, de référence et d'information, ainsi que les services nécessaires dans le domaine des études canadiennes;

(2) localiser les ouvrages dans les collections présentes des diverses bibliothèques du Canada et en faciliter l'accès, tant d'un point de vue bibliographique que physique;

(3) assurer la coordination et fournir des conseils sur la planification, à l'échelle nationale, des services de bibliothèque et des services connexes au Canada, et participer à la planification de services de bibliothèque à l'échelle internationale;

(4) utiliser les ressources de la Bibliothèque nationale de la façon la plus avantageuse et la plus efficace possible pour lui permettre d'atteindre ses buts et ses objectifs, notamment faire connaître au Secrétaire d'État et au Conseil du Trésor les besoins du grand public en matière de services d'information et appuyer toute initiative qui s'inscrit clairement dans les buts et objectifs de la Bibliothèque nationale.

Dans le cadre de ces objectifs peuvent s'inscrire toutes les fonctions essentielles des bibliothèques nationales de presque tous les pays industrialisés et d'un nombre croissant de pays en voie de développement. Je les ai ainsi résumées dans mon rapport annuel de 1973-1974

"1) rassembler la documentation nationale par voie de dépôt légal, achat, échange ou autre, afin de réunir et tenir à jour une collection nationale aussi complète que possible;

2) publier la bibliographie nationale;

3) promouvoir et coordonner la mise sur pied au niveau national de services de bibliographie et d'information qui travailleront de concert avec les organisations et organismes internationaux chargés de planifier de tels services à l'échelle mondiale;

4) publier des bibliographies rétrospectives ayant trait plus spécialement à la documentation nationale;

5) participer à la collecte de documents étrangers à l'intérieur du pays et coordonner cette activité;

6) tenir à jour un catalogue collectif national afin de faciliter au moyen du prêt entre bibliothèques la diffusion des ressources disponibles;

7) monter des expositions afin de faire connaître les services et collections de la Bibliothèque nationale et d'autres bibliothèques du pays;

8) réunir une collection de manuscrits;

9) fournir un service centralisé d'échanges nationaux;

10) redistribuer les doubles d'ouvrages;

11) mettre sur pied des services de bibliothèque pour les aveugles et autres lecteurs handicapés;

12) lancer et entreprendre des recherches sur les techniques bibliothéconomiques;

13) former des bibliothécaires;

14) faciliter aux bibliothèques du pays l'emploi des services et techniques bibliothéconomiques."(1)

Dans le cas des nos 3, 5 et 13, la situation au Canada diffère de celle de la plupart des pays, car le Canada est un état fédéral où il y a un partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

---

(1) Bibliothèque nationale, Rapport annuel du Directeur général de la Bibliothèque nationale 1973/74 (Ottawa: Information Canada, 1974), p. 2-4.

La coordination ne peut se faire ici que de plein gré ou par ententes contractuelles entre les divers paliers de gouvernement. La Canadian Library Association a soutenu, dans le mémoire qu'elle a présenté au comité mixte spécial des deux Chambres sur la Constitution, que toute modification apportée à la Constitution doit être de nature à ne pas empêcher de quelque façon le gouvernement fédéral et ses organismes de participer au soutien et à la coordination des bibliothèques et des services d'information.(2) Le mémoire de la CLA faisait cette recommandation particulière à l'égard de la Constitution:

> Sans rien changer à l'autorité du Parlement du Canada ni à celle de l'assemblée législative des provinces, ni rien enlever à leurs droits dans l'exercice de l'autorité législative qui leur a été conférée par l'article 93 (celui qui porte sur l'éducation) de l'Acte, que le Parlement du Canada encourage le développement et la coordination des bibliothèques et des services d'information reliés aux bibliothèques pour le bénéfice de tous les Canadiens, où qu'ils vivent.(3)

Quoi qu'il en soit, les programmes fondamentaux mis sur pied par la Bibliothèque nationale depuis son établissement, il y a un quart de siècle, tendent tous à rendre plus accessibles, à tous ceux qui en ont besoin, les documents de bibliothèque et l'information, et non seulement ceux qui se trouvent à Ottawa, mais partout au pays. C'est dans cet esprit, et pour répondre à des besoins prioritaires, que la Bibliothèque nationale offre les services actuels et que sont faites ici de nouvelles recommandations. Nous attirons tout particulièrement l'attention sur un des chapitres de la fin qui préconise l'élargissement du mandat de la Bibliothèque nationale pour ainsi jeter les bases d'une politique nationale de l'information.

La question du rôle du gouvernement fédéral, ou du financement par le gouvernement fédéral, pour aider directement les bibliothèques municipales n'est pas traitée en soi dans le présent rapport. La Canadian Library Association et le Conseil des directeurs de bibliothèques provinciales et territoriales étudient ces aspects qui devraient faire l'objet de discussions si jamais on présente officiellement des propositions à ce sujet au gouvernement du Canada et à d'autres administrations. Si l'accent est mis dans ce rapport sur les bibliothèques de recherche, c'est que le gouvernement fédéral a une politique officielle en matière de recherche. Il n'a d'autre part assumé aucune responsabilité directe à l'égard des bibliothèques publiques et scolaires; ceci dit, il serait bon de bien préciser ici que **tous** les services de la Bibliothèque nationale sont offerts aux bibliothèques municipales des dix provinces et des territoires, tout comme ils sont offerts aux autres bibliothèques de toute catégorie, partout au Canada. En outre, le Biblioservice multilingue met à la portée des bibliothèques municipales seulement, pour leur clientèle ethnique, des publications dans les langues non officielles. Ce programme a été mis sur pied après des consultations avec les autorités provinciales et avec leur assentiment.

---

(2) Canadian Library Association, CLA Brief to the Federal Special Joint Committee on the Constitution of Canada, August 30, 1978 (Ottawa: Canadian Library Association, 1978), p. 2.

(3) Ibid., p. 3.

Il ressort clairement des mémoires présentés que la Bibliothèque nationale a assigné les bonnes priorités à ses divers programmes et que ses services reposent sur des assises sûres. Ce qu'il faudrait, c'est une consolidation et un élargissement des services et des programmes actuels, de même que certaines réorganisations administratives, afin d'assurer certains services d'une manière plus économique. Par ailleurs, nombreux sont ceux qui croient qu'il y aurait lieu de décentraliser l'administration de certains programmes afin de pouvoir mieux mettre à contribution les experts qui se trouvent dans les diverses régions; le présent rapport tient compte de ce fait dans ses recommandations relatives aux collections de recherche et à l'établissement d'un réseau de réseaux ou de systèmes. Beaucoup ont appuyé l'idée que la Bibliothèque nationale devrait assurer des services importants aux bibliothèques, notamment la Canadian Library Association qui a remarqué que, depuis sa création en 1946, elle avait elle-même vigoureusement préconisé l'établissement d'une bonne bibliothèque nationale au sein des services du gouvernement du Canada. Dans les trente et un ans qui ont suivi, rien ne lui a fait changer d'avis. Nous croyons toujours que seul un service de bibliothèque nationale au sein du gouvernement fédéral peut nous permettre d'établir un bon réseau national qui puisse offrir à tous les Canadiens les services d'information qu'ils peuvent attendre d'une bibliothèque. (4)

Il est à espérer que le gouvernement du Canada donnera à la Bibliothèque nationale des ressources humaines et financières suffisantes pour qu'elle puisse exercer ce leadership, plus que jamais nécessaire en cette période de restrictions budgétaires, et ce, face à une technologie qui évolue sans cesse et une demande qui va s'accroissant.

Depuis vingt-cinq ans, la Bibliothèque nationale concentre surtout ses efforts sur l'établissement d'une forte collection d'imprimés canadiens, sur l'enregistrement et la diffusion de l'information bibliographique relative aux publications canadiennes et sur l'accès, aux intéressés, des fonds des bibliothèques du pays par le truchement de catalogues collectifs, de listes collectives et d'inventaires. Plus récemment, on a fait des études considérables sur l'établissement d'un système unifié de gestion de l'information et sur l'établissement de normes bibliographiques pour faciliter la création progressive d'un réseau national de bibliothèques.

Au fur et à mesure que ses services étaient plus accessibles et mieux connus, les demandes faites à la Bibliothèque nationale n'ont cessé d'augmenter d'année en année; par suite du récent blocage des ressources humaines et financières, il n'est pas toujours possible de bien répondre à toutes ces demandes. Il nous faudra soit recevoir des ressources supplémentaires, soit retrancher certains services ou du moins les réduire encore davantage. Considérant (sauf pour ce qui est du Biblioservice multilingue, qui satisfait les besoins particuliers d'un pays à immigration massive)

(4) Canadian Library Association, The Future Role and Priorities of the National Library of Canada: Brief to the National Librarian of Canada (Ottawa: Canadian Library Association, 1977), p. 1.

- que tous les services actuellement fournis par la Bibliothèque nationale du Canada sont tous des services que les gens sont en droit d'attendre normalement d'une bibliothèque nationale;

- que peu de ces services ont les années-personnes et les fonds suffisants pour satisfaire aux besoins d'un pays aussi développé que le Canada;

- que la plupart des mémoires reçus au cours de la période d'étude s'accordent pour dire que ces services sont essentiels et que les bibliothécaires et les usagers des services de bibliothèque espèrent qu'on les étendra encore, pour faire face à l'explosion de l'information;

- que si la Bibliothèque nationale ne réussit pas à maintenir des services d'une qualité acceptable dans le domaine des collections, de la bibliographie et de l'information, cela créerait des lacunes qu'il serait presque impossible de combler plus tard et compromettrait son rôle et sa crédibilité dans plusieurs secteurs;

il est recommandé

REC. 1 QUE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, EN RAISON DE SON SOUS-DÉVELOPPEMENT ET VU LE CARACTÈRE **CONTINU** DE SON ACTIVITÉ, DE SES BESOINS ET DE SES SERVICES, SOIT DISPENSÉE DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES IMPOSÉES AUX PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET REÇOIVE LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES QUI LUI SONT NÉCESSAIRES POUR S'ACQUITTER DE FAÇON SATISFAISANTE DES RESPONSABILITÉS QUE LUI CONFÈRE LA LOI.

Le rapport essayera de justifier cette recommandation sous quatre grandes rubriques:

- la priorité à accorder aux ressources de bibliothèque nécessaires pour soutenir les études canadiennes;

- le besoin urgent de mieux rationaliser le développement des collections au Canada, en vue d'utiliser de la façon la plus économique qui soit les ressources humaines et financières nécessaires à la diffusion des documents de bibliothèques à ceux qui en ont besoin;

- la nécessité de définir plus clairement les mandats respectifs des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale, là où la situation semble anormale ou ambiguë;

- la nécessité d'amalgamer en une seule institution nationale forte les principaux services relevant d'une bibliothèque nationale et assurés par le gouvernement fédéral et de confier la responsabilité de ces services à un seul ministre, et à un seul organisme qui serait aussi responsable de l'établissement d'un réseau national de bibliothèques et de l'application d'une politique nationale de l'information.

PARTIE I

LE RÉSEAU DES COLLECTIONS

A. Les collections de recherche

Kirkconnell et Woodhouse disaient, il y a trente ans, que la grande faiblesse des bibliothèques canadiennes était la fragmentation de leurs ressources,[5] et ils se disaient d'avis que la nouvelle Bibliothèque nationale qu'on se proposait d'établir devrait donner le ton aux bibliothèques du Canada pour répartir les responsabilités relatives à l'acquisition des ouvrages de bibliothèque dans certains domaines spécialisés.[6] Quinze ans plus tard, Williams a pu écrire que, "sauf quant aux sujets canadiens et aux études médiévales, il n'existe pas de collections concernant les grands sujets qui soient exceptionnelles dans leur ensemble".[7] Il proposait l'établissement d'un Bureau de coordination des collections qui recueillerait et diffuserait de l'information sur les collections de recherche, mais ne recommandait pas l'adoption d'un Plan Farmington[8] pour le Canada, surtout en raison de "la faiblesse et de l'immaturité des bibliothèques canadiennes".[9] Puis, en 1968, Downs a observé que le rapport Williams avait eu un tel effet sur plusieurs bibliothèques universitaires qu'elles "ont supprimé certaines de leurs importantes faiblesses et ont beaucoup progressé sur la voie de la maturité "[10] et il jugeait que "la question de l'adoption d'un Plan Farmington pour le Canada devrait donc revenir sur le tapis".[11] Les bibliothèques canadiennes ont augmenté leurs fonds de façon sensible vers la fin des années 60, mais elles accusent encore néanmoins de sérieuses lacunes dans bien des domaines. Dans sa

(5) Watson Kirkconnell and A.S.P. Woodhouse, The Humanities in Canada (Ottawa: Humanities Research Council of Canada, 1947), p. 165.

(6) Ibid., p. 166.

(7) Edwin Everett Williams, Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales (Ottawa: Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962), p. 53.

(8) Le Plan Farmington est un plan de partage des acquisitions pour les bibliothèques de recherche aux États-Unis.

(9) Williams, Ressources..., p. 62.

(10) Robert Bingham Downs, Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada (Ottawa: Association des universités et collèges du Canada, 1967), p. 177.

(11) Ibid.

déclaration préliminaire devant le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, le Conseil des Arts du Canada a rappelé, en 1969, que "le grand problème des sciences sociales et des humanités au Canada, en ce qui concerne l'outillage de recherche, c'est assurément celui de la documentation disponible dans nos bibliothèques universitaires. Là réside la faiblesse la plus fondamentale et la plus éclatante des institutions de recherche canadiennes."(12) Plus près de nous, Macdonald a dit que cette situation était grave, car "la valeur des travaux de recherches dépend dans une certaine mesure des ressources des bibliothèques. L'homme de science, tout comme l'humaniste et le spécialiste des sciences sociales, dépend de façon à peu près continue des ressources des bibliothèques".(13) Il a dit que, de l'avis de la majorité, cette rationalisation des acquisitions ne peut se faire que grâce à un plan national et intégré d'acquisitions".(14) De Kirkconnell et Woodhouse à Macdonald, toutes les grandes études faites sur les bibliothèques ont avancé qu'une telle initiative devrait être prise par la Bibliothèque nationale.

Un Bureau de coordination des collections a été créé à la Bibliothèque nationale le 1er janvier 1968. Sa première tâche était de mettre à jour, par des visites ou par correspondance, l'information recueillie par Williams et Downs sur les collections de recherche. Ce Bureau, renforcé et rebaptisé Division de l'inventaire des ressources, a été par la suite incorporé à la Direction du développement des collections; il a publié plusieurs rapports importants qui nous ont fourni des renseignements très utiles sur les points forts et les lacunes des collections de recherche au Canada. Il n'y aurait pas moyen de développer un plan national de coopération sans cette information. Depuis quelques années, la question de la coordination des collections de recherche est souvent revenue sur le tapis, ce qui a d'ailleurs donné lieu à bien des recommandations sur la façon d'en améliorer divers aspects; mais on n'a pas encore établi de politique globale et nationale, bien qu'il y ait déjà plusieurs ententes précieuses de coopération qui peuvent servir de base à une coordination générale. Il n'est pas besoin d'exposer ici en détail les plans de coopération mis sur pied ailleurs, tels Farmington, Scandia, Deutsche Forschungsgemeinschaft, etc. Ils diffèrent considérablement les uns des autres, mais démontrent clairement, toutefois, qu'il y a moyen, si on le veut, d'en arriver à une certaine coopération. A partir du nombre incroyable de nouvelles publications qui, depuis quelques années, paraissent un peu partout dans le monde, il n'y a pas une seule bibliothèque qui puisse espérer trouver les fonds, le personnel, le temps et l'espace voulus pour acquérir tous les documents de recherche imprimés aujourd'hui, les organiser, les entreposer et les mettre à la disposition des chercheurs, sans parler de la littérature clandestine. Par ailleurs, au Canada, il y a une telle pénurie d'ouvrages anciens que toute entente par

(12) Canada. Parlement. Sénat. Comité spécial de la politique scientifique, Délibérations no 1, 12 mars 1968 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968), p. 5.

(13) John B. Macdonald, Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes, Conseil des sciences du Canada, Étude spéciale no 7 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969), p. 233.

(14) Ibid., p. 261.

laquelle les bibliothèques accepteraient de se partager les acquisitions devrait s'appliquer non seulement aux publications en cours mais aussi aux publications épuisées. La coopération est devenue une impérieuse nécessité. Il est à espérer que les Canadiens vont cesser de se plaindre de la situation et commencer à agir pour régler ces problèmes.

Cependant, il nous faut être réalistes. Il nous faut accepter le fait que certaines recherches ne pourront jamais se faire de façon vraiment fructueuse au Canada. De récentes études ont fait ressortir les graves lacunes de nos collections de recherche et démontrent clairement que les bibliothèques de nos universités ont, à juste titre, monté leurs collections en réponse aux besoins les plus urgents de leurs professeurs et de leurs étudiants. L'expansion qu'ont connue récemment les études et les recherches postuniversitaires exige que les collections de recherche soient plus complètes qu'auparavant. Il faut se demander à quel point, en période d'austérité, les bibliothèques pourront satisfaire à la demande de ceux qui se spécialisent dans des domaines marginaux. Il y a évidemment certaines disciplines pour lesquelles nous ne pourrons maintenir une documentation convenable sans concentration, et il ne nous sera pas possible d'acquérir, de cataloguer, d'entreposer et de rendre accessibles dans plusieurs bibliothèques universitaires de volumineuses collections d'ouvrages peu consultés, pour le simple bénéfice d'une petite poignée d'experts. Il faut maintenir partout des collections dans les disciplines de base et il faudra trouver des fonds supplémentaires pour que les bibliothèques puissent faire face à la demande des professeurs et des étudiants; mais il n'y a aucune bibliothèque qui puisse espérer trouver des fonds illimités pour l'acquisition de livres ou de nouveaux bâtiments pour l'entreposage de ses livres, et la situation actuelle va s'aggraver davantage si nous ne réussissons pas, au Canada, à mettre au point un plan en vertu duquel les bibliothèques de recherche accepteraient davantage de se spécialiser dans certains sujets. Nous ne parviendrons pas à mettre à la disposition des chercheurs de bonnes collections de recherche dans presque toutes les disciplines si nous ne pouvons nous entendre pour éviter la duplication inutile de publications peu consultées. Voilà donc l'essence et le pourquoi de la rationalisation, ce qui doit faire appel à la raison.

Une étude préliminaire a été faite sur les avantages d'une coopération provinciale ou régionale par le Conseil des bibliothèques d'universités de l'Ontario, le Conseil des recteurs des universités du Québec, l'Association of Atlantic Universities et les Librarians of Western Canadian Universities, y compris celles de la Colombie-Britannique. Il semble toutefois que seul un plan national pourrait nous permettre de tirer profit au maximum de l'argent que les Canadiens investissent collectivement dans l'achat de livres à des fins de recherche. Il y aurait donc lieu d'étudier à fond, et le plus tôt possible, tous les avantages à tirer de l'établissement d'un plan national: retarder davantage ne ferait qu'empirer la situation. S'adressant à l'Assembly on Library Functions of the States, à la Library of Congress, le 14 novembre 1963, M. Frederick H. Wagman (alors président de l'American Library Association) disait au sujet des mêmes problèmes qui assaillaient les États-Unis: Peut-être serait-il plus efficace que chaque état cherche une solution qui lui soit propre, à l'intérieur de son propre état, du moins dans les régions les plus peuplées, pendant que les programmes interétatiques ou nationaux se développent tout doucement. Mais à la longue, ces solutions locales seront insuffisantes et nous devrons nous tourner vers des programmes régionaux et nationaux; il serait donc à conseiller d'élaborer

dans une optique nationale les nouveaux services de référence et de bibliographie à l'intérieur de chaque état... Tous les plans étatiques que j'ai lus ou que j'ai vu discuter me semblent teintés d'esprit de clocher. (15)

A la suite de cette déclaration, on a établi un programme national d'acquisitions et de catalogage (NPAC) à la Library of Congress, le Department of Health, Education and Welfare (aux États-Unis) a subventionné des collections de recherche dans les bibliothèques universitaires et l'on a établi la nécessité d'un centre national des périodiques. Il semble que si des états aussi riches que New York et la Californie doivent s'en remettre à des collections nationales pour répondre à une partie de leurs besoins, à plus forte raison un pays comme le Canada, qui est plus pauvre, doit-il chercher à élaborer un plan national. Il serait en effet présomptueux de la part d'une province de vouloir agir toute seule sans essayer de s'insérer dans un cadre national. Ce plan national devrait aussi tenir compte des besoins des bibliothèques municipales, voire de ceux de toute catégorie de bibliothèques.

Même le meilleur plan coopératif d'acquisition des collections de recherche, qu'il soit national ou régional, ne saurait être la panacée à nos problèmes. Quelque plan qu'on puisse imaginer, et accepter, devrait tout d'abord être mis à l'essai et prêterait vraisemblablement à controverse. Beaucoup diraient qu'il ne va pas assez loin. Mais il ne pourrait pas être pire que le chaos que nous connaissons aujourd'hui. Nous n'avons aucune raison pour ne pas agir et, devant les besoins actuels des chercheurs, devant l'explosion actuelle de l'imprimé et devant l'inflation qui va son chemin, nous n'avons pas le choix: nous devons rechercher la coopération la plus globale possible sur laquelle nous réussirons à nous entendre. Mieux vaut rationaliser un peu que pas du tout; ce serait au moins jeter les bases d'un plan plus général qui pourrait prendre forme petit à petit. Pour être fructueux, ce plan de coopération, quel qu'il soit, doit pouvoir être accepté par les institutions participantes. Et chaque bibliothèque devrait décider de sa contribution à ce plan. Il restera à vérifier toutefois ce que cette collaboration volontaire pourra accomplir et il se pourrait que les autorités fédérales et provinciales aient à se montrer plus exigeantes si les plans volontaires ne donnaient pas les résultats escomptés. La Bibliothèque nationale devrait participer activement à tout plan national d'acquisition, car les bibliothèques universitaires et autres ne pourront contribuer que dans une certaine mesure à un plan de coopération qui débordera leurs besoins les plus urgents. Edwin E. Williams, en parlant des États-Unis, dans l'édition révisée du Farmington Plan Handbook écrivait: Il nous est difficile, par conséquent, de ne pas nous demander si le gouvernement national ne devrait pas bientôt se mettre à financer le réseau national de bibliothèques plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici. (16) Le gouvernement des États-Unis contribue plus généreusement et plus directement au financement des collections et des services des bibliothèques que ne le fait celui du Canada.

(15) Frederick H. Wagman, "Planning Complete National Reference and Research Service," Canadian Library 20 (March 1964): 256.

(16) Edwin Everett Williams, Farmington Plan Handbook, Rev. ed. (Ithaca, N.Y.: Association of Research Libraries, 1961), p. 25.

Bien qu'il faille respecter la liberté académique et que les universités doivent demeurer libres, lorsque c'est nécessaire, d'avoir des ouvrages en plusieurs exemplaires dans leurs collections, elles hésiteraient certes moins à collaborer dans l'ensemble s'il y avait de bonnes collections de recherche dans des bibliothèques tout près; dans certains cas, le fait de savoir qu'un ouvrage se trouve quelque part ailleurs au pays suffirait et nous réduirions de la sorte la duplication inutile d'ouvrages peu utilisés. Les crédits ainsi économisés pourraient servir à monter des collections qui n'existent nulle part au pays et qui seraient confiées aux bibliothèques qui auraient été désignées. L'objectif d'un plan national, ce n'est pas de réduire les sommes consacrées à l'achat de livres, mais de les dépenser à meilleur escient dans l'intérêt de tous. La disponibilité de bonnes collections de recherche dans une région donnée (ou, dans certains cas, au pays) devrait porter les bibliothèques à faire preuve d'une plus grande sélectivité d'acquisition dans certaines disciplines. Il faut mentionner aussi que l'existence de bonnes collections dans certains domaines attire non seulement les chercheurs mais aussi les dons.

Il serait impossible de réaliser ce plan sans la participation active des universités. Ce sont elles qui détiennent aujourd'hui et détiendront encore demain le gros des collections de recherche du pays. Et elles doivent d'abord répondre à la demande de leurs professeurs et de leurs étudiants. Il est peu probable qu'elles puissent participer pleinement à un plan national de coopération si les autorités universitaires ne consentent à rationaliser dans le même sens les hautes études et la recherche. Autrement, nous aurions plus de difficulté à augmenter, par la coopération, le fonds global des ouvrages destinés à la recherche au pays. Il y aurait lieu aussi d'examiner le rôle que seraient appelées à jouer les bibliothèques provinciales, les bibliothèques municipales et les bibliothèques spéciales dans un plan national, et en tirer des conclusions, car certaines ont des collections importantes dans des domaines qui en font des ressources nationales; il faudrait les reconnaître comme telles et les appuyer comme telles.

Comme on l'a dit plus haut, l'ensemble des fonds de bibliothèque du Canada représente une proportion de moins en moins grande de la production mondiale. On peut dire la même chose des autres pays et l'on y cherche aussi de nouvelles solutions à ces problèmes qui deviennent de plus en plus graves d'année en année. Au Canada, même si les budgets des bibliothèques ont passablement augmenté depuis une décennie, le pourcentage de ces budgets consacrés à l'acquisition d'ouvrages de bibliothèque a diminué graduellement.

En 1974, les bibliothèques municipales ont dépensé 19 pour cent de leur budget pour des livres contre 21 pour cent en 1971 (figure 1) mais, grâce aux réseaux régionaux, elles ont pu rendre les livres davantage accessibles à la plupart de leurs usagers. Il leur faut néanmoins trouver plus d'argent pour combattre l'inflation, pour faire face à la dévaluation du dollar et pour satisfaire à une demande croissante. On peut trouver certaines collections de recherche dans les bibliothèques municipales, surtout au sujet de leurs villes et de leurs régions, et aussi dans les bibliothèques spécialisées, publiques ou privées.

Cependant, comme la plupart de nos collections de recherche se trouvent dans les bibliothèques universitaires, c'est là qu'il faut agir, et de toute urgence. Ce sont ces collections qui semblent le plus sérieusement menacées pour aujourd'hui et pour l'avenir. La fraction des dépenses des bibliothèques universitaires qui est

Figure 1

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

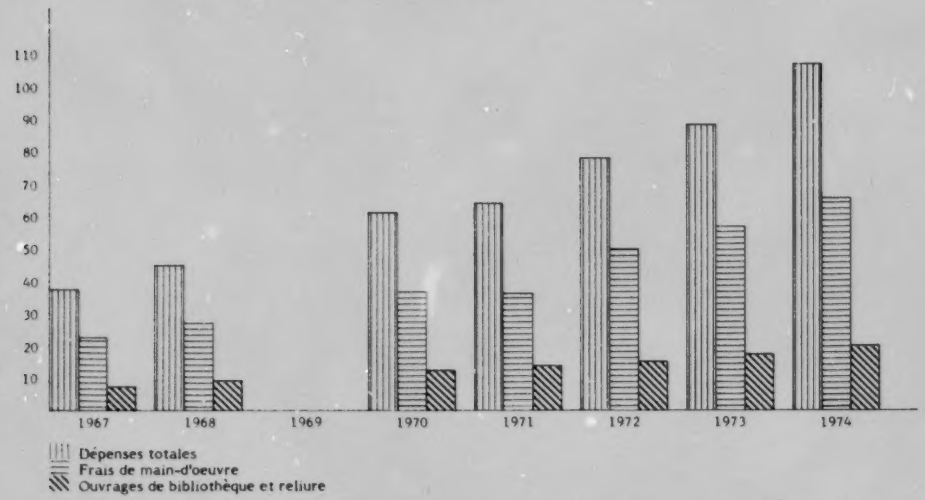

consacrée aux ouvrages de bibliothèque est passée de 43 pour cent à 28 pour cent de 1967-1968 à 1976-1977. Les dépenses totales des bibliothèques universitaires sont passées de $50 834 000 à $116 063 000 dans la même période (soit une augmentation de 113 pour cent), tandis que le budget pour l'acquisition d'ouvrages de bibliothèque n'a augmenté que de $22 044 000 à $32 622 000 (soit une augmentation de 48 pour cent seulement) (figure 2). Au cours de la même

Figure 2

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

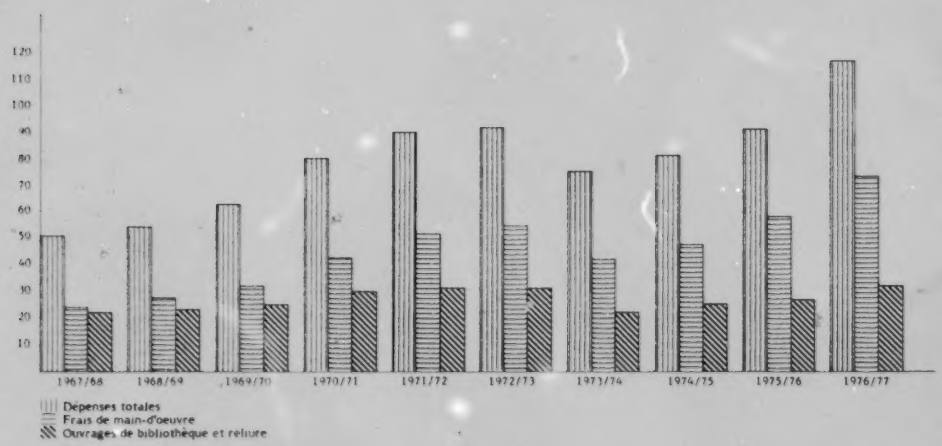

période, les dépenses totales des universités ont augmenté de 147 pour cent, de $825 000 000 à $2 044 399 000.

Les universités dépensent donc un pourcentage de plus en plus petit de leur budget total pour leur bibliothèque (9.8 pour cent en 1968-1969 contre 5.8 pour cent en 1976-1977) (figure 3) et un pourcentage de plus en plus petit du budget de leur bibliothèque pour l'acquisition de documents.(17) Comme résultat, nous

Figure 3

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES

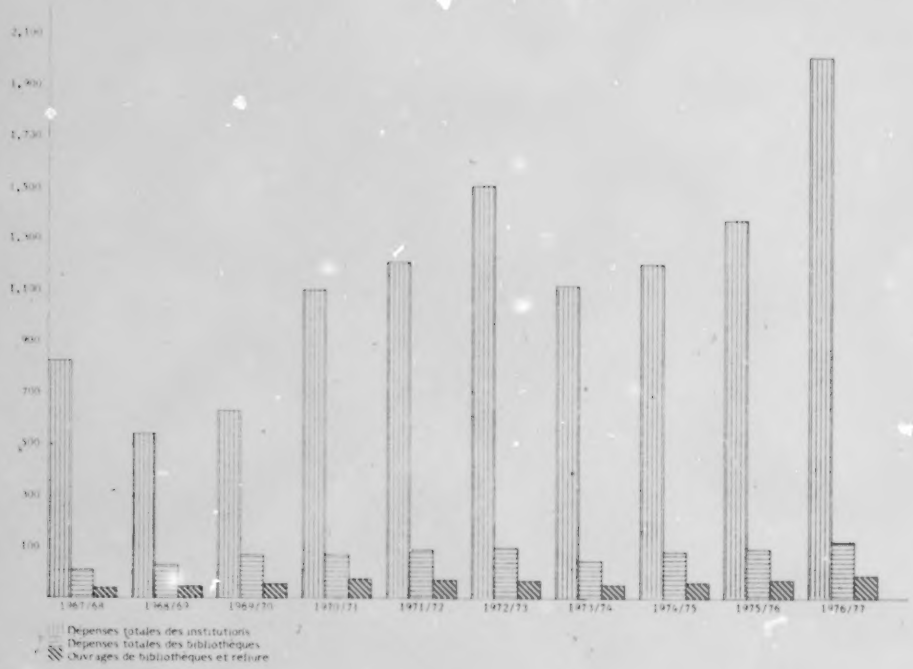

retournons graduellement à la médiocrité dont parlaient Williams, Downs et d'autres et nous compromettons les recherches des Canadiens dans bien des disciplines. Il est donc impérieux de consacrer davantage de fonds aux collections canadiennes de recherche, et de la façon la plus rentable qui soit. On devrait mettre ce programme sur pied conjointement avec la bibliothèque

(17) Données recueillies par Statistique Canada. Bibliothèques des universités et des collèges (SC 81-218) 1967-1968 à 1969-1970, Bibliothèques des universités et des collèges au Canada (SC 81-206), 1970-1971 à 1972-1973, et Association des bibliothèques de recherche au Canada, Annual Statistics, 1973-1974 à 1976-1977.

nationale de prêt recommandée ci-dessous, avec l'idée de faire la meilleure utilisation possible de nos ressources humaines et financières pour mettre à la disposition des chercheurs les ouvrages de bibliothèque et l'information dont ils ont besoin.

A cette fin, il est recommandé

REC. 2 QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA AIDE FINANCIÈREMENT LES BIBLIOTHÈQUES DÉSIGNÉES, FÉDÉRALES ET NON FÉDÉRALES, POUR LEUR PERMETTRE DE MAINTENIR DE FORTES COLLECTIONS DE RECHERCHE DANS DES DOMAINES SPÉCIFIÉS ET D'OFFRIR DANS TOUT LE PAYS DES SERVICES AXÉS SUR CES COLLECTIONS, ET QUE CES FONDS SOIENT VERSÉS SOIT PAR L'ENTREMISE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, SUR L'AVIS D'UN COMITÉ AU SEIN DUQUEL SERAIENT REPRÉSENTÉS TOUS LES ORGANISMES FÉDÉRAUX DE SUBVENTIONS À LA RECHERCHE, SOIT PAR L'ENTREMISE DES CONSEILS DE SUBVENTIONS, SUR L'AVIS D'UN COMITÉ MIXTE AU SEIN DUQUEL LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SERAIT REPRÉSENTÉE.

B. Les études canadiennes

Même si la Bibliothèque nationale recueille des livres étrangers, des périodiques, des documents gouvernementaux et d'autres publications, elle a néanmoins concentré le gros de ses efforts, au cours des vingt-cinq dernières années, à l'acquisition de publications canadiennes dans toutes les disciplines, à la préservation de ces publications et à la diffusion de renseignements à leur égard. Les ouvrages reçus par voie de dépôt légal et les ouvrages antérieurs à 1950, écrits par des Canadiens, constituent la plus grande partie de la collection. Toutefois, toutes les catégories d'ouvrages de bibliothèque ne sont pas soumises au dépôt légal, en raison du manque chronique d'années-personnes et d'argent, ce qui rend impossible l'application à la lettre de la Loi concernant la Bibliothèque nationale à cet égard. Les livres, les périodiques, les enregistrements sonores et le matériel didactique doivent maintenant être déposés, mais pas encore les journaux, les microformes ou les cartes.

La question des cartes est examinée dans un autre chapitre de ce rapport qui traite du mandat de la Bibliothèque nationale et de celui des Archives publiques. Le présent rapport recommande l'affectation des années-personnes et des crédits nécessaires à la Bibliothèque nationale pour qu'elle puisse exiger, sans plus tarder, le dépôt légal des microformes; cette forme de publication est de plus en plus utilisée pour la diffusion des documents de recherche, certains étant d'ailleurs publiés directement sous cette forme. A noter que si une bibliothèque ou une autre institution ne se sert de la microreproduction que pour conserver un document, cette microforme n'est pas soumise au dépôt légal; ne seraient assujetties au dépot légal que les microformes produites au Canada "en vue d'une distribution ou d'une vente publique". Il est à espérer que nous obtiendrons dans un avenir rapproché les ressources humaines et financières que nous avons souvent demandées et qui nous seraient nécessaires pour recevoir et traiter ces microformes et les incorporer à la bibliographie nationale. Il faudrait aussi des ressources humaines et financières pour établir un registre national des microformes originales devenu nécessaire (1) pour diffuser des renseignements sur les détenteurs des négatifs qui peuvent servir à reproduire les microformes et (2) pour éviter qu'on ne produise une deuxième fois des microcopies déjà produites ou en cours de production.

Pour ce qui est du dépôt légal des journaux, qui se fait dans la plupart des pays, nous ne le recommandons pas ici, du moins pour le moment, parce que cela demanderait une augmentation considérable de personnel, de crédits et d'espace. Cela ne veut pas dire que nous ne nous préoccupons pas de la conservation de tous les journaux canadiens. Le fait est que la collection de vieux journaux de la Bibliothèque nationale est si souvent consultée qu'on ne saurait sous-estimer son importance comme source d'information. Cependant, comme la Bibliothèque nationale du Québec collectionne déjà les journaux du Québec en vertu de sa propre loi, et que beaucoup d'autres sont conservés dans d'autres bibliothèques, il semble préférable de vouloir adopter un plan décentralisé pour la conservation des journaux canadiens. La Bibliothèque nationale aurait sans doute à accepter

un certain rôle à l'égard d'un tel plan national décentralisé et tout ce que nous recommandons ici, c'est que le Directeur général de la Bibliothèque nationale soit autorisé à étudier la possibilité d'établir ce plan auquel le gouvernement du Canada aurait à affecter certaines ressources.

Le mandat de la Bibliothèque nationale ne se borne pas à la seule conservation du patrimoine écrit du Canada; elle doit aussi inventorier les publications du pays pour qu'on puisse plus facilement les repérer. Il y a, à l'heure actuelle, un certain courant mondial qui veut que la bibliothèque nationale de chaque pays acquière (par voie de dépôt légal ou autrement) toutes les publications du pays sous quelque forme que ce soit et dresse un registre aussi complet que possible de ces publications (ce qui constitue en fait la bibliographie nationale), de sorte que tous ceux qui en ont besoin puissent les obtenir en les achetant, en les échangeant ou en les empruntant. Il est à souhaiter que toutes les bibliographies nationales soient établies de telle façon qu'on puisse localiser les publications par auteur, par titre ou par sujet. Canadiana (qui existe sous forme d'imprimé, de microfiche et de bande magnétique) n'englobe pas encore toutes les catégories de documents (seulement celles qui sont reçues par voie de dépôt légal) et elle ne classe pas non plus les documents du gouvernement (fédéral ou provincial) par matière en raison du manque de ressources. Il est curieux de constater que le gouvernement du Canada, qui publie plus d'ouvrages que tout éditeur commercial, n'a pas donné à la Bibliothèque nationale les années-personnes et les crédits nécessaires pour permettre le classement par matière de ses propres publications; il serait alors beaucoup plus facile de les repérer et, par conséquent, de les consulter ou de les vendre, vu l'usage considérable que l'on fait de la bibliographie nationale sous ses trois formes. Il est donc recommandé que non seulement le dépôt légal s'applique aussi à d'autres catégories de documents, mais que toutes les catégories de publications soient soumises à un traitement plus détaillé (1) pour éviter les doubles emplois inutiles et coûteux dans le catalogage fait par les bibliothèques canadiennes ou autres, et (2) pour en permettre le repérage par auteur, par titre et par matière selon des systèmes manuels ou automatisés.

Nous avons entrepris une étude récemment, de concert avec le Centre d'édition du gouvernement du Canada, pour vérifier s'il serait possible de centraliser, en une banque de données bibliographiques, le catalogage et la classification des documents du gouvernement fédéral.

Tout ce qui est recommandé ci-dessus a trait aux publications canadiennes, ce qui est nécessaire si l'on veut appuyer les études canadiennes pour lesquelles le rapport Symons[18] suscite un intérêt sans précédent. Il serait tout aussi important d'accélérer la compilation des bibliographies qui couvrent la période qui précède l'établissement de la bibliographie nationale (1751-1950) et de combler les lacunes qui s'y trouvent depuis 1950. Plusieurs bibliographies utiles existent à l'égard de diverses périodes, régions ou catégories de publication, mais il faudrait beaucoup de temps, d'énergie et d'argent pour terminer le travail. Il faudrait le faire en sous-traitant certaines parties du travail à des experts qui peuvent facilement avoir accès aux collections voulues.

---

(18) T.H.B. Symons, Se connaître: Rapport de la Commission sur les études canadiennes (Ottawa: Association des universités et des collèges du Canada, 1975).

Il est aussi à souhaiter qu'on établisse à la Bibliothèque nationale un centre de documentation qui diffuserait à ceux qui en auraient besoin les milliers de rapports inédits où se trouvent une mine d'information sur pratiquement tous les aspects de la vie canadienne. Toute loi sur l'accès à l'information devrait prévoir un tel centre de documentation pour permettre, sans trop de frais, l'accès facile aux rapports du gouvernement qui sont demeurés inédits mais qui seraient ainsi disponibles. Ce centre devrait tenir une liste ordinolingue de ces rapports, pour qu'on puisse les repérer par le CAN/OLE.

Enfin, la Bibliothèque nationale devrait continuer à produire la liste des thèses canadiennes acceptées par les universités canadiennes et à les microreprographier pour les conserver, les vendre et les prêter. On pourrait ainsi assurer une bonne et large diffusion aux résultats des recherches faites par les étudiants diplômés des universités canadiennes. Il y a là, en effet, une imposante somme de connaissances et d'information qui a exigé considérablement de temps, d'effort et d'argent de la part des particuliers et des institutions publiques.

Pour faciliter la consultation de la collection centrale des oeuvres canadiennes, à la Bibliothèque nationale elle-même et dans d'autres bibliothèques auxquelles elle devrait assurer de bons services de soutien, il est recommandé que la Direction des services au public soit non seulement élargie, pour pouvoir faire face à l'augmentation constante des demandes d'information qu'elle reçoit, mais aussi renforcée par l'embauche de spécialistes dans un plus grand nombre de disciplines. Il devrait y avoir des centres d'excellence dans certaines disciplines ici et là au pays, mais, dans le cas des études canadiennes, la Bibliothèque nationale devrait être le centre d'excellence par excellence. Entre autres disciplines où il nous faudrait des spécialistes, on pourrait nommer les sciences politiques, l'économie, la sociologie, l'histoire, les arts d'interprétation et la littérature canadienne. Il serait grandement souhaitable de pouvoir appuyer l'excellent service de référence que rendent nos généralistes par le genre d'aide spécialisée actuellement offert par la Division de la musique.

Conservation

Il ne suffit pas de collectionner des documents de bibliothèque pour être sûrs qu'ils seront à la disposition des générations futures de Canadiens; il faut aussi trouver le moyen d'en prévenir la détérioration rapide. Le taux d'altération du papier d'aujourd'hui est tel que dans cent ans on ne pourra plus lire la plupart des livres publiés de notre temps. C'est ce fait indéniable qui souligne l'importance de concevoir et d'appliquer un programme national de préservation pour conserver non seulement ce qui a déjà été publié mais aussi pour préserver ce qui le sera. La Bibliothèque nationale a un intérêt acquis à ce sujet et un rôle important à jouer à cet égard, mais n'est pas le seul organisme intéressé. Les Archives publiques, l'Institut canadien de conservation des Musées nationaux du Canada et le nouvel Institut canadien des microreproductions historiques ont déjà, entre autres, lancé des programmes de préservation. Ces initiatives ont été prises jusqu'ici sans coordination et ne s'insèrent pas dans une politique et un programme unifiés qui éviteraient les doubles emplois.

La Bibliothèque nationale, en raison de ses responsabilités, devrait prendre l'initiative pour établir une politique et un programme nationaux de préservation, en collaboration avec les Archives publiques et les Musées nationaux qui, eux aussi, s'intéressent à la préservation. Il serait nécessaire, comme étape

préliminaire, de rationaliser l'activité de ces trois organismes et de clarifier leurs mandats respectifs avant d'établir une politique nationale de préservation des documents de bibliothèque. Il faudrait convoquer des réunions en haut lieu entre la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux, et le plus tôt possible, pour que les trois organismes puissent s'entendre sur une politique nationale de préservation des documents de bibliothèque. Ce programme devrait avoir pour objectif (1) de préserver le contenu intellectuel des documents qui se détériorent et qui ont une valeur permanente de recherche, et (2) de préserver les documents eux-mêmes quand ils ont une valeur intrinsèque.

Il y a déjà une certaine quantité de documents de bibliothèque qui vont à la microreproduction, mais il n'y a pas de coordination générale qui se fait pour déterminer ce qui doit être microfilmé et l'on n'a pas établi de calendrier logique des priorités à respecter. En outre, on n'a rien fait pour exercer un contrôle sur l'information bibliographique et sur les normes de production pour les microformes, exception faite du programme que vient de lancer l'Institut canadien des microreproductions historiques.

La microfiche et le microfilm peuvent constituer en soi un mode de préservation. La plupart des chercheurs ne s'intéressent qu'à la matière d'un document particulier; la forme leur importe peu. Une fois sur microforme, le document original lui-même se fait moins manipuler et, par conséquent, se détériore moins vite.

Le document a très souvent une valeur non seulement par son contenu mais aussi en soi; il est avantageux alors d'essayer de préserver le document lui-même. Les grandes insuffisances à cet égard sont (1) le manque de personnes suffisamment qualifiées dans la restauration des livres et du papier, (2) le manque, dans la plupart des régions du pays, de bons services de restauration et de conservation, et (3) le manque de services de consultation pour les méthodes et les programmes de restauration. Il serait bon que la Bibliothèque nationale, les Archives publiques et les Musées nationaux étudient conjointement, de concert avec des représentants des bibliothèques et des collèges communautaires, l'établissement de programmes de formation pour ceux qui s'intéressent à la conservation du papier et à la reliure.

La Bibliothèque nationale appuie au maximum l'expansion du Service de conservation des documents des Archives publiques et l'extension de ces services aux bibliothèques du gouvernement fédéral; son propre programme interne de préservation devrait s'étendre aux collections d'ouvrages canadiens de tous les secteurs de la Bibliothèque et à d'autres livres étrangers de valeur; elle devrait aussi offrir des services consultatifs, y compris la mise au point d'un plan en cas d'urgence ou de sinistre; et elle devrait recevoir les fonds voulus pour pouvoir subventionner les autres bibliothèques qui recèlent des "trésors" nationaux et qui pourraient ainsi prendre des mesures de préservation pour les sauvegarder. Un document de travail proposant une politique et un programme nationaux de conservation sera publié en 1980.

Il est donc recommandé

REC.3 QUE LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE QUI APPUIENT LES ÉTUDES CANADIENNES SOIENT CONSOLIDÉS ET RENFORCÉS

a) PAR LE RECOURS AU DÉPÔT LÉGAL POUR LES MICROFORMES ET LES CARTES;

b) PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN NATIONAL DÉCENTRALISÉ POUR LA CONSERVATION DES JOURNAUX;

c) PAR LA CRÉATION D'UN REGISTRE NATIONAL DES MICROFORMES ORIGINALES;

d) PAR L'EXTENSION DE LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE À CERTAINES CATÉGORIES D'OUVRAGES QUI NE SONT PAS ACTUELLEMENT INCLUSES;

e) PAR LE TRAITEMENT, DE FAÇON AUSSI POUSSÉE QUE POUR LES MONOGRAPHIES, DE TOUTES LES CATÉGORIES D'OUVRAGES QUI ENTRENT DANS LA BIBLIOGRAPHIE NATIONALE, DE SORTE QUE L'ON PUISSE REPÉRER N'IMPORTE QUELLE PUBLICATION, SOUS N'IMPORTE QUELLE FORME, SELON L'AUTEUR, LE TITRE OU LE SUJET;

f) PAR LE PARACHÈVEMENT DES BIBLIOGRAPHIES RÉTROSPECTIVES AVEC L'IDÉE D'AMENER SOUS CONTRÔLE TOUS LES IMPRIMÉS CANADIENS DEPUIS L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE AU CANADA, EN 1751;

g) PAR L'APPLICATION DE LA MICROREPRODUCTION AUX THÈSES DE TOUTES LES UNIVERSITÉS CANADIENNES ET L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉPERTOIRE COMPLET À CET ÉGARD SOUS FORME DE LISTES ANNUELLES;

h) PAR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION POUR L'ENTREPOSAGE ET LA DISSÉMINATION DES RAPPORTS INÉDITS UTILES À LA RECHERCHE;

i) PAR LE FINANCEMENT DE PROJETS BIBLIOGRAPHIQUES, RÉALISÉS PAR DES INSTITUTIONS OU DES INDIVIDUS, QUI CONTRIBUERAIENT À FACILITER LA MISE SUR PIED DE BANQUES MANUELLES OU INFORMATISÉES D'INFORMATION POUR APPUYER LA RECHERCHE DANS DES SECTEURS IMPORTANTS DES ÉTUDES CANADIENNES;

j) PAR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME NATIONAL DE PRÉSERVATION DES DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE PAR LA DÉSACIDIFICATION, LES SOINS D'ENTREPOSAGE ET LA MICROREPRODUCTION;

k) PAR L'EMBAUCHE DE SPÉCIALISTES DANS LES DISCIPLINES PRIORITAIRES, QUI POURRONT DONNER DES CONSEILS PLUS JUDICIEUX AUX CHERCHEURS;

l) PAR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TENUE À JOUR DE COLLECTIONS D'OUVRAGES ÉTRANGERS QUI SONT NÉCESSAIRES POUR APPUYER LES ÉTUDES CANADIENNES OU POUR OFFRIR

DES SERVICES DANS DES DOMAINES QUI NE SONT PAS SUFFISAMMENT REPRÉSENTÉS AU CANADA, COMME LE BIBLIOSERVICE MULTILINGUE OU DES PROGRAMMES DE COORDINATION POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE DROIT ET POUR LES SERVICES AUX HANDICAPÉS.

C. Le mandat de la Bibliothèque nationale et celui des Archives publiques

Pour les raisons historiques que nous exposons ici, la Bibliothèque nationale du Canada ne remplit pas, à l'égard des études canadiennes, certaines des fonctions qui sont assignées aux bibliothèques nationales ailleurs dans le monde. Tout en respectant leur mandat, défini dans leur loi respective, les Archives publiques et la Bibliothèque nationale se sont rendues compte que, dans certains secteurs, leur activité chevauchait, ce qui a fait surgir des problèmes qu'il y aurait lieu de résoudre. On peut citer, entre autres, les cartes, les papiers littéraires et la musique. Leur mandat relatif à la collection des documents cartographiques, littéraires et musicaux n'a jamais été clarifié, ni par les autorités législatives, ni par les autorités administratives, ce qui a donné lieu à diverses interprétations et a entraîné une certaine confusion chez le personnel et les clients, un certain retard à rendre les services demandés et une certaine concurrence pour l'acquisition des documents.

On a suggéré, au gouvernement et dans d'autres milieux, une révision globale des responsabilités des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale, avec l'idée de les réorganiser selon le modèle des autres pays, surtout ceux avec qui le Canada entretient les relations culturelles les plus étroites: les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne. Certains soutiennent que le rôle des Archives publiques devrait se limiter aux dossiers publics et que tous les documents privés devraient être transférés à la Bibliothèque nationale, tout comme les cartes et les photographies. On a aussi proposé de transférer aux Musées nationaux la collection de peintures historiques des Archives publiques et de faire établir, par le gouvernement fédéral, une **cinémathèque** nationale distincte qui s'occuperait non seulement des archives, mais aussi de la promotion. Il n'y aura pas de recommandation à cet égard ici, car proposer la révision globale des responsabilités du gouvernement fédéral dans ces secteurs déborderait le cadre de la présente étude et le mandat du Directeur général de la Bibliothèque nationale. Il appartient au Secrétaire d'État et au Cabinet de décider s'il y a lieu d'entreprendre cette étude.

Les recommandations faites ici relativement aux responsabilités de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques portent sur les changements minimaux qui sont jugés nécessaires à ce moment-ci. Ces problèmes de partage des compétences ont été débattus par le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale à sa réunion tenue à Halifax les 2 et 3 novembre 1978 et les trois résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité (l'Archiviste fédéral s'abstenant de voter)

(1) Que le Secrétaire d'État réexamine les fonctions des Archives publiques du Canada et celles de la Bibliothèque nationale du Canada qui semblent se chevaucher à l'heure actuelle de façon à mieux définir les responsabilités des Archives publiques dans la nouvelle loi sur les Archives publiques et à parer à toute nouvelle possibilité de confusion avec les programmes de la Bibliothèque nationale.

(2) De l'avis du Conseil, la Bibliothèque nationale devrait collectionner les papiers des écrivains et des musiciens et le Directeur général de la Bibliothèque nationale devrait, avec l'aide de l'Archiviste fédéral, rédiger une déclaration de principes à cet égard. Le Conseil recommande, en outre, qu'on étudie le transfert de ces papiers des Archives publiques à la Bibliothèque nationale; l'idée est de confier plutôt à la Bibliothèque nationale les documents qui proviennent d'écrivains et de musiciens, ainsi que toutes pièces isolées relatives aux écrivains et musiciens et qui ne font pas partie d'une collection importante.

(3) Que l'on réétudie la question de savoir de qui doit relever la Collection nationale des cartes et plans, qui est à l'heure actuelle sous le contrôle des Archives publiques. Le Conseil juge que les critères suivants sont à considérer (et peut-être sont-ils essentiels) pour le futur développement de la Collection nationale des cartes et plans:

a) que la Collection garde en substance sa forme actuelle;
b) que la Collection conserve l'étendue qu'elle a sans qu'on n'en retranche rien;
c) que, dans la mesure du possible, la Collection se trouve à proximité des ouvrages de référence qui y sont reliés car bien des chercheurs ont besoin de les consulter ensemble;
d) qu'on exige le dépôt légal des cartes canadiennes même si cela ne vise qu'une petite proportion des cartes acquises pour la Collection;
e) que les cartes soient inventoriées par la bibliographie nationale Canadiana;
f) que les données bibliographiques relatives aux cartes canadiennes soient transposées sous forme ordinolingue par le recours au CAN/MARC, pour qu'elles puissent faire partie du service automatisé de référence et du catalogage en coopération des cartes;
g) que le catalogue collectif national des cartes soit transposé sous forme ordinolingue, au moyen d'un système compatible avec un catalogue collectif canadien ordinolingue.

En 1871, "il fut présenté au Parlement une pétition signée d'un grand nombre d'auteurs et de littérateurs du Canada, attirant l'attention sur la position désavantageuse dans laquelle ils se trouvaient, et exprimant la conviction que l'on prendrait conseil des meilleurs intérêts de la société dans ce pays en établissant à l'égard des archives historiques, un système analogue à ceux de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis".(19) Cette recommandation a été adoptée par le Parlement et son application a été confiée au ministre de l'Agriculture qui était aussi responsable, à ce moment-là, des arts et de la statistique. En 1912, le Parlement élevait, par une loi, les Archives canadiennes au rang de ministère sous le nom d'Archives publiques du Canada. Selon la loi, elles devaient se composer "des actes et documents publics ainsi que des pièces historiques de toute espèce, nature et description, confiés, sous l'autorité de la présente loi ou de quelque décret rendu sous son régime, au soin, à la garde et à la régie de l'archiviste fédéral".

(19) Douglas Brymner, Rapport sur les Archives du Canada, 1883 (Ottawa: MacLean, Roger, 1884), p. 1.

Les Archives publiques ont collectionné les dossiers publics et en ont pris soin, fidèles en cela à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Elles ont aussi monté une imposante et précieuse collection de manuscrits historiques canadiens, ainsi qu'une collection de journaux canadiens. Elles ont mis sur pied une cartothèque, connue aujourd'hui sous le nom de Collection nationale des cartes et plans, qui a une portée internationale. En assumant ces fonctions plus ou moins reliées entre elles, les Archives publiques ont rendu de précieux services qui n'étaient assurés à ce moment-là par aucun autre organisme fédéral.

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (mieux connue sous le nom de Commission Massey) a été établie en 1949. La Commission devait entre autres, par son mandat, se pencher sur "le caractère et l'essor éventuels de la Bibliothèque nationale".(20) Dans son rapport publié en 1951, la Commission a recommandé "qu'une bibliothèque nationale soit établie sans délai."(21), que "le Conseil d'administration (de la Bibliothèque nationale) soit autorisé à augmenter sa collection d'ouvrages canadiens, d'oeuvres de musique canadienne, imprimées ou manuscrites, et de tous les disques, films, ou photographies qu'il jugera devoir ajouter aux collections d'imprimés (livres, journaux ou brochures) et que la Bibliothèque ait en outre le droit d'acheter les manuscrits, en s'attachant surtout aux manuscrits d'intérêt littéraire plutôt qu'aux manuscrits historiques.(22)

L'année suivante, le Premier ministre Louis Saint-Laurent mit cette recommandation en oeuvre et déposa le Bill 245 établissant une bibliothèque nationale. La Loi concernant la Bibliothèque nationale entra en vigueur le 1er janvier 1953, puis fut révisée en 1969. Le "livre" fut alors défini comme désignant "les articles de bibliothèque de toute sorte, de toute nature et de toute désignation et s'entend également de tout document, tout écrit, tout disque, toute bande magnétique ou autre chose, publiés par un éditeur, où sont écrites, enregistrées, conservées ou reproduites des informations".

Le Premier ministre, à l'occasion de l'introduction du Bill 245 en 1952, a remarqué: "Étant donné qu'il n'existait pas jusqu'ici de bibliothèque nationale, on a dû pourvoir en s'adressant à d'autres sources aux besoins essentiels en livres. La Bibliothèque du Parlement a fait de son mieux pour combler en partie cette lacune, et les Archives publiques ont depuis bon nombre d'années, exécuté certains services qu'on associe normalement avec une bibliothèque nationale plutôt qu'avec les archives."(23) Stanley Knowles a porté à l'attention des membres de la Chambre des Communes, les représentations faites à la Commission Massey à l'effet que "la Bibliothèque nationale devrait devenir le dépôt notamment de cartes, de musique, d'oeuvres artistiques, de photographie, de films et d'enregistrements".(24)

---

(20) Canada. Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, Rapport (Ottawa: Imprimeur du Roi, 1951), p. xviii.
(21) Ibid., p. 331.
(22) Ibid., p. 332.
(23) Canada. Parlement. Chambre des communes, Débats du 20 mai 1952 (Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1952), p. 2373.
(24) Ibid., p. 2390.

Un examen des politiques, qui aurait dû faire suite à ces déclarations, n'a jamais eu lieu. Il y a simplement eu quelques transferts de responsabilités. La collection de journaux des Archives est passée à la Bibliothèque nationale en 1967, où elle a été amalgamée avec une collection donnée par la Bibliothèque du Parlement. La Division des journaux possède maintenant la meilleure collection de journaux canadiens. La Bibliothèque nationale a aussi accepté quelque 250 000 volumes de la Bibliothèque du Parlement et elle a pris à son compte certaines fonctions non parlementaires assumées jusque-là par la Bibliothèque du Parlement, ainsi que les échanges de certains types de documents.

S'il n'y a pas eu de révision plus approfondie du partage des responsabilités, c'est peut-être parce que, de 1953 à 1968, les Archives publiques et la Bibliothèque nationale étaient dirigées par une seule et même personne. Les frictions engendrées par le chevauchement des responsabilités et par les différences d'interprétation, qui avaient été prévues au moment de l'établissement de la Bibliothèque nationale, ne sont jamais devenues manifestes sous un seul et même directeur. Mais ces frictions ont maintenant éclaté malgré les meilleurs efforts et les meilleures intentions de l'Archiviste fédéral et du Directeur général de la Bibliothèque nationale, et il est essentiel, pour en assurer le progrès futur,et pour que les relations continuent à s'améliorer à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement fédéral, qu'on procède sans tarder à la clarification des politiques relatives aux collections.

Il est donc recommandé

REC.4 QUE LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMORCE UNE RÉVISION DES FONCTIONS DES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA ET DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA AVEC, POUR OBJECTIFS, DE RATIONALISER LES POLITIQUES RELATIVES AUX COLLECTIONS ET D'ASSIGNER À CHAQUE ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES ET BIEN DÉFINIES. QUE LES RESPONSABILITÉS DES ARCHIVES PUBLIQUES SOIENT PLUS CLAIREMENT DÉFINIES DANS LA NOUVELLE LOI CONCERNANT LES ARCHIVES PUBLIQUES QU'ON SE PROPOSE DE PRÉSENTER, DE FAÇON À ÉVITER TOUTE NOUVELLE CONFUSION POSSIBLE ENTRE SES PROGRAMMES ET CEUX DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Bien que les films, les photographies et les documents iconographiques relèvent normalement des bibliothèques nationales plutôt que des archives nationales, leur lieu de dépôt n'est pas contesté ici. Les collections de films ont de plus en plus un caractère archivistique par suite de la production massive des stations et des réseaux de télévision. La question des cartes, des papiers littéraires et des documents musicaux est toutefois différente et fait ici l'objet de recommandations.

Cartes et plans

C'est surtout par les cartes et plans qu'on représente les données géographiques; ils deviennent donc un moyen de communiquer de l'information. Comme pour les autres moyens de communication des connaissances, il faut systématiquement acquérir les cartes et plans, les organiser et les diffuser pour que le message qu'ils veulent transmettre arrive à destination. Cette responsabilité est implicitement attribuée au Directeur général de la Bibliothèque nationale par la

Loi concernant la Bibliothèque nationale, qui définit le "livre" ainsi: "Article de bibliothèque de toute sorte, de toute nature et de toute désignation..." Ceux qui s'occupent des cartes s'appellent cartothécaires (map **librarians**). Les cartes et plans, universellement reconnus comme "articles de bibliothèque", se trouvent donc compris dans la définition de "livre" donnée à l'article 2b) de la Loi concernant la Bibliothèque nationale. On peut donc dire que la Loi attribue nettement au Directeur général de la Bibliothèque nationale le pouvoir de collectionner et d'organiser les cartes et plans, de tenir un catalogue collectif des cartes et plans, de les inventorier dans la bibliographie nationale, d'en diriger les échanges, de les assujettir au dépôt légal, etc.

Malgré cet énoncé de la Loi, il y a une importante collection de cartes aux Archives publiques du Canada. La Collection nationale des cartes et plans (ci-devant nommée la Division des cartes) contient plus de 750 000 cartes dont 75 pour cent sont canadiennes. La collection canadienne renferme des cartes et plans qui ont trait au Canada ou qui ont été publiés au Canada. Il y a des originaux, des facsimilés, des reproductions, certains sous forme manuscrite et d'autres imprimés, des débuts de notre histoire jusqu'à nos jours. Les Archives publiques du Canada se sont intéressées aux cartes comme suite logique de leur premier mandat qui était d'acquérir "des actes et documents publiés ainsi que des pièces historiques de toute espèce, nature et description, confiés ... au soin, à la garde et à la régie de l'Archiviste fédéral".

Les Archives publiques semblent aller au-delà de leur mandat en collectionnant des cartes qui ne sont pas canadiennes. En recueillant des documents relatifs aux pays étrangers, les Archives vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Loi concernant la Bibliothèque nationale.

Que les Archives publiques administrent la Collection nationale des cartes et plans provient d'un accident historique. La Division des cartes a été établie pour collectionner et conserver les documents cartographiques canadiens d'intérêt historique. Cependant, en 1949, "la division jugea opportun d'établir des dossiers renfermant des notes sur toutes les cartes officielles — géographiques et hydrographiques — actuellement disponibles",(25) et la collection a alors pris une toute nouvelle orientation. En 1965, lorsque la Direction de la géographie du ministère des Mines et des Relevés techniques a transféré environ 150 000 cartes étrangères aux Archives publiques, la nature de la collection a changé de façon appréciable. Depuis lors, les Archives publiques ont collectionné des cartes courantes, tant étrangères que canadiennes. Le fait est que la Division des cartes aurait dû faire l'objet d'une révision en 1965 au moment de ce transfert, et la responsabilité de monter une collection nationale de cartes et plans aurait dû être confiée à la Bibliothèque nationale du Canada.

La Bibliothèque nationale compte implicitement dans ses fonctions l'établissement de normes nationales et la tenue d'inventaires sur les ressources de documents de bibliothèque. Toutefois, l'Association des cartothèques canadiennes, fondée en 1967 par un archiviste, un géographe et deux bibliothécaires, a assumé ce rôle à l'égard des cartes et plans, en entreprenant un

(25) Archives publiques du Canada, Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1949 (Ottawa: Imprimeur du Roi, 1950), p. xxiii.

relevé des cartothèques du Canada et en participant à l'établissement du MARC canadien appliqué aux cartes, conçu par le Bureau MARC canadien de la Bibliothèque nationale. C'est un fait tout à fait louable qu'une association de professionnels ait tant accompli, mais ce qui est troublant, c'est que ce soient des professionnels et non un organisme national qui se soient livrés à une activité si importante. C'est la Bibliothèque nationale qui aurait dû normalement prendre l'initiative à cet égard, car la grande majorité des collections de cartes se trouve dans les bibliothèques de recherche avec lesquelles la Bibliothèque nationale a établi des relations, officielles et officieuses, très étendues. Malheureusement, la Bibliothèque nationale n'a pas pu faire preuve de direction dans ce domaine, en raison de sa situation de facto relativement aux cartes. Sans une collection de cartes et plans, il est impossible d'engager et de former des spécialistes des cartes, et sans spécialistes, il ne peut y avoir ni sens, ni direction. Par contre, les Archives publiques ont essayé de prendre cette initiative sans y être mandatées officiellement.

La section de bibliothèques de géographie et de cartographie de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) a été créée en 1969. Le principal apport de cette section de l'IFLA a été de faire un relevé international des cartothèques et des collections de cartes. Ses programmes sont axés sur la coopération et sur l'établissement de normes internationales. La Bibliothèque nationale du Canada participe activement aux programmes de l'IFLA et elle est le porte-parole logique du pays pour toutes les questions relatives aux bibliothèques. Que la Bibliothèque nationale ne puisse agir quand il s'agit de cartes, ni administrer de programmes relatifs aux cartes, voilà qui l'empêche de prendre des initiatives intéressantes sur le plan international et donne une pauvre image de l'organisation bibliographique au Canada.

Si l'on considère les choses dans la perspective générale de l'évolution actuelle et future, tant sur le plan national que sur le plan international, la position de la Bibliothèque nationale est incontestable vis-à-vis les cartes et plans. C'est au niveau des programmes nationaux et internationaux qu'il est essentiel d'avoir une autorité cohérente et unique, et où l'anomalie de la situation au Canada peut contribuer au retard dans les progrès et la coopération.

La Bibliothèque nationale, si on lui confie la Collection nationale des cartes et plans, se propose ce qui suit comme programme visant à élargir la portée de la collection:

(1) l'application du dépôt légal aux cartes et plans;
(2) l'inclusion des documents cartographiques dans Canadiana et la distribution des données cartographiques sous forme ordinolingue par le biais des bandes MARC canadiennes;
(3) le développement suivi d'un format MARC canadien officiel pour les cartes et plans et son établissement, si possible, comme norme nationale;
(4) la pleine participation du Canada aux programmes internationaux qui ont trait aux cartothèques.

Il est donc recommandé

REC.5 QUE LA COLLECTION NATIONALE DE CARTES ET PLANS DES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, AINSI QUE LE PERSONNEL ET

LE MATÉRIEL PRÉPOSÉS À CETTE COLLECTION, SOIENT TRANSFÉRÉS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. LES ARCHIVES PUBLIQUES POURRAIENT CONSERVER DANS LEUR FONDS UNE PETITE COLLECTION DE CARTES JUGÉES ESSENTIELLES POUR AIDER CEUX QUI FONT DE LA RECHERCHE HISTORIQUE GÉNÉRALE SUR DES THÈMES CANADIENS.

Papiers littéraires

La Bibliothèque nationale du Canada est d'avis que tout document conçu avec l'idée d'être publié est un ouvrage de bibliothèque. Dans cette perspective, les manuscrits littéraires et les papiers des personnalités littéraires, souvent intimement associés à leurs travaux, sont considérés comme des documents de bibliothèque. Cette attitude découle de la certitude que les manuscrits littéraires, qui ont souvent été corrigés et révisés au hasard des versions successives, doivent être rangés près des oeuvres publiées, et que les papiers littéraires des écrivains, qui souvent sont reliés de très près à leur production littéraire, doivent aussi se trouver au même endroit pour le bénéfice des chercheurs sérieux. Le chercheur a besoin de pouvoir consulter au même endroit, et souvent de les comparer, les manuscrits originaux, les diverses éditions imprimées et les textes critiques.

La Commission Massey a reconnu le droit de la Bibliothèque nationale de collectionner les papiers littéraires, disant qu'il y a certaines "pièces de collectionneurs qui font leur apparition de temps en temps et qui, si on ne les achète pas tout de suite, deviennent souvent introuvables. Parmi ces pièces peuvent figurer des manuscrits originaux d'intérêt littéraire".(26) Elle recommandait "que la Bibliothèque ait en outre le droit d'acheter des manuscrits, en s'attachant surtout aux manuscrits d'intérêt littéraire plutôt qu'aux manuscrits historiques".(27) A la suite de cette recommandation, la Bibliothèque nationale a acquis par voie de don un certain nombre de papiers littéraires de haute valeur et a acheté certains documents uniques.

L'Archiviste fédéral disait toutefois, dans une lettre datée du 10 mars 1970, qu'à son avis, c'était plutôt la nature inédite des textes que des sujets dont ils traitaient qui faisait la distinction entre la responsabilité des Archives publiques et celle de la Bibliothèque nationale. Il a ajouté qu'à son avis, les Archives doivent assumer le rôle de seul dépôt du gouvernement du Canada pour tout document inédit sous quelque forme que ce soit. En conséquence, les Archives publiques ont élaboré un vaste programme "d'archives totales". Dans l'ouvrage intitulé Archives: Miroir du passé du Canada, publié à l'occasion du centenaire des Archives, l'Archiviste fédéral dit: "Les Archives publiques, dans leur conception actuelle, regroupent toutes ces caractéristiques. Précédemment la notion "d'archives totales" était peu répandue, mais c'est la tendance qui prédomine maintenant à travers le monde entier."(28)

(26) Canada. Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, Rapport, p. 385.

(27) Ibid., p. 386.

(28) Archives publiques du Canada, Archives: Miroir du passé du Canada (Toronto: University of Toronto Press, 1972), p. 21.

Malgré ces déclarations, les Archives publiques du Canada sont seules, parmi les archives nationales, dans leurs efforts pour limiter l'acquisition de papiers personnels à elles seules. J.R. Ede, gardien des dossiers publics de Grande-Bretagne, a trouvé notre situation si différente des autres pays qu'il l'a appelée "La thèse canadienne". Arundell Esdaile, dans son étude sur les bibliothèques nationales du monde, a exposé la situation canadienne et s'est cru devoir préciser: Les Archives publiques, qui recueillaient les documents publics du genre qu'on trouve normalement dans un dépôt national de documents, se sont occupées aussi, en l'absence d'une bibliothèque nationale, de collectionner les cartes et les papiers intimes. (29)

L'expression "thèse canadienne", qui a été en fait créée à l'étranger, ne s'applique pas à la situation telle qu'elle existe ailleurs au pays. Ce sont les bibliothèques universitaires du Canada qui ont acquis les importantes collections de papiers littéraires, ceux de Hugh MacLennan, de Mordecai Richler et de W. O. Mitchell à l'Université de Calgary, ceux de Margaret Lawrence à l'Université McMaster, ceux de Purdy et de Layton à l'Université de Saskatoon, ceux de Mazo de la Roche à l'Université de Toronto, etc. Au niveau provincial, la Bibliothèque nationale du Québec a été ébranlée en 1973 par la démission de son directeur, M. Georges Cartier, après que le Ministre des Affaires culturelles eut émis une directive portant que tous les manuscrits culturels, y compris les papiers littéraires qui se trouvaient en la possession de la Bibliothèque nationale, seraient transférés aux Archives nationales du Québec. Cela a donné lieu à une véhémente protestation publique, au cours de laquelle on a présenté une pétition portant la signature de près de 150 auteurs et chercheurs québécois, et au cours de laquelle plusieurs personnalités ont retiré de la Bibliothèque nationale de nombreux manuscrits et papiers personnels qu'elles y avaient déposés. La réaction publique a été telle que, en juin 1973, le gouvernement du Québec s'est vu obligé de revenir sur sa décision et de publier une nouvelle directive portant que la Bibliothèque nationale du Québec avait le mandat de solliciter, acquérir et conserver les papiers littéraires. Cette façon de procéder est conforme à l'usage international.

Si, comme l'affirme l'Archiviste fédéral, la tendance est aux "archives totales", cela ne comprend certes pas les papiers littéraires ni les manuscrits qui sont reconnus comme ouvrages de bibliothèque et se trouvent partout dans le monde dans les bibliothèques. Il n'y a pas une seule bibliothèque nationale au monde qui ait un mandat plus restreint que la Bibliothèque nationale du Canada pour recueillir et conserver les oeuvres de la littérature nationale; par ailleurs, les Archives publiques du Canada sont les seules archives nationales qui puissent interpréter leur mandat de façon si large. Celles-ci se voient accorder des privilèges extraordinaires aux dépens et au détriment de celle-là, et il y aurait lieu d'examiner de près cette situation et de négocier une solution plus équitable.

Il est donc recommandé

REC.6 QUE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOIT MANDATÉE POUR COLLECTIONNER LES OUVRAGES DE NATURE LITTÉRAIRE, SOUS

(29) Arundell Esdaile, National Libraries of the World, 2d ed., revised by F.J. Hill (London: Library Association, 1957), p. 311.

FORME MANUSCRITE OU IMPRIMÉE, ET QUE LES RARES PAPIERS DES HOMMES DE LETTRES QUE POSSÈDENT LES ARCHIVES PUBLIQUES SOIENT TRANSFÉRÉS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA.

Musique

Sir Ernest MacMillan, dans son étude sur la musique préparée pour la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, déplorant le fait qu'il n'y avait pas de grande bibliothèque de musique au Canada, alléguait qu'au moins une bibliothèque devrait conserver un nombre important de documents musicaux canadiens[30] et insistait fortement pour qu'on songe à la musique en établissant la bibliothèque nationale.[31] Le rapport de la Commission Massey parle des instances qu'on lui a faites pour qu'on établisse des "collections spéciales de musique, surtout de musique canadienne inédite".[32] C'est dans cette optique que la Commission recommandait que "le Conseil d'administration soit autorisé à augmenter sa collection d'ouvrages canadiens, d'oeuvres de musique canadiennes, imprimées ou manuscrites, et de tous les disques, films ou photographies qu'il jugera devoir ajouter aux collections d'imprimés (livres, journaux ou brochures)."[33] Dès 1953, Kaye Lamb exprimait l'espoir que, en son temps, il y aurait une division de la musique bien organisée et que la Bibliothèque nationale posséderait, éventuellement, une bibliothèque de la musique vraiment complète. Le fonds de documents musicaux s'est développé rapidement au cours des années qui ont suivi, surtout par l'acquisition de grandes collections spécialisées, puis une division distincte de la musique a été créée en 1970.

Cette grande collection d'oeuvres de musique canadienne comprend un dossier à peu près complet de la musique en feuilles qui a été acquise par voie de dépôt, en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, au cours de la période qui allait de la Confédération aux années 1970, et une collection complète de la musique imprimée au Canada depuis 1953. En 1969, le règlement du dépôt légal a été étendu aux disques et aux bandes audio à teneur canadienne. La collection de la Division de la musique comprend maintenant quelque 32 000 enregistrements sonores d'intérêt canadien, 7 000 volumes de musique, 8 500 volumes sur la musique et 42 000 feuilles de musique.

La Division de la musique couvre un domaine plutôt qu'une forme de publication ou de service, ce qui représente l'une des plus vieilles et des plus logiques politiques d'acquisition de la Bibliothèque nationale: la collection de la musique sous toutes ses formes. Cette politique reconnaît que l'étude de la musique nécessite l'examen de tout ce qui a trait à une composition, sous quelque forme

---

(30) Sir Ernest Macmillan, "Music," dans Les arts, lettres et sciences au Canada 1949-51: recueil d'études spéciales préparées pour la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Ottawa: Imprimeur du Roi, 1951) p. 356.

(31) Ibid.

(32) Canada. Commission royale d'enquête... Rapport, p. 126.

(33) Ibid., p. 386.

que cela ait été produit. La Division de la musique, en rassemblant les oeuvres de musique sous toutes ses formes, offre aux chercheurs un arrangement logique pour faciliter la recherche. Pour s'occuper de toutes les formes de musique il faut des spécialistes, et la Bibliothèque nationale a réuni un petit groupe de musicologues.

La collection active des oeuvres musicales et des documents relatifs à la musique constitue aussi une politique fonctionnelle qui tient compte de la situation au Canada. Il y a un nombre assez limité de travaux critiques publiés sur la musique au Canada, dont la plupart se trouvent dans la presse quotidienne ou périodique. Afin de supplémenter la petite collection de travaux critiques, il faut retrouver dans des travaux inédits les informations dont les chercheurs ont besoin. Le personnel de la Division de la musique doit compiler des dossiers de renseignements, tels un index des premières oeuvres musicales présentées au Canada, des photographies de musiciens canadiens, des fabricants d'instruments de musique, des troupes de concert, des compagnies de disque, des musicologues avec mention de leurs recherches en cours, ainsi que des dossiers-matière et des dossiers bibliographiques. La matière brute qui sert à monter ces dossiers et ces index provient à la fois des documents publiés et non publiés de la Division de la musique; en fait, il est impossible de tracer une ligne précise entre les deux.

Les grandes bibliothèques nationales du monde ont monté des bibliothèques de musique et donnent un très bon exemple à suivre à la Bibliothèque nationale du Canada. Au Canada, on trouve les plus grandes collections musicales à la bibliothèque de musique de l'Université de Toronto, dans les bibliothèques de Radio Canada, à la bibliothèque de musique du Metropolitan Toronto Library Board et à la Division de la musique de la Bibliothèque nationale du Canada. La plupart des bibliothèques universitaires du Canada ont des collections musicales et un grand nombre ont des bibliothèques de musique distinctes qui relèvent du bibliothécaire de l'université. Plusieurs d'entre elles collectionnent des partitions autographes et des papiers de musiciens.

La situation au Canada est telle que la littérature publiée sur la musique ne suffit pas pour satisfaire aux besoins des chercheurs et les documents primaires assument une plus haute importance. Il serait préjudiciable de recourir à la distinction conventionnelle entre les oeuvres musicales et la documentation qui s'y rapporte, selon qu'ils ont été "publiés" ou qu'ils sont "inédits". Il est impossible d'offrir un service convenable en musique canadienne aux historiens, aux biographes, aux diplômés et aux autres intéressés à moins qu'on ne mette à leur disposition au même endroit les documents inédits comme les documents publiés. Ceux qui veulent étudier les différentes oeuvres d'un même compositeur ne devraient pas être obligés de consulter à un endroit ceux qui ont été publiés et à un autre ceux qui ne l'ont pas été; il leur est alors impossible de comparer une oeuvre avec une autre, ou une partition originale avec sa version imprimée. Il est essentiel d'acquérir des documents reliés à la musique, publiés ou inédits, pour compléter toute bonne collection d'oeuvres musicales.

Le conflit entre la Bibliothèque nationale et les Archives publiques porte principalement sur les documents reliés à la musique. L'Archiviste fédéral a pour son dire que c'est le fait qu'un document soit inédit plutôt que sa matière qui le fait relever plutôt des Archives publiques que de la Bibliothèque nationale (dans une lettre du 10 mars 1970). A l'inverse, le Directeur général de la Bibliothèque

nationale souligne la nécessité d'acquérir une collection complète de musique d'intérêt canadien et il espère que cette collection pourrait renfermer des documents primaires, comme les partitions musicales autographes, les lettres et les papiers personnels de musiciens.

Il y a donc lieu de préciser les responsabilités en matière de musique pour éviter la répétition de tels désaccords.

Il est donc recommandé

REC.7 QUE CE SOIT LA DIVISION DE LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE QUI AIT LA RESPONSABILITÉ DE COLLECTIONNER TOUT DOCUMENT MUSICAL CANADIEN SOUS N'IMPORTE QUELLE FORME, ET QUE LES RARES PAPIERS DES PERSONNALITÉS DU MONDE DE LA MUSIQUE, QUI ONT TRAIT À LA MUSIQUE AU CANADA ET QUI SONT PRÉSENTEMENT ENTRE LES MAINS DES ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA, SOIENT TRANSFÉRÉS À LA DIVISION DE LA MUSIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

D. Un service national de prêt

Les prêts entre bibliothèques permettent aux usagers d'une bibliothèque d'emprunter des ouvrages que leur propre bibliothèque, pour diverses raisons, ne possède pas ou ne peut leur fournir au moment où ils en ont besoin. Des bibliothèques canadiennes de toutes catégories doivent se fier pour une bonne part à ces emprunts; en effet, même si elles ajoutent à leurs collections d'année en année, il leur est impossible de répondre à toutes les demandes. Cependant, sauf là où il y a des ententes officielles, les prêts entre bibliothèques sont encore facultatifs; emprunter n'est pas un droit. Le système ne peut donc fonctionner que si les bibliothécaires et les institutions font preuve de bonne volonté et s'il y a un partage équitable du fardeau de la demande. Certains prêteurs, toutefois, ne font que peu d'emprunts pour leurs propres usagers, mais, par contre, reçoivent de nombreuses demandes pour prêter des ouvrages à d'autres et ils encourent des frais sensibles, ce qui fait qu'ils sont en déficit s'ils y répondent. La situation a atteint un point tel que certains de ces "prêteurs nets", notamment les grandes bibliothèques universitaires, ne se sentent plus capable d'en absorber les frais et cherchent à en recouvrer une partie en débitant les frais des prêts aux emprunteurs. Il n'y a toutefois pas de politique uniforme à ce sujet, ce qui entraîne des inégalités sur le plan de l'accès aux ouvrages, et bien des usagers ont dû en subir les conséquences. Si la chose se poursuit sans coordination, la situation va devenir chaotique et bon nombre d'autres usagers auront à en souffrir.

Il s'agit donc de trouver un moyen équitable, rapide et économique pour que les bibliothèques canadiennes puissent se procurer les ouvrages dont leurs clients ont besoin lorsque la façon la plus logique de satisfaire à une demande, ou la seule possible, c'est d'emprunter l'ouvrage au lieu de l'acheter, car même nos plus grandes bibliothèques ne peuvent faire face à l'explosion de l'information et notre pays, comme on l'a vu plus haut, est de plus en plus pauvre en fait d'ouvrages courants et anciens. En fait, il sera de plus en plus difficile de satisfaire à toutes les demandes en se fiant aux sources canadiennes à moins que nous ne fassions un meilleur usage de la somme globale de nos budgets.

Selon la solution proposée par la Canadian Library Association (CLA), dans son mémoire de 1976, le gouvernement fédéral devrait assumer en permanence la responsabilité financière des prêts qui sont faits à l'extérieur de leur province par les bibliothèques[34] qui ne sont pas des bibliothèques fédérales, absorber le coût des prêts consentis aux bibliothèques fédérales (sauf les bibliothèques nationales)

(34) Canadian Library Association, Brief submitted to The Hon. Hugh Faulkner, Secretary of State, and The Hon. C.M. Drury, Minister Designate, National Research Council... Presenting Proposals for the Funding of Interlibrary Lending in Canada (Ottawa: Canadian Library Association, 1976), p. 1.

et au personnel du gouvernement fédéral, et offrir des primes d'encouragement pour l'établissement de réseaux locaux de prêts entre bibliothèques.(35)

Un groupe interministériel, sous la direction du Directeur général de la Bibliothèque nationale, a soigneusement étudié cette possibilité mais l'a rejetée pour diverses raisons, tout autant valables aujourd'hui qu'à ce moment-là:

1. comme la plupart des prêts entre bibliothèques ne dépassent pas les limites de la province, en défrayant les prêts outre-province, le gouvernement fédéral ne couvrirait qu'une fraction de tous les prêts faits entre bibliothèques;
2. étant donné que le problème du prêt entre bibliothèques est généralisé, toutes les bibliothèques qui prêtent plus qu'elles n'empruntent devraient avoir droit aux subventions. Il se présentera bien des cas où le nombre de prêts admissibles aux paiements proposés sera minime. La tenue des registres de comptabilité et de contrôle nécessaires entraînera des frais d'administration élevés tant pour les bibliothèques que pour le gouvernement fédéral;
3. comme le prêt entre bibliothèques n'entre pas dans les attributions des bibliothèques qui prêtent plus qu'elles n'empruntent, les méthodes internes de ces dernières ne leur permettent pas d'assurer un service très efficace à cet égard. Subventionner le système actuel ne les encouragerait pas à améliorer leurs procédures de prêt entre bibliothèques;
4. il ne serait probablement pas possible de garantir que l'argent serait affecté aux fins déterminées (chose possible aux États-Unis, dans le cadre du système d'aide aux bibliothèques) en raison des problèmes de compétence en cause;
5. étant donné que les bibliothèques relèvent surtout de la compétence provinciale, les primes d'encouragement que le gouvernement fédéral accorderait aux provinces, pour mettre sur pied des services de prêts sur leur territoire, pourraient susciter des problèmes de juridiction.(36)

Après avoir étudié les différentes options, le Groupe a proposé comme solution de renforcer les collections de l'ICIST et de la Bibliothèque nationale, afin qu'elles puissent constituer des collections nationales de prêt de première instance, capables de répondre à un grand nombre de demandes des autres bibliothèques.

"Voici les avantages de cette solution

1. le gouvernement éviterait les problèmes de compétence et conserverait un droit de regard sur les fonds;
2. tous les Canadiens auraient droit d'accès à cette collection nationale;

---

(35) Ibid., p. 2.

(36) Groupe de travail interministériel spécial chargé d'étudier le mémoire de la Canadian Library Association sur le prêt entre bibliothèques, Rapport aux ministres (Ottawa: 1977), p. 2-3.

3. les collections seraient axées sur les besoins de tout le pays, et non d'un établissement en particulier;

4. concentrer les fonds sur les deux collections principales leur permettrait non seulement d'améliorer leurs ressources, mais aussi leurs procédures de prêt et ce, à un coût administratif et opérationnel nettement moindre;

5. une collection nationale efficace, qui satisfasse promptement à un pourcentage élevé des demandes, permettrait de mieux utiliser au niveau local les fonds des bibliothèques, en contribuant à réduire jusqu'à un degré acceptable le fardeau des bibliothèques qui prêtent plus qu'elles n'empruntent; elle réduirait aussi la nécessité des collections locales de prêts, les catalogues collectifs et d'autres systèmes du genre;

6. les bibliothèques du pays ne peuvent continuer indéfiniment à agrandir leurs locaux ou à construire de nouveaux édifices pour entreposer les documents déjà acquis et ceux à venir. La constitution de collections nationales de prêt, qui serviraient de collections d'appoint en fournissant des documents plus ou moins fréquemment utilisés, pourrait faire diminuer cette prolifération d'édifices et permettrait à de nombreuses bibliothèques de réaliser des économies notables sur ces frais d'achat, de traitement et d'entretien des documents. Il serait aussi possible d'épargner, grâce au transfert dans les collections nationales de documents peu utilisés;

7. une collection nationale pourrait en partie subvenir à ses propres besoins si le service de prêt et de photocopie était assujetti à des frais raisonnables;(37)

8. on rembourserait les bibliothèques de leurs frais pour les prêts que ne pourrait leur assurer le service national de prêt et que ce dernier leur aurait demandé de faire.

La solution proposée aurait des effets différents sur les programmes de la Bibliothèque nationale et sur ceux de l'ICIST, car leur mandat n'est pas le même, ni leur politique relative aux collections, ni leur manière de collectionner les ouvrages, ni leur effectif, ni l'espace disponible, ni les matières traitées. Il faudra une étroite collaboration entre les deux pour que les politiques et les collections se complètent les unes les autres. Ces derniers points résument l'opinion du groupe interministériel.

Dans un autre chapitre du rapport se trouve la recommendation de fusionner l'ICIST et la Bibliothèque nationale actuelle en une nouvelle Bibliothèque nationale plus globale. Il s'ensuit que les services de prêt devraient être aussi réunis. L'ICIST s'est organisé depuis quelque temps pour fournir un service national de prêt et de photocopie pour les revues scientifiques et techniques; il dispose à cette fin d'un nouvel immeuble vraiment pratique. Il s'agirait simplement d'augmenter son personnel pour qu'il puisse répondre plus rapidement aux demandes et faire face à la charge supplémentaire de travail que cette fusion proposée entraînera.

La situation serait quelque peu différente pour la Bibliothèque nationale, car il lui faudrait changer certaines de ses orientations. Elle aurait besoin de fonds supplémentaires pour augmenter sa collection de périodiques en sciences

(37) Ibid., p. 4-5.

humaines. Il y a, à l'heure actuelle, un déséquilibre entre les deux collections. Pour bien compléter la collection actuelle et pour pouvoir compter sur un espace bien planifié, il faudrait des fonds supplémentaires qui ne seraient que partiellement compensés par les transferts qu'on peut faire à partir des fonds et des collections actuelles. Par contre, l'introduction graduelle des changements voulus aux méthodes et à l'organisation, au fur et à mesure que le programme serait mis en place, minimiserait la nécessité d'engager du personnel supplémentaire, car il permettrait des mutations au sein de l'effectif actuel. Par exemple, au fur et à mesure que s'établirait la collection de prêt, on dépendrait de moins en moins du catalogue collectif canadien, de telle sorte que le catalogue central n'aurait plus besoin d'être aussi volumineux et aussi exhaustif qu'il l'est présentement. Le catalogue manuel actuel ayant ainsi perdu de son importance, certains des employés qui y étaient affectés pourraient alors aller travailler à la collection de prêt.

Si la nouvelle Bibliothèque nationale élargie avait une collection spéciale pour les prêts, elle pourrait fournir un accès plus rapide et plus facile aux ouvrages canadiens, y compris les publications du gouvernement canadien; cela permettrait aussi à la Bibliothèque de préserver l'héritage écrit du Canada en montant une collection de recherche d'ouvrages canadiens qui ne circuleraient pas. La Bibliothèque pourrait, dans une large mesure, passer les doubles de son fonds canadien à la collection de prêt, ainsi que les publications officielles étrangères reçues en échange. Elle pourrait même augmenter ses ressources en choisissant un plus grand nombre de publications parmi les ouvrages de surplus qu'elle reçoit au Centre d'échange du livre canadien. La collection nationale de prêt serait renforcée à tel point qu'elle pourrait répondre aux demandes pour les publications du gouvernement et les revues actuelles les plus importantes et les plus utiles dans toutes les disciplines. On pourrait songer plus tard à étendre la collection à d'autres catégories, dont les monographies qui sont souvent consultées.

A noter que, grâce au service de mise au courant, qui peut fournir sur demande des citations selon les profils d'intérêt, et au récent système d'accès direct aux bases de données, les chercheurs doivent moins bouquiner sur place. Dans ces services, il faudrait mettre l'accent sur la rapidité et il est à espérer que les frais de télétransmission seront réduits dans un avenir pas trop lointain dans des proportions abordables, de sorte qu'on pourra transmettre électroniquement des milliers d'articles de revue et de courts documents.

Les observations du Groupe interministériel sont encore plus justes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a trois ans; en fait, les ouvrages de bibliothèque sont en général moins disponibles qu'il y a quatre ans et les frais du service de prêt augmentent d'environ 7 pour cent ou 8 pour cent par année; ils sont maintenant d'au moins $10 par document. Une collection nationale de prêt qui s'inspirerait du modèle britannique fournirait le même service, à bien moins de frais; les bibliothèques pourraient libérer des sommes considérables, pour les affecter à d'autres fins, si elles réduisaient leurs abonnements aux revues et peut-être, comme on le recommande ailleurs dans le rapport, si elles s'entendaient pour établir un plan coopératif d'acquisitions du genre Farmington, du moins pour un certain nombre de matières et de langues. Nombreux sont ceux qui ont accueilli d'un oeil très sceptique le rapport du Groupe interministériel. Mais aussi nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, reconnaissent la nécessité d'un service national de prêt, car ils se rendent compte que leur pouvoir d'achat diminue et que les fonds des bibliothèques canadiennes s'affaiblissent d'année en année. Le

même besoin existe aux États-Unis, où les ressources sont pourtant plus nombreuses mais où les bibliothécaires semblent convenir que le problème des périodiques a atteint un point critique.(38) Au Canada, le Groupe consultatif du Conseil des Arts, chargé d'étudier la situation des bibliothèques universitaires de recherche, a fortement appuyé la recommandation à l'effet "que le gouvernement fédéral devrait financer la création d'une bibliothèque centrale de prêt pour le Canada, dont la fonction première serait d'offrir un service de prêt".(39) Comme nous l'avons déjà dit, ce service national de prêt devrait constituer l'un des trois éléments principaux d'un plan national d'acquisitions, les deux autres étant la collection nationale de référence à la Bibliothèque nationale et la désignation de collections nationales de ressources pour certaines disciplines dans d'autres bibliothèques, fédérales ou autres. Sans un bon service national de prêt, les lecteurs et les chercheurs canadiens auront à leur disposition un nombre décroissant de publications à un coût constamment croissant, à moins que les gouvernements, fédéral et provinciaux, ne consentent à augmenter fortement les budgets affectés aux bibliothèques pour agrandir leurs collections et leurs services, et à faire de fortes dépenses en capital pour bâtir de nouveaux immeubles. Un tel plan a peu de chances de réussir. On ne peut espérer faire face avec succès à l'explosion de l'information, à moins que nous ne nous entendions pour établir des programmes plus efficaces et plus rentables que ceux qu'offrent actuellement nos bibliothèques. Une bibliothèque nationale de prêt pour le Canada est une nécessité urgente.

A cette fin, il est recommandé

REC.8 QUE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ÉTABLISSE UN SERVICE NATIONAL DE PRÊT QUI COMPRENDRAIT, AU DÉBUT, UNE COLLECTION DE PÉRIODIQUES ET DE PUBLICATIONS OFFICIELLES ET, PLUS TARD, DE DOCUMENTS PEU CONSULTÉS, DANS DES DOMAINES PEU COLLECTIONNÉS PAR LES AUTRES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE, ET DES RAPPORTS INÉDITS; QUE CE SERVICE ENGLOBE LA COLLECTION IMPORTANTE DES REVUES DE L'ICIST; QU'IL SOIT OFFERT À TOUS LES CANADIENS À TRAVERS TOUTES LES CATÉGORIES DE BIBLIOTHÈQUE; ET QU'ON ÉTUDIE PLUS TARD LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTENDRE À D'AUTRES CATÉGORIES D'OUVRAGES.

(38) National Commission on Libraries and Information Science, Task Force on a National Periodicals System, Effective Access to the Periodical Literature: A National Program (Washington: National Commission on Libraries and Information Science, 1977), p. 5.

(39) Conseil des Arts du Canada, Groupe consultatif sur les bibliothèques universitaires de recherche, Bibliothèques universitaires de recherche (Ottawa: Conseil des Arts du Canada, 1978), p. 20.

PARTIE II

LE RÉSEAU BIBLIOGRAPHIQUE

A. Échange d'information sur les livres

Le rôle de la Bibliothèque nationale du Canada ne se limite pas — et ne doit pas se limiter — au soutien des études canadiennes; elle s'occupe — et doit bien s'occuper — de faciliter l'accès aux ressources des bibliothèques du pays à ceux qui en ont besoin. C'est prévu dans la Loi créant la Bibliothèque nationale et elle s'acquitte de ce devoir principalement par la tenue à jour du Catalogue collectif canadien et par la publication de listes collectives et d'inventaires des collections de recherche. Elle aide aussi d'autres bibliothèques et d'autres centres de documentation, canadiens et étrangers, à cataloguer et à classifier leurs propres collections d'ouvrages canadiens en leur fournissant, sur imprimé, sur microfiche ou sur bande, des données bibliographiques sur les documents nouveaux et anciens.

Ces données sont aussi fournies à d'autres pays par le biais d'échanges bilatéraux, ce qui constitue l'apport canadien à des bases de données internationales (tel le système international de données sur les publications en série, ou encore la base de données nord-américaine CONSER sur les publications en série) et aussi à des répertoires universels comme l'Index Translationum de l'UNESCO. Ces programmes font connaître à l'étranger les publications canadiennes et contribuent pour une bonne part au programme du Contrôle bibliographique universel (CBU), l'un des deux grands programmes internationaux de bibliothèque de l'IFLA, avec l'appui de l'UNESCO.

L'autre grand programme que l'IFLA est en train de mettre sur pied, c'est la disponibilité universelle des publications (DUP), déjà discutée dans le chapitre de ce rapport qui a trait au réseau des collections; et c'est évident que le CBU facilite le DUP. Ces programmes, qui visent à devenir universels, reposent sur la capacité des bibliothèques participantes d'exporter et d'importer de l'information et des documents de bibliothèque. Acquérir et diffuser de l'information sur les publications coûte beaucoup moins cher, grâce à l'acquisition et à la consultation de bibliographies, d'index et de services d'analyse de documents (qu'ils soient nationaux ou internationaux, généraux ou spécialisés, imprimés ou ordinolingues), que d'acquérir, de traiter, d'emmagasiner et d'offrir les publications elles-mêmes. L'accès aux données bibliographiques d'un ouvrage ne coûte pas aussi cher que l'accès à l'ouvrage lui-même; mais l'établissement de services bibliographiques locaux et nationaux coûte beaucoup plus cher que le recours à des services internationaux et étrangers d'indexation et d'analyse de documents. Le service de recherches documentaires en direct (CAN/OLE), mis sur pied par l'Institut canadien de l'information scientifique et technique, fournit des données surtout sur des publications scientifiques indexées et analysées par des services étrangers et internationaux. Ces services font connaître aux chercheurs

l'existence de millions de documents qui ne sont pas disponibles au Canada, à moins que la publication en série dans laquelle ils ont été publiés ne fasse partie du Catalogue collectif des publications scientifiques dans les bibliothèques canadiennes de l'ICIST.

Le système CAN/OLE est excellent; on devrait non seulement le maintenir mais l'élargir en y ajoutant de nouvelles bases de données sur d'autres matières et d'autres régions du monde, en particulier le Canada et l'Europe. A l'heure actuelle, les services de recherches documentaires auxquels les Canadiens peuvent avoir recours sont trop exclusivement américains et scientifiques; c'est là une situation que nous devons contrebalancer; de même que les scientifiques canadiens, les chercheurs dans des disciplines non scientifiques, les hommes publics, les gestionnaires, les décisionnaires et tous les usagers qui sont prêts à payer devraient avoir un accès amélioré à une information plus diversifiée.

Un comité spécial nommé par la Commission consultative sur l'information scientifique et technique (CCIST), au sein duquel la Bibliothèque nationale est représentée, est en train d'étudier quelle orientation devrait suivre le CAN/OLE; son étude terminée, ce comité soumettra ses recommandations au Conseil national de recherches, à la Bibliothèque nationale et au gouvernement du Canada. Le présent rapport ne fera donc pas de recommandations sur l'organisation future des réseaux de repérage de l'information au Canada, car la question est à l'étude ailleurs et fera l'objet d'un autre rapport. Il faudra étudier davantage le rapport qu'il y a entre les réseaux de repérage de l'information et les réseaux bibliographiques.

Il serait aussi prématuré de vouloir faire des recommandations sur les rapports qui devraient exister entre les services d'information des bibliothèques et les services qui peuvent transmettre l'information directement à domicile, par le système TELIDON ou d'autres systèmes vidéo. Il est toutefois proposé que le rapport entre ces services fasse sans tarder l'objet d'une étude de la part d'un groupe d'étude qui serait nommé soit par le Secrétaire d'État, soit par le Ministre des Communications, et que ce groupe d'étude comprenne non seulement des représentants de ces deux ministères, mais aussi des représentants de la Bibliothèque nationale, du Conseil national de recherches, des autorités provinciales compétentes, ainsi que des représentants des bibliothèques de recherche et publiques.

Par contre, il faut passer à l'action, sans délai, pour établir un réseau bibliographique national. Ce réseau réunirait les catalogues et les banques de données dans lesquels sont enregistrées les notices bibliographiques pour les publications (sous toutes formes) qui se trouvent dans les bibliothèques du Canada et qu'on peut donc obtenir au Canada (une petite fraction, en fait, de ce qui se publie dans le monde). Ce réseau bibliographique est essentiel, non seulement pour faciliter l'usage des fonds des bibliothèques canadiennes par ceux qui en ont besoin -- car c'est la clef du réseau des collections -- mais pour réduire autant que possible (1) les frais toujours croissants de catalogage, en assurant un meilleur accès à moindres frais aux sources de catalogage, et (2) les acquisitions inutiles de publications qui ne sont pas essentielles à tel établissement, si ce dernier peut facilement faire savoir aux intéressés, au moyen des renseignements enregistrés dans le réseau, que les ouvrages recherchés se trouvent ailleurs. Le réseau décentralisé des collections, dont nous avons déjà parlé, ne peut pas devenir valable à l'échelle nationale à moins qu'il ne soit appuyé par un réseau bibliographique parallèle.

Le Catalogue collectif canadien, qui joue ce rôle mais qui n'est pas encore informatisé, ne peut plus satisfaire aux exigences actuelles, car un nombre toujours croissant de bibliothèques établissent des catalogues ordinolingues. Cette situation avait naturellement été prévue; c'est ainsi qu'en 1974 un Groupe de travail avait été chargé par le Directeur général de la Bibliothèque nationale d'étudier la question du Catalogue collectif canadien et de faire des recommandations sur l'usage et la tenue d'un catalogue collectif informatisé. Deux ans plus tard, le groupe d'étude soumettait son rapport. Les études que recommandait le rapport ont été faites et les propositions qu'il recommandait constituent, aujourd'hui comme à ce moment-là, une bonne ossature pour l'établissement d'un réseau national de banques de données bibliographiques. L'organisation hiérarchique recommandée par le Groupe de travail nécessiterait plusieurs ententes avec divers établissements ou consortia, ou avec les autorités municipales ou provinciales, vu la grande diversité des banques de données actuelles dans leur structure et leur portée, dans leurs fonctions et dans leur formule administrative. Il faut donc de toute nécessité que la politique qui régira la création, le développement et l'administration d'un réseau bibliographique national soit tout à la fois empirique et souple. L'informatique et l'information sont deux sphères dynamiques et les différents paliers d'autorité devront suivre de très près le réseau projeté et l'adapter sans cesse au rythme de l'évolution, avec coordination à l'échelon national pour que la planification, l'administration et l'utilisation du réseau dans son ensemble et de ses divers éléments se fassent de la façon la plus économique possible et au plus grand bénéfice de tous. Une telle coordination doit reposer sur la **coopération**.

D'après le système proposé par le Groupe de travail sur le Catalogue collectif canadien, il y aurait un réseau de banques de données bibliographiques ordinolingues reliées entre elles par des mécanismes de raccord. Il serait assez facile à mettre sur pied selon la hiérarchie proposée, si la Bibliothèque nationale pouvait compter sur la collaboration d'un certain nombre de bibliothèques provinciales qui tiennent des catalogues collectifs similaires à celui de la Bibliothèque nationale et pouvant être reliés à la base nationale de données bibliographiques. Mais la réalité ne se prête pas à ce rêve. Au moment d'écrire ce rapport, on pouvait trouver de l'information bibliographique dans les catalogues manuels ou informatisés de divers établissements, dans les catalogues collectifs de certaines municipalités, dans les catalogues collectifs de certaines provinces, manuels (comme en Nouvelle-Écosse) ou informatisés (en voie de préparation en Colombie-Britannique), ou encore dans les banques coopératives de données bibliographiques qui regroupent des bibliothèques de plusieurs catégories, ne relevant pas du même portefeuille provincial, et de plusieurs provinces (UNICAT/TELECAT, qui se sert des installations de la University of Toronto Library Automated Systems (UTLAS), installations importantes qui ont d'abord été mises sur pied par la bibliothèque de l'Université de Toronto à même le budget de l'université; c'est devenu depuis une société commerciale à but non lucratif; d'autres bibliothèques ont aussi recours à ses services pour une variété de fonctions). En outre, le même établissement participe, dans certains cas, à la création de plus d'un fichier central. Par exemple, les collections des bibliothèques universitaires de la Nouvelle-Écosse sont représentées au catalogue collectif de la Nouvelle-Écosse (qui n'est pas informatisé) et dans le système en batch mis sur pied par un certain nombre de bibliothèques dans les provinces de l'Atlantique. Il s'agit donc d'essayer de réunir en un système national d'information bibliographique des services qui ne sont pas informatisés et d'autres qui le

sont à différents degrés et qui sont logés dans des établissements municipaux, régionaux, provinciaux, fédéraux ou privés, ou encore dans des banques de données centrales administrées par des consortia de divers genres.

Le réseau bibliographique national ne surgira pas **par enchantement,** pas plus que ne l'ont fait le Canadien Pacifique, le Canadien National, Air Canada ou Radio Canada. Pour le bâtir, il faudra beaucoup de planification, de collaboration, d'efforts et d'argent. Ces quatre éléments sont indispensables. Beaucoup a déjà été fait pour établir un réseau informatisé de bibliothèques. Des progrès considérables ont déjà été réalisés pour créer les normes de catalogage et des formats de communication (MARC) qui sont préalables à tout établissement de réseaux bibliographiques efficaces. Quand sera utilisée la deuxième édition des règles de catalogage anglo-américaines (RCAA II), le catalogage atteindra très bientôt un degré d'uniformisation sans précédent dans les pays de langue anglaise (et même dans certaines bibliothèques canadiennes qui utilisent le français et qui se servent d'une version française de ces règles). De même, on a fait bien des progrès sur le plan de l'internationalisation du format MARC, qui facilitera l'échange de données bibliographiques sous forme ordinolingue entre les pays. Ce sont là de grands progrès préalables à la création de catalogues collectifs nationaux informatisés, qui recouvriraient non seulement la littérature nationale, mais aussi des livres et d'autres documents de bibliothèque en plusieurs langues et en provenance de toutes les parties du monde. L'uniformisation des formats MARC rentabilise l'échange international des bandes MARC, vu qu'il réduit le volume du catalogage original que doit faire chaque bibliothèque (ce qui coûte très cher), vu aussi qu'il facilite (1) l'établissement de catalogues collectifs ou de fichiers centraux, qui rendent l'information accessible à un plus grand nombre d'usagers, et (2) la rationalisation des collections de recherche. C'est pourquoi, au fond, la Bibliothèque nationale a mis sur pied le Comité canadien du catalogage et le Comité canadien du MARC, et c'est pourquoi aussi elle participe activement aux travaux de comités internationaux en la matière.

Les réseaux nationaux nécessitent une coopération à l'échelon national, tout comme les réseaux internationaux en nécessitent une à l'échelon international, une coopération qui peut être bilatérale ou multilatérale. La Bibliothèque nationale s'est montrée disposée à conclure des accords de coopération aux deux niveaux pour le bénéfice des Canadiens. Le catalogage avant publication (CIP) a commencé de façon décentralisée, le catalogage préliminaire étant fait à contrat par d'autres bibliothèques. La création et la dissémination, grâce à la collaboration de l'Université Laval, des vedettes-matières ont permis aux bibliothèques canadiennes qui utilisent le français d'uniformiser dans une large mesure l'analyse des publications. Ces vedettes-matières en français s'harmonisent aux Canadian Subject Headings en anglais, établis par la Bibliothèque nationale, et aux vedettes-matières de la Library of Congress, qui sont largement utilisées au Canada. Dernièrement, la Bibliothèque nationale a amorcé un projet pilote selon lequel on peut interroger en direct d'Ottawa les fichiers, tenus par l'UTLAS, des bibliothèques qui font partie du consortium UNICAT/TELECAT, pour repérer des documents qu'une bibliothèque veut emprunter d'une autre. Cela nous permettra de faire une évaluation préliminaire de ce qu'il en coûtera pour décentraliser le Catalogue collectif canadien, et faire ensuite la comparaison avec ce qu'il en coûte pour emmagasiner et pour repérer la même information dans une seule banque de données unifiée à Ottawa. Cet essai et d'autres du même genre devraient nous aider à découvrir l'orientation d'un réseau national de biblio-

thèques en voie d'évolution et à déterminer quelles sont les fonctions qui conviennent le mieux aux différents paliers d'autorité - municipal, régional, provincial et national.

La Bibliothèque nationale du Canada a fait des efforts considérables pour amorcer le développement d'un réseau bibliographique national: l'amélioration des normes bibliographiques et des formats de communication (avec la participation active de spécialistes de toutes les régions du Canada); l'établissement d'un groupe de travail dont on a parlé plus haut et qui était chargé d'étudier l'avenir du Catalogue collectif canadien; l'exécution d'un certain nombre d'études techniques; la mise au point, en collaboration avec l'ICIST, d'un système central de gestion de l'information, le DOBIS (acquis de l'Université de Dortmund), qui sera capable de remplir toutes les fonctions essentielles d'une grande bibliothèque dans le cadre d'un réseau. Le DOBIS devrait satisfaire non seulement aux exigences fondamentales d'une Bibliothèque nationale globale, comme le recommande le chapitre suivant, mais aussi celles des autres bibliothèques fédérales qui devraient être intégrées à un réseau fédéral de bibliothèques, de sorte qu'on puisse développer, administrer et rendre accessibles, de la façon la plus économique possible, les services et les collections des bibliothèques fédérales. Ce réseau fédéral devrait naturellement être l'un des principaux systèmes à relier aux autres systèmes du réseau national projeté. Comme le gouvernement fédéral est un grand générateur d'information, comme il en détient beaucoup et comme il s'en sert beaucoup, il devrait bénéficier d'un bon réseau national de bibliothèques tout comme il devrait y contribuer.

La Bibliothèque nationale a aussi établi son propre service de fichiers d'autorité avec l'idée de monter des fichiers de haute qualité pour ses propres collections et de faciliter sa fusion avec d'autres fichiers dans des systèmes centralisés. Il y aura des problèmes techniques à surmonter au cours des prochaines années et ils seront exposés plus en détail dans des rapports distincts. Les services qu'il faudra établir à la Bibliothèque nationale seront exposés, avec ventilation du coût, dans une requête au Conseil du Trésor. L'Étude sur les centres bibliographiques canadiens automatisés,[40] préparée sous la direction de R. Duchesne et publiée récemment, constitue un document de travail utile: elle fait la synthèse des constatations de plusieurs études qui font le point à cet égard et nous donnent un point de départ pour l'avenir.

Comme les bibliothèques canadiennes font de plus en plus appel à la nouvelle technologie et comme un réseau bibliographique national prend forme aux États-Unis, il faut de toute urgence essayer de relier en un réseau national canadien les systèmes existants ou en voie de développement de nos bibliothèques, si nous ne voulons pas voir les divers systèmes canadiens se relier séparément aux installations américaines. Pour que le travail se poursuive dans ce domaine avec plus de vigueur et de célérité, on a formé un Groupe de travail spécial, sous la présidence de Md. Cynthia Durance, directeur du catalogage. Ce groupe est chargé de planifier et de surveiller l'évolution de la Bibliothèque nationale, pour s'assurer qu'elle remplit bien son rôle de pierre angulaire du réseau national, selon la recommandation de la Canadian Library Association[41] et d'autres.

(40) R.M. Duchesne, M. Islam et D.A. Guenter, Développement d'un réseau informatique de bibliothèques au Canada: aperçu général (Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1979).

(41) Canadian Library Association, The Future..., p. 1.

Il n'est pas proposé que ce réseau soit monolithique ni contrôlé par une administration centrale; ce ne serait ni souhaitable ni praticable dans un état fédéral comme le Canada, où les programmes culturels et les programmes de recherche relèvent à la fois des deux paliers de gouvernement, où la liberté des universités est sacrée et où le secteur privé jouit d'une grande latitude. Ce n'est que par des ententes contractuelles qu'on pourrait établir et administrer un tel réseau et ces ententes varieraient selon la nature et la portée des services qu'offriraient les différents éléments du réseau. Les contrats qu'il faudrait ainsi conclure devraient prévoir une aide fédérale pour faciliter la valorisation des systèmes, pour faire en sorte qu'ils puissent être reliés au niveau national et pour subventionner les services qui seraient ainsi étendus à tout le pays mais qui sont rendus par des établissements qui n'ont qu'une responsabilité municipale, régionale ou provinciale. Il faudra bien des études et bien des négociations sur les effets économiques des communications d'ordinateur-à-ordinateur et l'on devra s'entendre sur la question des coûts. A noter que, si jamais aucune bibliothèque n'a refusé, depuis vingt-cinq ans, de fournir les fiches de catalogue nécessaires pour monter le Catalogue collectif canadien, certaines hésitent maintenant à fournir la même information pour un système informatique en direct accessible aux autres. Le problème de la propriété de l'information sera peut-être le plus difficile à résoudre et pourrait être la principale pierre d'achoppement à l'organisation d'un réseau des systèmes canadiens de bibliothèques.

En outre, le gouvernement fédéral devrait contribuer à financer les projets de recherche et les projets pilotes qui sont nécessaires au développement d'un réseau national de bibliothèques. A noter, à cet égard, que la British Library verse, par l'entremise de son département de recherche et développement, des sommes considérables à des établissements de l'extérieur pour la recherche et le développement relatifs aux bibliothèques et à l'information, et ce, dans toutes les disciplines, y compris les systèmes d'information en direct entre les bibliothèques. Aux États-Unis, des sommes encore plus considérables sont versées à la Library of Congress et à d'autres établissements à des fins semblables par plusieurs grandes fondations, et en particulier par le Council on Library Resources qui a lancé dernièrement son programme pour un nouveau réseau bibliographique.[42] L'établissement des réseaux au Canada a été financé, et très difficilement, à même les fonds de fonctionnement. Il n'y a pas très longtemps, les autorités de certaines provinces canadiennes ont affecté des fonds à l'établissement de banques coopératives de données bibliographiques, mais le gouvernement du Canada n'a pas encore subventionné le financement de l'établissement d'un réseau national de bibliothèques qui regrouperait des centres fédéraux, provinciaux ou privés. Il est donc impérieux que le gouvernement du Canada subventionne sans délai la création d'un réseau national de bibliothèques si nous ne voulons pas assister à la formation d'un système d'information balkanisé, dont les éléments pourraient fort bien se faire absorber par le réseau de bibliothèques qui se constitue au sud de la frontière.

(42) On peut trouver un exposé de ce programme dans "CLR Expands Efforts to Improve Bibliographic Services for Librarians", CLR Recent Developments 7 (February, 1979): 1-2,5 ou dans "The Bibliographic Service Development Program of the Council on Library Resources", Library of Congress Information Bulletin 38, no. 14 (April 6, 1979): 132-134.

Il est donc recommandé

REC. 9 QUE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

a) ÉTABLISSE, AVEC LA COLLABORATION D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS MUNIS D'UN CENTRE INFORMATISÉ DE BIBLIOGRAPHIE, UN RÉSEAU BIBLIOGRAPHIQUE DÉCENTRALISÉ, POUR QUE TOUS LES CANADIENS PUISSENT ÉCHANGER, DANS LA PLUS LARGE MESURE POSSIBLE ET DE LA FAÇON LA PLUS RENTABLE QUI SOIT, DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS DE BIBLIOTHÈQUE;

b) FINANCE DES ÉTUDES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DES PROJETS PILOTES, PRÉALABLES À LA BONNE MISE SUR PIED DU RÉSEAU NATIONAL DE BIBLIOTHÈQUES QU'ON SE PROPOSE D'ÉTABLIR;

c) ENCOURAGE L'APPLICATION À D'AUTRES DOMAINES DES SERVICES AUTOMATISÉS EN DIRECT DE RECHERCHES DOCUMENTAIRES, FOURNIS PAR LE SYSTÈME CAN/OLE, ET LE DÉVELOPPEMENT DE CE SYSTÈME POUR ASSURER L'ACCÈS À D'AUTRES BANQUES DE DONNÉES IMPORTANTES QUI EXISTENT DANS D'AUTRES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS;

d) ÉTABLISSE LES CONSEILS ET LES COMITÉS VOULUS POUR L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DU RÉSEAU, POUR QUE CE DERNIER PUISSE FONCTIONNER DE FAÇON RENTABLE GRÂCE À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'APPLICATION DE MÉTHODES COMMUNES.

B. Pour un organisme dynamique

La réalisation d'un réseau bibliographique national demande un organisme central fort, qui ait un mandat clair. Aujourd'hui, le monde est littéralement inondé d'une quantité incroyable de connaissances, enregistrées sous diverses formes, et les organismes chargés de recueillir ces connaissances et de les rendre facilement accessibles se divisent normalement en trois catégories:

a) **Les archives.** Un établissement archivistique, c'est un dépôt d'une masse organisée de documents produits ou reçus, dans le cours normal de ses opérations, par une organisation publique, semi-publique, institutionnelle, commerciale ou privée.

b) **Les bibliothèques.** La bibliothèque collectionne et organise de façon à ce qu'on puisse facilement la repérer l'information enregistrée sous des formes traditionnelles et conventionnelles (comme dans les livres, les périodiques, les cartes, etc.) et aussi sous des formes modernes et moins conventionnelles (comme sur bandes ordinolingues, sur microfiche ou microfilm, sur films, sur bandes phono, etc.). Les bibliothèques localisent les documents demandés et les empruntent grâce à des systèmes nationaux et internationaux de prêt entre bibliothèques; elles offrent aussi des services individuels de mise au courant et de recherches documentaires. Certaines ont recours à des spécialistes de diverses disciplines ou de divers média pour sélectionner, interpréter et évaluer l'information au profit de leur clientèle.

c) **Les centres d'information.** Cette catégorie comprend toute une variété de services spécialisés qui se situent à l'extérieur du domaine des bibliothèques et des archives. Ces centres recueillent les documents d'information et les classent de façon à pouvoir facilement les repérer dans des domaines spécifiés et ont souvent recours à des techniques de repérage très raffinées. Leurs services de recherche et de repérage sont orientés vers une information très spécifique. Certains centres, qu'on appelle des centres d'analyse de l'information, vont au delà du simple repérage et font appel à des spécialistes hautement qualifiés pour analyser les données recueillies, les évaluer et les interpréter. Un autre genre, le service d'information technique, compte dans son personnel des spécialistes de la technologie qui puisent dans l'information et les données publiées ou inédites et dans leurs contacts personnels, pour aider la clientèle à résoudre des problèmes techniques particuliers. Leurs clients proviennent du monde des affaires ou de l'industrie, ou encore peuvent être de simples citoyens. On compte aussi dans la catégorie des centres d'information les services d'analyse et d'indexation de documents, les banques de données automatisées ou non et les services de recherche dans le domaine des sciences en général, de la technologie, des sciences humaines, du commerce, de l'industrie, des professions libérales, etc.

Il n'est pas toujours facile de faire une distinction nette entre une bibliothèque et un centre d'information car on peut trouver chez l'une et l'autre les mêmes caractéristiques. Quand un service d'information s'occupe surtout d'acquérir, de cataloguer, de classifier, d'emmagasiner et de repérer des documents ou tout autre support d'information sous quelque forme que ce soit, et d'offrir des services de bibliographie et de référence (service de mise au courant, recherches documentaires, bibliographies, information de référence), ce service peut s'appeler une bibliothèque. Quand un service s'occupe surtout d'évaluer, d'analyser ou d'interpréter l'information enregistrée, et quand l'acquisition et l'emmagasinage, s'ils existent, sont limités selon la nature ou la forme, ce service peut être classé comme centre d'information ou de documentation.

Étant donné que les chercheurs doivent avoir recours aux archives, aux bibliothèques et aux centres d'information, il devrait y avoir un bonne liaison permanente entre les trois pour que leurs services se complètent dans la mesure du possible.

Les Archives publiques ont maintenant la responsabilité exclusive du contrôle des ressources archivistiques du gouvernement du Canada. En outre, il est évident que si le gouvernement fédéral participe à un système coopératif d'archives au Canada ou à l'étranger, cela relève des Archives publiques. Comme nous l'avons recommandé plus haut, la nouvelle loi concernant les Archives publiques devrait leur attribuer un mandat plus net et plus fort.

Pour ce qui est des bibliothèques, le rôle conféré à la Bibliothèque nationale par la Loi est suffisant. L'un des points forts des bibliothèques, c'est qu'elles ont toujours eu entre elles des relations fructueuses et dynamiques. Tout organisme central de bibliothèques cherche de plus en plus, au Canada et ailleurs, à se servir des techniques de l'informatique, de la micrographie et des télécommunications pour renforcer et élargir la coopération et la coordination avec les autres bibliothèques. La Bibliothèque nationale devrait donc être la force motrice de la promotion et de l'administration du réseau national des bibliothèques dans toutes les disciplines. L'UNESCO a recommandé à tous ses États-membres d'assigner ce rôle de coordination à un organisme central.

Dans le cas des centres d'information, il n'y a pas d'organisme central chargé d'en faire la coordination et, par conséquent, le gouvernement fédéral n'a pas établi de politique générale à leur égard. Ces centres se développent selon les besoins de l'organisme dans lequel ils se trouvent, soit ministère, agence, institution privée, etc.

Le gouvernement du Canada n'a jamais cherché à formuler de politique nationale générale en matière d'information et les diverses agences d'information se sont développées au fil des ans sans véritable coordination centrale. La directive du Cabinet de décembre 1969, qui demandait au Centre national de recherches d'établir, sous la direction générale du Directeur général de la Bibliothèque nationale, un réseau national d'information scientifique, ne prévoyait pas les mécanismes voulus pour vraiment donner suite à cette politique.

La Bibliothèque nationale s'inquiète de l'absence d'un plan et d'une politique globales à cet égard, et le présent document veut relever les problèmes et les lacunes du système actuel et recommander des solutions. Plusieurs points doivent être considérés pour formuler une politique de l'information:

a) Mieux vaut établir une seule politique générale, dresser un seul plan général pour un système national d'information qui soit global et multidisciplinaire, plutôt que deux ou plusieurs politiques et plans pour différents systèmes classés selon la forme ou selon la matière. Pour appliquer cette politique et réaliser ce plan d'ensemble, on pourrait avoir recours aux mécanismes coordonnateurs actuels du gouvernement fédéral, ou en créer de nouveaux.

b) Il faut un organisme qui coordonne les diverses formes de centres d'information. Un tel organisme aurait comme responsabilités prioritaires d'inventorier les ressources et les centres d'information importants, de favoriser dans la mesure du possible la coordination de ces centres et d'orienter leur participation à un système national global d'information. La demande et la practicabilité dicteraient les efforts dirigés vers la création de réseaux dans des disciplines particulières. Cet organisme aurait pour rôle de coordonner les politiques et les programmes de ces centres avec ceux des autres établissements qui s'occupent de l'emmagasinage et du transfert de l'information.

c) Il faut former un organe pour diriger la planification d'un système d'information global national qui se composera de trois éléments: les archives, les bibliothèques et les centres d'information. La Bibliothèque nationale ne s'est pas prononcée sur le détail de la composition et de la structure que devrait avoir un tel organe, mais elle est d'avis que cela devrait être un conseil fort appuyé d'un secrétariat efficace. Ce conseil devrait se composer du Directeur général de la Bibliothèque nationale, de celui des Archives publiques, de hauts fonctionnaires représentant les principaux ministères dotés de ressources d'envergure nationale et de gens représentant les universités, les professions, les affaires et l'industrie. Le conseil devrait pouvoir compter sur un comité du gouvernement fédéral qui serait responsable de coordonner la participation fédérale au réseau national. Ce comité agirait aussi comme comité national pour le programme général d'information de l'UNESCO, pour que les positions que le Canada prendra au niveau international sur les questions d'information reflètent davantage les priorités nationales à cet égard.

Le présent rapport étudie certaines des relations qui unissent la Bibliothèque nationale du Canada à l'Institut canadien de l'information scientifique et technique du Conseil national de recherches et aux Archives publiques du Canada, et propose des recommandations particulières invitant une action prochaine. Bien qu'elles ne constituent pas une politique totale de l'information pour le Canada, ces recommandations constituent néanmoins un premier pas vers la rationalisation du partage des compétences et des responsabilités parmi les divers organismes fédéraux qui s'occupent d'information. Ce chapitre veut démontrer la nécessité de créer pour la Bibliothèque nationale une nouvelle structure capable d'établir et d'appliquer une véritable politique nationale pour les services de bibliothèque, surtout par l'amalgamation de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique avec la Bibliothèque nationale.

Le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale a accepté, à la demande du Directeur général, de ne pas prendre position sur la question de l'amalgamation de la Bibliothèque nationale et de l'ICIST en une seule institution, en raison du

temps et des renseignements considérables requis pour évaluer leur fonctionnement au sein du gouvernement fédéral. On a estimé que c'était là une question qui devait être étudiée et résolue par le gouvernement lui-même.

Le problème

Les modalités législatives et administratives qui régissent l'établissement et la mise en oeuvre au Canada d'une politique globale sur les bibliothèques et les centres d'information ne sont pas satisfaisantes. Le difficile, c'est que l'ICIST fait partie du Conseil national de recherches et que, en 1969, une directive du Cabinet demandait au Conseil national de recherches d'établir un réseau national d'information scientifique, alors que la Loi concernant la Bibliothèque nationale confère une responsabilité générale à cet égard au Directeur général de la Bibliothèque nationale.

La situation s'est compliquée davantage quand, en 1974, le Conseil national de recherches fusionnait son Service d'information technique avec la Bibliothèque nationale des sciences pour former l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). Même si cette bibliothèque a poursuivi ses anciennes activités une fois réorganisée, elle avait néanmoins perdu sa propre identité. Récemment, le Service d'information technique a été transféré à une autre division du Conseil national de recherches et ce qui reste dans l'ICIST, c'est en fait l'ancienne Bibliothèque nationale des sciences.

Cette situation ne facilite pas la tâche du Directeur général de la Bibliothèque nationale dans l'exercice des fonctions et des devoirs que lui confère la Loi. Et le partage actuel des responsabilités n'est pas propice à une bonne coordination de la part du gouvernement fédéral. Cet arrangement ne tient pas compte de cinq points importants

1. Il y a un rôle qui revient à une "bibliothèque nationale" dans le domaine des sciences et de la technologie au Canada. Ce rôle demande la perspective d'une bibliothèque, c'est-à-dire qu'on doit reconnaître pleinement les besoins des bibliothèques canadiennes et leur assurer de fortes collections de soutien, de même que les services bibliographiques connexes, leur assurer aussi une bonne direction pour planifier et établir des services nationaux de bibliothèques dans le domaine des sciences et de la technologie, ainsi que dans toutes les autres disciplines.
2. Il y a de plus en plus de rapports interdisciplinaires entre les sciences sociales et les sciences pures et appliquées.
3. En établissant des réseaux d'information, les disciplines comptent moins que les systèmes, les normes et les formats de communication; il faut définir des critères acceptables pour déterminer ce que le réseau comprendra, préciser en quoi consiste la participation au réseau, en venir à une entente sur l'organisation et le fonctionnement du réseau et chercher à en découvrir les répercussions sociales, légales, financières et administratives.
4. Il est nécessaire que le gouvernement n'ait qu'une seule voix pour parler politique et planification des bibliothèques, qu'il s'adresse aux universités, aux établissements d'enseignement, aux organes de recherche, aux autorités provinciales, étrangères et internationales (là où leurs programmes recouvrent une grande variété de disciplines, scientifiques ou non) et à d'autres types de bibliothèques et de centres de documentation.

5. Il est extrêmement difficile de faire la coordination nécessaire quand les deux principales agences d'information sont respectivement a) une institution ayant le statut de ministère et b) une division d'une société de la Couronne.

Les objectifs

Voici quels seraient les objectifs de la nouvelle structure proposée

1. doter le gouvernement fédéral d'un organe unique et distinct pour la planification de toute politique relative à toutes les bibliothèques et à tous les centres d'information connexes, tant au niveau international qu'au niveau national;
2. fournir aux bibliothèques universitaires et publiques, ainsi qu'aux autres bibliothèques académiques et de recherche du Canada, l'occasion pratique de n'avoir à s'adresser qu'à une seule autorité fédérale pour toute question touchant leur planification ou leur fonctionnement;
3. faciliter les négociations pour en venir à des ententes avec les grandes bibliothèques universitaires et les autres grandes bibliothèques de recherche et grands centres de documentation, à l'égard du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans un réseau national décentralisé d'information;
4. faciliter la coordination ou la fusion des services et procédures qui font double emploi à l'heure actuelle entre les deux "bibliothèques nationales" et l'établissement de services nationaux, ceux qui existent et qu'il faut étendre comme ceux qu'il faudra établir plus tard, là où il n'y a pas lieu de faire une distinction nette entre les matières scientifiques et les matières non scientifiques;
5. permettre une meilleure coordination de toutes les bibliothèques fédérales, y compris celles qui ont surtout une vocation scientifique et technique, en assimilant l'ICIST à l'organisme de coordination, la Bibliothèque nationale.

Les facteurs

Les bibliothèques modernes, dont on trouve des exemples au sein du gouvernement fédéral, dans les universités et dans le secteur privé, recueillent une information enregistrée sous des formes qui dépassent de loin les supports traditionnels; de plus, elles font appel à des techniques toutes nouvelles pour analyser les documents en profondeur et pour offrir des services de référence, de repérage, de diffusion et de renvoi très raffinés. Outre les livres, les périodiques, les documents, les rapports techniques et les autres formes traditionnelles d'imprimés, publiés ou non, les bibliothèques tiennent des collections de bandes phono, de disques phono, de films, de microfiches, de microfilms, de toutes sortes de documents audiovisuels et multi-médias; elles montent aussi à leur usage des dossiers ordinolingues de données bibliographiques et autres. Pour transmettre à leurs usagers l'information la plus pertinente et la plus récente, ces bibliothèques assurent des services automatisés de mise à jour et des services de recherches documentaires qui reposent sur des profils établis individuellement et certaines, dans la mesure où les finances le leur permettent, ont recours à des spécialistes des différentes matières et des différents média pour sélectionner, interpréter et évaluer les ressources au profit de leur clientèle. Les services de référence exigent une relation personnelle avec le client, pour déterminer la

nature exacte et le niveau intellectuel de l'information recherchée, et il arrive fréquemment que les clients soient renvoyés à des sources d'information hors bibliothèques.

En plus de tout l'éventail des services de bibliothèques qui sont offerts à l'heure actuelle ou qui sont à l'état de projet, le gouvernement, l'industrie, les universités, etc., vont établir d'autres centres d'information dans les années qui viennent pour répondre à des besoins particuliers. Certains d'entre eux, par exemple les centres d'analyse de l'information qui s'occuperont d'une information brevetée ou confidentielle, ne pourront pas se rattacher au réseau, mais le besoin est néanmoins urgent de rendre accessibles les ressources disponibles, au moyen de centres de consultation qui pourraient être mis sur pied dans les bibliothèques et qui constitueraient l'élément majeur, déjà existant, de tout réseau d'information.

Le gouvernement fédéral offre des services de bibliothèque à une clientèle nationale par le biais de plusieurs ministères et directions. On peut citer le ministère de l'Agriculture, la Commission géologique du Canada, le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie, la Galerie nationale, Statistique Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, le ministère de l'Industrie et du Commerce, etc. Ces bibliothèques et certaines autres qui ont des collections assez complètes, hautement spécialisées ou même uniques ont essayé malgré leur budget et leurs effectifs limités d'offrir leurs services non seulement à la clientèle de leur organisme mais aussi à tous les intéressés du pays. Cependant, les deux principaux éléments du service de bibliothèque du gouvernement sont la Bibliothèque nationale et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST). Les deux ont un mandat national et leurs ressources sont mises à la disposition de tous les Canadiens. Les bibliothèques des ministères, par contre, ont pour but d'appuyer surtout, et dans certains cas uniquement, les fonctionnaires du ministère et on les a développées un peu comme ça venait, sans vraiment tenir compte des ressources qui existaient ailleurs; leur développement dépend davantage de l'initiative de chaque bibliothécaire et de l'appui qu'il reçoit de la haute direction du ministère que d'une politique et d'un plan d'ensemble du gouvernement fédéral à l'égard des bibliothèques. En ces temps de restrictions budgétaires, il est devenu de la plus urgente nécessité de formuler une telle politique. Rationaliser les collections devrait être une idée plus acceptable aujourd'hui à cause d'un bon service de livraison par camion, qui transporte tous les jours les documents de bibliothèque entre les ministères et organismes à Ottawa, ce qui devrait être facilité encore davantage si l'on donne suite au projet d'établissement d'une base centrale de données bibliographiques s'appuyant sur le système DOBIS pour les bibliothèques fédérales (ce qui devrait aussi réduire les frais de traitement). La nouvelle Bibliothèque nationale élargie, proposée ici, devrait viser à une plus grande collaboration entre les bibliothèques fédérales, avec l'appui du Cabinet et du Conseil du Trésor. Il est aussi recommandé que ce soit le centre proposé de distribution et de vente des rapports techniques inédits des ministères et des organismes fédéraux et qui se prêtent à une telle distribution centralisée. Si on laissait aux ministères et organismes le soin d'en faire la distribution, aux termes de la nouvelle loi sur la liberté d'information, ceux qui en ont besoin auraient beaucoup plus de difficulté à les trouver. Il est donc recommandé que ce centre de distribution soit prévu dans la nouvelle loi sur la liberté d'information.

La Bibliothèque nationale est autorisée (par la Loi concernant la Bibliothèque nationale, 1969) à collectionner des "articles de bibliothèque de toute sorte, de toute nature et de toute désignation". Elle n'est soumise à aucune limitation sur le choix des matières; elle est responsable de la coordination des services de bibliothèque de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral, y compris le Conseil national de recherches, et elle peut conclure des ententes avec d'autres bibliothèques au Canada et à l'étranger. La Bibliothèque nationale assure un certain nombre de services nationaux dans toutes les matières, par exemple le Catalogue collectif canadien et la bibliographie nationale qui, tous deux, recouvrent toutes les disciplines. Son Centre de documentation sur les bibliothèques offre un service d'analyse de l'information et de consultation sur tous les aspects de la bibliothéconomie et des sciences de l'information. Outre qu'elle assure un service direct aux autres bibliothèques et au public, la Bibliothèque nationale a en cours bien des projets de développement et de planification qui peuvent s'appliquer à l'échelle nationale, abstraction faite des disciplines. Les éléments qui constituent la Bibliothèque scientifique nationale demeurent les éléments clefs d'un réseau national de l'information scientifique et technique, qui fournirait au monde scientifique et technique toute une gamme de services de référence et d'informations bibliographiques. D'après l'organigramme, ces services relèvent du Directeur de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST), qui est comptable à un vice-président du Conseil national de recherches. L'alinéa (i) de l'article 13 de la Loi concernant le Conseil national de recherches (1966-1967) prévoit la tenue d'un "bibliothèque scientifique nationale".

Les deux bibliothèques essaient depuis des années de se compléter sur le double plan des objectifs et des services. En 1964, sur les conseils de l'Archiviste fédéral, qui à l'époque était aussi le Directeur général de la Bibliothèque nationale, le Secrétaire d'État a réaffirmé que la Bibliothèque nationale ne devrait pas faire double emploi avec les collections de documents scientifiques et techniques de la bibliothèque du Conseil national de recherches mais devrait plutôt s'efforcer de monter ses collections surtout dans les sciences humaines. Malgré ce partage des responsabilités sur le plan des disciplines, les deux bibliothèques ont tellement de problèmes communs qu'elles ont formé des groupes d'étude pour essayer de rendre les deux bibliothèques compatibles et sont reliées dans certains secteurs de fonctionnement, surtout dans la mise au point des systèmes.

Un autre élément qui relie les deux bibliothèques provient de la décision du Cabinet du 19 décembre 1969, qui demandait au "Conseil national de recherches, sous la direction générale du Directeur général de la Bibliothèque nationale, de mettre au point, en collaboration avec les autres organismes d'information existants, un système national d'information scientifique et technique couvrant les sciences naturelles et le génie". La décision reconnaissait le rôle essentiel des bibliothèques à cet égard et la responsabilité du Directeur général de la Bibliothèque nationale pour la coordination d'ensemble. Les choses n'ont toutefois pas bien fonctionné car il faut faire appel à un organisme pour mettre sur pied une partie d'un système national, tandis que la direction générale et la mise en oeuvre du système entier relèvent du sous-ministre d'un autre organisme.

Il y a bien des lacunes et bien des limites dans l'arrangement actuel. Bien que les centres d'information impliquent plus que des services de bibliothèque, ils reposent néanmoins sur un élément central qui est la Bibliothèque nationale. Les

services de cette dernière ne devraient donc pas se limiter aux sciences sociales puisque son mandat est général. Les bibliothèques universitaires sont collectivement, et probablement continueront d'être, la plus vaste source d'information dans toutes les disciplines. Vu qu'elles comptent abondamment sur des services centraux de soutien (tout comme le gouvernement, l'industrie et les autres bibliothèques) et vu qu'il faut planifier davantage le rôle des bibliothèques à l'intérieur d'un réseau national d'information, le partage actuel des responsabilités entre la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de l'ICIST ne confère pas à la Bibliothèque la responsabilité qu'on s'attendrait normalement à la voir assumer et elle peut moins bien jouer son rôle à l'intérieur du système global.

Il existe aussi une lacune manifeste dans la coordination des bibliothèques gouvernementales à vocation scientifique. Dans la région de la capitale nationale, en plus de la bibliothèque de l'ICIST et des huit bibliothèques annexes du CNR, il y a une cinquantaine de bibliothèques dont les collections comportent en abondance des ouvrages de science et de technologie. L'expertise du personnel de l'ICIST devrait être mise à contribution pour la coordination efficace du développement des collections et des services dans ces bibliothèques; elle devrait être intégrée à la Bibliothèque nationale qui en a le mandat pour toutes les bibliothèques fédérales, à Ottawa comme aux régions du Canada. Bien que l'ICIST ait conclu des ententes avec certaines bibliothèques gouvernementales, pour éviter les doubles emplois dans certaines matières, et a fourni un bon soutien à toutes les collections scientifiques, il n'a jamais été en mesure de contribuer comme il se doit à la mise en oeuvre d'un plan d'ensemble pour le développement et l'utilisation optimale des collections et services des bibliothèques du gouvernement fédéral par le gouvernement et le public. D'autre part, la Bibliothèque nationale, qui a pris l'initiative de coordonner les bibliothèques gouvernementales, pourrait mieux remplir sa mission — à l'échelon fédéral, à l'échelon national et à l'échelon international — si on éliminait la répartition actuelle des responsabilités selon les disciplines.

La principale difficulté, c'est la question de la direction générale de la politique. Comme les sciences sociales et les sciences pures et appliquées sont de plus en plus réunies dans les mêmes projets de recherche ayant pour but de résoudre tel problème en particulier, les services qui sont offerts à l'heure actuelle par les deux bibliothèques et les services qu'on songe à offrir plus tard y gagneraient s'ils étaient réunis. Il y a eu des conseils mixtes, des comités, des groupes de travail qui ont essayé d'oeuvrer en ce sens, mais ils ne se sont pas montrés capable d'achever ces buts. Le fait qu'il y ait deux paliers d'autorité pour les deux principaux éléments (un département dans un cas et une société de la Couronne dans l'autre) du système actuel d'une bibliothèque nationale rend difficiles, lentes et peu économiques toute planification et toute mise en oeuvre des politiques relatives à une bibliothèque nationale et à l'information. Le meilleur exemple, c'est la confusion qui existe quand les deux organismes fédéraux discutent de certains problèmes pour négocier des ententes avec la même université sur les mêmes questions ou sur des questions connexes.

Fait intéressant à noter: le Groupe chargé de la politique d'information de la Direction des Affaires scientifiques de l'OCDE s'est penché sur la question des sciences sociales et a étudié l'idée d'une bibliothèque nationale centrale et sa portée sur une politique d'information (21e assemblée, Paris, les 10 et 11 juin 1974). Après des années d'études approfondies, le gouvernement de la Grande-Bretagne a créé par voie législative, en 1973, la "British Library", réunissant

ainsi en une seule bibliothèque nationale les quatre grands établissements qui jouaient tous auparavant une partie du rôle de bibliothèque nationale: la British Museum Library, la National Central Library, la National Lending Library for Science and Technology et la British National Bibliography. Un tel système centralisé existe en Australie et en Belgique. Aux États-Unis, la National Commission for Libraries and Information Science regrette l'absence d'une autorité centrale dans ce pays et a proposé qu'on adopte un texte législatif qui assignerait ces responsabilités à la Library of Congress. Le sénateur Kennedy a déposé un projet de loi dernièrement devant le Congrès américain, prévoyant la création d'un organisme central chargé de la coordination des services de bibliothèques. On ne s'entend pas aux États-Unis sur la localisation idéale d'un tel organisme central; tous sont cependant d'accord pour dire qu'il en faut un.

La Bibliothèque nationale du Canada déploie déjà de grands efforts pour organiser un réseau global de bibliothèques au Canada, qui s'inscrirait dans le cadre d'un service national intégré d'information. Sa Direction de la recherche et de la planification et son Bureau des normes de bibliothèque ont fait de la recherche-développement sur les services, les systèmes, les normes et les formats pour transmettre l'information et pour utiliser les données ordinolingues tant à l'échelon international qu'à l'échelon national. Elle entreprend aussi d'établir, de faire connaître et de coordonner un réseau canadien de bibliothèques, avec ramifications internationales; elle étudie, en outre, comment faire participer la Bibliothèque nationale et d'autres bibliothèques canadiennes à des services et des projets coopératifs nationaux et internationaux dans toutes les disciplines. La Bibliothèque nationale a étudié de nombreux problèmes et a consulté à cet égard les experts du pays; certains de ces problèmes ont aussi été étudiés par le Conseil national de recherches du point de vue de l'information scientifique et technique. Le Bureau de liaison des bibliothèques fédérales de la Bibliothèque nationale conseille le Directeur général de la Bibliothèque nationale et les ministères sur la nécessité d'établir des services de bibliothèque et d'information au gouvernement fédéral, et contribue à la coordination des services centralisés et coopératifs.

La Bibliothèque nationale a fait un relevé de toutes les collections des bibliothèques universitaires et des bibliothèques du gouvernement fédéral, avec l'idée d'en venir à un partage des ressources et à la rationalisation des diverses politiques relativement aux collections. La Bibliothèque nationale peut compter sur un nombre assez considérable de spécialistes des services et des systèmes, et les études déjà entreprises ont déterminé un bon nombre des besoins les plus urgents sur le plan de l'information, des bibliothèques canadiennes et de leurs usagers.

Un groupe d'experts venant de l'extérieur comme de l'intérieur du gouvernement a fait une étude exhaustive des bibliothèques du gouvernement fédéral; ils avaient été recrutés par la Bibliothèque nationale pour faire cette étude, autorisée par le Secrétaire d'État en vertu de la Loi sur la Bibliothèque nationale. Leur Rapport,[43] qui ne comporte pas moins de 157 recommandations, présente un vaste plan pour un système unifié de bibliothèques au gouvernement fédéral.

(43) Bibliothèque nationale du Canada, Sommaire du rapport de l'enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral (Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1974).

Ce plan préconise la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque scientifique nationale en un seul organisme. Non seulement cette étude reconnaît la nécessité de relations plus systématiques entre les bibliothèques fédérales, mais elle note aussi un grave manque de coordination entre les autres sources d'information et les autres services d'information, à l'intérieur des ministères et entre les ministères. Elle conclut que les services d'information de chaque ministère devraient être plus étroitement unis et elle adresse au Directeur général de la Bibliothèque nationale toute une série de recommandations à cet égard. Ces recommandations font partie du programme général que le Directeur général de la Bibliothèque nationale espère mettre en oeuvre, en collaboration avec les ministères et organismes intéressés.

Par ailleurs, le rapport demandait à la Bibliothèque nationale d'établir cinq centres régionaux au Canada qui faciliteraient la coordination des ressources des bibliothèques canadiennes, qui serviraient comme centres de transmission de l'information et feraient connaître les services de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque scientifique nationale.(44) Les recommandations visent non seulement à assurer un meilleur réseau des sources d'information au profit du gouvernement, mais aussi à faire en sorte que ces ressources, sauf celles qui sont brevetées ou confidentielles, soient dans toute la mesure du possible accessibles au public.

La solution

L'Institut canadien de l'information scientifique et technique devrait être transféré du Conseil national de recherches à la Bibliothèque nationale où il serait amalgamé avec ses services actuels; le tout relevant du Secrétaire d'État. Nous aurions ainsi un organisme qui serait plus en mesure de planifier et de mettre en oeuvre une véritable politique nationale pour les services de bibliothèques et les services d'information. La nouvelle bibliothèque, ainsi élargie, comprendrait deux grandes divisions: les sciences et la technologie d'une part, et les sciences humaines d'autre part; ces deux divisions seraient reliées par une troisième pour les services et les opérations en commun. La division des sciences et de la technologie serait tenue d'assurer aux laboratoires du CNR la même qualité de service qu'à l'heure actuelle, conservant ainsi son avantage d'être à proximité des chercheurs scientifiques. De même, les huit bibliothèques annexes demeureraient au Conseil national de recherches. Le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale serait renforcé pour compter davantage de représentants du monde scientifique. Le Conseil a le pouvoir de nommer des comités et il tiendrait naturellement à en établir pour le conseiller sur le développement des services en sciences et technologie (un CCIST réduit devrait constituer un comité du Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale) et des services en sciences humaines, tout en s'assurant que ces services répondent aux besoins prioritaires des divers groupes d'usagers qui seraient représentés au sein de ces comités. Les comités devraient aussi avoir un nombre suffisant de représentants des conseils de recherche et des conseils de subventions. Un comité interministériel, qui serait placé sous la présidence du Directeur général de la Bibliothèque nationale, serait chargé de donner des conseils sur les besoins prioritaires selon les politiques fédérales en cours.

(44) Ibid., p. 18.

Le Service d'information technique devrait demeurer au sein du Conseil national de recherches, ou être déplacé si on le juge à propos. Ce service spécialisé mis à la disposition de l'industrie continuerait de tirer profit des services généraux d'information de la nouvelle Bibliothèque nationale élargie; il pourrait aussi puiser dans l'information spécialisée des huit bibliothèques annexes du Conseil national de recherches (et des autres centres de documentation spécialisés) et dans les connaissances du personnel scientifique de ses laboratoires.

Voici les avantages de ce projet d'amalgamation

1. éliminer toute ambiguïté dans les relations que les deux "bibliothèques nationales" entretiennent au niveau des politiques et créer une seule administration qui ait des rapports hiérarchiques clairs;

2. bien coordonner ou fusionner les services qui se chevauchent actuellement et mettre en commun les services de soutien;

3. améliorer la coordination des bibliothèques scientifiques et techniques au sein du gouvernement fédéral en ayant recours pleinement aux spécialistes de l'ICIST;

4. avoir une même optique pour la mise en oeuvre et le fonctionnement du système central de gestion de l'information en direct (DOBIS) et du système de recherches documentaires (CAN/OLE), qui seront les principaux facteurs qui assureront au gouvernement fédéral la direction voulue et lui permettront de participer aux réseaux de bibliothèques et d'information;

5. faire en sorte que toutes les bibliothèques pluridisciplinaires n'aient qu'une seule bibliothèque fédérale avec qui collaborer pour toute question d'ordre général;

6. établir un élément central plus fort dans le réseau national au bénéfice de toutes les bibliothèques spécialisées, de tous les centres de documentation et de tous les centres d'analyse de l'information, dont beaucoup allient les sciences naturelles et les sciences sociales;

7. établir et diffuser des systèmes communs et des normes communes qui soient applicables à la transmission de l'information dans toutes les disciplines et qui sont essentielles aux recherches pluridisciplinaires;

8. s'entendre sur la façon de rendre le service aux usagers et sur l'établissement des frais à verser pour les services nationaux.

La Bibliothèque nationale ne peut tout à fait remplir le rôle qui lui est dévolu par la Loi en raison de l'existence chez un autre organisme d'une autre bibliothèque "nationale" pour les sciences et la technologie. Le gouvernement et le public y gagneraient si la distinction entre les sciences et la technologie et les sciences humaines n'était pas si tranchée dans les services de bibliothèque et d'information ainsi que dans la planification et la mise au point des systèmes et des réseaux. La directive du Cabinet du 19 décembre 1969 sur la diffusion de l'information scientifique et technique ne prévoit pas de mécanisme satisfaisant pour réaliser ces objectifs.

Il est donc recommandé

REC. 10 QUE LA LOI CONCERNANT LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA (1966-1967) SOIT MODIFIÉE PAR LA SUPPRESSION DE L'ALINÉA (i) DE L'ARTICLE 13, QUI SE LIT COMME SUIT: "ÉTABLIR, DIRIGER ET CONSERVER UNE BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE NATIONALE"; ET QU'ON ADOPTE UN DÉCRET DU CONSEIL POUR TRANSFÉRER L'INSTITUT CANADIEN DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA, ET POUR DEMANDER AU CONSEIL DU TRÉSOR DE PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES VOULUES. IL EST EN OUTRE RECOMMANDÉ QUE LA LOI CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SOIT MODIFIÉE SELON LES MODIFICATIONS EXPLIQUÉES CI-HAUT, QUE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA ÉTABLISSE SES PROPRES SERVICES ADMINISTRATIFS ET QUE LES ANNÉES-PERSONNES ET LES FONDS VOULUS LUI SOIENT TRANSFÉRÉS DES ARCHIVES PUBLIQUES ET DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES.

PARTIE III

Les locaux de la Bibliothèque nationale

L'immeuble de la Bibliothèque nationale et des Archives a été terminé en 1967 d'après des plans d'architecte approuvés en 1953. D'après les plans, l'immeuble devait loger la Bibliothèque nationale en permanence et les Archives publiques provisoirement (c'est-à-dire jusqu'au moment où l'immeuble ne serait plus assez grand pour elles); à ce moment-là, un nouvel immeuble devait être érigé pour les Archives publiques. Les deux organismes sont trop à l'étroit dans le présent immeuble depuis quelques années et les deux ont envoyé du personnel et des collections dans pas moins de sept autres immeubles (sans compter les deux immeubles du Centre des documents des Archives publiques). Cette dispersion du personnel et des collections n'est ni efficace ni économique et le projet de regroupement d'un certain nombre de services de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques dans deux immeubles à Hull n'est pas une solution permanente satisfaisante au problème, c'est tout au plus un pis aller. Après le déplacement à Hull plus tard l'année prochaine, la Bibliothèque nationale du Canada aura plus d'employés dans ses immeubles satellites que dans l'immeuble de l'administration centrale, qui avait été érigé à l'origine comme son domicile permanent. La Bibliothèque nationale a un besoin immédiat de tout l'espace de son immeuble permanent et il lui faudra même une rallonge d'ici cinq ans qui, nous l'espérons, pourra être construite derrière l'immeuble actuel et y être rattachée. Les Archives publiques ont besoin en propre d'un vaste immeuble depuis longtemps. Les deux établissements devraient pouvoir être logés immédiatement dans des locaux assez grands pour leurs besoins, afin qu'ils puissent bien emmagasiner leurs collections, bien les organiser, bien les repérer, bien les présenter et bien les utiliser, car elles représentent un segment important du patrimoine culturel du Canada.

La nécessité d'un immeuble pour les Archives publiques est exposée en détail dans les requêtes présentées par les Archives publiques au Conseil du Trésor. Ces requêtes avaient, et ont toujours, tout l'appui de la Bibliothèque nationale.

Il est donc recommandé

REC.11 QU'UN IMMEUBLE DISTINCT SOIT CONSTRUIT LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE POUR LES ARCHIVES PUBLIQUES OU QUE D'AUTRES LOCAUX APPROPRIÉS SOIENT ASSIGNÉS TEMPORAIREMENT AUX ARCHIVES PUBLIQUES ET QU'ON TRACE LES PLANS, D'ICI CINQ ANS, D'UN PROLONGEMENT À L'IMMEUBLE ACTUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

ANNEXE I

VERS UN RÉSEAU CANADIEN DE BIBLIOTHÈQUES

Le plan quinquennal de la Bibliothèque nationale

1. INTRODUCTION

Le rapport sur l'avenir de la Bibliothèque nationale du Canada est le fruit de trois ans d'études, tant à la Bibliothèque même qu'à l'extérieur, sur les fonctions, les objectifs et les services de cet organisme. Ce rapport recommande l'établissement d'un réseau canadien de bibliothèques et décrit l'ensemble des politiques nécessaires à cette fin. Les recommandations qui concernent directement la Bibliothèque nationale ont été rassemblées dans la présente annexe, sous forme de plan quinquennal décrivant la part que la Bibliothèque entend prendre aux activités du réseau. Ce plan ne constitue qu'une esquisse générale; toute addition et toute modification aux services devront être approuvées par le gouvernement.

Cette annexe donnera un aperçu du rôle de la Bibliothèque nationale; dans le rapport qu'ils doivent présenter bientôt, les auteurs de l'Étude sur les centres bibliographiques canadiens automatisés décriront plus en détail les programmes que la Bibliothèque nationale compte mettre en oeuvre en vue de l'établissement d'un réseau automatisé de bibliothèques au Canada. Ils y expliqueront également de façon plus complète le concept de réseau automatisé de bibliothèques et les moyens généraux à mettre en oeuvre pour en promouvoir l'établissement.

1.1 Hypothèses de travail

Afin de pouvoir préciser les éléments du plan de la Bibliothèque nationale, il était nécessaire de se fonder sur certaines hypothèses au sujet de l'ensemble du réseau canadien de bibliothèques. Ces hypothèses sont présentées dans cet annexe afin de fournir aux bibliothèques canadiennes un document à discuter, qui devrait résulter dans un accord éventuel sur la structure d'un réseau canadien de bibliothèques. La Bibliothèque nationale recevra avec plaisir les commentaires et les suggestions concernant le plan quinquennal.

Les objectifs d'un réseau canadien de bibliothèques sont

- le partage des collections, des notices bibliographiques et des connaissances spécialisées pour répondre aux besoins des usagers;
- l'utilisation efficace et économique de ressources humaines et financières restreintes, par l'élimination du dédoublement inutile des collections, de l'entreposage et des services, et par le partage des frais;
- la préservation du patrimoine culturel national et la diffusion d'information sur le Canada, au pays et à l'étranger;
- la conservation de documents précieux pour l'avenir.

Dans la mesure du possible, le réseau devrait se composer des éléments en place et s'appuyer sur les points forts déjà existants (collections, systèmes, connaissances spécialisées). Il devrait être aussi décentralisé que possible mais fondé sur une politique et un plan communs, et les services devraient être regroupés lorsqu'ils peuvent être fournis plus efficacement de cette façon. La compatibilité aux paliers supérieurs du système ne devrait pas empêcher les variations individuelles au niveau local. Toutes les ressources du réseau devraient être accessibles à tous ceux qui en ont besoin.

Les fonctions d'ensemble du réseau seraient

1. le partage des ressources;
2. les services de référence et de consultation;
3. la recherche de l'information et les services bibliographiques dans des domaines spécialisés;
4. le catalogage commun, y compris le contrôle des notices d'autorité et la production, au besoin, des produits bibliographiques;
5. la création d'une base coopérative de données bibliographiques à l'échelle nationale, afin d'appuyer les fonctions ci-dessus et d'aider les bibliothèques particulières à s'acquitter de leurs opérations;
6. la création d'un système d'information et de statistiques sur la gestion des bibliothèques et du réseau;
7. un plan et un programme nationaux pour la conservation et la restauration des documents de bibliothèques.

Pour que le réseau permette d'accomplir ces fonctions, il devra répondre à certaines exigences précises. Il faudra établir des normes pour le travail en bibliothèque et l'activité bibliographique, par exemple les formats CAN/MARC relatifs à diverses catégories de documents de bibliothèque, et des normes pour les protocoles informatiques. Dans le contexte canadien, l'accès au réseau devra être possible dans les deux langues officielles. En outre, comme le réseau comprendra plusieurs bibliothèques, il devrait être conçu de façon à ce que chacune puisse y contribuer et y avoir accès. Enfin, il devrait permettre d'établir des liens avec les systèmes de bibliothèques canadiens, ainsi que les systèmes internationaux auxquels le Canada participe à l'heure actuelle, ou participera à l'avenir.

Pour être efficace, le réseau devrait pouvoir fonctionner à trois paliers: 1) services centraux, à l'échelle nationale, 2) groupes régionaux, provinciaux et par catégorie de bibliothèques, et consortia, et 3) institutions particulières. Les organismes des deux premiers paliers seront reliés par des liaisons entre ordinateurs, tandis que ceux des paliers 2 et 3 seront reliés par terminal.

Au palier national, le réseau comprendrait ces fonctions

1. la planification du réseau et la liaison entre ses divers éléments;
2. l'élaboration et la diffusion des normes;
3. la coordination des liaisons avec les noeuds de réseaux internationaux;
4. la validation de la base de données nationale ;
5. l'établissement de notices bibliographiques courantes et rétrospectives pour les documents canadiens, et de notices conformes au format CAN/MARC, pour les sources étrangères;

6. la fourniture de fonds pour la recherche et le développement, ainsi que pour les études sur le réseau;
7. l'établissement de protocoles pour les liaisons entre ordinateurs;
8. les services nationaux de prêt et de localisation;
9. la fourniture de fonds pour le développement des collections des bibliothèques de ressources et d'appoint;
10. un programme et des services de conservation et de restauration.

Toutes ces fonctions sont énoncées dans le scénario sur le rôle de la Bibliothèque nationale dans un réseau canadien de bibliothèques. Certains des services nationaux pourraient être effectués à d'autres paliers du réseau à la suite d'accords ou de contrats.

Les fonctions des groupes régionaux, provinciaux et par catégorie de bibliothèque et des consortia comprendraient

1. le secrétariat régional et la liaison avec les autres paliers;
2. le catalogage commun et les autres systèmes partagés de services internes et de produits;
3. les catalogues collectifs et les services de localisation;
4. le partage des ressources et la livraison des documents;
5. la recherche de l'information;
6. la prestation, par accord ou contrat, de services centraux à l'ensemble du réseau;
7. la recherche et le développement, ainsi que diverses autres études;
8. l'interface avec les autres paliers;
9. l'information sur la gestion.

D'autres fonctions plus spécifiques seront ajoutées au fur et à mesure que seront définis les besoins particuliers du réseau.

Au palier des institutions particulières, les fonctions seront les suivantes:

1. les opérations internes de catalogage, de prêt, d'enregistrement des acquisitions et de contrôle des périodiques;
2. la prestation de services directs aux usagers;
3. le partage de ressources (par exemple, de notices, de collections ou de connaissances spécialisées) avec les autres paliers, selon l'applicabilité.

1.2 Le rôle de la Bibliothèque nationale

A partir de ses suppositions, la Bibliothèque nationale a divisé son projet de réseau en trois secteurs, selon leur ordre de priorité: 1) le réseau de services bibliographiques et de communications, 2) le réseau de ressources, et 3) les études canadiennes et la conservation. Ceci ne signifie pas que toute activité sera suspendue dans le troisième secteur tant que le travail ne sera pas terminé dans les deux premiers, mais seulement que des ressources plus considérables seront affectées au secteur prioritaire afin d'en accélérer le développement. En général, les mesures qui aideront toutes les bibliothèques canadiennes et l'ensemble de leurs usagers reçoivent priorité, par rapport aux services à des groupes spécialisés et aux chercheurs qui utilisent les services directement à la Bibliothèque, à Ottawa. Les services externes ont toujours priorité sur les améliorations internes visant à faciliter la tâche de notre personnel.

Pour l'établissement des priorités, on a tenu compte des facteurs suivants: les besoins externes; les exigences et les initiatives des bibliothèques canadiennes; les facteurs économiques; la nécessité d'être en mesure de tirer parti des progrès des réseaux nationaux et internationaux, et d'établir des liens entre eux; le travail déjà en cours à la Bibliothèque nationale; l'ordre logique de mise en oeuvre d'activités connexes; le nombre de personnes qui en profiteront; l'existence de techniques et de normes.

2. RÉSEAU DE SERVICES BIBLIOGRAPHIQUES ET DE COMMUNICATIONS

La première priorité est la mise au point d'un réseau de services bibliographiques et de communications, qui aura pour objectif d'assurer à l'échelle nationale le contrôle bibliographique et les communications entre les centres bibliographiques et les bibliothèques du Canada. L'existence d'un tel réseau rendrait possible le partage des ressources, de façon plus économique et plus efficace.

Le concept d'un réseau de services bibliographiques et de communications englobe

- l'établissement de notices bibliographiques complètes pour les publications canadiennes, courantes et rétrospectives;
- une plus grande décentralisation, pour ce qui est de la création des notices;
- la poursuite du travail sur les normes bibliographiques canadiennes, le MARC et les protocoles informatiques, avec des mécanismes accrus pour l'interaction manuelle ou automatisée avec les bibliothèques et les programmes canadiens et étrangers;
- la diffusion de notices bibliographiques d'autres pays selon les besoins des bibliothèques canadiennes;
- l'utilisation du DOBIS dans les bibliothèques fédérales et l'établissement de liaisons directes avec les autres systèmes canadiens;
- un renforcement des fonctions de planification des réseaux, de consultation et de liaison, grâce à des fonds de recherche et de développement pour les projets de réseau canadien.

La Bibliothèque nationale fournit déjà des notices bibliographiques pour les publications canadiennes au moyen de la bibliographie nationale, Canadiana. Elle distribue en outre des notices d'autorité sur microformes, et convertit et distribue des notices provenant d'autres sources nationales, par exemple la Library of Congress, aux États-Unis, et la British Library, au Royaume-Uni. Elle continue de mettre au point des formats MARC pour les monographies et les publications en série, et établit, de concert avec la Canadian Library Association et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, deux comités pour l'étude des normes bibliographiques et des normes MARC; elle a entrepris une édition rétrospective de la bibliographie Canadiana et a mis sur pied un programme décentralisé de catalogage avant publication (CIP) pour les monographies commerciales en anglais et aussi pour des monographies des gouvernements provinciaux. Elle coordonne l'attribution de numéros internationaux normalisés pour les publications en série (ISSN) et les livres (ISBN); elle a élaboré et est en train de mettre sur pied le système DOBIS de catalogage et de recherche catalographique. Enfin, elle a établi un bureau de liaison pour le réseau et entrepris avec la Library of Congress un travail préliminaire portant sur les protocoles de réseaux d'ordinateurs.

2.1 Notices bibliographiques originales

Le plan quinquennal porte en premier lieu sur la généralisation et l'élargissement du traitement bibliographique des ouvrages dans la bibliographie nationale courante, Canadiana, sur la mise à jour plus précise de cette dernière et sur l'amélioration de ses produits de sortie.

Des améliorations seront apportées à l'édition imprimée et à la version sur microfiches de Canadiana: l'inclusion de nouvelles catégories d'ouvrages et un traitement bibliographique plus complet pour ces ouvrages. Le nouveau format de Canadiana (Microfiche), qui comprend une meilleure indexation, est maintenant disponible. La version complémentaire imprimée sera disponible en 1981. Les documents des gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les thèses canadiennes sur microforme feront l'objet d'un catalogage descriptif et analytique plus complet. Le dépôt légal s'étendra aux oeuvres originales sur microformes, qui recevront un traitement bibliographique complet dans Canadiana. Il en sera de même pour d'autres documents audio-visuels et pour les documents produits grâce à de nouvelles techniques.

Le CIP sera étendu aux monographies du gouvernement fédéral et à d'autres gouvernements provinciaux; les ministères ou des éditeurs officiels feront office d'agents de catalogage. On espère qu'il sera possible de prendre des dispositions pour inclure les publications commerciales de langue française.

L'apport du Canada au Système international de données sur les publications en série (ISDS) deviendrait complet au cours de la période de cinq ans et s'étendrait à toutes les publications en série canadiennes courantes, aussi bien qu'à celles qui ont cessé de paraître, avec l'attribution de ISSN et la création et la transmission de notices ordinolingues à la base centrale de données à Paris. La Bibliothèque nationale publiera un répertoire des affectations de blocs d'ISBN aux éditeurs canadiens de langue anglaise.

Pour ce qui est de la bibliographie rétrospective canadienne, un inventaire des monographies canadiennes publié entre 1867 et 1900 paraîtra sur microfiches au cours des trois prochaines années. Toutes les notices de la bibliographie rétrospective sont ajoutées aux fichiers ordinolingues et seront disponibles à l'avenir par l'entremise du Service de distribution des notices MARC (SDNM). Les autres périodes qui seront incluses en priorité dans la bibliographie rétrospective sont les suivantes: 1) 1751-1866, puis 2) 1901-1949. La Bibliothèque nationale se propose d'en arriver à inclure dans la bibliographie rétrospective tous les ouvrages parus entre 1751 (l'introduction de l'imprimerie au Canada) et 1950 (début de Canadiana), puis à combler les lacunes pour les types de publications qui ne sont pas toutes répertoriées actuellement dans Canadiana.

Outre les données bibliographiques canadiennes, le Service de distribution des notices MARC étendra son champ d'activité aux vedettes d'autorité CAN/MARC, à l'INTERMARC de France et au MARC australien. Ultérieurement, il ajoutera, à la demande des usagers, des notices pour d'autres types de documents, comme les cartes géographiques et les documents audio-visuels provenant de source canadienne et de la Library of Congress.

Les projets relatifs au réseau prévoient notamment l'établissement de centres de validation des notices chargés de vérifier les noms et les vedettes-matières ainsi que les zones des notices permettant l'accès aux documents. Cela se fera de façon décentralisée, la Bibliothèque nationale s'occupant en particulier des noms canadiens et de la liaison en cas de conflit avec d'autres centres bibliographiques nationaux et internationaux. Le concept de centre de validation se réalise à l'heure actuelle dans les projets CONSER, (CONversion of SERials) SHARAF (Shared Authority Files), CIP et le programme de répertoire de vedettes-matières de l'Université Laval. Il est probable que les ministères fédéraux et provinciaux serviraient aussi de centres décentralisés d'autorisation pour l'établissement de leurs propres vedettes et pour d'autres accords de validation avec les centres bibliographiques canadiens de même qu'avec les autres centres et organismes bibliographiques nationaux.

2.2 Les normes de bibliothèque

L'élaboration et la diffusion des normes de bibliothèque sont essentielles au concept d'un réseau bibliographique canadien. Des formats de communication MARC ont été établis pour les notices d'autorité et seront établis pour les cartes, les fichiers de données ordinolingues et les notices analytiques. Le travail de normalisation se poursuivra en ce qui a trait aux jeux de caractères pour les écritures non romaines.

Les comités canadiens sur le catalogage et sur le MARC pourraient, dans l'avenir, être élargis; des spécialistes sur divers types de documents y siègeraient, ainsi que d'autres représentants, et ils continueraient de réexaminer les codes et formats à la lumière des exigences du réseau.

Le DOBIS serait utilisé conjointement par les bibliothèques fédérales, et servirait en outre au traitement des services bibliographiques nationaux et internes de la Bibliothèque nationale. Il serait étendu de façon à inclure les modules d'acquisition, de circulation et de contrôle des publications en série à l'usage des bibliothèques fédérales. En tant que système d'appui au centre national du réseau bibliographique canadien, il serait relié aux centres bibliographiques canadiens et internationaux.

2.3 Élaboration et promotion du réseau

La Bibliothèque nationale a élargi sa fonction de planification de réseaux avec l'augmentation de son budget pour la liaison, la consultation avec les réseaux et les consortia régionaux, les services consultatifs, l'organisation d'ateliers, de conférences et de comités, et la publication d'un bulletin technique. Elle propose également d'effectuer de la recherche appliquée, ainsi que des études sur le réseau en général, sur les techniques futures, par exemple Telidon, et sur les besoins des usagers.

La Bibliothèque nationale serait au Canada le point de convergence du Programme général d'information de l'UNESCO par la création d'un comité consultatif et d'un secrétariat pour assurer un apport canadien efficace aux plans et programmes de l'UNESCO. En outre, au nom des bibliothèques canadiennes, la Bibliothèque nationale participerait à l'élaboration d'une politique et d'un plan nationaux sur l'information.

La mise au point et l'exploitation de liaisons informatiques entre les centres nationaux, régionaux, provinciaux et internationaux constituent des éléments essentiels du réseau canadien de bibliothèques. Ces liaisons constitueraient la pierre angulaire d'un réseau coopératif et décentralisé des services bibliographiques et de partage des ressources. La Bibliothèque nationale voudrait établir des liaisons entre son installation DOBIS et les systèmes et les consortia qui existent déjà ou qui se formeront, et ultérieurement avec les autres systèmes provinciaux ou régionaux. En outre, on établirait des liens avec la Library of Congress (dépendant de l'approbation du Congrès), et avec Euronet, et une liaison pour fins de localisation et de livraison des documents avec CAN/OLE. Il pourrait également y avoir à l'avenir des liaisons avec d'autres systèmes de recherche d'information et avec les systèmes de certaines bibliothèques, sur demande, afin de mettre la base de données bibliographiques nationale à leur disposition. L'échéancier est incertain dans ce domaine, car on ne sait pas à quel rythme les nouveaux systèmes se développeront, mais on prévoit la création de plusieurs liaisons avec d'autres systèmes chaque année. Cela devra se faire à même les fonds fédéraux, mais lorsque les liaisons auront été établies, le centre fédéral et les autres systèmes en partageront les frais d'exploitation, selon l'utilisation réelle qu'ils en feront.

3. RÉSEAU DE PARTAGE DES RESSOURCES

La seconde priorité d'ensemble est l'élaboration d'un réseau de partage des ressources ayant principalement pour objectifs d'assurer dans la mesure du possible la disponibilité à l'intérieur du pays des ouvrages dont les Canadiens ont besoin, de maintenir les collections de ressources à un niveau suffisant et de partager efficacement les ressources entre les bibliothèques, de façon à utiliser au mieux les fonds disponibles.

Le partage des ressources de bibliothèque dépendrait d'un réseau composé des éléments suivants

- un centre national de prêt des périodiques et des documents gouvernementaux;
- un centre de distribution des documents marginaux;
- des collections nationales au niveau fédéral, s'appuyant sur un réseau de bibliothèques de ressources à travers le pays; ce réseau serait financé à même les subventions accordées pour le développement des collections;
- des enquêtes sur les ressources;
- des services accrus au Centre canadien d'échange du livre et au Biblioservice multilingue, pour répondre à la demande;
- un programme de coordination des services de bibliothèque pour les handicapés.

Dans ce domaine, la Bibliothèque nationale tient déjà des catalogues collectifs et publie des listes collectives; elle offre un service de localisation et prête des ouvrages de ses propres collections. Elle effectue également des enquêtes sur les ressources des bibliothèques canadiennes et administre le Biblioservice multilingue et le Centre canadien d'échange du livre pour la redistribution de livres en surplus.

3.1 Centre national de prêt

En ce qui a trait au centre national de prêt, il faudrait monter d'abord une collection de périodiques et, plus tard, de publications gouvernementales. Il s'agirait d'un centre de première instance, capable de répondre au moins à 70 pour cent des demandes. Il s'appuierait sur un réseau de bibliothèques auxiliaires dans des domaines spécialisés avec lesquelles il passerait des contrats. Le centre serait indépendant des services de bibliographie et de recherche de la Bibliothèque nationale, et serait organisé de façon à assurer des services rapides de photocopie et de prêt avec un minimum de frais généraux. Ce centre ne saurait être logé dans l'immeuble actuel de la Bibliothèque nationale, qui n'est de toute façon pas adaptée à des fonctions qui sont appelées à changer rapidement dans l'avenir. La conception du centre de prêt ressemble assez étroitement à celle du British Lending Library à Boston Spa, mais à une échelle plus petite.

La planification et l'étude de faisabilité du centre, ainsi que la mise en oeuvre du service de périodiques, prendraient deux ans. Au cours de la deuxième année, une étude de livraison des documents serait entreprise, pour examiner la meilleure façon d'acheminer les documents dans un pays aussi vaste que le Canada, par exemple le fret aérien, le camionnage, la télécopie, l'électronique, les messageries, etc. Les documents gouvernementaux s'ajouteraient plus tard à la collection du centre; les vastes collections de documents canadiens, étrangers et internationaux que possède la Bibliothèque serviraient de base, mais seraient réorganisées pour le prêt plutôt que pour les services de recherche. Les collections actuelles seraient augmentées par d'autres échanges internationaux.

Après l'établissement d'une collection nationale de périodiques destinés au prêt, un centre de distribution pour les documents non publiés serait mis sur pied et incorporé au centre national de prêt. Ce programme pourrait être devancé avec l'adoption du projet de loi sur la liberté de l'information, qui prévoit l'accès à l'information gouvernementale. Ce centre de distribution commencerait par rendre disponibles les rapports techniques et les rapports de recherche du gouvernement, sous forme de photocopies ou de microfiches, et étendrait graduellement son activité aux rapports inédits provenant d'autres sources canadiennes, ainsi qu'aux documents municipaux semi-publiés dont le tirage est extrêmement limité. L'accès à cette collection se ferait grâce à un système de recherche d'information, avec livraison directe des documents au centre de prêt.

Le centre de prêt fonctionnerait en étroite liaison avec les opérations de prêt de l'ICIST, pour les documents scientifiques et techniques, et assurerait ainsi un programme multidisciplinaire destiné aux usagers. Il percevrait des droits pour les prêts et les photocopies, en fonction du coût direct du service, et rembourserait les bibliothèques auxiliaires pour les prêts faits au nom du centre. Ainsi, les droits engloberaient la recherche, la photocopie, la télécopie, la distribution et le paiement aux bibliothèques auxiliaires, mais ne comprendraient ni les frais généraux, ni le coût du développement et du maintien de la collection.

Les opérations du centre de prêt s'appuieraient sur des catalogues collectifs et des listes collectives, dont la nature se modifierait graduellement en raison des opérations du centre de prêt et des liaisons informatiques avec les autres systèmes de bibliothèque. Par exemple, s'il existait un service rapide de prêt pour toutes les publications en série demandées fréquemment, les catalogues collectifs pourraient être réservés à des domaines plus spécialisés. Cependant,

la Bibliothèque nationale prévoit produire un catalogue collectif complet pour les sciences humaines et les humanités; l'entrée de ce matériel dans le DOBIS progresse bien et il devrait être disponible dans le système CAN/OLE.

Le catalogue collectif des livres sera chargé dans le DOBIS pour toutes les acquisitions courantes à compter de l'année prochaine, et les liaisons par terminaux ou ordinateurs donneront accès aux documents d'autres systèmes. L'avenir du catalogue collectif actuel fera l'objet d'une étude destinée à déteminer si le catalogue devrait être converti sous forme ordinolingue, en totalité ou en partie, ou encore publié sur microfiches, converti en numérique sous forme d'image de cartes avec points d'accès se prêtant à la recherche (technique nouvelle actuellement à l'étude par la Library of Congress), ou laissé tel quel. Les statistiques d'utilisation donneraient une meilleure idée de l'effet des systèmes en direct et du centre de prêt sur l'ancien catalogue collectif, et permettraient de définir son importance relative et de déterminer dans quelle mesure il serait rentable de le rendre plus directement disponible. Le catalogue continuerait d'être utilisé à la Bibliothèque nationale, mais servirait naturellement moins lorsque la documentation courante n'y serait plus ajoutée.

3.2 Bibliothèques de ressources nationales

Un des éléments essentiels à l'élaboration d'un réseau de ressources est l'identification et la désignation de bibliothèques de ressources nationales auxiliaires et l'obtention d'un financement suffisant pour le maintien de leurs collections. Des subventions fédérales annuelles devraient être affectées au maintien des collections auxiliaires de tout le pays. Ces fonds ne seraient pas nécessairement administrés par la Bibliothèque nationale, mais cette dernière aurait un rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique de financement et dans l'identification des bibliothèques de ressources. Les bibliothèques de ressources nationales du gouvernement fédéral seraient identifiées d'abord et les autres bibliothèques de ressources plus tard. L'on négocierait des accords avec ces bibliothèques au sujet de leurs fonctions comme auxiliaires au centre de prêt et l'on établirait un réseau de référence permettant à ces bibliothèques de servir d'auxiliaires dans les domaines de la consultation et de la recherche. La Bibliothèque nationale continuerait à accorder des contrats pour la conduite d'enquêtes sur les ressources des collections canadiennes, afin d'identifier les points forts et les points faibles des bibliothèques canadiennes. Elle conserverait elle-même quelques collections spéciales en dehors du domaine des études canadiennes, pour combler les lacunes des autres bibliothèques de recherche; elle garderait, par exemple, sa collection sur les arts du spectacle et ses autres collections spéciales comme la collection Vanier sur la famille, ses collections hébraïque, hollandaise, etc. ainsi que celles qui portent sur la philatélie et l'histoire du livre. La plupart de ces collections ont été établies ou enrichies grâce à des dons.

3.3 Centre canadien d'échange du livre

Le Centre canadien d'échange du livre recevrait des fonds supplémentaires afin de pouvoir distribuer plus rapidement les documents, fournir des listes plus fréquentes et plus complètes des documents disponibles, et répondre aux demandes individuelles. Le Centre canadien d'échange du livre serait aussi une source première de périodiques déjà parus pour le centre de prêt des périodiques.

3.4 Service aux groupes d'usagers spéciaux

Le Biblioservice multilingue devra bénéficier de ressources accrues pour répondre à la demande actuelle et satisfaire aux besoins futurs, en enrichissant les collections qu'il possède déjà et en acquérant des documents dans d'autres langues. En effet, ce service ne peut répondre à la demande, à l'heure actuelle.

La Bibliothèque nationale voudrait établir en 1980-1981, à l'occasion de l'Année internationale des handicapés, un programme à l'intention des handicapés visuels et physiques. La création d'un catalogue collectif des documents destinés aux handicapés et d'un répertoire des travaux en cours, la mise en oeuvre de services consultatifs, ainsi que l'élaboration et la promotion de normes seraient des éléments importants de ce programme, qui sera fondé sur la planification déjà faite à la Bibliothèque nationale entre 1976 et mars 1979.

4. ÉTUDES CANADIENNES ET CONSERVATION

Les études canadiennes font partie intégrante du mandat de la Bibliothèque nationale, qui consiste à conserver et sauvegarder le patrimoine littéraire et culturel du Canada, de même qu'à diffuser et promouvoir l'information sur le Canada au pays et à l'étranger. Les études canadiennes viennent en troisième lieu dans l'ordre de priorité, parce qu'il s'agit d'une activité à long terme et que la Bibliothèque nationale fait déjà beaucoup dans ce domaine. L'extension des services bibliographiques et des réseaux de ressources, afin d'aider toutes les bibliothèques du pays à fournir un service direct à leurs usagers, est en effet plus urgente que l'amélioration des services de la Bibliothèque nationale à Ottawa.

Dans le domaine des études canadiennes et de la conservation, il faudrait étendre aux formes nouvelles le traitement des documents de bibliothèque canadiens; combler les lacunes des collections de la Bibliothèque nationale en ce qui a trait aux publications canadiennes; acquérir, outre les documents répertoriés dans Canadiana, des documents utiles à des études approfondies sur le Canada; embaucher des spécialistes dans les divers domaines relatifs au Canada; créer un réseau d'orientation; promouvoir la bibliographie canadienne et établir un programme national de conservation des documents de bibliothèque.

4.1 Les études canadiennes

La Bibliothèque nationale possède déjà une collection substantielle de documents canadiens, grâce au dépôt légal des monographies, des publications en série, des enregistrements sonores et des ensembles éducatifs. Elle assure des services de référence aux chercheurs et aux bibliothèques. Le contenu de ses collections peut être prêté aux autres bibliothèques.

Le plan propose d'étendre le traitement des documents canadiens et d'améliorer leur diffusion à travers le pays. Il est à noter que le contrôle bibliographique de tous les documents canadiens, tant selon les normes de traitement actuel que selon les normes élargies, a déjà été décrit dans la section portant sur le réseau de services bibliographiques.

Le dépôt légal serait étendu aux documents sur microformes. Comme beaucoup de publications originales se font maintenant sous cette forme, il est urgent de les acquérir toutes. On ne propose pas le dépôt légal central des journaux,

puisque la Bibliothèque nationale possède déjà la principale collection de journaux du pays, mais plutôt l'établissement d'un système de dépôt décentralisé des journaux, par le biais d'ententes avec les provinces, de façon à couvrir les journaux locaux et régionaux; naturellement, les journaux des grandes villes sont déjà recueillis par la Bibliothèque nationale. Le dépôt légal serait également étendu aux cartes et aux autres documents réalisés grâce aux nouvelles techniques audio-visuelles.

On fait des améliorations au Service des thèses canadiennes sur microfiches afin d'offrir des prix concurrentiels, établir un temps de roulement satisfaisant et publier des listes annuelles à jour. Ce service s'étend maintenant à presque toutes les universités canadiennes.

La Bibliothèque fera des efforts soutenus pour combler les lacunes de sa collection rétrospective de documents canadiens, qui ne sont pas soumis au dépôt légal, en épurant les collections existantes qui ne sont pas cataloguées, en y incorporant les publications nécessaires et en étudiant ses collections en profondeur pour préparer des listes de desiderata. Afin de contrer les effets de l'inflation, il est proposé d'augmenter de 15 pour cent par année le budget des livres, pour l'achat de publications canadiennes rétrospectives et de publications étrangères sur des sujets canadiens; il faudrait également $100 000 de plus par année. Le domaine des études canadiennes doit être défini plus clairement et la Bibliothèque nationale doit réviser sa politique d'acquisition, afin de se concentrer sur les documents complémentaires liés aux études canadiennes, par exemple les études comparatives étrangères sur le gouvernement des États fédéraux, l'histoire de France et d'Angleterre, l'immigration au Nouveau Monde, le bilinguisme et d'autres sujets importants et intéressants pour le Canada.

La Bibliothèque s'occuperait plus activement de l'acquisition de documents canadiens qui ne sont pas soumis au dépôt légal: manuscrits littéraires et musicaux, rapports annuels des entreprises et des sociétés, et documents municipaux.

La Bibliothèque se propose d'élargir ses services de référence, d'orientation et de consultation en embauchant des spécialistes sur des sujets canadiens, pour travailler à constituer les collections et à aider les chercheurs. Ces spécialistes seraient recrutés dans les secteurs suivants: affaires autochtones, sciences sociales (sciences politiques, sociologie, anthropologie, économie, affaires, administration publique), arts du spectacle, histoire et littérature du Canada, et études multiculturelles. Ces spécialistes aideraient également au développement et à la promotion de la bibliographie canadienne. Grâce au DOBIS, la Bibliothèque nationale pourrait sélectionner et produire des bibliographies spécialisées sur des sujets canadiens, et déterminer l'apport canadien aux bases internationales de données. On prévoit par ailleurs l'établissement d'un centre de distribution des bibliographies canadiennes en cours (qui s'occuperait surtout de publier une liste de travaux inédits de recherche bibliographique) et le financement de bibliographies sur des sujets canadiens.

La Bibliothèque nationale voudrait ajouter au système CAN/OLE des bases de données dans le domaine des sciences sociales. Il publierait un guide des bases de données ordinolingues.

On prévoit mettre sur pied un réseau coopératif d'orientation dans des domaines spécialisés, d'abord dans les bibliothèques fédérales puis dans d'autres bibliothèques d'appoint.

Pour garder le contact avec les usagers canadiens, les programmes de relations extérieures devront être élargis: les Nouvelles de la Bibliothèque nationale seront publiées plus fréquemment et la Bibliothèque nationale se fera mieux représenter aux conférences régionales. On propose en outre des expositions itinérantes sur des livres et des sujets canadiens, et des productions audio-visuelles sur les services de la Bibliothèque nationale.

L'accès aux collections de la Bibliothèque nationale, problème chronique par suite du manque de personnel et de la priorité qui a toujours été accordée aux services externes au détriment des projets internes, sera amélioré grâce à la conversion rétrospective des catalogues internes à un format ordinolingue et au catalogage des collections qui ne sont pas encore cataloguées.

4.2 Conservation de documents de bibliothèque

La conservation des documents de bibliothèque constitue un élément essentiel du regroupement et de la préservation de notre patrimoine national. La Bibliothèque nationale compte commencer à élaborer un plan national de conservation, qui comprendrait des programmes de formation et des services consultatifs. On propose d'embaucher un spécialiste de la micrographie et de consacrer des fonds à la préservation sur microfilms, particulièrement en ce qui a trait aux journaux, et d'établir un répertoire des copies principales des microformes canadiennes.

La Bibliothèque nationale compte entreprendre la désacidification des documents canadiens, d'abord dans ses propres collections, puis dans les autres collections, lorsqu'il s'agira d'exemplaires uniques. En outre, elle tentera l'établissement de centres de désacidification régionaux capables de répondre aux besoins immédiats dans le reste du Canada.

5. CONCLUSION

Le présent document décrit dans ses grandes lignes le plan quinquennal établi par la Bibliothèque nationale pour la mise sur pied d'un réseau canadien de bibliothèques. Un réseau national décentralisé permettrait non seulement le partage des notices bibliographiques, mais également la mise en commun des documents et des connaissances. Certains services fondamentaux pourraient être centralisés, par exemple l'établissement de notices bibliographiques originales normalisées et la fourniture de photocopies d'articles de périodiques. La Bibliothèque nationale, à titre de centre de ce réseau national, jouerait un rôle de coordination, mais conclurait également des ententes avec d'autres bibliothèques, par exemple, pour la création de notices et pour des services dans les domaines du prêt et de la référence. Le gouvernement fédéral devrait financer le maintien des collections nationales de ressources, la recherche sur le réseau et la création de liaisons à l'intérieur de celui-ci.

Cette annexe ne constitue qu'un aperçu du long travail de planification entrepris par la Bibliothèque nationale pour déterminer son propre rôle dans la mise en oeuvre d'un réseau national de bibliothèques, qui permette à ces dernières de continuer à fonctionner de façon satisfaisante à une époque de restrictions financières et à fournir aux Canadiens l'information dont ils ont besoin. Ce plan n'est ni définitif ni immuable. Le but d'un réseau national est de servir le mieux possible les intérêts et les besoins de ses membres. L'important, c'est le partage, et le réseau à tous ses paliers devrait être capable de réagir aux besoins

changeants de ses parties constituantes. C'est donc dans cet esprit que la Bibliothèque nationale a préparé son plan quinquennal, dont le scénario a été décrit ici.

APPENDIX 3
National Library Act

This text includes the amendments to Section 9 of the N.L. Act adopted by Parliament in 1977

ANNEXE 3
Loi concernant la Bibliothèque nationale

Ce texte comprend les amendements à l'article 9 de la Loi de la B.N. adoptés par le Parlement en 1977

17-18 ELIZABETH II

CHAPTER 47

An Act respecting the National Library

[*Assented to 27th June, 1969*]

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

17-18 ELIZABETH II

CHAPITRE 47

Loi concernant la Bibliothèque nationale

[*Sanctionnée le 27 juin 1969*]

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *National Library Act*.

TITRE ABRÉGÉ

Titre abrégé

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur la Bibliothèque nationale*.

INTERPRETATION

Definitions.

2. In this Act,

"Board"

(a) "Board" means the National Library Advisory Board established pursuant to section 9;

"Book"

(b) "book" means library matter of every kind, nature and description and includes any document, paper, record, tape or other thing published by a publisher, on or in which information is written, recorded, stored or reproduced;

"Library"

(c) "Library" means the National Library;

"Minister"

(d) "Minister" means the Secretary of State of Canada; and

"Published in Canada"

(e) "published in Canada" means released in Canada for public distribution or sale, otherwise than by Her Majesty in right of a province or by a municipality.

INTERPRÉTATION

Définitions

2. Dans la présente loi,

«Conseil»

a) «Conseil» désigne le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale créé en conformité de l'article 9;

«livre»

b) «livre» désigne les articles de bibliothèque de toute sorte, de toute nature et de toute désignation et s'entend également de tout document, tout écrit, tout disque, toute bande magnétique ou autre chose, publiés par un éditeur, où sont écrites, enregistrées, conservées ou reproduites des informations;

«Bibliothèque»

c) «Bibliothèque» désigne la Bibliothèque nationale;

«Ministre»

d) «Ministre» désigne le Secrétaire d'État du Canada; et

«publié au Canada»

e) «publié au Canada» signifie mis en circulation au Canada en vue d'une distribution ou d'une vente publiques, autrement que par Sa Majesté du chef d'une province ou par une municipalité.

National Library continued

3. (1) The National Library established under section 3 of the Act referred to in section 16 is hereby continued.

Maintien de la Bibliothèque nationale

3. (1) La Bibliothèque nationale créée en vertu de l'article 3 de la loi mentionnée à l'article 16 est par la présente maintenue.

Books

(2) Every book placed in the care and custody of the National Librarian or delivered to or otherwise acquired by the National Librarian pursuant to this Act, otherwise than by loan, is vested in Her Majesty and forms part of the Library.

(2) Tout livre confié aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale ou qui lui est livré ou est d'une autre façon acquis par lui en conformité de la présente loi, autrement qu'à titre de prêt, appartient à Sa Majesté et fait partie de la Bibliothèque. Livres

ADMINISTRATION OF LIBRARY

ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Minister

4. The Minister shall preside over and has the supervision of the management and direction of the Library.

4. Le Ministre préside à la gestion et à la direction de la Bibliothèque et en a la surveillance. Ministre

National Librarian

5. (1) The Governor in Council may appoint an officer to be called the National Librarian.

5. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire à titre de directeur général de la Bibliothèque nationale. Directeur général de la Bibliothèque nationale

Idem

(2) The National Librarian has the rank and status of a deputy head of a department and, subject to section 4, has the management and direction of the Library.

(2) Le directeur général de la Bibliothèque nationale a rang de sous-ministre et, sous réserve des dispositions de l'article 4, il gère et dirige la Bibliothèque. Idem

Tenure and salary

(3) The National Librarian holds office during pleasure and shall be paid such salary as is fixed by the Governor in Council.

(3) Le directeur général de la Bibliothèque nationale est nommé à titre amovible et perçoit le traitement que fixe le gouverneur en conseil. Mandat et traitement

Associate National Librarian

6. (1) The Governor in Council may appoint an officer to be called the Associate National Librarian.

6. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire à titre de directeur général adjoint. Directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale

Idem

(2) The Associate National Librarian shall assist the National Librarian in the performance of his duties under this Act and shall act as National Librarian in the event of the absence or incapacity of the National Librarian or if the office of National Librarian is vacant.

(2) Le directeur général adjoint de la Bibliothèque nationale seconde le directeur général dans l'exercice des fonctions qui lui incombent en vertu de la présente loi. Il fait fonction de directeur général de la Bibliothèque nationale en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier ou en cas de vacance du poste de directeur général. Idem

Tenure and salary

(3) The Associate National Librarian holds office during pleasure and shall be paid such salary as is fixed by the Governor in Council.

(3) Le directeur général adjoint est nommé à titre amovible et perçoit le traitement que fixe le gouverneur en conseil. Mandat et traitement

POWERS AND DUTIES OF NATIONAL LIBRARIAN

ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Powers and duties of Librarian

7. (1) Subject to the direction of the Minister, the National Librarian shall generally manage and direct the Library in such a manner that the facilities of the

7. (1) Sous réserve des instructions du Ministre, le directeur général de la Bibliothèque nationale gère et dirige la Bibliothèque de façon à la mettre à la disposition Attributions du directeur général

Library may be made available to the Government and people of Canada to the greatest extent consistent with the sound administration of the Library, and to that end may

(a) undertake the collection, by purchase or otherwise, of books for the Library;

(b) compile and maintain a national union catalogue in which the contents of the principal library collections throughout Canada may be listed;

(c) compile and publish a national bibliography in which books produced in Canada, written or prepared by Canadians or of special interest or significance to Canada may be noted and described;

(d) lend, sell or otherwise dispose of books forming part of the Library; and

(e) enter into book exchange agreements with libraries and other institutions in or outside Canada.

du gouvernement et de la population du Canada dans la plus large mesure compatible avec sa bonne administration et peut, à cette fin,

a) collectionner, par acquisition à titre onéreux ou gratuit, des livres pour la Bibliothèque;

b) compiler et tenir un catalogue collectif national dans lequel peut être inscrit le contenu des principales collections de bibliothèques du Canada;

c) compiler et publier une bibliographie nationale dans laquelle peuvent être notés et décrits les livres produits au Canada, écrits et préparés par des Canadiens ou présentant un intérêt spécial ou une importance particulière pour le Canada;

d) prêter ou vendre des livres de la Bibliothèque ou autrement en disposer; et

e) conclure avec des bibliothèques et autres institutions du Canada ou d'ailleurs des accords pour l'échange de livres.

Coordination of certain library services

(2) Subject to the direction of the Governor in Council, the National Librarian may coordinate the library services of departments, branches and agencies of the Government of Canada including

(a) the acquisition and cataloguing of books;

(b) the supply of professional advice, supervision and personnel; and

(c) the provision of modern information storage and retrieval services including photocopying and microfilming services, electronic and other automated data processing services and facsimile or other communication of information services.

(2) Sous réserve des instructions du gouverneur en conseil, le directeur général de la Bibliothèque nationale peut coordonner les services de bibliothèque des ministères, départements, directions ou organismes du gouvernement du Canada, notamment

Coordination de certains services de bibliothèque

a) l'acquisition et le catalogage des livres;

b) la fourniture de conseils techniques, de surveillants et de personnel; et

c) la fourniture de services modernes de conservation et de recouvrement des informations, notamment les services de photocopie et de microfilmage ainsi que les services électroniques et autres services automatisés de traitement des informations et les services de communication des informations par fac-similé ou autrement.

Agreements respecting library services

8. The National Librarian may, on terms and conditions approved by the Minister, enter into agreements with libraries and library and educational associations and institutions in and outside Canada in

8. Le directeur général de la Bibliothèque nationale peut, selon les modalités approuvées par le Ministre, conclure, avec des bibliothèques et des associations et institutions s'occupant de bibliothèques et

Accords concernant des services de bibliothèque

173

respect of library services, including library services referred to in subsection (2) of section 7.

d'éducation au Canada et ailleurs, des accords portant sur les services de bibliothèque, notamment les services mentionnés au paragraphe (2) de l'article 7.

NATIONAL LIBRARY ADVISORY BOARD

CONSEIL CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

National Library Advisory Board

9. (1) The Governor in Council may establish a Board, to be known as the National Library Advisory Board, to advise and assist the National Librarian in the organization and development of the Library and to advise and assist in the development of the relations of the Library with other libraries and library and educational associations and institutions.

9. (1) Le gouverneur en conseil peut créer un Conseil, appelé Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, chargé d'une part de conseiller et d'aider le directeur général de la Bibliothèque nationale à organiser et développer la Bibliothèque et de contribuer d'autre part, par ses conseils et son aide, à développer les rapports de la Bibliothèque avec d'autres bibliothèques et avec des associations et institutions s'occupant de bibliothèques et d'éducation. Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale

Membership of Board

"(2) The membership of the Board shall consist of

(*a*) the National Librarian;

(*b*) the Parliamentary Librarian and the Dominion Archivist, who shall be members *ex officio*;

"(*c*) four other persons, one each representing and nominated by the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council, the Association of Universities and Colleges of Canada and the National Research Council of Canada; and"

(*d*) eleven other persons, at least five of whom shall be professional librarians and each of whom shall be appointed by the Governor in Council to hold office for a term of not more than four years."

«(2) Le Conseil se compose

a) du directeur général de la Bibliothèque nationale;

b) du bibliothécaire parlementaire et de l'archiviste fédéral, qui sont membres de droit;

«*c*) de quatre autres personnes respectivement nommées par le Conseil des Arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines, l'Association des universités et collèges du Canada et le Conseil national de recherches du Canada pour les représenter; et»

d) de onze autres personnes, dont au moins cinq sont des bibliothécaires diplômés et qui sont toutes nommées par le gouverneur en conseil pour un mandat de quatre ans au maximum.» Composition du Conseil

Chairman of Board

(3) The Board may, with the approval of the Governor in Council, elect one of its members to be Chairman of the Board.

(3) Le Conseil peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, élire un de ses membres à la présidence du Conseil. Président du Conseil

Eligibility for re-appointment

(4) A person appointed pursuant to paragraph (*d*) of subsection (2) who has served as a member of the Board for two consecutive terms is not, during the twelve months following the completion of his second term, eligible for reappointment.

(4) Une personne nommée en conformité de l'alinéa *d*) du paragraphe (2) qui a rempli deux mandats consécutifs en qualité de membre du Conseil ne peut, pendant les douze mois qui suivent la fin de son second mandat, être renommée. Condition à remplir pour pouvoir être nommé de nouveau

Remuneration

(5) Each member of the Board who is not an employee of Her Majesty, an agent

(5) Tout membre du Conseil qui n'est pas employé de Sa Majesté, mandataire de Rémunération

of Her Majesty or the Canada Council shall be paid, for each day he attends any meeting of the Board or any committee of the Board, such remuneration therefor as may be approved by the Governor in Council.

Expenses

(6) Each member of the Board is entitled to be paid reasonable travelling and living expenses while absent from his ordinary place of residence in connection with the work of the Board.

Rules

(7) The Board may, with the approval of the Minister, make rules governing its procedure and the conduct of the work of the Board, including the establishment of committees of the Board.

Sa Majesté ou du Conseil des Arts du Canada perçoit, pour chaque jour au cours duquel il assiste à une réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil, la rémunération y afférente que peut approuver le gouverneur en conseil.

Dépenses

(6) Tout membre du Conseil a le droit de percevoir des frais raisonnables de voyage et de subsistance lorsque les travaux du Conseil l'amènent à s'absenter de son lieu ordinaire de résidence.

Règles

(7) Le Conseil peut, avec l'approbation du Ministre, établir les règles qui gouvernent sa procédure et la conduite de ses travaux, notamment la création de ses comités.

TRANSFER OF BOOKS

TRANSFERT DE LIVRES

Transfer of books

10. (1) The Governor in Council may direct that the books in the care or custody of any department, branch or agency of the Government of Canada be transferred from that department, branch or agency and placed in the care and custody of the National Librarian.

Transfert de livres

10. (1) Le gouverneur en conseil peut ordonner que les livres confiés aux soins ou à la garde de quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada soient transférés et confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale.

Surplus books

(2) Notwithstanding the *Surplus Crown Assets Act*, all books that have become surplus to the requirements of any department, branch or agency of the Government of Canada shall be placed in the care and custody of the National Librarian.

Surplus de livres

(2) Nonobstant la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, tous les livres qui ne sont plus nécessaires à quelque ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada doivent être confiés aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale.

Application of *Surplus Crown Assets Act*

(3) The *Surplus Crown Assets Act* does not apply to any books placed in the care and custody of, delivered to or otherwise acquired by the National Librarian pursuant to this Act.

Application de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*

(3) La *Loi sur les biens de surplus de la Couronne* ne s'applique à aucun livre confié aux soins et à la garde du directeur général de la Bibliothèque nationale ou à lui livré ou par lui autrement acquis en conformité de la présente loi.

NEW PUBLICATIONS

NOUVELLES PUBLICATIONS

Legal deposit of new books

11. (1) Subject to this section and the regulations, the publisher of a book published in Canada shall, at his own expense and within one week from the date of publication, send two copies of the book to the National Librarian, who shall give

Dépôt légal de nouveaux livres

11. (1) Sous réserve du présent article et des règlements, l'éditeur d'un livre publié au Canada, doit, à ses propres frais et dans le délai d'une semaine à compter de la date de publication, envoyer deux exemplaires du livre au directeur général de la

to the publisher a written receipt for the book.

Bibliothèque nationale qui lui en donnera récépissé.

Value of copies

(2) Where the retail value of a book published in Canada exceeds fifty dollars, the publisher of the book is deemed to have complied with the requirements of this section if, at his own expense and within one week from the date of publication, he sends to the National Librarian one copy of the book, equal in quality to the best quality produced.

(2) Lorsque la valeur au détail d'un livre publié au Canada excède cinquante dollars, l'éditeur du livre est censé s'être conformé aux exigences du présent article s'il envoie au directeur général de la Bibliothèque nationale, à ses propres frais et dans le délai d'une semaine à compter de la date de publication, un seul exemplaire du livre, pourvu que cet exemplaire soit de qualité égale à la meilleure qualité produite. Valeur des exemplaires

Regulations

(3) The Minister may make regulations

(a) respecting the quality of the copies required to be sent to the National Librarian of any book the copies of which are not of uniform quality;

(b) prescribing the classes or kinds of books in respect of which only one copy is required to be sent to the National Librarian; and

(c) prescribing the classes or kinds of books in respect of which no copies are required to be sent to the National Librarian unless specifically requested by him.

(3) Le Ministre peut établir des règlements

a) concernant la qualité des exemplaires à envoyer au directeur général de la Bibliothèque nationale pour tout livre dont les exemplaires ne sont pas de qualité uniforme;

b) prescrivant les catégories ou genres de livres dont il suffit d'envoyer un seul exemplaire au directeur général de la Bibliothèque nationale; et

c) prescrivant les catégories ou genres de livres pour lesquels l'envoi d'exemplaires au directeur général de la Bibliothèque nationale n'est exigé qu'à la demande spéciale de ce dernier. Règlements

Offence and punishment

(4) Every publisher of a book published in Canada who contravenes or fails to comply with any provision of this section or the regulations is guilty of an offence and is liable on summary conviction to a fine not exceeding one hundred and fifty dollars.

(4) Tout éditeur d'un livre publié au Canada qui enfreint l'une quelconque des dispositions du présent article ou des règlements ou qui ne s'y conforme pas est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cent cinquante dollars. Infractions et peines

FINANCIAL

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Purchase Account

12. (1) There shall be credited to the special account in the Consolidated Revenue Fund, called the National Library Purchase Account, all amounts appropriated by Parliament in any fiscal year for the purpose of acquiring books for the Library.

12. (1) Le compte spécial du Fonds du revenu consolidé, appelé Compte d'achat de la Bibliothèque nationale, est crédité de toutes les sommes affectées par le Parlement, au cours d'une année financière quelconque, à l'acquisition de livres pour la Bibliothèque. Compte d'achat

Expenditures for books

(2) Any amounts required for the purpose of acquiring books for the Library,

(2) Toutes sommes requises aux fins d'acquisition de livres pour la Bibliothèque, Frais d'acquisition de livres

including any costs in connection with such acquisitions, may be paid out of amounts credited to the National Library Purchase Account.

y compris les frais accessoires de l'acquisition, peuvent être payées sur les crédits du Compte d'achat de la Bibliothèque nationale.

Special Operating Account

(3) There shall be credited to the special account in the Consolidated Revenue Fund, called the National Library Special Operating Account, all amounts received for the purpose of the Library by way of donation, bequest or otherwise.

(3) Le compte spécial du Fonds du revenu consolidé, appelé Compte spécial d'exploitation de la Bibliothèque nationale, est crédité de toutes les sommes reçues, pour les fins de la Bibliothèque, sous forme de dons, de legs ou autrement. Compte spécial d'exploitation

Amounts required

(4) Subject to subsection (2), all amounts required for the purposes of this Act may be paid out of the National Library Special Operating Account or out of any moneys appropriated by Parliament therefor.

(4) Sous réserve du paragraphe (2), toutes les sommes requises aux fins de la présente loi peuvent être payées sur les crédits du Compte spécial d'exploitation de la Bibliothèque nationale ou sur les deniers affectés à cet effet par le Parlement. Sommes requises

Annual Report

13. The National Librarian shall within three months after the end of each fiscal year submit to the Minister a report, in the form required by the Minister, of all proceedings under this Act for the fiscal year, and the Minister shall lay the report before Parliament within fifteen days after the receipt thereof or, if Parliament is not then sitting, on any of the first fifteen days next thereafter that Parliament is sitting.

13. Le directeur général de la Bibliothèque nationale doit, dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année financière, soumettre au Ministre, en la forme prescrite par ce dernier, un rapport sur tout ce qui a été fait en vertu de la présente loi pendant l'année financière, et le Ministre doit déposer le rapport au Parlement dans les quinze jours qui suivent sa réception ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite. Rapport annuel

TRANSITIONAL AND REPEAL

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET ABROGATION

Librarian continued in office

14. The person who, immediately before the coming into force of this Act, held the office of National Librarian under the Act referred to in section 16 shall be deemed to have been appointed National Librarian under this Act.

14. La personne qui, immédiatement avant l'entrée en vigueur de la présente loi, occupait le poste de bibliothécaire national en vertu de la loi mentionnée à l'article 16 est censée avoir été nommée directeur général de la Bibliothèque nationale en vertu de la présente loi. Le bibliothécaire national devient directeur général de la Bibliothèque nationale

Repeal of R.S., c. 55, s. 52

15. Section 52 of the *Copyright Act* is repealed.

15. L'article 52 de la *Loi sur le droit d'auteur* est abrogé. Abrogation de l'art. 52 du c. 55 des S.R.

Repeal of R.S., c. 330

16. The *National Library Act*, chapter 330 of the Revised Statutes of 1952, is repealed.

16. La *Loi sur la Bibliothèque nationale*, qui constitue le chapitre 330 des Statuts revisés de 1952, est abrogée. Abrogation du c. 330 des S.R.

COMMENCEMENT

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Coming into force

17. This Act shall come into force on a day to be fixed by proclamation.

17. La présente loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation. Entrée en vigueur

THE QUEEN'S PRINTER—L'IMPRIMEUR DE LA REINE
Ottawa, 1969

1099

182

ANNEXE 3

Texte de

la décision du Comité du Cabinet sur la diffusion de l'information scientifique et technique, 11 décembre 1969

Comité du Cabinet sur la culture et l'information

DÉCISION DU COMITÉ

Réunion du 11 décembre 1969

Diffusion de l'information scientifique et technique

Le Comité convient de ce qui suit:

(a) conformément au paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi concernant la Bibliothèque nationale, le Gouverneur en conseil charge le Conseil national de recherches, sous la direction du Directeur général de la Bibliothèque nationale, de mettre au point, en collaboration avec les autres organismes d'information existants, un système national d'information scientifique et technique couvrant les sciences naturelles et le génie;

(b) le Conseil national de recherches est autorisé à nommer à cette fin un conseil consultatif qui sera chargé d'établir une politique générale relative aux services d'information scientifique et technique au Canada, et de donner des conseils sur la mise en oeuvre de cette politique; la Bibliothèque nationale sera représentée à ce conseil;

(c) sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, les services d'information scientifique et technique dispensés par le Conseil national de recherches seront financés à même un crédit parlementaire distinct.

CONFIRMÉ PAR LE CABINET LE 19 DÉCEMBRE, 1969.

A NOTER qu'il n'existe pas de traduction officielle de ce document; il a été traduit par le personnel de la Bibliothèque nationale et ne doit pas servir de version française officielle.

ANNEXE 4

Liste des institutions et des particuliers qui ont présenté un mémoire sur le rôle de la Bibliothèque nationale

Associations

Comité consultatif de l'Association des facultés de médecine du Canada sur les bibliothèques des facultés de médecine

Association des universités et des collèges du Canada

Atlantic Provinces Library Association

British Columbia Library Association

Association canadienne des sciences de l'information

Association canadienne des bibliothèques de droit

Association canadienne des études de bibliothécaires

Association des bibliothèques de recherche au Canada

Canadian Library Association

Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral

Conseil de recherches sur les humanités du Canada

Library Association of Alberta

Queen's University Library Council

Société royale du Canada

Fédération canadienne des sciences sociales

Organismes gouvernementaux

Agriculture Canada, Division des bibliothèques

Alberta, Ministère de la Culture

Conseil du Trésor, Direction des programmes, Division de la défense, des affaires extérieures et culturelles

Bibliothèque du ministère de la Consommation et des Corporations

Équipe de planification et de mise en oeuvre de DOBIS

Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, Comité des services bibliographiques pour le Canada

Particuliers

Amtmann, Bernard	Bernard Amtmann Inc.
Behrens, Elizabeth	Memorial University, Collège régional de Corner Brook
Bishop, Olga B.	Faculté de bibliothéconomie de la University of Toronto
Donnelly, Soeur F. Dolores	Faculté de bibliothéconomie de la University of Toronto
Elrod, J. McRee	Bibliothèque de la University of British Columbia
Kavanaugh, J. John	Dartmouth Regional Library Board
MacDougall, D.B.	Bibliothèque de l'assemblée législative de l'Alberta
MacLean, Eleanor	Bibliothèque Blacker-Wood, McGill University
Morley, William F.E.	Bibliothèque Douglas, Queen's University
Parker-Jervis, N.J.	Département d'anglais, University of Alberta
Rothstein, Samuel	School of Librarianship, University of British Columbia
Wick, D.F.	Bibliothèque de la University of Lethbridge

ANNEXE 5

Dépenses de fonctionnement
Bibliothèques publiques, bibliothèques scolaires,
universités et collèges

ANNEXE 5.1

Sommaire
des dépenses de fonctionnement
des bibliothèques publiques

ANNÉE	A Documents de bibliothèque de reliures	B Total des dépenses de bibliothèque	% de A par rapport à B
1967	7,459,500	38,326,000	20%
1968	8,943,500	45,120,500	20%
1969	LES DONNÉES N'ONT PAS ÉTÉ PUBLIÉES		
1970	12,436,000	62,162,000	20%
1971	13,638,000	64,615,500	21%
1972	15,034,500	78,041,000	19%
1973	16,628,000	88,800,000	19%
1974	20,045,500	107,913,000	19%

ANNEXE 5.2

Ventilation des dépenses de fonctionnement des bibliothèques publiques

ANNÉE	Genre de bibliothèque	Frais de main-d'oeuvre	%	Documents de bibliothèque et reliures	%	Autres frais	%	Total des dépenses
1967	MUNICIPALES	19,358,500	62	5,693,000	18	6,300,500	20	31,352,000
	RÉGIONALES	2,488,000	49	1,417,500	28	1,184,000	23	5,089,500
	PROVINCIALES	797,500	42	349,000	19	738,000	39	1,884,500
	TOTAL	22,644,000	59	7,459,500	20	8,222,500	21	38,326,000
1968	MUNICIPALES	22,673,000	63	6,653,500	18	6,817,500	19	36,144,000
	RÉGIONALES	3,158,500	51	1,690,000	28	1,280,000	21	6,128,500
	PROVINCIALES	1,192,500	42	600,000	21	1,055,500	37	2,848,000
	TOTAL	27,024,000	60	8,943,500	20	9,153,000	20	45,120,500
1969	LES DONNÉES N'ONT PAS ÉTÉ PUBLIÉES							
1970	MUNICIPALES	28,497,000	62	9,069,000	20	9,009,500	18	46,575,500
	RÉGIONALES*	7,419,500	51	2,873,000	21	3,187,000	28	13,479,500
	PROVINCIALES	1,260,500	60	494,000	24	352,500	16	2,107,000
	TOTAL	37,177,000	60	12,436,000	20	12,549,000	20	62,162,000
1971	MUNICIPALES	33,988,000	63	9,878,500	18	10,051,000	19	53,917,500
	RÉGIONALES	1,458,500	18	3,181,500	39	3,437,500	43	8,077,500
	PROVINCIALES	1,481,500	57	578,000	22	561,000	21	2,620,500
	TOTAL	36,928,000	57	13,638,000	21	14,049,500	22	64,615,500
1972	MUNICIPALES	38,852,000	66	10,679,000	18	9,628,000	16	59,159,000
	RÉGIONALES	8,868,000	57	3,679,000	24	3,134,000	19	15,681,000
	PROVINCIALES	1,824,500	57	676,500	21	700,000	22	3,201,000
	TOTAL	49,544,500	64	15,034,500	19	13,462,000	17	78,041,000
1973	MUNICIPALES	44,069,000	66	11,611,000	18	10,802,000	16	66,482,000
	RÉGIONALES	10,592,500	58	4,230,000	23	3,838,000	19	18,660,500
	PROVINCIALES	2,224,500	61	787,500	22	645,500	17	3,657,500
	TOTAL	56,886,000	64	16,628,500	19	15,285,500	17	88,800,000
1974	MUNICIPALES	50,489,000	64	12,893,500	16	15,955,000	20	79,337,500
	RÉGIONALES	13,020,000	53	6,219,500	25	5,361,000	22	24,600,500
	PROVINCIALES	2,317,500	60	932,500	23	725,000	17	3,975,000
	TOTAL	65,826,500	61	20,045,500	19	22,041,000	20	107,913,000

*Y compris les conseils des bibliothèques rurales
Ces chiffres sont tirés des publications de Statistique Canada

ANNEXES 5.3

Sommaire
des dépenses de fonctionnement
des bibliothèques des universités

ANNÉE	A Documents de bibliothèque et reliures	B Total des dépenses de bibliothèque	C Total des dépenses des institutions	% de A par rapport à B	% de A par rapport à C	% de B par rapport à C
1967/68	22,044,000	50,834,000	825,006,000	43%	2.7%	6.1%
1968/69	22,309,000	53,886,000	546,511,000	41%	4.1%	9.8%
1969/70	25,324,000	63,082,000	643,002,000	40%	3.9%	9.8%
1970/71	29,741,000	79,686,000	1,101,303,000	37%	2.7%	7.2%
1971/72	31,514,000	89,290,000	1,211,864,000	35%	2.6%	7.4%
1972/73	30,956,000	91,672,000	1,506,074,000	34%	2.1%	6.1%
1973/74	22,787,000	74,237,000	1,118,713,000	31%	2.6%	6.6%
1974/75	23,670,000	81,207,000	1,212,304,000	29%	1.95%	6.7%
1975/76	26,570,000	91,469,000	1,381,446,000	29%	1.9%	6.6%
1976/77	32,662,000	118,063,000	2,004,399,000	28%	1.65%	5.8%

ANNEXE 5.4

Dépenses de fonctionnement
Universités et collèges

ANNÉE	Frais de main-d'oeuvre	% des dép. bib.	% des dép. inst.	Documents de bibliothèque et reliures	% des dép. bib.	% des dép. inst.	Autres frais	% des dép. bib.	% des dép. inst.	Total des dépenses de bibliothèque	% des dép. inst.	Total des dépenses des institutions
1967/68@	24,805,000	49	3.0	22,044,000	43	2.7	3,985,000	8	0.4	50,834,000	6.1	825,006,000
1968/69@	27,821,000	51	5.1	22,309,000	41	4.1	3,756,000	8	0.6	53,886,000	9.8	546,511,000
1969/70@	32,354,000	51	5.0	25,324,000	40	3.9	5,404,000	9	0.9	63,082,000	9.8	643,002,000
1970/71@	43,358,000	54	3.9	29,741,000	37	2.7	6,587,000	9	0.6	79,686,000	7.2	1,101,303,000
1971/72@	51,141,000	57	4.2	31,514,000	35	2.6	6,635,000	8	0.6	89,290,000	7.4	1,211,864,000
1972/73@	54,650,000	60	3.6	30,956,000	34	2.1	6,066,000	6	0.4	91,672,000	6.1	1,506,074,000
1973/74*(1)	42,418,000	57	3.8	22,787,000	31	2.6	9,032,000	12	0.2	74,237,000	6.6	1,118,713,000
1974/75*	47,383,000	58	3.9	23,670,000	29	1.95	10,154,000	13	0.85	81,207,000	6.7	1,212,304,000
1975/76*	57,669,000	63	4.2	26,570,000	29	1.9	7,230,000	8	0.5	91,469,000	6.6	1,381,446,000
1976/77*	73,929,000	64	3.7	32,622,000	28	1.65	9,512,000	8	0.45	116,063,000	5.8	2,004,399,000

@ Les chiffres pour 1967-1968 à 1972-1973 sont tirés des publications de Statistique Canada.
* Les chiffres pour 1973-1974 à 1976-1977 sont tirés des statistiques annuelles de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada.
(1) Données incomplètes. La compilation n'a pas été faite pour la University of Manitoba, pour l'Université de Montréal et pour la Dalhousie University.

ANNEXE 6

Organigramme de la Bibliothèque nationale du Canada

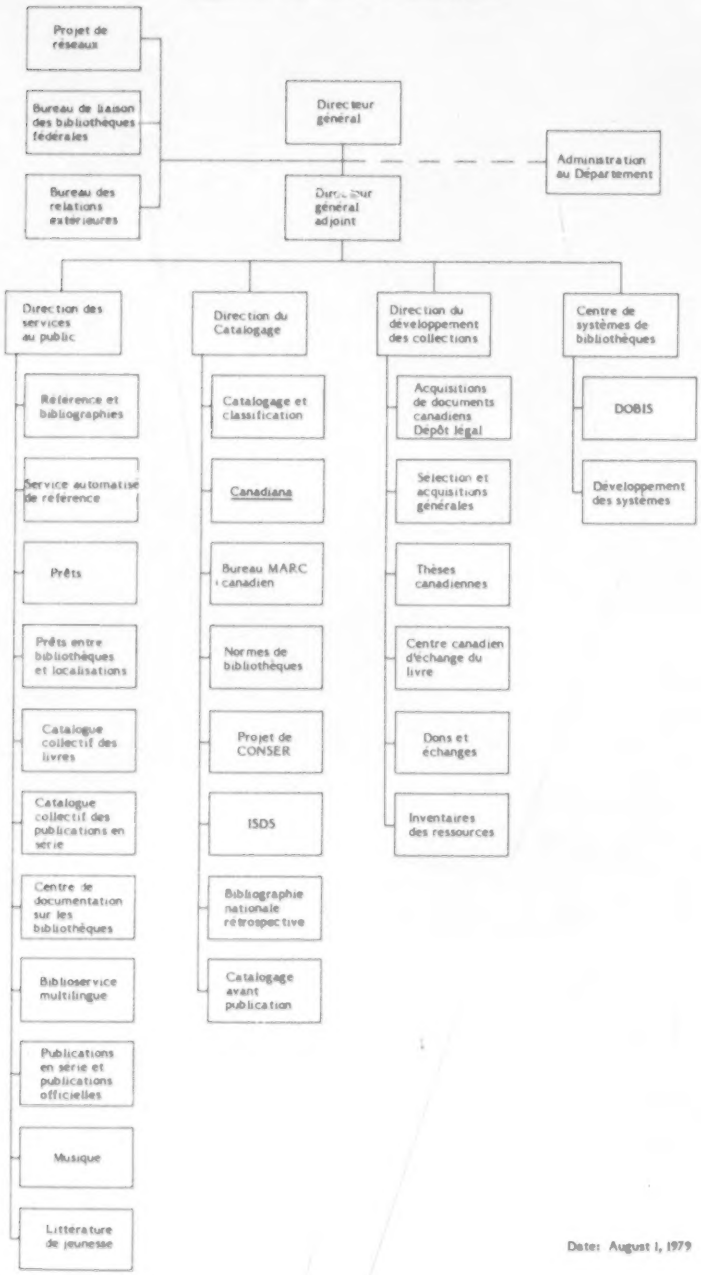

Date: August 1, 1979

ANNEXE 7

Bibliothèque nationale du Canada
Années-personnes, données budgétaires et achats de livres
Allocations pour 1953-1954 à 1979-1980

ANNÉE FINANCIÈRE	Années-personnes autorisées	Compte d'achats de livres	Total du budget	Total combiné du budget et du compte d'achats de livres
1953/54	14	16,000	60,608	76,608
1954/55	21	40,000	102,998	142,998
1955/56	26	40,000	119,097	159,097
1956/57	32	40,000	146,221	186,221
1957/58	36	40,000	165,784	205,784
1958/59	39	40,000	182,591	222,591
1959/60	41	40,000	188,279	228,279
1960/61	43	40,000	192,619	232,619
1961/62	48	40,000	209,281	249,281
1962/63	57	40,000	326,700	366,700
1963/64	57	38,000	321,800	359,800
1964/65	66	100,000	369,300	469,300
1965/66	121	100,000	583,500	683,500
1966/67	158	150,000	779,000	929,000
1967/68	210	250,000	1,370,000	1,620,000
1968/69	225	140,000	1,445,000	1,585,000
1969/70	234	127,000	1,836,000	1,963,000
1970/71	246	200,000	2,400,000	2,600,000
1971/72	307	300,000	3,684,000	3,984,000
1972/73	372	496,000	5,002,000	5,498,000
1973/74	413	544,000	5,785,000	6,329,000
1974/75	449	639,000	6,639,000	7,278,000
1975/76	487	650,000	8,406,500	9,056,500
1976/77	490	650,000	9,722,000	10,372,000
1977/78	490	650,000	10,828,000	11,478,000
1978/79	494	800,000	12,724,000	13,524,000
1979/80	490	900,000	14,039,000	14,939,000

ANNEXE 8

Bibliographie

Archives publiques du Canada. Archives: Miroir du passé du Canada. Toronto: University of Toronto Press, 1972.

Archives publiques du Canada. Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1949. Ottawa: Imprimeur du Roi, 1950.

Association des bibliothèques de recherche au Canada. Annual statistics, 1973/74-1976/77.

Benton, Rita. Directory of Music Research Libraries. v. 1: Canada and the United States. Preliminary edition. Iowa City: University of Iowa, 1967.

"The Bibliographic Service Development Program of the Council on Library Resources." Library of Congress Information Bulletin 38, no. 14 (6 april 1979): 132-134.

Bibliothèque nationale du Canada. Collections de recherche des bibliothèques canadiennes. 6 tomes. Ottawa: Bibliothèque nationale, 1974.

Bibliothèque nationale du Canada. Objectifs, services et structure de la Bibliothèque nationale du Canada: Rapport final de l'Equipe de révision de la Bibliothèque nationale. Ottawa: Bibliothèque nationale, 1978.

Bibliothèque nationale du Canada. Rapport annuel du Directeur général de la Bibliothèque nationale. Ottawa: Bibliothèque nationale, 1953-1977/78.

Bibliothèque nationale du Canada. Sommaire du rapport de l'enquête sur les bibliothèques du gouvernement fédéral. Ottawa: Bibliothèque nationale, 1974.

Bibliothèque nationale du Canada. Groupe de travail sur le Catalogue collectif canadien. Rapport final soumis au Directeur général de la Bibliothèque nationale. Ottawa: Bibliothèque nationale, 1976.

Brymner, Douglas. Rapport sur les archives du Canada, 1883. Ottawa: MacLean, Roger, 1884.

Canada. Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. Rapport. Ottawa: Imprimeur du Roi, 1951.

Canada. Lois, statuts, etc. "Loi concernant la Bibliothèque nationale" dans Statuts révisés du Canada, 1970. v. 5, ch. N-11. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1970.

Canada. Lois, statuts, etc. "Loi concernant le Conseil national de recherches" dans Statuts révisés du Canada, 1970. v. 5, ch. N-14. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1970.

Canada. Lois, statuts, etc. "Loi concernant les Archives publiques" dans Statuts révisés du Canada, 1970. v. 6, ch. P-27. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1970.

Canada. Ministère du Secrétariat d'État. Loi concernant la Bibliothèque nationale: Règlements concernant le dépôt des livres à la Bibliothèque nationale. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

Canada. Parlement. Chambre des communes. Débats, 20 mai 1952. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1952.

Canada. Parlement. Sénat. Comité spécial de la politique scientifique. Délibérations, no 1, 12 mars 1968. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1968.

Canadian Library Association. Brief submitted to the Hon. Hugh Faulkner, Secretary of State, and the Hon. C.M. Drury, Minister Designate, National Research Council ... presenting Proposals for the Funding of Interlibrary Lending in Canada. Ottawa: Canadian Library Association, 1976.

Canadian Library Association. CLA Brief to the Federal Joint Committee on the Constitution of Canada, August 30, 1978. Ottawa: Canadian Library Association, 1978.

"CLR Expands Efforts to Improve Bibliographic Services for Librarians." CLR Recent Developments 7, no 1 (February 1979): 1-2, 5.

Conseil des Arts du Canada. Groupe consultatif sur les bibliothèques universitaires de recherche. Bibliothèques universitaires de recherche. Ottawa: Conseil des Arts du Canada, 1978.

Downs, Robert Bingham. Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada. Ottawa: Association des universités et collèges du Canada, 1967.

Duchesne, R.M., M. Islam et D.A. Guenter. Développement d'un réseau informatique de bibliothèques au Canada: aperçu général. Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1979.

Esdaile, Arundell. National Libraries of the World. 2d ed. Revised by F.J. Hill. London: Library Association, 1957.

Gerstenberg, Walter. Composer's Autographs. 2 volumes. Translated by Ernst Roth. London: Cassell, 1968.

Gorman, Michael and Paul W. Winkler, eds. Anglo-American Cataloguing Rules. 2d ed., prepared by the American Library Association, the British Library, the Canadian Committee on Cataloguing, the Library Association and the Library of Congress. Chicago: American Library Association; Ottawa: Canadian Library Association, 1979.

Groupe de travail interministériel spécial chargé d'étudier le mémoire de la Canadian Library Association sur le prêt entre bibliothèques. Rapport aux ministres. Ottawa: 1977.

Hamer, Philip M., ed. A Guide to Archives and Manuscripts in the United States. New Haven: Yale University Press, 1961.

Kirkconnell, Watson and A.S.P. Woodhouse. The Humanities in Canada. Ottawa: Humanities Research Council of Canada, 1947.

Macdonald, John B. et al. Le gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes. Conseil des sciences du Canada, Étude spéciale no 7. Ottawa: Imprimeur de la Reine, 1969.

MacMillan, Sir Ernest. "Music." Dans Les arts, lettres et sciences au Canada 1949-51: recueil d'études spéciales préparées pour la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada. Ottawa: Imprimeur du Roi, 1951.

National Commission on Libraries and Information Science. Task Force on a National Periodicals System. Effective Access to the Periodical Literature: a National Program. Washington: National Commission on Libraries and Information Science, 1977.

Peel, Bruce. A Bibliography of the Prairie Provinces to 1953. Toronto: University of Toronto Press, 1956.

Statistique Canada. Bibliothèques des universités et des collèges. Ottawa: Statistique Canada, 1967/68-1969/70. (SC 81-218)

———. Bibliothèques des universités et des collèges au Canada. Ottawa: Statistique Canada, 1970/71-1972/73. (SC81-206)

———. Bibliothèques publiques au Canada. Ottawa: Statistique Canada, 1967-1974. (SC 81-205)

———. Universités canadiennes; recettes et dépenses. Ottawa: Statistique Canada, 1967/68. (SC 81-212)

———. Division de l'éducation. Bulletin de service, v. 3, no 2 (1974). (SC 81-001)

Stephenson, Richard W., ed. Federal Government Map Collecting: A Brief History. Washington: Special Libraries Association, Washington, D.C. Chapter, Geography and Map Group, 1969.

Symons, T.H.B. Se connaître: Rapport de la Commission sur les études canadiennes, t. 1- , Ottawa: Association des universités et des collèges du Canada, 1975- .

United States. Library of Congress. National Union Catalogue of Manuscript Collections, 1959-1960. Ann Arbor, Michigan: J.W. Edwards, 1962.

Wagman, Frederick H. "Planning Complete National Reference and Research Service." Canadian Library 20 (March 1964): 255-257.

Wees, Ian. La Bibliothèque nationale du Canada: vingt-cinq ans après. Ottawa: Bibliothèque nationale du Canada, 1978.

Williams, Edwin Everett. Farmington Plan Handbook. Revised ed. Ithaca, N.Y.: Association of Research Libraries, 1961.

Williams, Edwin Everett. Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales. Ottawa: Conférence nationale des universités et collèges canadiens, 1962.